

0

G. A. R. S.

Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe

Département de Linguistique française
Salle 272 - Université de Provence

RECHERCHES SUR LE FRANÇAIS PARLÉ

n° 3 - 1981




PUBLICATIONS
UNIVERSITE DE PROVENCE
289, Av. Robert Schuman
13621 Aix-en-Provence

75006 Paris
7, Quai Malaquais
LIBRAIRIE HONORE CHAMPYON
DIFFUSION

Les fascicules n° 1 et n° 2 des
Recherches sur le Français parlé
qui avaient été édités par L'U.E.R. Arts Lettres Expression
sont épuisés.

Ce troisième numéro a été réalisé avec l'aide
d'une subvention du Conseil d'UER.

 Université de Provence
Service des Publications

I S B N n° 2 - 85399-041-9

SOMMAIRE

	page
● Histoire de la grammaire	
Jean STEFANINI Sur la notion de phrase et son histoire	7
Sonia BRANCA La phrase : théorie et règles d'usage dans la grammaire de l'abbé Buffier (1709)	19
B. MEZZIANE Et les Arabes dans l'histoire ? Réflexions sur le problème des traductions	29
● Analyses syntaxiques	
Claire BLANCHE-BENVENISTE La complémentation verbale : valence, rection et associés	57
Colette JEANJEAN L'organisation des formes sujets en français de conversa- tion : étude quantitative et grammaticale de deux corpus .	99
José DEULOFEU Perspective linguistique et sociolinguistique dans l'étude des relatives en français	135
André VALLI Note sur les constructions dites "pseudo-clivées" en fran- çais	195
● Textes	
Claude LOUFRANI Locuteur collectif ou locuteur tout court	215
Bernard BOREL Grilles - Configurations. "L'acné"	245

HISTOIRE DE LA GRAMMAIRE

★

Jean STEFANINI

SUR LA NOTION DE PHRASE ET SON HISTOIRE

La phrase — est-il besoin de le rappeler ? — constitue dans notre tradition grammaticale ¹ une notion fondamentale qui, depuis l'Antiquité, fixe sa limite à notre discipline ² : tous les modistes répètent, sous une forme ou une autre, la formule de Martin de Dacie : *Grammaticus finit in oratione* (271, 7) ³, "le grammairien ne va pas au-delà de la phrase". Quand, à cette grammaire universelle qu'ils ont élaborée, Harris donne, cinq siècles plus tard, son chef-d'oeuvre, il y rappelle que si "les divers degrés d'étendue dont le discours est susceptible sont ... infinis ... la plus grande étendue dont la grammaire s'occupe est celle que nous considérons ici, c'est-à-dire la proposition" (lire : la phrase) ⁴. Ce que redira — plus rigoureusement — Benveniste (119-131). Et c'est comme éléments de la phrase, comme unités minimales que sont nommées et définies les *partes orationis*, les parties du discours, principal objet d'étude de la grammaire classique : *partes hae comparatae sunt propter orationem et orationis finis est animi interpretatio* (219) : "ces parties ont été inventées en vue de la phrase et celle-ci a essentiellement pour but d'exprimer la pensée", formule de J.C. Scaliger que n'eussent désavouée ni les modistes avant lui, ni les Messieurs de Port-Royal après.

Mais la notion de phrase (aussi certains en ont-ils posé l'existence comme un axiome) est plus aisée à utiliser qu'à définir

(cf. par exemple MARTINET, et surtout CHARPIN, 4-24). Fait caractéristique, le nom même qui la désigne en français y a pris tardivement ce sens (XVIIIe siècle ?, CHARPIN, 26-30), sa signification originelle subsistant en anglais. Le latin - Charpin en a donné une démonstration magistrale -, comme le grec, ne possède aucun lexème équivalent et en répartit les sèmes entre 72 mots (dont 12 verbes et 1 adjectif, sans compter 4 locutions).

A quoi l'histoire de la linguistique, sommairement évoquée, fournit une explication. Avant toute réflexion proprement grammaticale, les premiers penseurs grecs ont tenté de préciser la nature des rapports entre pensée et langue : le *logos* est-il vérité ou mensonge et, par exemple, dans le premier cas, peut-on dire le faux ? A de tels paradoxes, Platon apporte une réponse partielle en distinguant les deux niveaux de la désignation, de l'*onomazein* et du dire, du *legein* (NUCHELMANS, 14). Un nom n'est, de soi, ni vrai ni faux (tout au plus peut-on se demander comme dans le *Cratyle*⁵ s'il est "juste", bien trouvé). Vérité et erreur se situent dans l'énoncé, dans la phrase. En opposant *onoma* et *rhēma*, nom et verbe⁶, Platon ne prétend pas créer une analyse et une terminologie grammaticales, mais montrer comment les mots peuvent légitimement former une séquence reflétant et la réalité extralinguistique et la pensée. De cette démarche qui va pour si longtemps fonder le dualisme pensée-langue et la priorité de la première sur la seconde, retenons seulement que :

- 1°) La ligne essentielle de démarcation passe désormais et pour longtemps entre le mot et l'énoncé⁷, entre la *diotio* et l'*oratio*, celle-ci désignant indifféremment un énoncé comme *Socrate court*, ou un discours de Cicéron, ou un long poème. Séparation fondamentale d'autant mieux justifiée qu'elle préfigure en quelque sorte la dichotomie saussurienne de la langue et du discours : les mots, leur nature, leurs possibilités d'emploi sont définis, déterminés par le grammairien avant usage et disponibles pour tout locuteur qui en formera librement ses énoncés⁸.
- 2°) La phrase n'apparaît, dans la réflexion du philosophe, puis du grammairien, que comme une espèce du genre *oratio*, plus exactement

sous la forme de cette sous-espèce qu'est l'*oratio perfecta*. Pour Platon, *Socrate court* constitue un énoncé "parfait", achevé, se suffisant à lui-même (*autoteles*), car il n'appelle aucune question fondamentale : *Qui court ?*, *Que fait Socrate ?* (NUCHELMANS, 16-17).

Auto-suffisance qui définit, en quelque sorte, la phrase minimale. De Denys de Thrace aux grammaires scolaires du XIXe et du XXe siècles, on reprend la définition du premier : *λεξεῶς συνθεσις διανοίαν αὐτοτελεῖ δέλουσα* ⁹, "une construction exprimant une pensée complète", mais on tend à mettre l'accent sur la notion "sémantique" de pensée et sur l'unité de cette pensée. Inutile de souligner, avec Charpin ⁸, le manque de rigueur d'une telle définition. Platon, pour sa part, se contentait de dire que l'énoncé se suffisait à lui-même, que le sujet clairement défini recevait un prédicat qui terminait la séquence.

- 3°) Si d'ailleurs, dès l'origine, avec Platon, on privilégie l'assertion, le type *Socrate court*, susceptible d'être dit vrai ou faux, on n'ignore pas pour autant les autres tours possibles. Aristote fonde sur le premier sa logique, mais mentionne dans la *Poétique* et la *Rhétorique* ordre, prière, souhait etc. Surtout il détecte fort bien, dans les *Sophistici Elenchi*, les pièges et paralogismes que recèlent et préparent certaines questions. Le commentaire de son livre fournira aux logiciens du Moyen-Age l'occasion de développements originaux sur les *fallaciae*, où ils multiplieront paraphrases et analyses, par exemple celle de *legens en qui legit*, appelée à un bel avenir ¹⁰.

Les Stoïciens raffinent encore sur la typologie des énoncés, distinguant exclamation (= assertion affectée d'une réaction émotive), question, ordre, serment, prière, adresse, hypothèse, assomption, explication (NUCHELMANS, 63). On sait leur influence sur Apollonios Dyscole et, à travers lui, sur Priscien. Elle n'a cependant pas imposé leur analyse de l'assertion qui excluait toute copule et engageait un tout autre ontologie ¹¹ : la tradition grammaticale, comme la logique, va, pour des siècles, analyser *Socrate court* en *Socrate est courant*.

L'effort le plus considérable pour échapper à cette conception "sémantique" de la phrase sera accompli par les modistes. Ils présentent l'*oratio perfecta* comme l'union de deux *constructibles* justifiée par les seuls signifiés grammaticaux de ces derniers : *Socrate*, en tant que substantif singulier (et donc 3e personne), comme premier terme appelle un *terminans*, un verbe à la 3e personne du singulier comme *court* qui "sature" en quelque sorte les possibilités de construction¹². On assure l'autonomie de la grammaire en réservant à la logique l'étude du *sermo verus*, de la vérité ou de l'erreur contenue dans l'énoncé¹³. Certes, même pour le grammairien, la phrase doit faire sens et l'analyse des parties du discours repose, comme chez Platon, sur une ontologie : c'est en tant que désignant des substances ou du moins envisageant le signifié lexical dans sa permanence, comme concept situé dans l'éternel présent des idées, que le substantif se construit avec des verbes qui en expriment les accidents ou les attributs, mais, Pinborg l'a bien montré, ce cadre formel des *modi significandi* accueille des visions bien différentes du monde (par exemple chez Martin et Boèce de Dacie). Leur volonté d'une approche purement morphologique et formelle leur fait remettre en cause certaines affirmations de Priscien. Si *tonat*, "il tonne", constitue pour ce dernier une phrase (la phrase à un seul terme correspondant, pour un autre niveau, à la syllabe formée d'une seule lettre, d'un seul élément¹⁴), pourquoi *currit*, "il court", qui a même *modus significandi*, n'en formerait-il pas également une à lui seul ? Invoquer le signifié lexical et le fait qu'un verbe exprime un phénomène atmosphérique et l'autre l'action d'un être animé, c'est sortir du domaine grammatical : l'étude des signifiés qui, universellement, distinguent une partie du discours d'une autre (BOECE DE DACIE, 46-48). L'adoption de ce point de vue (peut-on dire formel ?) n'exclut évidemment pas toute considération de sens. Le sens est impliqué par la notion même d'*oratio perfecta*, mais le grammairien ne l'analyse pas dans sa spécificité, il se contente de l'impression de plénitude ou d'insatisfaction ressentie par l'interlocuteur — l'informateur en somme — *in animo auditoris* (MARTIN DE DACIE, 113, 23). Suivant la tradition antique, les modistes ne réduisent d'ailleurs pas l'*oratio perfecta* à la seule forme canonique : "substantif sujet + ver-

be à l'indicatif". Ils étudient non seulement les tours impersonnels comme *Socrati paenitet*, "Socrate se repent" (mot à mot : "il s'impose à Socrate un sentiment de repentir"), mais des phrases complexes : énoncer *si Socrate court* impose de continuer par une apodose, par exemple *il se meut*. Employer *utrum* en tête impose de poser une alternative : *Utrum aegrotat an viget Socrates ?* "Socrate est-il malade ou bien portant ?". Sinon, *fluctuat anima et vacillat et non quiescit*, "l'âme (sc. de l'auditeur) s'agite, hésite et n'est pas en repos" (MARTIN DE DACIE, 114- 4-5). De même l'emploi de conjonctions comme *et*, *ou* oblige à poursuivre le discours jusqu'à conclusion du sens. Cette notion d'*oratio perfecta* suppose l'existence d'*orationes imperfectae*, de phrases incomplètes, comme le dit Jean de Dacie (123), soit que le discours soit soudain interrompu, soit que ces phrases contiennent un seul constructible : grammairiens comme logiciens ont coutume de paraphraser un substantif par une proposition ou de justifier la possibilité de constructions comme *Socratem currere mirabile est*, "il est étonnant que Socrate coure" (= la course de Socrate est chose étonnante).

★

Mais si la théorie grammaticale s'est volontiers limitée ¹⁵ à quelques exemples fabriqués d'*oratio perfecta*, la pratique n'a pu ignorer cette réalité linguistique qu'est la phrase. Réalité que l'Antiquité a étudiée seulement sous la forme élaborée qu'elle prend dans la grande prose d'art. Mais si la rhétorique apprend à terminer les périodes (et même les membres qui les composent) par de belles clauses, la ponctuation des manuscrits découpe aussi le parler moins apprêté des comédies ou des correspondances. Surtout, Charpin a montré comment l'emploi de mots brefs (une ou deux syllabes) et de mots longs (quatre ou cinq syllabes) marque respectivement le début et la fin des phrases ¹⁶. Et sur ce point des études comme celles de C. Marchello-Nizia ou de Claude Buridant sur la ponctuation des manuscrits médiévaux, ou celles de Rychner, de Skårup sur l'enchaînement des phrases en prose ou sur les zones verbales, pré- et post-verbales ¹⁷, sont les plus révélatrices sur les pratiques phrastiques de l'ancien français.

Sur le plan théorique, point n'est besoin de retracer, après la thèse fondamentale de J.Cl. Chevalier, évolution et révolutions qui, redistribuant le contenu des *artes sermocinales* entre logique, grammaire et rhétorique, substituent à la notion de régime celle de complément, de montrer, à côté des modifications de l'archéologie du savoir, celle de l'institution scolaire abandonnant l'enseignement direct du latin, pour la version et la lecture des textes, ni de redire après A. Chervel comment l'école républicaine, avec l'analyse logique, impose une distinction stricte entre principale et subordonnées, une classification plus ou moins fonctionnelle des divers compléments tendant, sans toujours y bien parvenir, à mettre sous les mêmes étiquettes, de ce point de vue, syntagmes nominaux et propositions.

Sur l'apparition de cette notion nouvelle, globale, de phrase, on ne tentera pas ici d'apprécier l'influence de Port-Royal : la récente thèse de Colombat ¹⁸ invite à relire les textes, sans dissimuler ni hésitations, contradictions (notamment entre les éditions successives de la *Nouvelle Méthode latine* et la *Grammaire générale et raisonnée*), incohérences, ni analyses neuves et fécondes comme celle des pronoms relatifs et des incidentes ou de la proposition infinitive ¹⁹. Pour l'Angleterre, Michael et Rousse s'accordent à dater de Ward (1765) la première théorie sérieuse de la subordination, à l'époque où en France, après Du Marsais, Beauzée élabore dans l'*Encyclopédie* une théorie du complément, celle du livre III de la *Grammaire* de 1767. Si la grammaire comparée au XIX^e siècle n'apporte guère qu'une hypothèse évolutive — à peu près unanimement abandonnée aujourd'hui sur le passage de la parataxe à l'hypotaxe —, à la fin du siècle et au début du suivant, Wundt, en tentant de fonder la grammaire sur la psychologie — expérimentale —, concentre l'attention sur le sujet parlant : les notions de sujet et de prédicat psychologiques, la prise en considération des modalités, des degrés d'adhésion du locuteur à son énoncé (sur ce dernier point, cf. les *Principes de linguistique psychologique* du P. van Ginneken, 1907), soulignent que l'information ne se réduit pas à des assertions prédicatives et que la principale n'en porte pas nécessairement l'essentiel. Première amorce des théories contemporaines de l'énonciation : Ducrot apportera à plus d'un, en s'appuyant sur la phi-

philosophie analytique, la révélation "sous tout ce qui se dit de tout ce qui se tait". Des énoncés réduits par la grammaire classique à de simples concaténations d'éléments pré-construits, Culioli ²⁰ et ses élèves ont démonté les nombreuses opérations imbriquées que supposent détermination, construction des rapports énonciateur/énonciataire et locuteur/allocutaire/délocuté, jeu des aspects, des temps et des déterminants. J. Perrot a enseigné à distinguer ce qui relève de la syntaxe de la phrase et ce qui appartient à la communication ²¹. Que nos collègues et amis veuillent bien pardonner ce que peuvent avoir de cavalier ces vues cavalières !

Conclusion paradoxale : tous ces travaux qui ont singulièrement enrichi et nuancé l'analyse linguistique ont intégré, mais non rejeté le vieux concept d'*oratio perfecta*. Ils lui ont réservé une place dans un appareil théorique élargi, d'une part en soulignant ce qui rattache la grammaire (prétendument) universelle, du Moyen-Age aux siècles classiques, à un type particulier de langues, les langues à mots, de l'autre en voyant dans les mécanismes proprement syntaxiques une partie seulement de la production des discours. A.M. Dessaux-Berthonneau, dans une très remarquable étude, montre comment, avec des habitudes scolaires différentes, les traditions française et anglo-saxonne ont considéré avant tout le lien sujet-prédicat, comment, par exemple, la grammaire générative à ses débuts, en posant comme première règle de réécriture : "Phrase \rightarrow SN + S. préd.", continue de vieux usages pédagogiques - appuyés sur des représentations graphiques - d'un tel découpage, qui laissent dans l'ombre, comme les premiers générativistes, la complémentation non verbale. Est-il besoin de rappeler le rôle essentiel du prédicat dans la syntaxe de Martinet ²² ? Guillaume, dont le mécanisme très (trop, disent d'aucuns) puissant d'incidence tient le rôle de la *similitudo* et de la *proportio* de la grammaire universelle et explique aisément les liens entre substantif et adjectif épithète, entre verbe et sujet ou objet, doit en étendre le jeu à la survéance de la phrase au discours : ainsi l'adverbe est incident à l'échéance du syntagme prédicatif dans : *heureusement* (,/que) *Pierre a détecté la fuite*. Encore lui faut-il reconnaître un niveau d'expressivité où le processus ne joue plus, où les liens s'établissent non plus entre

parties de la langue et selon des structures pré-établies, mais au seul plan du discours : *Ciel, mon mari ! Pierre, rater un repas ! Mon royaume pour un cheval !*²³.

Ce rapide historique pour justifier, s'il en était besoin — et si l'on ne pensait avec J.Cl. Gardin qu'une analyse de discours s'impose par son succès, son efficacité, son adaptation aux textes à découper, plutôt que par des a priori théoriques —, la pratique du GARS dans ses grilles et la distinction observée entre les phénomènes de valence et de rection résultant de structures de langue²⁴ et les diverses associations que permet et construit le discours.

Jean STEFANI

★

NOTES

- ¹ Sur la tradition hindoue, cf. COSERIU, 19, et CHARPIN, 23, qui évoque aussi la chinoise et l'arabe.
- ² Et parfois sa finalité : pour Martin de Dacie, "la cause finale ... de la grammaire est la construction de la phrase achevée" (*oratio perfecta*) (87, 4-5); pour Boèce de Dacie, l'objet de la grammaire n'est pas le mot (*dictio*), mais la phrase (*oratio*) (quest. 7), la grammaire étant "la science de tout ce qui appartient à la phrase de quelque manière que ce soit" (40). Dans les *quaestiones* consacrées à telle partie du discours, on se demande d'abord si elle est ou non essentielle à la phrase" (par exemple la préposition ou la conjonction dans BOECE DE DACIE, quest. 130). Cf. aussi JEAN DE DACIE, 73, 3; 192, 10.
- ³ Les citations renvoient aux éditions des "Daces" publiées dans le *Corpus philosophorum Danicorum Medii Aevi* (à Copenhague, de JEAN, par A. Otto, 1955; de MARTIN, par H. Roos, 1951; de SIMON, par A. Otto, 1963; de BOECE, par J. Pinborg et H. Roos, 1969).
Sur la syntaxe modiste, bon exposé d'ensemble de BURSILL-HALL, *Speculative Grammars of the Middle Ages*, La Haye-Paris, Mouton, 1971 (chap. VII).

- ⁴ *Proposition* est une traduction malheureuse de F. Thurot pour *sententia*, comme le dit A. Joly dans son édition d'*Hermès ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, trad. et rem. par F. Thurot (1796), Genève-Paris, Droz, 1972, p. 59 de l'introd. et 16 du texte.
- ⁵ Cf. l'excellente "lecture" qu'en a donnée G. GENETTE, *Mimologique Voyage en Cratylie*, Paris, Edit. du Seuil, 1976 (coll. Poétique, 11-36), et COSERIU, 40-60.
- ⁶ *Onoma* et *rhēma* ne correspondent pas exactement, comme chacun sait, à nos conceptions du nom et du verbe (cf. par exemple COSERIU, 63-67).
- ⁷ Ce que montre surabondamment la thèse de Charpin.
- ⁸ Ainsi J.C. Scaliger, critiquant la définition de la *dictio* comme *pars orationis*, affirme qu'elle existe en dehors de la phrase : *est enim dictio etiam extra orationem* (116).
- ⁹ Cf. ROBINS, "Dionysius Thrax and the Western Grammatical Tradition", *Transactions of the Philological Society*, 1957, 67-106, réimpr. in *Diversions of Bloomsbury*, Amsterdam-Londres, North Holland, 1970, 113-154, notamment p. 139.
- ¹⁰ Cf. Notamment L.M. DE RIJK, *Logica Modernorum*, 3 vol., Assen, Van Gorcum, 1962-1967 : de telles paraphrases y sont fréquentes. Ainsi la *Summa Sophisticorum Elenchorum* du mas. lat. B.N. 15.141 analyse la question *utrum ȳle est aliquid aut nihil* ? comme se décomposant nécessairement en "la matière est-elle quelque chose ou non, n'est-elle rien ou non" (I, 392) : mon collègue B. de Cornulier me fait remarquer que c'est l'une des premières paraphrases considérant une interrogation totale comme comportant nécessairement une affirmation et sa contradictoire.
- ¹¹ Cf. NUCHELMANS, chap. 4 et 5, et G. DELEUZE, *Logique du sens*, Edit. de Minuit, 1969, 31 sq.
- ¹² En fait, les modistes ont mis un certain temps à élaborer le concept de *perfectio* de la phrase en la distinguant de la *congruitas* (cf. l'exposé de L.G. KELLY dans son édition de PSEUDO ALBERTUS MAGNUS, *Quaestiones Alberti De Modis significandi*, Amsterdam, J. Benjamins B.V., 1977 (*Amsterdam Studies in the Theory and History of Linguistic Science*, III), xxxi-xxxiii).
- ¹³ Cf. PINBORG (à propos de Boèce de Dacie) : "Die Grammatik ist also die Wissenschaft von den *modi significandi*, die die Sprache als eine Struktur in sich konstituieren. Die Verknüpfung, die zwischen Sprache und Welt existiert, geht dem Grammatiker nichts an" (79).
- ¹⁴ J.C. Scaliger cite de nombreuses phrases réduites à un seul mot : impératifs ou interjections (116).

- 15 M. Gross a quelques motifs de considérer que la grammaire jusqu'à date contemporaine a fondé ses théories sur des exemples fabriqués ou arbitrairement extraits de corpus, plutôt que tenté vraiment la description exhaustive d'une langue : les modistes, en tout cas, encourrent pleinement le reproche.
- 16 Quand, avec Saint Augustin, cette disposition n'est plus observée, commence un nouvel état du latin.
- 17 Les observations de Buridant seraient à rapprocher de celles que Cerquiglini a menées, dans une thèse qu'on espère voir bientôt imprimer, sur les limites incertaines qui s'établissent en ancien français entre style direct et style indirect, sur la présentation différente en prose et en vers des paroles rapportées.
- 18 *La théorie des propositions incidentes dans la Nouvelle Méthode pour apprendre la langue latine de Lancelot*, thèse de 3e Cycle, Univ. de Clermont II, 1979, dirigée par J.Cl. Pariente, lui-même auteur de deux importantes contributions à l'exégèse de la doctrine de Port-Royal : "Grammaire générale et grammaire générative", *Actes de la recherche en sciences soc.*, 1975, n° 5-6, 36-49, et "Art de parler et art de penser à Port-Royal", *Revue philosophique*, 1978, n° 4, 391-402.
- 19 On a déjà signalé que la paraphrase du participe présent par la relative était usuelle au Moyen-Age. C'est aussi une question souvent débattue de savoir si une proposition infinitive peut être sujet du verbe, par exemple dans *Socrates currere possibile est* "que Socrate courre est possible" (l'argument avancé en faveur de la réponse positive étant que dans la phrase de même sens *cursus Socratis possibilis est*, "la course de Socrate est possible", *cursus* est indubitablement sujet (cf. SIGERUS DE CORTRACO, *Summa Modorum significandi Sophismata*, éd. Jan Pinborg, Amsterdam, J. BENJAMINS, B.V., 1977 (*Amsterdam Studies in the Theory and History of Linguistic Science*, III), 23, et BOECE DE DACIE, 222.
- 20 A noter chez Culioli une référence significative à la tradition stoïcienne en grammaire et le souvenir du *lekton* présent dans la notion de *lexis* (*Transcription du séminaire de DEA de M. A. Culioli*, Univ. de Paris-VII, 1975-1976, 60-61).
- 21 Les lecteurs de notre publication connaissent bien les travaux de J. Deulofeu dans cette perspective.
- 22 Aussi n'est-on pas surpris de voir qu'en appliquant ces principes à un corpus de textes, cependant de haute tenue littéraire (Proust, Gide, Le Clézio), C. Bureau considère comme non "syntaxiques" un nombre important d'énoncés (*Syntaxe fonctionnelle du français*, P.U. Laval, Québec, 1978).
- 23 Ainsi s'opèrent des rapprochements purement circonstanciels, tirant souvent du contexte extra-linguistique leurs effets de sens comme des rapprochements non prévus en langue. En somme, c'est parce

qu'en langue l'infinitif a une incidence interne et ne peut donc pas recevoir, à la différence des formes personnelles du verbe de sujet, que *Pierre, rater son repas !* évoque une incompatibilité entre Pierre et une alimentation irrégulière. C'est en partie sur l'incapacité où se trouve selon lui la grammaire générative de traiter ce type de phrase que Ian Robinson fonde son pamphlet *The New Grammarian's Funeral. A critique of Noam Chomsky's Linguistics*, Cambridge-London-New York-Melbourne, Cambridge Univ. Press, 1975.

- ²⁴ Inutile de rappeler le sens donné par Cl. BLANCHE-BENVENISTE et K. van den EYNDE à *valence* dans l'"hypothèse pronominale" (cf. de la première, *Recherches en vue d'une théorie de la grammaire française*, th. Paris-III, 1973, Service de reproduction des thèses, Univ. de Lille-III, 1975).

★

BIBLIOGRAPHIE

- BEAUZEE, *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments du langage ...*, 2 vol., Paris, J. Barbou, 1967, réimpr. Stuttgart-Bad Cannstatt, Friedrich Frommann Verlag, 1974 (*Grammatica Universalis*, 8, 1 et 2), avec introd. par Barrie E. BARTLETT.
- BENVENISTE Emile, "Les niveaux de l'analyse linguistique", *Proceedings of the 9th International Congress of Linguists*, La Haye, Mouton, 1964, réimpr. dans *Problèmes de Linguistique générale*, Paris, Galimard, 1966 (Bibl. des Sc. Humaines), 119-131.
- BURIDANT Claude, "Le strument *et* et ses rapports avec la ponctuation dans quelques textes médiévaux", in *Théories linguistiques et traditions grammaticales*, préparé par Anne-Marie DESSAUX-BERTHONNEAU, Lille, P.U. Lille, 1980, 13-53.
- CHARPIN François, *L'idée de phrase grammaticale et son expression en latin*, th. Paris-IV, 1975, Paris-Lille, P.U. Lille et Libr. H. Champion, 1977.
- CHERVEL André, *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot, 1977.
- CHERVEL André, "Rhétorique et grammaire : petite histoire du circonstanciel", *Langue Française*, fév. 1979, n° 41, 5-19.
- CHEVALIER Jean-Claude, *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Genève, Droz, 1968 (Public. rom. et franç., n° 100).

- CHEVALIER Jean-Claude, "Analyse grammaticale et analyse logique : esquisse de la naissance d'un dispositif scolaire", *Langue Française*, fév. 1979, n° 41, 20-34.
- COSERIU Eugenio, *Die Geschichte der Sprachphilosophie von der Antike bis zur Gegenwart. Eine Übersicht*, Teil I, "Von der Antike bis Leibniz", 2e édit., Tübingen, Gunter Narr, 1975 (*Tübingen Beitr. zu Linguistik*, 11).
- DESSAUX-BERTHONNEAU Anne-Marie, "Permanence d'une rupture théorique : le traitement de la complémentation non verbale", *Théories Linguistiques et Traditions grammaticales*, préparé par ..., Lille, P.U. Lille, 1980, 225-272.
- MARCELLO-NIZIA C., "La notion de *phrase* dans la grammaire", *Langue Française*, fév. 1979, n° 41, 35-48.
- MARCELLO-NIZIA C., "Ponctuation et "unités de lecture" dans les manuscrits médiévaux ou : je ponctue, tu lis, il théorise", *Langue Française*, déc. 1978, n° 40, 32-59.
- MARTINET André, "Réflexions sur la phrase", *Language and Society*, Copenhague, 1961, réimpr. dans *La linguistique synchronique. Etudes et recherches*, Paris, PUF, 1965 (coll. Le Linguiste), 222-229.
- MICHAEL Ian, *English Grammatical Categories and the Tradition to 1800*, Cambridge Univ. Press, 1970.
- NUCHELMANS Gabriel, *Theories of the Proposition, Ancient and Medieval Conceptions of the Bearers of Truth and Falsity*, Amsterdam-London, North Holland Publishing Company, 1973 (North-Holland linguistic Series).
- PINBORG Jan, *Die Entwicklung der Sprachtheorie im Mittelalter*, Münster, Aschendorff & Copenhagen, Arne Frosst-Hansen, 1967.
- ROUSSE Jean, *Description et analyse de la langue dans les grammaires anglaises de 1750 à 1800*, 3 vol., th. Paris-VII, 1975.
- RYCHNER J., *L'articulation des phrases narratives dans la Mort le Roi Artus*, Genève, Droz, 1970.
- SCALIGER J.C., *De causis Latinae linguae*, Lyon, Gryphe, 1540.
- SKÅRUP Povl, *Les premières zones de la proposition en ancien français*, Copenhague, Akademisk Verlag, 1975 (Etudes rom. de l'Univ. de Copenhague, *Revue Romane*, n° spécial 6).

Sonia BRANCA

LA PHRASE : THEORIE ET REGLES D'USAGE
DANS LA GRAMMAIRE DE L'ABBE BUFFIER (1709)

Je travaille actuellement sur la relation écriture/école. La façon dont cet article s'insère dans ce projet ne procède pas seulement d'un intérêt lexicographique : je ne cherche pas uniquement à éclairer l'usage de termes tels que *phrase*, *proposition*, *période*, mais à voir comment la mise en place de la syntaxe scolaire a conduit à écarter certaines réalisations grammaticales, à codifier un français "écrivable", car l'histoire de la notion de phrase met en jeu à la fois l'étude de procédures d'analyses et celle de techniques de composition.

La syntaxe classique a longtemps borné son domaine à la proposition, renvoyant l'étude des unités supérieures (les périodes) à la rhétorique.

La grammaire scolaire actuelle couvre une zone qui n'est plus délimitée par la proposition et qu'on appelle phrase. De l'unité phrase on a pu montrer le côté théoriquement mal assis. Les phonéticiens ont souvent indiqué à quel point il était difficile d'en donner des critères d'identification¹. Des syntacticiens comme E. Benveniste ont rappelé que l'assemblage de propositions entre elles ne ressortissait pas du même mode d'analyse que l'étude interne de la proposition... Pourtant la phrase apparaît comme un outil *pédagogiquement nécessaire*, inséparable des techniques d'acquisition de l'écriture².

Au centre de la syntaxe scolaire il y a la relation de subordination que Grévisse par exemple (§ 177) définit ainsi :

"D'une proposition (la principale) peut dépendre une autre proposition (la subordonnée) qui s'y rattache par une conjonction (ou une locution conjonctive, ou un pronom relatif) : ce mode de groupement s'appelle *subordination*, et la conjonction qui lie la subordonnée à la principale est la conjonction de subordination."

Cette analyse suppose d'une part que l'on puisse toujours déterminer une principale : la lecture d'une phrase complexe revient à identifier d'abord une proposition centrale à qui les autres sont hiérarchiquement rattachées.

D'autre part il faut que le rapport de dépendance soit toujours marqué formellement par une conjonction ou un pronom relatif.

L'intérêt d'une relecture de la grammaire classique c'est de questionner ces évidences pédagogiques. Comment les grammairiens responsables de l'élargissement du champ du grammatical ont-ils justifié cette extension ?

Comment envisageaient-ils les liens entre deux propositions ?

On verra que leurs arguments ne sont pas toujours réductibles aux relations de subordination ou de coordination seules envisagées par la grammaire scolaire. Et l'on verra d'autre part à quel point leur réflexion théorique est liée à l'évolution des "techniques de l'écriture".

Ce sont ces problèmes que je voudrais examiner à travers l'exemple de Buffier. J'envisagerai :

- 1°) Le développement d'une "syntaxe" commandée par la sémantique.
- 2°) Le cas de relations de dépendance non ramenables à la relation principale/subordonnée.
- 3°) La notion de période en style coupé dans son rapport à l'usage de la ponctuation.

I. UNE SEMANTIQUE FONCTIONNELLE

J'ai donc pris pour exemple la première des grandes grammaires du XVIIIe siècle, celle du Père Buffier, *Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris, 1709.

J.Cl. Chevalier a montré dans sa thèse ³ comment cet ouvrage réalise une sorte d'équilibre entre le respect du donné et la conviction rationaliste que le théoricien peut l'organiser.

Avec lui va s'opérer un rapprochement entre syntaxe et logique.

Apparemment, Buffier utilise "phrase" dans son acception traditionnelle d'"expression", de "tournure" ⁴ :

§ 73 "On appelle phrase quelque façon de parler que ce soit composée de plusieurs mots" 5

Mais il utilise également le terme de *phrase complète* d'une façon qui permet d'intégrer le contenu logique attribué à *proposition* dans la *Grammaire Générale* d'Arnaud et Lancelot.

§ 73 "Nous appellerons PHRASES COMPLETES celles où il se trouve un Nom et un Verbe dans leur propre fonction en sorte que le nom exprime un sujet dont on parle et le verbe, ce qu'on en affirme.
Nous appellerons PHRASES INCOMPLETES celles où le nom & le verbe ne servent qu'à former une sorte de nom composé de plusieurs mots; comme *ce qui est vrai*; ces quatre mots font une phrase incomplète, laquelle pourroit s'exprimer par ce mot seul, *le vrai* comme :
ce qui est vrai contente l'esprit ou *le vrai contente l'esprit*."

La phrase, par le biais de la logique qui s'intéresse à la construction de propositions complètes, est en passe de devenir une unité syntaxique.

On pourra la considérer tantôt sous l'angle logique de la complétude : une phrase complète se ramène à un sujet et à un prédicat (qui peuvent s'adjoindre des circonstances), tantôt sous l'angle du fonctionnement de la langue, car à ces deux parties logiques correspondent des formes linguistiques :

1) Les sujets sont des *noms* :

§ 80 "Tous les mots qui sont employés pour marquer simplement un sujet, dont on peut affirmer quelque chose, doivent être tenus pour des noms."

2) Le prédicat est exprimé par *le verbe* :

§ 108 "Le verbe sert ou peut servir à exprimer ce qu'on affirme du sujet."

Nom et verbe sont donc définis à partir de la phrase.

3) Une troisième classe d'éléments, que Buffier appelle des *modificatifs*, regroupe des catégories morphologiques variées : l'adverbe, la préposition, la conjonction. Il s'agit d'éléments qui, soit à eux seuls (les adverbes), soit en s'adjoignant d'autres éléments (prépositions et conjonctions), permettent d'exprimer les circonstances du sujet et du verbe (§ 144) comme dans :

Dieu agit *justement*

Dieu agit *avec justice*

Dieu agit *de manière qu'il fait justice*

Cette perspective s'oppose radicalement à la perspective morphologique; tout ce qui est sujet doit être tenu pour un "nom" ... il y a donc des propositions qui sont des noms !

On aurait pu au contraire s'attacher aux catégories et chercher à voir comment le statut morphologique du mot assure sa mise en phrase, ce qui dans la catégorie permet de constituer des assemblages construits. Ce serait la perspective du groupe d'Aix dont le travail est ici présenté.

La conséquence d'une approche morphologique est que la notion de phrase se dilue : on observe en effet une organisation ferme autour du verbe d'un certain nombre de compléments ⁶ et des régularités plus floues, les organisations discursives étudiées par Cl. Loufrani et B. Borel sous le nom de configurations ⁷.

La voie tracée par Buffier renvoie à une sémantique qui devra justifier les formes linguistiques par les fonctions qu'elles remplis-

sent. Sans faire un procès anachronique à Buffier, on peut se demander si une telle approche ne conduit pas à écraser justement les syntaxes propres à chaque catégorie, à faire comme si la proposition *ce qui est vrai contente l'esprit* était entièrement réductible à un nom, à un relatif comme *qui*, ou à un pronom comme *il*.

Pourtant cette analyse fonctionnelle ne va pas jusqu'à réinterpréter le fonctionnement d'"ensembles" modificatifs : Buffier ne connaît que des *termes* modificatifs, mais pas les syntagmes prépositionnels et encore moins les propositions subordonnées.

Cependant il reste que la phrase complète devient une unité logique ET grammaticale qui fournit le cadre où observer les différents éléments du discours.

Buffier connaît des segments plus larges que la phrase complète : il s'agit de la période définie comme un ensemble de phrases liées et qui forment un sens complet.

Ce critère intuitif de complétude se double du jeu de dépendances formel entre les propositions puisque les "phrases" peuvent donc fonctionner comme des sous-groupes, ce que montre également le recours à la commutation :

ce qui est vrai = le vrai

★

II. RELATIONS DE CORRELATION ENTRE PROPOSITIONS

Mais, malgré les apparences, Buffier est aux antipodes de notre moderne grammaire fonctionnelle : il ne hiérarchise pas dans sa période une principale et une subordonnée. C'est un système de dépendances mutuelles qu'il fait apparaître, sans que se pose le problème de la subordination.

La vertu mérite tellement d'être estimée suppose que nous l'estimons jusques dans nos ennemis, et vice-versa.

La première proposition n'est pas plus autonome que la seconde; ce qui importe à Buffier c'est de poser une unité, là où deux propositions fonctionnent en corrélation.

★

III. LA PERIODE EN STYLE COUPE : DES "SUBORDONNEES" SANS SUBORDONNANTS

Inversement, Buffier est amené à supposer des rapports hiérarchiques alors que les propositions entretiennent des relations de dépendance sémantique, sans contrepartie formelle : c'est tout le problème du style coupé.

A. François avait déjà remarqué que si dans le corps de la grammaire Buffier reste relativement fidèle à la conception traditionnelle de la période (assemblage de propositions dont le lien est marqué formellement), dans un appendice consacré à la pratique de la prononciation et de l'orthographe, où il expose des règles de ponctuation, il ébauche une théorie du style coupé qui met au premier plan le point de vue logique.

Buffier ne fait pas mention des déterminations physiques de la ponctuation, comme la nécessité de reprendre haleine⁸, il subordonne l'emploi des signes de ponctuation à des contraintes sémantiques :

§ 974 "Ces signes servent à distinguer différentes parties du discours."

La ponctuation a une fonction proprement grammaticale qui permet d'éviter "diverses ambiguïtés qu'on peut rencontrer à l'occasion d'un mot qui se raporterait à une phrase ou à une période plutôt qu'à une autre".

Cette codification est nécessaire dans les textes qui ne supportent pas de déformation, ceux qui traitent de la Religion ou de la Loi, nécessaire pour ...

"... sortir des difficultés insurmontables, soit dans le texte de l'Écriture Sainte, soit dans l'exposition des

Dogmes de la Religion, soit dans l'énonciation des Loix, des Arrêts & des Contrats de la plus grande conséquence pour la vie civile." 9

La période n'est pas tant une organisation formelle qu'une organisation sémantique :

§ 95 "Le point (.) se place après que le sens est achevé & que la période est finie. C'est-à-dire après un tissu de plusieurs phrases dont l'une fait attendre l'autre jusqu'à la dernière."

C'est pourquoi on peut parler des périodes du *style coupé* qui consistent ...

"... en plusieurs phrases ou expressions, qui souvent prises chacune en particulier, semblent faire un sens complet; & pourtant ce ne sont que des phrases ou des propositions particulières subordonnées à une proposition principale, dont elles marquent les diverses circonstances ou les divers regards."

Et Buffier ajoute :

"Quelques-uns peut-être ne voudront pas appeler périodes cet amas de diverses phrases qui sont sans liaison grammaticale. A eux permis; nous faisons profession de ne jamais disputer de mots : voici cependant un exemple des périodes dont nous parlons.

Il vient une nouvelle, on en rapporte les circonstances les plus marquées, elle passe dans la bouche de tout le monde, ceux qui en doivent être les mieux instruits la croient, la disent, la répandent, j'agis sur cela, je ne crois pas être blâmable.

Toutes les parties de cette période, comme on voit, ne sont que des circonstances ou des jours particuliers de cette proposition : je ne crois pas être blâmable.

Dans les narrations, les particularités de la chose qu'on veut raconter forment la période comme :

- les ennemis avoient fait une marche secrète; quelques cavaliers avançaient pour les reconnoître, toute notre armée suit lentement etc.

Ces exemples font voir ce que c'est qu'une période dans le style coupé; il faut qu'elle soit finie pour mettre un point (§ 998)."

Quand Buffier fait appel à un principe de hiérarchisation pour justifier la dénomination de période, cela n'implique nullement des rapports formellement marqués : le récit écrit par exemple, se passe des *et*, et

puis, alors, si ... , quand, parce que ... , si fréquents à l'oral pour marquer les relations.

La cohérence n'est donnée que par la succession des actions; les suites sont rapportables les unes aux autres. Tant qu'est maintenue cette unité d'action, Buffier considère qu'il s'agit d'une période et propose de marquer formellement par le point cette unité.

★

Si rapide qu'elle soit, notre lecture montre que marchent de pair des soucis théoriques (fondements de l'analyse grammaticale) et des règles d'usage de plus en plus précises. Est-ce la théorie qui commande la codification de la ponctuation ou bien Buffier le premier ne fait-il qu'établir sa définition des périodes en style coupé sur l'usage des imprimeurs ?

En tous cas, il n'est pas indifférent que ce soit dans ce chapitre technique que s'exprime le plus nettement le déplacement des critères qui servent à établir l'existence de cette unité rhétorique.

Bien entendu, on est très loin de l'analyse scolaire du XIX^e siècle, puisque Buffier parle de dépendances là où les propositions seraient appelées coordonnées et mises sur le même plan. Buffier considère au contraire qu'une de ces propositions, la dernière, a une certaine primauté puisqu'elle est *la clé* du discours. La doctrine scolaire ne retiendra comme subordonnées que les propositions introduites par des conjonctions. L'analyse du style coupé est donc aux antipodes de l'essai de mise en correspondance entre effets de sens et formes pratiqué par la grammaire scolaire. Pourtant elle est un maillon important parce qu'elle place au centre de l'analyse, au nom de la liaison des idées, l'organisation sémantique d'un ensemble large; et la ponctuation vient soutenir cette analyse en dotant la période d'une marque formelle. Le point garantit une unité, qui va acquérir une importance pédagogique centrale et que l'on appellera bientôt *la phrase*. La ponctuation jouera désormais un rôle déterminant et reléguera à l'arrière-plan les consi-

dérations stylistiques de rythme, ou le modèle rhétorique de la narration sous-jacents à la période.

Déplacement ambigu, puisqu'il a permis le passage d'une analyse centrée sur la proposition — unité au fondement syntaxique certain, le verbe et les éléments qu'il construit — à une analyse centrée sur la phrase dont nous avons rappelé le statut linguistique problématique.

Mais déplacement qu'il ne faut pas sous-estimer car cette unité, après avoir été imposée comme l'unité d'écriture, a fini par pénétrer la linguistique, jusqu'à apparaître aux yeux des grammairiens générativistes comme l'unité naturelle de la syntaxe.

Sonia BRANCA

★

NOTES

- ¹ Pour les problèmes phonétiques, cf. par exemple FILLOL et J. MOUCHON, "Les éléments organisateurs du récit oral", *Pratiques* n° 17, octobre 1977.
- ² Sur le rôle de la phrase dans l'apprentissage élémentaire de l'écriture et la critique de la notion de "passage" à l'écrit, cf. G. MOUILLAUD, "Leur apprendre à écrire dans la langue qu'ils parlent", et S. BRANCA, "Des écritures au CE¹", dans *GREF, Ecritures/Ecole, Cahiers de l'IDP* n° 1, février 1979, Université de Provence, et Claudine DANNEQUIN, *Les enfants baillonnés*, Paris CEDIC 1977, J. BOUTET, *Pratique langagière à l'Ecole Primaire*, thèse de 3e Cycle, Paris VII, 1977.
- ³ J.Cl. CHEVALIER, *Histoire de la syntaxe*, Droz 1968.
- ⁴ Sur Buffier et la notion de phrase, cf. MARCELLO-NIZIA, "La notion de phrase dans la grammaire", *Langue Française* n° 41, février 1979, p. 47 et suivantes.
- ⁵ Ce sens ancien se survit dans le terme de *phraséologie*, "emploi de grands mots vides de sens", selon le *Dictionnaire Robert*, et dans l'anglais *phrase*.

- ⁶ Cf. dans ce même numéro l'article de Cl. BLANCHE-BENVENISTE.
- ⁷ Id., articles de Cl. LOUFRANI et B. BOREL.
- ⁸ Lamy, au contraire, subordonne la ponctuation aux repos de la voix :
- "On choisit pour le repos de la voix la fin de chaque sens [...]. Si les expressions de chaque sens sont trop courtes & par conséquent que la prononciation soit souvent interrompue, cette interruption, diminuant la force de la voix, & la faisant tomber, l'Esprit du lecteur, qu'on devroit tenir en haleine, se relâche, l'ardeur qu'il a se refroidit [...]. Lorsqu'une pensée est exprimée par un trop grand nombre de mots, on tombe dans un autre excès. [Une] longue suite de paroles échauffe les p^oumons et épuise les esprits."
- (Art de parler, Livre II, 1)
- ⁹ Pariente, dans *Grammaire logique et Ponctuation (Etudes sur le XVIIIe siècle 1979)*, rappelle fort heureusement l'exemple révélateur dans *Le Mariage de Figaro* à propos de la reconnaissance de dette signée par Figaro : "Faut-il lire «laquelle somme je lui rendrai dans ce château où je l'épouserai» ou, comme le soutient Figaro : «dans ce château, virgule; ou je l'épouserai» ?".

*
* *

B. MEZZIANE

ET LES ARABES DANS L'HISTOIRE ?
RÉFLEXIONS SUR LE PROBLÈME DES TRADUCTIONS

Ces réflexions portent sur les deux grands mouvements de traductions qui ont permis au monde musulman de découvrir la pensée grecque et de la transmettre à l'Europe. On pourrait s'étonner de trouver ce genre de réflexions dans une brochure de recherches en syntaxe et en sociolinguistique, mais dans la mesure où la traduction implique une réflexion sur les relations entre langues d'une part et entre langue et culture d'autre part, le problème de l'apport hellénique et oriental au monde arabo-musulman semblait pouvoir trouver ici sa place.

Il n'est plus nécessaire à l'heure actuelle de prouver que la Grèce est à l'origine de la spéculation scientifique et philosophique dans le monde arabe et musulman. Ce qui choque cependant, c'est la manière et le langage dans lesquels le problème a été traité, en particulier au XIXe siècle, par certains esprits scientifiques et éclairés. Ainsi, si l'on admet facilement que "l'armature de la pensée scientifique des Arabes est entièrement grecque" (Montgomery Watt, 1972, p. 153-154), même s'il est difficile d'établir "jusqu'à quel point les Arabes furent le simple véhicule de ce que les Grecs avaient découvert, et jusqu'à quel point leur apport fut original" (*idem*, p. 153); si l'on admet par ailleurs que "les Arabes ne firent qu'adopter l'ensemble de l'encyclopédie grecque telle que le monde entier l'avait acceptée vers le VIIe

et le VIII^e siècle" (Renan, 1852, Avertissement, II, III), ce qu'on a du mal à comprendre, c'est que des gens "étrangers à la science et à la philosophie", utilisant "un système grammatical [qui] sent évidemment l'enfance de l'esprit humain" et une langue qui a conservé "plus clairement qu'aucune autre, le souvenir d'un de ces langages que l'homme dut parler au premier éveil de sa conscience" (Renan, 1885, p. 24), aient pu réussir à faire que "le développement intellectuel représenté par les savants arabes [fût] jusqu'à la fin du XII^e siècle supérieur à celui du monde chrétien" (Renan, *idem*, Avertissement). On peut enfin admettre que la philosophie fut "écrite en arabe, voilà tout" (*idem*). On se demande toutefois comment une langue à caractère "physique et sensuel" (*idem*), une langue "qui était très pauvre en termes de civilisation" (Pellat, 1950, p. 41) a pu servir à transmettre les trésors de la pensée grecque et orientale. Le véritable problème qui se pose à nous, c'est celui de savoir d'une part quelle fut l'originalité de l'Islam devant l'apport hellénique et d'autre part l'effort de la langue arabe pour intégrer un apport massif qui lui est étranger.

S'agissant du problème de l'influence grecque sur la pensée musulmane, on a souvent parlé de "traduction". Il convient de nuancer quelque peu ce terme car il semble qu'il y ait eu beaucoup plus que de simples traductions. Déjà, aux VIII^e et IX^e siècles [...] de nombreux textes sur l'astronomie (et sur l'astrologie en tant que comportant une connaissance de l'astronomie) furent *traduits* en arabe du sanskrit, du pehlevi, du grec et du syriaque" (article de l'E. I sur l'astronomie, 'ilm al-Hay'a). En philosophie, Aristote fut l'autorité indiscutée mais "non seulement on vérifie [cet] usage très libre d'Aristote, mais on croit se servir de lui alors qu'on suit des ouvrages qui ne lui appartiennent que comme apocryphes, tels la *Theologia* et, plus tard, le *De causis*, qui sont des compilations effectuées, la première sur les *Ennéades* IV-VI de Plotin, et le second sur les *Eléments de théologie* de Proclus, avec quelques additions, et dont la non authenticité a été récemment établie" (Quadri, p. 6). On sait par exemple qu'Al-Kindi (IX^e s.) fut chargé par Al-Ma'mūn de "traduire" des ouvrages d'Aristote sur des textes grecs et syriaques, et qu'il était versé dans les sciences grecques. Mais "al-Kindi n'a jamais su le grec, mais il re-

touchait les traductions" (Badawi, 1968, p. 26-32). Il suivit, paraît-il, scrupuleusement la doctrine d'Aristote qui donnait une très grande autorité à la logique, ce qui fit qu'on lui attribua quatre traités de philosophie qui ont été traduits en latin : *De intellectu*, *De somno et visione*, *Liber de quinque essentiis* et *Liber introductorius in artem logicae demonstrationis*. "Mais le dernier fut composé par un certain Muhammed, [élève d'al-Kindi], et l'authenticité du troisième est douteuse" (Quadri, p. 67). Par ailleurs, "Aristote n'est plus ainsi celui qui a offert des textes à des commentateurs plus ou moins avisés et doués d'esprit critique, mais il est le guide idéal d'un mouvement qui prend de lui ou des apocryphes qu'on lui attribue, l'envoi des divers problèmes qui furent des questions autour desquelles la spéculation postérieure se développa en grande partie, tout autant que la spéculation médiévale. [...] Il faut en effet avoir présent à l'esprit que ce n'est pas une oeuvre critique que celle des commentateurs d'Aristote Grecs ou Arabes, mais essentiellement une oeuvre constructive. Sinon par occasion, ils ne cherchaient pas à découvrir la vraie pensée d'Aristote, mais ils allaient à la découverte de la vérité elle-même, marchant sur les pas de ce guide merveilleux ou sur les traces qu'on lui attribuait. Plus nous approfondissons les écrits des Arabes, plus nous sentons que leur travail n'était pas une oeuvre d'exégèse, mais, par son but et ses résultats, une oeuvre qui représente une étape fondamentale et des plus concluantes sur le chemin paisible de la recherche philosophique" (Quadri, p. 7). C'est ainsi par exemple que "les Arabes réservaient le nom de philosophes à une classe particulière de ces chercheurs de la définition du réel, à ceux qui se disaient interprètes du Philosophe, c'est-à-dire d'Aristote, en dehors des Ulémas qui utilisent également la philosophie grecque à travers des traductions, et en dehors de ceux qui, médecins, naturalistes, mystiques ou historiens, apportaient leur contribution à la philosophie" (*idem*, p. 66). C'est dans ce cadre que les *Catégories*, les *Analytiques*, la *Métaphysique*, le *De coelo et mundo*, le *De Anima*, etc., "prirent un vêtement arabe". Bien plus, c'est un Aristote éclectique que les Arabes ont connu et, comme le dit R. Arnaldez (article *falsafa*, dans *E.I.*), il est "difficile de donner un sens précis à l'idée d'un héritage grec; la pensée grecque est loin d'être une". Or les Musulmans de langue arabe "avaient

dû tout apprendre, depuis les doctrines présocratiques jusqu'aux oeuvres et aux commentaires de Proclus et de Jean Philopon. Ils sont donc partis de la connaissance acquise d'un tout de la pensée grecque, connaissance globale et abstraite qui se présentait à eux comme une culture en soi à laquelle manquait la dimension historique. Ce n'est pas qu'ils aient ignoré qu'il y avait une histoire de la pensée, mais ils la connaissaient presque exclusivement par ce qu'en dit Aristote". En gros, ce que la falsafa a emprunté à la philosophie grecque, c'est "une forme commune, un schéma général du monde, une conception d'ensemble de l'esprit, de l'âme, de l'homme, de la connaissance humaine ... Dans le détail, et derrière cette uniformité de structure, chaque philosophe a fait son propre choix, et la première falsafa est beaucoup plus originale qu'on pourrait le croire quand on dit qu'elle n'est que le néoplatonisme arabe" (Arnaldez).

Les Musulmans eurent donc recours à Thémistius (IV^e siècle) pour qui la logique et la physique n'étaient que des auxiliaires de l'éthique et qui, dans un but pratique (rendre Aristote accessible), avait fait des "paraphrases où il rassemblait avec clarté et concision les idées du maître" (Arnaldez). A un autre commentateur d'Aristote, Jean Philopon, on prit l'idée que l'esprit scientifique, "dégagé de la métaphysique outrancière des néo-platoniciens d'Athènes, peut s'accommoder du dogme fondamental du monothéisme révélé" (*idem*). On peut dire que d'une manière générale la philosophie musulmane s'est définie et a créé son lexique dans une entreprise où se mêlaient "traductions, commentaires, réflexions personnelles et applications" (Arnaldez). C'est une des raisons pour lesquelles l'Islam sunnite orthodoxe n'a jamais vu la philosophie d'un bon oeil : elle fut "un foyer de réflexion sur l'héritage de la pensée grecque" et se caractérisa comme "quête d'un humanisme religieux, avec tout ce que l'humanisme implique de liberté d'esprit" (Arnaldez).

Comme Aristote, Platon connut une fortune appréciable chez les Arabo-musulmans qui l'avaient découvert d'après les différentes manières selon lesquelles ses oeuvres véritables et celles qui lui étaient attribuées à tort, étaient lues et étudiées dans les parties grecques de

l'Empire romain avant la conquête arabe. "Aucune des oeuvres authentiques de Platon ne nous est parvenue dans une traduction arabe [...] par contre le nombre des oeuvres apocryphes attribuées à Platon est immense" ¹ (Badawi, p. 77). On n'eut affaire et on ne s'intéressa comme objet d'étude qu'à des interprétations et à des commentaires des oeuvres de Platon : résumé du *Timée*, fragment de la paraphrase de la *République*, fragment du résumé des *Lois*, référence au résumé de *Parménide*, le tout rendu accessible par Ḥunayn b. Ishāq. "Des fragments du commentaire médical du *Timée* ont été recueillis chez les écrivains Arabes médecins. De nombreuses citations de Platon et références à son oeuvre atteignent le monde musulman à travers des traductions [...] . Al-Fārābī utilisa un commentaire de la *République* [qui représente la principale partie du commentaire d'Averroès, accessible dans une traduction en hébreu et dans une traduction latine du XVIIe siècle]. Un résumé du même genre des *Lois* fut utilisé par al-Fārābī dans son abrégé de l'ouvrage ... Al-Rāzī commenta le commentaire de Plutarque sur le *Timée*, et Yaḥya ibn 'Adī copia le commentaire de Plutarque ..." (R. Walzer). On peut dire, en résumé, que les Arabes n'ont vu Platon qu'à travers ses interprètes néo-platoniciens (Plotin, Porphyre, Proclus, etc.). Le Platon auquel ils font référence est toujours le Platon de Plotin et de ses disciples. "Yaḥya ibn 'Adī avait dans sa bibliothèque le commentaire du *Sophiste* (perdu dans l'original grec) d'Olympiodore (VIe s.) dans la traduction de Ishāq b. Ḥunayn (fils du grand traducteur); on mentionne un commentaire sur la *République* traduit par Ḥunayn et Yaḥya", etc. (Walzer). Bilan : "on n'a retrouvé jusqu'à présent aucun manuscrit de ces traductions arabes ou d'autres des dialogues de Platon". Juste des citations dont on se demande s'il faut les attribuer à Platon ou à un auteur intermédiaire. Pour tout ce qui semble avoir été son oeuvre et même pour le Platon associé aux superstitions (magie, alchimie, astrologie) qui sont devenues partie intégrante de l'enseignement de la plupart des écoles néo-platoniciennes, "les Arabes, faisant un pas de plus, firent de Platon l'auteur d'ouvrages d'alchimie" ... C'est ainsi qu'on pense qu'un [autre] traité d'alchimie, le *Liber Platonis de XIII clavibus*, a été traduit de l'arabe en latin en 1301 (d'après Walzer).

On pourrait multiplier les exemples à perte de vue, un constat s'impose : il semble que par "traduction du grec en arabe" on ait entendu une activité beaucoup plus large et plus complexe que l'exercice qui eût consisté à transporter dans une langue les spéculations qui se trouvaient écrites et pratiquées dans l'autre. Peut-être convient-il d'être encore plus circonspect en ce qui concerne la spéculation philosophique qu'en ce qui concerne le travail proprement scientifique. On sait en effet qu'il y eut en quelque sorte deux voies de pénétration : celle de la philosophie "naturelle", représentée par Pythagore, Thalès, Milet etc., en gros par les Sabéens, les Egyptiens ...; et une philosophie qu'on pourrait appeler "politique", incarnée, elle, dans les figures de Socrate, de Platon, d'Aristote et de leurs commentateurs. Les Arabes ayant opté en quelque sorte pour Aristote se sont trouvés poussés vers une forme néo-platonicienne de philosophie, à la rencontre de Platon et d'Aristote, le second permettant une "lecture" du premier.

Il est évident que si l'on s'engage dans le débat sur l'influence de la Grèce sur les Arabo-musulmans, il devient difficile de faire la part des choses et l'on a vu à quel point le problème était "sensible". En fait, "il convient moins de parler d'influence que de pression de sélection exercée par le système culturel d'accueil sur des techniques, des modes, des conduites, des idées d'une civilisation momentanément plus avancée. La portée d'une influence dépend aussi de la capacité d'accueil et du mode d'utilisation de l'élément emprunté ... [et l'historien se doit de contribuer à] une connaissance positive des modes d'intégration et de survie des idées dans des systèmes culturels différents" (M. Arkoun). On s'aperçoit malheureusement que ce qui domine, c'est, très souvent, un "vocabulaire plus ou moins métaphysique" et que, "à des degrés divers, l'histoire des historiens n'est que la traduction idéologique du processus de construction nationale" (*id.*). Je laisse donc volontairement de côté ² l'aspect polémique et apologétique pour étudier dans les quelques pages qui suivent l'apport des non-Musulmans à la pensée musulmane.

Devant ce qu'il est convenu d'appeler "le mirage grec", les Arabes (Musulmans, Chrétiens et judaïsés) rivalisèrent de zèle pour tra-

duire les monuments grecs reconnus et admirés comme supérieurs aux idées des Perses et à la philosophie indienne. "Les traducteurs du grec en syriaque furent d'abord des Syriens, donc de langue araméenne, nestoriens [...], à Edesse et Nisibe, puis à la célèbre école de Gondē-Shāpūr, en Iran, fondée au VI^e siècle de notre ère (peu avant la fermeture de l'école d'Athènes par Justinien en 529). C'est là que passèrent en syriaque Aristote et Galien. Au nord de l'Iraq, surtout au IX^e siècle, les Sabéens [...] de Harrān se distinguèrent dans les sciences. D'autres Chrétiens, jacobites (monophysites), dès le VI^e siècle, s'intéressèrent aux 'sages Grecs' ... Alexandrie eut aussi son école de traducteurs (généralement Chrétiens jacobites) du grec en syriaque, puis en arabe, notamment pour Plotin" (Quadri, p. 124). Au IX^e siècle, à Bagdad, il y eut une activité colossale entreprise par le "bayt al-Hikma" (Maison de la Sagesse) fondée en 832 par le calife al-Ma'mūn. Des émissaires partaient pour Byzance, à la recherche de manuscrits grecs qui étaient alors traduits du grec en syriaque. Parmi les traducteurs de cette école on peut citer Qosta ibn Lūqā (mort en 912), Ibn Masawayh (857) ... La plupart, tout en vivant à la cour du calife, gardaient leurs convictions. Poursuivis par la haine des Grecs, ils s'étaient expatriés pour échapper aux persécutions mais, malgré les dissidences qui les opposaient à Byzance, ils eurent facilement commerce avec la science grecque. "Ils possédèrent les seize traités de Galien, mis en forme par les Alexandrins" (Quadri-Vardet).

Il faut faire ici une place particulière à celui qui fut, sans conteste, le plus grand des traducteurs de cette époque : Ḥunayn ibn-Isḥāq (809-873), chrétien³ arabe, qui fut l'animateur d'une importante école de traducteurs (parmi lesquels étaient son fils et son neveu). C'est grâce à son oeuvre que le monde arabe a connu le gros de la science grecque (Hippocrate, Galien, etc.), et c'est également lui qui laissa une série de remarques sur les problèmes pratiques de la traduction, dans une épître (Risāla ilā 'Alī b. Yaḥyā fi dhikr mā turġima min kutub Djālinus ...) sur les traductions de Galien. Placé par le calife al-Ma'mūn et maintenu par ses successeurs à la tête d'un bureau officiel de traductions à Bagdad (832), il était chargé de choisir et de guider des collaborateurs capables de traduire en arabe, soit à partir de versions

syriaques, soit sur le texte original des auteurs grecs qu'il leur désignait. Il manifesta, dit-on, une prédilection pour le syriaque aux dépens de l'arabe auquel il reprochait le manque de terminologie adéquate, en comparaison du syriaque, du grec ou du persan. Cependant, "dans leurs traductions, son école et lui évitaient le plus possible les simples transcriptions et ils participèrent ainsi à la création d'une terminologie arabe" (Quadri). Il avait de la peine à acquérir une bonne connaissance de la grammaire arabe (cf. article Ḥunayn, dans *E.I.*). Dans son épître, il explique qu'il ne commençait à traduire que sur le texte grec critique qu'il avait préalablement établi par collation des différents manuscrits disponibles, en donnant, en gloses marginales, les variantes les plus significatives. En plus de la critique des sources, "il fallait aussi réviser la langue et le style, trouver des équivalents arabes à la terminologie des Grecs, et adapter la syntaxe sémitique de l'arabe pour lui faire rendre les nuances du grec" (Quadri, p. 142). Les travaux entrepris passaient ainsi par trois étapes : interprétation pure et simple, critique et révision, transcription. D'après A. Jourdain, la transcription consistait à "transcrire l'ouvrage en arabe, non pas en le copiant fidèlement, mais en y faisant, soit sur le texte de l'auteur, soit à ses démonstrations, les corrections, modifications que le copiste ou plutôt l'éditeur jugeait convenables. C'est ainsi que parfois les traces de paganisme étaient éliminées des ouvrages anciens ... Etant au moins trilingue ⁴ (grec, arabe et syriaque), Ḥunayn traduisait lui-même soit en syriaque pour les Chrétiens, soit en arabe pour ses patrons musulmans. Ses collaborateurs ne connaissant pas le grec aussi bien que lui firent des traductions en syriaque à partir des versions arabes qu'il avait réalisées, ou des traductions du syriaque en arabe à partir de versions dont il était l'auteur. Il arrivait que Ḥunayn n'avait pas la possibilité de comparer et de corriger les versions d'après les originaux grecs, il n'en était pas moins le signataire et le signataire unique des traductions ... Il reste donc à montrer "par une analyse de la langue et des erreurs qui peuvent provenir de l'ambiguïté des mots syriaques, si les versions arabes ont été faites par Ḥunayn directement sur le grec ou par quelqu'un d'autre d'après sa version syriaque ... [Or] presque toutes les traductions en syriaque sont aujourd'hui perdues ..." (article *E.I.*).

On sait, parce que cela est dit par les philosophes musulmans eux-mêmes, combien fut importante l'influence de la philosophie du maître incontestable : Aristote. Il faut cependant rappeler que les Musulmans n'ont pas accédé directement à l'oeuvre d'Aristote et que souvent elle leur est parvenue à travers la réflexion du christianisme et en particulier des ordres monastiques d'Orient. Ce n'est donc pas la traduction seule qui a permis ce contact : elle y a contribué, aidé, jusqu'à tracer un chemin à la pensée païenne dans l'esprit des rationalistes musulmans, dont la plupart se nommeront, sans plus, "péripatéticiens arabes" (Quadri, p. 11). "Ainsi donc, la *Theologia*, comme le *De Causis* ont concouru à la formation de la pensée arabe, mais davantage chez les philosophes péripatéticiens que dans les sectes théologiques. Combien, au contraire, est toujours vivante chez celles-ci, la présence de penseurs chrétiens" (*id.*) : le pseudo-Aéropagite, dont les ouvrages étaient lus et universellement répandus et réputés, et dont Philopon et Saint Jean Damascène avaient estimé et proclamé la supériorité et le nom comme celui de la plus vénérable figure de la pensée chrétienne (d'après Quadri). En étudiant la littérature des grandes hérésies chrétiennes d'Orient, on s'aperçoit à quel point Nestoriens, Jacobites etc. furent proches de l'Islam et en contact avec lui (certainement en tout cas, plus proches que la pensée orthodoxe de l'Eglise). C'est dans ces sectes que l'hellénisme était vivant, dans son esprit et dans sa culture. Or, bien des maîtres chrétiens furent les maîtres de nombreux théologiens et penseurs musulmans. Pour ne citer que cet exemple, al-Fārābī eut pour maître à Bagdad le médecin chrétien Yoḥanna b. Hailān; il eut pour condisciple le traducteur Abū Biṣṣū Matta, chrétien également, et l'on dit qu'il eut beaucoup d'influence sur un autre traducteur, Yahia ibn 'Adī, le principal représentant de l'école des aristotéliens chrétiens de Bagdad. Or, tous ces maîtres appartenaient à des courants hétérodoxes et leurs argumentations, puisées chez les Grecs, durent avoir une importance très grande dans l'édification de certaines spéculations musulmanes. C'est donc à un hellénisme en quelque sorte christianisé que les Musulmans eurent d'abord accès. A titre d'exemple, on peut citer le débat sur la Trinité pour lequel les Chrétiens avaient dû recourir à la philosophie grecque et en particulier aux oeuvres

vres d'Aristote (la *Logique*, la *Didactique*, la *Métaphysique*; les notions de substance, d'accident, de genre, de différence, etc.). On fit donc des traductions rapides des ouvrages touchant à ces arguments dans un souci pratique évident et, si avec l'Islam il y eut un changement de religion, tout ce qui existait de polémiques resta vivant. Il en fut de même pour la *Physique* d'Aristote, les oeuvres de Ptolémée ou de Galien. Les Musulmans poussèrent l'effort dans le même sens, n'hésitant pas à utiliser le savoir de leur mawālī et de leur dhimmi ("clients" et "protégés") qui n'étaient pas musulmans, jusqu'au moment où ils purent eux-mêmes repenser leurs sciences en leur donnant un nouveau sens et une nouvelle fonction. Al-Fārābī, par exemple, s'attache à une grammaire pouvant s'adapter à la langue, à une théologie dialectique (Kalām) et à une jurisprudence (fiqh), réduites au service d'une religion particulière. Il utilise les formes expliquées dans les *Topiques* et les *Sophistici elenchi*. Son métaphysicien est aussi un législateur (comme Platon l'a montré dans ses *Lois*); la *Rhétorique* et la *Poétique* apportent la meilleure méthode pour faire sentir la vérité aux non-philosophes en exerçant une action sur leur imagination. On sent dans l'oeuvre philosophique d'al-Fārābī l'influence du programme de l'école de Baghdād, de même qu'on sent la forte impression que fit sur sa pensée l'interprétation par les derniers alexandrins de la philosophie grecque. On notera enfin l'influence de Gondé-Shāpūr, "un des centres du syncrétisme oriental qui unit les recettes pratiques de l'Orient aux spéculations mystiques de l'ancien paganisme grec. Ce syncrétisme a également l'ambition d'unir, en un même faisceau, des disciplines aussi diverses que l'astrologie, l'alchimie et la médecine, au nom de la prépondérance reconnue au pseudo-Platon, dérivée du *Timée* ou du faux Démocrite d'Abdère ..." (J.C. Vardet, *E.I.*).

A ce stade de la réflexion, un problème intéressant reste encore à élucider dont il a déjà été question au début : le problème de l'effort de la langue pour s'adapter à des besoins nouveaux. Il est, je pense, inutile de revenir sur les théories de Renan dont on sait l'inspiration et les enjeux idéologiques. Je ne l'ai cité que pour situer le problème qui est un problème réel et qui ne va pas sans évoquer des phénomènes similaires que connut la France du XVI^e siècle lors-

que le français dut recevoir un apport considérable de racines grecques et latines ⁵.

Ce qu'il est important de noter d'abord, c'est que l'effort pour adapter la langue arabe aux besoins de la science et de la philosophie ne semble pas avoir été accompli par les grammairiens ou les lexicographes. Au contraire, ceux-ci s'étaient enfermés dans un purisme farouche, refusant de prendre en compte autre chose que le Coran et la poésie. C'est que "l'organisation de l'empire islamique, qui est contemporaine des premiers balbutiements de la science arabe, s'effectua par paliers" (Pellat, 1950, p. 41). On commença par maintenir en place l'administration déjà existante (grecque ou persane), et ce ne fut que vers la fin du VIIe siècle qu'on commença à l'arabiser (non sans mal) en traduisant les pièces officielles. "En combinant la technique des savants et les emprunts aux langues administratives déjà peu ou prou passées dans l'usage, les traducteurs parvinrent à former un jargon administratif d'apparence bien arabe" (Pellat, *id.*). Cependant, malgré la réticence des lexicographes, il fallut sacrifier à la nécessité de disposer d'une terminologie islamique, le Coran contenant de nombreuses dispositions juridiques mais ne fournissant pas les termes dont se servaient les docteurs musulmans.

Si la grammaire est restée en quelque sorte étrangère à la panoplie des traducteurs, c'est probablement dans son objet même qu'il faut en chercher l'explication. En effet la grammaire arabe apparaît dès sa naissance comme un auxiliaire des sciences religieuses. Son objet : "un langage artistique utilisé dans la poésie et dans la prose coranique et des dialectes" (Fleisch, *Traité*, p. VII). Il suffit de regarder les exemples des grammairiens pour se rendre compte :

- qu'on a affaire à une langue littéraire, de culture intellectuelle;
- que le grammairien, dans sa méthode et dans son objet, reste très proche des débats théologiques dont il utilise jusqu'à la terminologie (qiyās : analogie; furū' : formes dérivées; uṣūl : formes de base; iḡmā' : consensus, etc.). Si l'on fait un parallèle entre la méthode des grammairiens et celle des théologiens, on s'aperçoit d'une correspondance frappante.

Si l'on admet l'existence, dans le monde musulman des débuts de l'expansion, d'une koinè bédouine et, avec l'expansion, d'une koinè citadine (cf. Cohen, Fück, etc.), on a du mal à imaginer que les traductions – souvent le fait de non-Arabes et de non-Musulmans – aient pu être écrites dans la langue de la poésie ou dans celle du Coran qui, on peut parfaitement s'en rendre compte, ont une syntaxe assez spéciale. On se rend alors compte que les grammairiens, tout en travaillant sur un corpus réel et en donnant de précieuses indications sur les anciens dialectes, sur les sciences des lectures du Coran etc., se sont enfermés dans une recherche de l'expression de la sagesse, de la justice, de l'harmonie divine, ainsi que de la perfection (Coran) et de l'intelligence de l'oeuvre divine. "On conçoit la dignité que prenaient les études grammaticales devenues sciences sacrées. Le zèle à les pratiquer était de la piété" (Fleisch, p. 2). En fait, à Baṣra (fief des "analogistes"), "la grammaire est devenue, comme le droit, un code d'obligations" (Fleisch). Le grammairien était un juge, ce qui entraînait le rejet de tout ce qui n'entraînait pas dans l'organisation de la grammaire. On parle en grammaire, comme en droit, de *ḡā'iz* (licite), de *wāḡib* (nécessaire), etc. C'est ce qui fait que la grammaire ne peut pas réellement nous renseigner sur "le langage quotidien et les dialectes parlés par les différentes classes de la société musulmane pendant cette période (IXe siècle). On peut deviner à quel point la situation linguistique était devenue complexe à la fin du VIIIe siècle par des remarques occasionnelles (d'Al-Ġāḥiz par ex.) : prononciation fautive, erreurs de langage, préciosité, maniérisme. On sait d'après la tradition qu'une des raisons qui ont présidé à la naissance de la grammaire a été le souci de protéger le texte du Coran des altérations ... Des tendances divergentes affectent bientôt même le langage écrit. "Les traducteurs et les savants qui rendirent accessibles au monde islamique le legs de la philosophie, de la médecine, des mathématiques et d'autres sciences grecques enrichirent considérablement le vocabulaire par l'appoint d'innombrables termes techniques. Mais ils étaient souvent Chrétiens ou Juifs et n'avaient ni formation arabe solide, ni aptitude pour la perfection littéraire ou le style châtié. C'est pourquoi leurs traductions d'une façon générale, présentent quelques caractéristiques de moyen⁶ arabe" (Khalafallah, dans

l'article 'Arabiyya, E.I.). Il faut d'ailleurs remonter aux conquêtes musulmanes pour mieux situer le problème.

Au moment de ces conquêtes, l'arabe devint, dans certaines régions (Syrie, Egypte) la langue "nationale". "En Syrie, des éléments arabes étaient déjà installés, la poésie arabe était bien accueillie à la cour ghassanide, et beaucoup d'habitants parlaient l'araméen, langue apparentée à l'arabe. En Irak, des tribus arabes étaient déjà installées également, et un Etat s'était fondé à El H̄ira. Dans les régions de l'Irak où le persan dominait, le voisinage déjà ancien des Arabes et des Persans avait préparé le terrain à la langue des conquérants. Certains rois persans, comme Bahrām Gūr, sont censés avoir été élevés dans des cours arabes. H.C. Woolner affirme que le persan était influencé, au VIIe siècle après J.C. par un fort courant araméen qui ouvrit la voie à l'expansion arabe. La même influence se manifeste sous une autre forme par l'intermédiaire du syriaque qui occupait une place importante en Perse, comme instrument de culture" (Khalafallah, *idem*). Si on ajoute le grec qui dominait en Egypte (politique, culture, administration et religion), on a une idée de la mosaïque linguistique des débuts de l'Empire musulman. On comprend également qu'au bout de deux siècles, les non-Musulmans soient devenus parfaitement bilingues (cas des traducteurs) sans pour autant avoir une bonne connaissance de la grammaire arabe. Il faut se rappeler qu'on avait dans tout l'Empire une langue "classique" (langue officielle) et une langue "vulgaire" (idiome de conversation). Et durant tout le VIIe siècle, il y eut "un double courant d'influences réciproques entre Arabes et non-Arabes ... La contribution des populations conquises à cette civilisation [arabo-musulmane] s'exerça dans le sens de la culture, de la science et de l'administration, tandis que la contribution purement arabe demeurait restreinte au domaine linguistique et religieux" (Khalafallah). "Dans les nouvelles provinces, sauf peut-être en Syrie, les Arabes étaient largement surpassés en nombre par les populations indigènes qui continuaient à employer leurs langues originelles, mais qui durent, dans leurs rapports avec le gouvernement, s'adapter à l'idiome des conquérants, même si au début ils devaient se contenter de procédés linguistiques de fortune" (Fück, 'Arabiyya, E.I.).

Dans de pareilles conditions, quelles furent les difficultés proprement linguistiques que rencontra la traduction, et quels furent les moyens de les pallier ?

Le problème fut essentiellement un problème de lexique et les moyens d'y remédier furent de deux sortes : le recours à d'autres langues et le recours aux ressources de la morphologie arabe.

- L'emprunt direct : on emprunta d'abord à l'hébreu et à l'araméen le lexique religieux, au persan et à l'indien les termes de civilisation, au pehlevi le vocabulaire scientifique. Le dictionnaire de Djawāliqī (1073-1144) est un inventaire de ces emprunts. Ceci datait en fait de l'époque anté-islamique et s'était continué sous l'Empire. Mais "d'une façon générale, on ne recourut à l'emprunt direct qu'en cas d'absolue nécessité, de sorte que les mots étrangers passés en arabe sont relativement peu nombreux [eu égard à l'ampleur du mouvement de traductions]" (Ch. Pellat, p. 45).
- L'intégration morphologique : le recours aux ressources de la morphologie arabe pour la formation de néologismes donna naissance à la terminologie du droit, du ḥadīth ⁷, de la grammaire etc. "On admit les mots étrangers qui s'étaient fondus dans la morphologie arabe et l'on se borna à rejeter en s'appuyant principalement sur le critère de trilittéralité ⁸, ceux qui n'avaient pu être complètement assimilés" (Pellat, p. 42). Ceci n'alla pas toujours sans provoquer la résistance des lexicographes (qui n'admettaient que la dérivation d'après les règles morphologiques et l'emploi des mots dans des sens métaphoriques), mais cela permit à l'arabe d'exprimer peu à peu des abstractions. Il faut en outre noter que "la terminologie scientifique demeura longtemps extérieure au lexique classique; au Xe siècle, le savant Khwārizmī (mort après 1000), comprenant qu'une science est avant tout une terminologie, se voit contraint de rédiger une encyclopédie, *Mafātiḥ al-'Ulūm* (Les Clés des sciences), où il groupe le vocabulaire rejeté par les lexicographes et concernant la jurisprudence, la théologie, la métrique, l'histoire, la géométrie, l'astronomie, la mécanique, l'alchimie; son ouvrage nous est encore indispensable pour l'intelligence des textes techniques" (Pellat, p. 43-44).

C'est sous la pression du mouvement de traduction (IXe siècle et plus tard) que la langue arabe a connu le remaniement. On connut par exemple la formation des noms composés au moyen de la négation *lā* qui rend le préfixe privatif (ex. : *lā-nihāya* = infini), l'emploi de *kāna* (être) comme auxiliaire ou du pronom personnel dans une composition nominale (Pellat, p. 40-41). Toutefois, et c'est une constatation faite par tout le monde, les traductions furent rarement effectuées sur des originaux. Très souvent, c'est une première version en syriaque qui servit d'intermédiaire, laquelle version n'est qu'un commentaire sur le commentaire grec de l'oeuvre originale. On peut par exemple suivre, à travers ses différentes phases, la traduction de la *Poétique* d'Aristote⁹ et les efforts des commentateurs et des traducteurs pour arriver à une version "perfectionnée", et ceci devrait inciter à une grande prudence lorsqu'on parle de traduction, car on s'aperçoit que "le traducteur syriaque, manquant de vocabulaire approprié se borna plus d'une fois à reproduire les mots grecs sans explication; le traducteur arabe fut plus embarrassé encore car il disposait d'une version syriaque barbare, si bien que, pour lui, la difficulté de traduction se doublait d'une difficulté de compréhension; il chercha alors dans le lexique arabe des analogies avec les sujets traités et c'est ainsi qu'il fut amené à proposer des approximations telles que *madīḥ* (panégyrique) pour "tragédie", *hidja'* (invective, satire) pour "comédie" etc. (Pellat, p. 44). La parenté de l'arabe et du syriaque, en masquant les échanges, favorise bien des "glissements" d'une langue à l'autre. De plus, la science grecque étant demeuré livresque, l'emprunt fait par l'arabe (langue parlée) était naturel et fréquent.

Ceci (le problème de la langue parlée) complique quelque peu le problème car s'il est possible d'établir le moment où l'arabe est devenu une langue écrite¹⁰, il est beaucoup plus difficile d'établir qui parlait arabe, comment et où on le parlait. Les indications sont nombreuses, mais parfois peu crédibles. On peut tout au plus affirmer qu'il y avait une langue écrite standard, analysée et codifiée par les grammairiens, et une mosaïque de dialectes, voire d'idiolectes parmi lesquels certains ont discerné une *koinè* citadine avec des caractéristiques propres. La langue écrite (en dehors de la littérature) était

la langue officielle, c'est-à-dire celle de l'administration et de la cour. Sorti de là, tout était possible ...

Le même problème se posait pour les autres langues et parler d'une "langue de culture livresque" et d'une langue parlée est assez simplificateur. Ainsi, le syriaque, langue de liturgie, a reçu, selon les historiens, la pensée grecque dans sa quasi totalité. Cependant, il n'était probablement pas "parlé". Il semble donc hasardeux dans le foisonnement de langues de l'Empire musulman, de parler de langues maternelles ou domestiques pour tel groupe ou tel autre.

Il ne faut pas, en fait, exagérer l'emprunt fait au grec. "Les substantifs, les adjectifs et les verbes grecs qui ont un correspondant exact sont rendus par cet équivalent; les mots abstraits sont parfois traduits par le nom verbal, tandis qu'une formation calquée sur le cyriaque permet, au moyen d'un suffixe -iyya, d'obtenir tous les termes abstraits que l'on désire (ex. : mā = quid, māhiyya = quiddité). Les adverbes, rares en arabe, sont rendus au moyen d'un substantif précédé d'une préposition ..." (Pellat, p. 45).

En ce qui concerne le vocabulaire des sciences, l'emprunt est plus important car la morphologie rend peu de services. La philosophie, la mystique, trouvent dans le lexique coranique, dans la dérivation directe, dans la terminologie des disciplines arabes et dans la koinè technique araméenne ¹¹ des apports importants de vocabulaire.

Les deux voies que je viens d'évoquer (lexique et morphologie) n'éclaircissent en fait que l'aspect lexical. En ce qui concerne la syntaxe, on peut admettre que, depuis que l'arabe est écrit, coexistent une langue de prestige (littéraire, écrite), et une langue "vulgaire" (orale, de communication). Cette dernière n'a jamais intéressé les grammairiens ni les lexicographes et l'on peut supposer que, de même que le lexique et la morphologie "vulgaires" étaient ouverts à la pénétration étrangère, de même la syntaxe devait être en quelque sorte flottante et ne correspondait pas à la somme de prescriptions et d'obligations données par les grammairiens. Il suffit de prendre l'exposé de Muqaddasī sur la situation linguistique dans le domaine islamique au Xe siècle pour se faire une idée de la réalité : entre autres remarques, on trouve :

- l'arabe le plus "correct" ('aṣṣaḥḥ) est parlé à l'est (mašriq) ainsi que dans le domaine de la langue persane (où l'on se donne beaucoup de mal)
- en Arabie, l'arabe le plus "pur" est parlé par les Hudaïl, dans les deux Nejd et au Hedjaz, tandis que la langue de la côte est rude (waḥš)
- dans le port de Ṣuḥār : le persan domine comme langue commerciale
- à Aden et Djedda (peuplés de Persans), c'est quand même l'arabe qui sert à la communication;
- le ḥimyarite est incompréhensible;
- l'arabe d'Irak est "beau" mais altéré (sans doute non conforme aux règles grammaticales), et si le dialecte de Baġdād est "le plus beau qui soit", on aurait eu honte "des fautes qui se glissaient dans le langage du grand juge de Baġdād sans que personne s'en formalisât";
- Kufa : arabe relativement des plus corrects (proximité des Bédouins);
- Baṣra : "avait si fortement rétrogradé" (arrivée d'esclaves noirs en 257) qu'elle ne mérite même pas mention;
- les dépressions entre Baṣra et Wāṣit : dialecte "laid" (population composée d'Arabes, de Nabatéens, d'Indiens Zoṭṭ et de Noirs);
- la langue de Mésopotamie : "belle" mais incorrecte grammaticalement;
- l'Egypte : en dehors du copte, l'arabe est "faible et négligent"; les fonctionnaires sont recrutés parmi les chrétiens.

On pourrait multiplier les exemples et les préciser. La conclusion à tirer de ces témoignages est que le travail des grammairiens a creusé le fossé entre la langue de communication et la langue de prestige, c'est-à-dire la langue littéraire. Le problème devenait un problème de *style*, même si les grammairiens rejetaient la *lugḥa balagḥa* (rhétorique) de leurs préoccupations pour s'en tenir à la morphologie et aux "constructions".

Si donc le lexique s'est enrichi, si la morphologie a intégré des formes étrangères, la syntaxe (au moins celle des non-Arabes) a dû subir pas mal d'altérations. Rien cependant ne permet de l'affirmer avec certitude et les remarques (comme celles de Muqaddasi, par ex.) restent des appréciations trop générales.

La transmission du legs grec à l'Occident va reposer pour l'historien exactement les mêmes problèmes que son assimilation par le monde arabe. D'Ernest Renan à Louis Bertrand et, plus près de nous, à bien d'autres champions de la latinité, les voix s'élèveront avec la même véhémence pour clamer que les Arabes n'ont jamais eu de culture ni de civilisation, ni même de "vie civile" ! De l'autre côté, on claironnera que si l'Occident est ce qu'il est à l'heure actuelle, il le doit sans aucun doute aux Arabes. Quand on sait la part que les Juifs d'Espagne ¹² ont prise dans cette "transmission du legs", on ne peut, honnêtement, ne pas ressentir une profonde irritation devant les idéologies des exclusives et des anathèmes. A l'heure des prétendus dialogues, on constate qu'en réalité rien n'a changé et que les mêmes "systèmes d'exclusion", les mêmes "refus", les mêmes "condamnations" (les expressions sont de Arkoun) continuent à agir et déterminent toutes les réactions.

Il est inutile de donner une liste des traducteurs ou de leurs travaux : ces listes existent dans tous les classiques qui traitent du Moyen Age latin. Tout le monde connaît le rôle joué par Tolède et plus tard par Palerme dans le passage de l'héritage grec au monde latin. Je me contenterai donc de rappeler ou de préciser certains points, en particulier le rôle joué par les Juifs du Moyen Age dans la vulgarisation de la pensée d'Aristote et la place qu'occupe Averroès à la fois dans la pensée musulmane et vis à vis de l'Occident.

Le Moyen Age, "c'était l'époque à laquelle les doctrines arabes, par l'intermédiaire des Juifs, avaient pénétré en Europe à travers l'Espagne" (Quadri, p. 5). Ainsi, Saint Albert mentionne "Quae ex logicis doctrinis arabum in latinum translutit Avendar israelita philosophus et maxima de logica Avicena" (*Logica*, L. 1, tr. X). A Tolède, de 1130 à 1150, l'archidiacre Dominique Gundisalvo anime des "médiateurs" juifs (comme Yehuda ha-Lévi ou Ibn Ezra) ou chrétiens (comme Gérard de Crémone). Certains venaient d'Angleterre comme Michael Scot et Robert de Chester auquel on doit, en 1141, la première traduction latine du Coran. Les traducteurs juifs de Tolède savaient l'hébreu, l'arabe et le castillan, parfois même le grec et le latin. Il se produisit exactement la même chose que dans l'Empire chrétien d'Orient : les traduc-

teurs juifs avaient pour tâche de rendre Aristote (encore lui ! mais cette fois commenté par Averroès) accessible à leurs correligionnaires. C'est ainsi que les oeuvres d'Aristote, accompagnées du *Grand Commentaire* d'Averroès seront la base exclusive de la philosophie juive. En réalité le texte pur d'Aristote se rencontre très rarement dans les manuscrits hébraïques. Au contraire, les traités accompagnés du commentaire, souvent même les paraphrases d'Averroès, y portent simplement le nom d'Aristote. Lorsque le judaïsme gagna la Provence, l'arabe fut supplanté par l'hébreu, d'où des versions qui ont survécu, la plupart du temps aux originaux et qui se sont retrouvés dans nombre de bibliothèques (Lunel, Montpellier, Carpentras, etc.), si bien que "la connaissance de l'hébreu rabbinique est bien plus nécessaire que celle de l'arabe pour faire l'histoire de la philosophie arabe" (Jourdain, p. 185-186). Une intense activité, en Sicile et en Provence, permit la vulgarisation de la "science arabe", et l'on s'intéressa particulièrement à la médecine (pour réduire la dépendance des Juifs à l'égard de la médecine chrétienne) et à la philosophie (pour entreprendre exégèses et commentaires de la Bible, mouvement qui avait été lancé déjà au Xe siècle par les grammairiens et les lexicographes). C'est ainsi que Jacob ben Abba Mari fit la première traduction d'Averroès (commentaire sur l'*Organon*). Il y eut également une traduction en hébreu de l'abrégé de la *Logique*, et de l'abrégé de l'*Almageste* d'Ibn Rošd (Averroès). Entreprises en Sicile, ces traductions étaient pour la plupart faites en vue d'une traduction latine, pour leur retour en Provence.

Il faudrait tout un ouvrage pour parler des Tibbonides. Moïse ibn Tibbon donna (vers 1260) une traduction presque complète des *Commentaires* d'Averroès, et même quelques ouvrages de médecine (comme le commentaire de l'*Ardjūza* ¹³). Ainsi, le mouvement fut tel qu'au XIIIe siècle, il y eut jusqu'à trois versions différentes des mêmes commentaires ... En ce qui concerne Aristote, Jourdain précise que :

- 1) les seuls ouvrages d'Aristote qui aient été connus en Occident au XIIe siècle sont les traités de logique qui composent l'*Organum*;
- 2) ses ouvrages sur les autres parties de la philosophie ont été traduits en latin à partir du siècle suivant (c'est-à-dire le XIIIe);

3) parmi les traductions, les unes ont eu pour origine un texte grec, les autres un texte arabe.

La prise de Constantinople au XIII^e siècle avait ouvert une autre voie pour l'arrivée de textes et de manuscrits, mais on peut considérer — et Jourdain lui-même l'affirme — que "l'Europe occidentale doit réellement aux Arabes et non aux Byzantins, la première connaissance des oeuvres *complètes* d'Aristote" (Jourdain, p. 234). La raison est fort simple : "la connaissance de la langue grecque étant extrêmement rare, on profitait des traductions latines, sans s'informer si elles étaient faites d'après l'arabe ou le grec. Il est vrai que l'étude de la langue hébraïque était aussi rare que celle du grec parmi les Chrétiens; mais il y avait alors, parmi les Juifs, plusieurs savants qui savaient l'arabe et le latin. Ce fut par ce moyen que s'introduisirent la science des Arabes et les écrits d'Aristote, traduits et commentés par les disciples de Mahomet. On puisait plus volontiers à cette source qu'à l'autre, parce que les traductions de l'hébreu et de l'arabe étaient plus littérales, et qu'on y trouvait des explications que l'obscurité du texte rendait très nécessaires" (Jourdain, pp. 14-15). Par contre, les textes entrés par le biais des croisades qui furent traduits en latin le furent par des profanes qui ne connaissaient ni la langue ni la philosophie. Il y eut des tentatives pour corriger les anciennes versions, à tel point qu'il ne fut plus possible, bientôt, de démêler la doctrine d'Aristote.

Les traducteurs juifs, eux, restaient assez près des textes et c'est seulement dans certains traités d'une physionomie particulière (comme la paraphrase de la *Rhétorique*, de la *Poétique*, de la *République* de Platon ou la *Destruction de la Destruction* que le traducteur se permet de prendre la parole en son nom propre, "soit pour remplacer des détails spéciaux ou intraduisibles par d'autres détails plus intéressants aux yeux de ses correligionnaires, soit pour faire tenir à l'auteur un langage plus orthodoxe" (Jourdain, p. 185-186).

Au XIII^e siècle, le roi Alphonse X le Sage créa à Séville un institut d'études arabes et latines (fondé en 1254), mais les traducteurs de Tolède s'étaient, en partie, réfugiés en Sicile : c'est à Palerme que se continua la tradition hébraïque¹⁴. Michael Scot, Hermann

l'Allemand etc. (écoles de Palerme, de Naples, de Bologne, de Padoue) se chargeaient de la traduction en latin. C'est grâce à eux que le monde chrétien connut Aristote et les commentaires sur son oeuvre. A cette même époque, Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris (mort en 1249) qui professait la théologie en 1228 à Paris, fit campagne contre Aristoteles et sequaces ejus, ces "suivants" étant les philosophes al-Fārābi, al-Ghazālī et Ibn Sīna (d'après A. Goichon, *La philosophie d'Avicenne ...*, Paris 1951, p. 99).

Pour en revenir aux traductions proprement dites, "le procédé suivi dans ces traductions est du reste des plus simples. Le texte est décalqué plutôt que traduit; beaucoup de mots arabes sont conservés dans leur forme primitive. Chaque racine arabe est rendue par la racine correspondante en hébreu, lors même que le sens est différent dans les deux langues. Il en est de même pour les formes grammaticales, en sorte qu'avec une certaine habitude on pourrait établir sans hésitation le texte arabe que le traducteur juif a eu sous les yeux" (Jourdain). Pour le passage au latin, on assistait parfois à des scènes assez frappantes. Ainsi, vers le milieu du XIIe siècle, Pierre le Vénérable fit faire une version latine du Coran. Trois traducteurs y apparaissent ¹⁵ ... Très souvent, "on prenait un Arabe ou un Juif converti qui expliquait l'arabe en langue vulgaire, et l'auteur réputé le mettait en latin sous la dictée d'un interprète" (Jourdain, p. 101). Mais il y eut également des "professionnels", comme Gérard de Crémone qui fit 76 traductions à lui seul; Michel Scot qui fit des traductions en tous genres, et bien d'autres encore.

Parmi les Musulmans, celui qui semble avoir joui d'une très grande popularité chez les Juifs du Moyen Age est sans conteste le philosophe Averroès. On peut même dire que si un bon nombre de ses oeuvres sont parvenues jusqu'à nous, on le doit aux philosophes juifs (cf. S. Munk, *Mélanges de philosophie juive et musulmane*). Les copies arabes furent très rares mais les versions hébraïques fort nombreuses : les Almohades traquèrent les philosophes et la philosophie avec un tel acharnement qu'aucune diffusion n'en fut possible. On est donc contraint de se rabattre sur les versions hébraïques, voire les copies de l'original arabe ... en caractères hébreux. Quant à l'averroïsme latin,

l'origine en remonte à Michael Scot qui fit, à Palerme (1228-1235) les traductions latines des commentaires d'Averroès sur Aristote. C'est cela qui ouvrit à l'Europe la porte de la philosophie grecque. Et cela ne se fit qu'au XIIIe siècle !

Quant à la qualité des traductions, c'est un autre problème ! On raconte que Michael Scot fit ses traductions (commentaire du *De Caelo et Mundo*, commentaire sur le traité de l'âme) assisté d'un auxiliaire juif, et que Roger Bacon (autre traducteur) l'accuse de plagiat et lui reproche d'avoir ignoré les langues et les sciences dont il est question dans ses écrits !

Parmi les autres traducteurs d'Averroès, on peut signaler Hermann l'Allemand qui semble s'être attaché aux oeuvres les plus négligées : la *Rhétorique*, la *Poétique*, les *Ethiques*, la *Politique* et, comme pour ces oeuvres les abrégés arabes étaient plus accessibles et plus répandus que le texte d'Aristote, ce fut à ces abrégés que Hermann s'adressa de préférence (d'après Jourdain et Renan). "Ainsi, comme équivalent de la *Rhétorique*, il traduisit les gloses d'al-Fārābī sur cet ouvrage, et comme équivalent de la *Poétique*, l'abrégé d'Averroès (le Moyen Age n'a connu la *Poétique* que par cette paraphrase !). "Ayant essayé, dit-il, de mettre la main à la traduction de la *Poétique*, j'y trouvai tant de difficultés, à cause de la différence des mètres en grec et en arabe, que je désespérai d'en venir à bout. Je pris donc l'édition d'Averroès, où cet auteur a mis tout ce qu'il a trouvé d'intelligible, et je l'ai rendue comme j'ai pu en latin". Cela se passe de ... commentaire. On peut pousser l'investigation plus loin : Jourdain affirme que "plusieurs indices témoignent que Hermann employa pour son travail des Musulmans versés dans la connaissance de la langue savante. Ainsi, la nunation ¹⁶ et les désinences casuelles sont scrupuleusement observées, dans les transcriptions des noms propres : *Ibnu Rušdin*, *Abi Ṭayyibin*, *Sayfu d-dawlati*, *Abū Bakrīn* etc.". La même caractéristique s'observe dans la traduction du commentaire sur le *De Caelo* de Michael Scot. Traductions barbares et inintelligibles et cependant assez lues au Moyen Age ...

Il ne semble pas utile d'en dire plus mais sans doute faut-il signaler trois faits pour éviter certaines confusions :

- 1) les travaux exécutés sous les ordres d'Alphonse furent purement astronomiques;
- 2) seuls les commentaires sur l'*Organon* et la *Destruction de la Destruction* ne paraissent pas avoir été connus des philosophes chrétiens du Moyen Age;
- 3) l'oeuvre médicale sera connue après l'oeuvre philosophique et sera le fait de l'Ecole de Montpellier (par l'intermédiaire des Juifs). Les *Commentaires* d'Averroès ont dû être traduits dix ans après sa mort : "le Concile de 1209 frappa l'Aristote arabe, traduit de l'arabe, expliqué par des Arabes" (Renan, 1852, p. 221).

La rapide synthèse qu'on vient de lire ne pouvait évidemment rendre compte de huit siècles d'histoire. La leçon à en tirer toutefois peut être double. D'une part, il convient d'être prudent lorsqu'on s'engage dans cette partie de l'histoire. Les quelques exemples que j'ai donnés montrent à quel point il est difficile d'attribuer à un individu une oeuvre, ou même de parler d'une "philosophie", d'une "pensée" ou d'une science. La deuxième leçon est que, de toutes façons, "il importe peu de savoir que la pensée d'un Ibn Rošd a connu plus de succès en Europe latino-chrétienne qu'en milieu arabo-islamique; sous cette forme, la notation accrédite surtout *le mythe* d'un Ibn Rošd — donc de la pensée arabe — ancêtre du "rationalisme" occidental : ce qui veut dire que les "Arabes" sont à "l'origine", au moins d'une part, de cette raison triomphante de l'occident actuel !" (Arkoun). Il s'agit donc d'introduire une plus grande relativité dans les jugements et les analyses. Une des premières urgences est, dans ce cadre, la mise au jour de textes et la réalisation de monographies qui ne soient pas simplement destinées à la consommation des spécialistes. Il y a un travail formidable auquel se sont déjà attachés certains organismes et universités. Cependant, en dehors du côté "récupération du patrimoine", peu de choses sont offertes au grand public. Ainsi, combien d'Espagnols savent-ils qui étaient Averroès ou Avempace ou Maimondi ? C'est dans ce cadre que la linguistique se doit d'intervenir ...

B. MEZZIANE

BIBLIOGRAPHIE

- BADAWI (A.), *Aristote chez les Arabes*, édition arabe, Le Caire 1947.
- COHEN (D.), "Koinè, langues communes et dialectes arabes", in *Arabica*, IX-2-1962, 119-144; repris dans *Linguistique sémitique et arabe*, 105-125.
- FLEISCH (H.), *Traité de philologie arabe*, vol. I, Beyrouth, 1961.
- JOURDAIN (A.), *Recherches sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote et sur des commentaires grecs ou arabes employés par les docteurs scholiastes*, nouv. éd. rev. et cor. par Charles Jourdain, Paris, Joubert, 1943.
- LEVI-PROVENÇAL (E.), *La civilisation arabe en Espagne*, Le Caire, 1938.
- LEWIS (B.), *Les Arabes dans l'histoire*, Bruxelles, 1958.
- MADKOUR (I.), *L'Organon d'Aristote dans le monde arabe*, Paris, 1934, 2e éd. 1969.
- MONTGOMERY (W.), *The influence of Islam on medieval Europe*, Edimbourg, 1972.
- PELLAT (Ch.), *Langue et littérature arabes*, Paris, 1950.
- QUADRI (G.), *La philosophie arabe dans l'Europe médiévale des origines à Averroès*, trad. fr., Paris, Payot, 1947.
- RENAN (E.), *Averroès et l'averroïsme, Essai historique*, Paris, A. Durand, 1852.
- *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*, 1ère éd., 1885.

ARTICLES

- "La 'Arabiyya littéraire aux IVE-Xe siècles en tant que problème de style", in FÜCK (J.W.), *'Arabiyya*, ch. VIII, pp. 123-130.
- "L'exposé de Muqaddasi de la situation linguistique du domaine islamique au Xe siècle", in FÜCK (J.W.), *'Arabiyya*, ch. XII, Paris, 1955.
- Articles de l'*Encyclopédie de l'Islam*, éd. de Leyden, 1963) :
- "'Arabiyya", article collectif (FLEISCH, FÜCK, RABIN, Ph. MARSAIS, etc.)
 - "Aflatun" (R. WALZER)
 - "Al-Farabi"
 - "Falsafa, Falasifa" (R. ARNALDEZ)
 - "Ibn Masawayh" (J.C. VARDET)
 - "Hunayn b. Ishaq" (G. STROHMEIER).
- COMPTE-RENDU de l'ouvrage de MONTGOMERY WATT par M. ARKOUN, in *Arabica*, tome XX, 2, 1973.

NOTES

- 1 A. BADAWI, *La transmission de la philosophie grecque au monde arabe*, 1968.
- 2 Pour les conditions historiques, culturelles, politiques, etc., cf. Adam MEZ, *La Civilisation musulmane au IVe siècle de l'Hégire*, 2e édition, 1947 - 2 vol.
- 3 Toutes les sources le donnent comme "chrétien" ...
- 4 Cf. la partie consacrée au problème proprement linguistique.
- 5 Cf. F. BRUNOT, *H.L.F.*
- 6 Résultat du nivellement des dialectes, ajouté à l'existence de certaines formes de langage interdialectal en usage dans l'Empire.
- 7 Etude des dits du Prophète.
- 8 "Les grammairiens arabes ont érigé en principe absolu que la racine arabe est trilitère, c'est-à-dire composée de trois consonnes ... On appellera racine l'ensemble de 2, 3 ou 4 consonnes qui forment le squelette de chaque mot et qui représentent une notion définie : K.t.b "écrire" n.s "être humain" (GAUDEFROY-DEMOMBINES et F. BLANCHERE, *Grammaire de l'arabe classique*, p. 14-15).
- 9 Kh. GEORR, *Les Catégories d'Aristote dans leurs versions syro-arabes*, Beyrouth, 1948.
- 10 "L'histoire de la langue arabe ne saurait guère remonter au-delà de la naissance de l'Islam, au VIIe siècle de J.C., car pour la période antérieure, nous ne possédons que quelques inscriptions bien insuffisantes et des textes (surtout poétiques), dont l'authenticité est loin d'être établie" (M. RODINSON, *L'arabe moderne*, avant-propos).
- 11 Koinè araméenne "que le syncrétisme oriental s'était constituée petit à petit durant les six premiers siècles de notre ère, en calquant ses termes tantôt sur le grec, tantôt sur le persan" (Louis MASSIGNON, *Essai sur les origines du lexique technique de la mystique musulmane*, Paris, 1922).
- 12 Et d'ailleurs.
- 13 Traité médical.
- 14 De l'arabe en hébreu, parfois de l'arabe en latin.
- 15 Maître-Pierre, Robert de Retines et Herman Dalmate.
- 16 Marque d'indétermination qui s'ajoute aux substantifs et adjectifs.

ANALYSES SYNTAXIQUES

★

Claire BLANCHE-BENVENISTE

LA COMPLÉMENTATION VERBALE :
VALENCE, RECTION ET ASSOCIÉS

1. PROBLEMES DE DESCRIPTION DES TEXTES

Les productions de français parlé que nous étudions peuvent-elles nous amener à proposer une "grammaire du français parlé non-normé" ? Je voudrais montrer comment se pose le problème à propos de la "complémentation verbale".

La difficulté fondamentale est bien connue : il s'agit de concilier des textes qui risquent d'avoir des usages très particuliers et des règles de description qu'on voudrait assez générales pour constituer une "grammaire". Z. Harris rappelle qu'on a vu là, pendant longtemps, une sorte de difficulté insurmontable :

"On a souvent pensé qu'on ne pouvait dégager des règles distributionnelles de grammaire que pour les usages normatifs de la langue (en particulier parce que les décalages avec les usages de conversation étaient trop irréguliers); ou qu'on ne pouvait le faire que pour un dialecte standard, mais jamais pour une production non-standard ou argotique".
Z. Harris, 1951,
"Structural and Transformational Structure", p. 776.

En tant que descripteurs de notre "propre langue", le français, nous sommes pris entre deux tendances :

— l'une est très optimiste; elle nous entraîne à nous approprier ces textes et à faire comme si nous les comprenions parfaitement. Les verbes et les systèmes de complémentation verbale qui figurent dans ces textes nous paraissent être à peu de choses près les mêmes que dans notre propre usage. Certes il y a quelques décalages, dus à des emplois techniques, régionaux ou "bizarres" (voir plus loin les exemples de "affaler une voile", "recevoir", "être destiné dans quelque chose"), mais il nous semble que nous savons les déceler à temps pour ne pas faire d'erreur d'interprétation. Pris par cette tendance il nous est arrivé souvent de nous étonner qu'il y ait si peu d'équivoques et nous avons même pu penser que nos corpus manquaient sérieusement d'"exotisme" en ce qui concerne la complémentation verbale. Cela est dû en grande partie au fait que ces textes nous parlent de choses familières et banales, ou que nous ressentons comme telles, au point de nous en approprier la signification sans grands scrupules. Pour des textes anciens, nous serions plus prudents, et attentifs à la leçon de R.L. Wagner qui écrivait, à propos de glossaires entrepris pour l'année 1840 :

"Un dépouilleur inexpérimenté est naïvement enclin à prêter à ces termes la valeur que lui-même leur donne. Neuf fois sur dix ils en ont une différente".

Les vocabulaires français, t. 1, 156.

La "naïveté" est parfois proche de la mauvaise foi : nous cherchons dans les productions de français parlé des confirmations pour nos hypothèses d'analyse. Nous avons proposé des hypothèses théoriques pour l'étude de la complémentation verbale (Blanche-Benveniste et Van den Eynde 1979) et il serait commode d'utiliser les textes de français parlé comme des sources de bons exemples à l'appui de ces hypothèses. Les sondages que nous avons faits du côté de la morphologie (cf. Blanche-Benveniste 1977 et Deulofeu dans ce numéro) nous confortaient dans l'idée qu'on ne devait pas craindre d'être débordé par la diversité des usages du français parlé : les différentes formes que prend le futur ("il boira, boivra, buvera, boivera", etc.) nous permettaient par exemple de mieux décrire les règles morphologiques fondamentales et de prévoir les diverses réalisations possibles, celles qu'on trouve aujourd'hui et qui sont à peu près les mêmes que celles qui sont attestées depuis des siècles (un prolongement est fourni par M.Cl. Bodet, dans un travail de maîtrise). Dans cette

perspective, on peut estimer qu'il est possible d'absorber les différentes variations de la complémentation du verbe, à partir du moment où l'on a bien identifié les problèmes qui se posent.

— L'autre tendance est faite de méfiance envers les fausses naïvetés et de pessimisme sur notre capacité à "comprendre" les textes produits par autrui, aujourd'hui, en français parlé. Cette méfiance peut avoir plusieurs sources. Par exemple on constate que les locuteurs de ces productions, lorsqu'ils parlent entre eux, éprouvent rarement le besoin d'explicitier leurs différences d'usage. Ils le font parfois, comme dans cet extrait :

"— il a reçu celui-là
 — ça veut dire il a reçu il a reçu quoi, des coups ?
 — non il a rien reçu il est né un peu idiot"
 (Col. C1, 13.06.80)

Sans l'explicitation, cet emploi de "recevoir" dépourvu de complément, aurait pu donner lieu à un beau contre-sens pour certains d'entre nous. Or la rareté des explicitations de ce genre nous laisse penser que nous devons "passer à côté" de bien des significations pour la simple raison que les locuteurs acceptent facilement de se comprendre "approximativement", sans s'expliquer entre eux. De la même façon, il nous semble qu'il y a peu de plaisanteries fondées sur la complémentation verbale, du genre de celle-ci :

"— sur quoi tire un soldat suisse ?
 — sur ordre de son supérieur"
 (relevé de devinettes, Aline Migeon),

mais il suffit d'une seule dans un texte pour jeter la suspicion sur beaucoup d'autres emplois. Peu d'ambiguïtés, du genre de celles qu'on cite dans les exemples de grammaire :

"Jeanne d'Arc parle de sa voix angélique"
 (— elle en parle, de sa voix ? elle parle avec cette voix ?)

Le malaise devant les textes ne nous a pas été donné par ces sortes de plaisanteries ou d'ambiguïtés, mais plutôt par certains usages de ceux qu'on pourrait appeler "les marginaux de la langue", si cette notion de "marginalité" n'était pas trop suspecte : les enfants, qui utilisent le verbe "naître" (cf. plus loin) d'une façon pour nous étrange; qui uti-

lisent systématiquement le verbe "tuer" avec un complément comme "à coups de pierres, avec des pierres" (23 emplois sur 25 dans un texte de N. Koulayan); des émigrés qui ont un usage statistiquement particulier du verbe "travailler" (cf. plus loin), ou ces emplois isolés comme :

"c'est destiné dans un autre labo", MFM 8A 13/14
(seul emploi attesté pour cette construction).

Ce malaise fait que nous sommes gênés pour "manipuler" les exemples comme nous avons besoin de le faire dans une description syntaxique; comment établir que le verbe "tuer" peut "se passer de complément" ? Comment savoir si on peut poser une équivalence entre deux constructions comme :

"d'après moi c'est faux" et "c'est d'après moi que c'est faux" ?

Une description de la complémentation verbale des textes produits dans sa propre langue rencontre en fait deux sortes de difficultés distinctes :

- l'une d'ordre grammatical, et que l'on peut chercher à résoudre par des moyens grammaticaux, en s'appuyant sur les données du contexte, sur l'intonation et sur des manipulations diverses; pour vérifier le bien-fondé des manipulations, on pourrait compléter le corpus par des questions posées aux locuteurs (à la façon des "élicitations" de Z. Harris); on pourrait espérer des réponses par "oui" ou "non", qui permettent de trancher certaines questions d'équivalences entre diverses constructions; il peut y avoir une réponse relativement nette quant à la question de savoir si celui qui dit :

"d'après moi c'est faux"

peut également dire :

"c'est d'après moi que c'est faux"

ou si celui qui dit :

"jamais on part"

dit aussi :

"c'est jamais qu'on part".

Sur des questions de cet ordre, le consensus doit être possible à obtenir.

— L'autre sorte de difficulté est d'ordre lexical, et là les recours grammaticaux, l'appel au contexte, l'examen de l'intonation ne servent à rien, ni non plus la consultation des locuteurs sur leur propre usage. Pour savoir s'il y a deux complémentations distinctes (et deux significations) dans :

"je t'invite à quelque chose" — ou "quelque part" —
et "je t'invite" (au sens de "je paie pour toi"),

il n'y a pas de procédure générale qui soit bien efficace. Dans ce domaine, l'information transmise par la complémentation verbale semble s'accommoder d'une certaine dose d'approximation et cette approximation même — apparemment irréductible — doit jouer en tant que telle un rôle fondamental.

Une théorie de la complémentation verbale doit au moins pouvoir situer ces deux ordres de difficulté.

2. UNE THEORIE DE LA COMPLEMENTATION VERBALE

2.1. Trois degrés dans la relation au verbe

Nous distinguons trois degrés de relation entre un "complément" et un verbe, et cette distinction reprend des analyses fort anciennes.

- 1) un degré "fort", pour le complément *régi par le verbe* et qui est *dans la valence du verbe*; c'est le complément qui paraît intuitivement imbriqué dans la construction et le sens du verbe, celui que certaines grammaires avaient proposé de nommer "complément essentiel" (cf. A. Chervel 1977, p. 179). Nous verrons que ce caractère essentiel est délicat à définir et qu'on ne peut pas se contenter de dire qu'il est obligatoire auprès du verbe. L'exemple-type que l'on peut proposer est celui de *ressembler*, dans la mesure où l'on considérerait comme irrecevable une construction sans complément :

"il ressemble",

et comme recevable une construction avec complément :

"il y ressemble, il lui ressemble".

Les éléments qui constituent la valence d'un verbe peuvent se définir comme un minimum requis pour que le verbe puisse fonctionner. Ces éléments de la valence sont en principe mentionnés avec le verbe dans les dictionnaires, mais ils ne sont généralement pas distingués systématiquement des autres.

- 2) Un degré "faible", pour le complément *régi par le verbe*, mais qui n'est pas nécessaire à la construction ni au sens du verbe; il peut s'adjoindre à peu près à tous les verbes, mais n'est appelé par aucun lexème verbal particulier. Un exemple-type serait celui de "autrefois" dans :

"il lui ressemblait autrefois".

Un dictionnaire idéal ne serait pas tenu de le mentionner. Nous verrons qu'il n'est pas simple de le classer en disant purement et simplement qu'il est "facultatif" ou "accessoire".

Un même élément peut fonctionner comme valence d'un verbe, par exemple "de cette façon" ou "comme ça", pour :

"il se comporte de cette façon, comme ça"

ou comme réaction d'un autre, comme dans :

"il y va de cette façon, comme ça";

il est donc inutile d'étiqueter "de cette façon" comme un *circonstant* (ou comme "complément de manière"), étant donné qu'il n'a pas la même relation au verbe dans les deux cas.

Ces deux sortes de complément, valence ou réaction, font partie de ce qu'on appellera la réaction du verbe, au sens large. La valence n'en est qu'une sous-partie, celle qu'on estime fondamentale pour diverses raisons. Nous utilisons à dessein le terme de réaction avec une valeur ambiguë : tantôt ce qui englobe valence et réaction (au sens large), tantôt ce qui n'est pas la valence, tout en

étant régi par le verbe (au sens restreint) : c'est parce que la distinction entre les deux est délicate et qu'il est commode d'avoir un terme couvrant, qui neutralise la distinction.

- 3) Un degré "nul", c'est le faux complément, non régi par le verbe, qui n'est qu'un élément de lexique associé à la construction verbale dans son ensemble; c'est l'élément *associé*. Un exemple-type serait "de cette façon" dans :

"de cette façon, eh bien il y va"

ou "quant à moi" dans :

"quant à moi, je n'irai pas".

Il n'est pas facile de le classer une fois pour toutes en l'appelant "complément de phrase", comme on a souvent voulu le faire, mais c'est une notion qui s'apparente un peu à celle-ci. On note que le même élément lexical, par exemple "de cette façon", peut être selon les cas, dans la valence, dans la rection ou associé.

2.2. Précautions utiles

On essaie de décrire, outre les constructions verbales, des constructions nominales, adjectivales, adverbiales, caractérisées par des particularités syntaxiques propres à une catégorie comme nom, adjectif, adverbe. Et, de plus, on identifie des constructions qui ne sont pas liées à une catégorie particulière, comme :

"à problème concret réponse concrète"	(AG V 10)
"ce truc, pas facile"	(EF 12),

qui reposent sur des phénomènes de construction (par exemple la symétrie) qui n'ont rien à voir avec une catégorie morpho-syntaxique particulière. Ces ensembles construits sont en dehors des mécanismes de la complémentation, et il nous semble qu'ils doivent être décrits de façon originale (cf. Deulofeu 1977).

Ce qu'on appelle ordinairement "phrase" — et qui n'est pas facile à délimiter dans un texte oral — résulte de la combinaison de constructions parfois très diverses, où peuvent intervenir des cons-

tructions verbales, nominales, des ensembles construits sans rattachement à une catégorie précise. Ces combinaisons forment des unités de discours dont on ne peut pas prévoir la constitution, et pour lesquelles on ne peut pas donner de description systématique. C'est pourquoi nous ne prenons pas la phrase comme unité de calcul en syntaxe : il nous semble qu'on ne peut pas fournir de "modèle" de la phrase qui nous permette de classer les phénomènes qui apparaissent dans les productions parlées. La phrase — pour autant qu'il soit utile de conserver ce terme — nous paraît plus utile comme notion d'analyse des discours, et pour caractériser les types de discours les uns par rapport aux autres. Sur ce point nous serions d'accord avec les idées de G. Guillaume (*Leçons de Linguistique*, 1, 69, par exemple) qui voyait dans la phrase une unité de discours et non de langue.

Dans le calcul des différentes relations syntaxiques (valence, rection, associé), nous ne prenons pas en compte la vraisemblance sémantique. Par exemple pour la relation entre un verbe et un complément de sa valence, nous tenons compte du lexique verbal, parce que c'est l'élément constructeur qui organise toutes les relations, mais nous essayons de réduire l'importance des éléments lexicaux de la valence. Pour un verbe comme "manger", il nous importe d'établir qu'il peut avoir dans sa valence un élément du genre "ça", "manger ça", mais il nous importe peu que cette valence soit réalisée par un élément lexical très prévisible comme "il mange le gâteau" ou qu'il le soit par un élément lexical très peu prévisible comme "manger la patience". La priorité de l'élément constructeur fait que tout ce qui entre dans cette valence de "manger" peut à bon droit être considéré *a posteriori* comme "mangeable", de ce fait même. Réduire les éléments de valence et rection à des termes peu lexicaux — des pronoms autant que possible — c'est un des principes de l'analyse pronominale (Blanche-Benveniste et Van den Eynde 1979); mais ce n'est pas seulement un principe théorique, c'est aussi une bonne précaution pratique en face des textes. Si l'on a du mal à interpréter un exemple comme :

"c'est abaisser l'antenne sur les phares carrés" (B. B., Penne)
ou "un bateau il nous a démoli l'escombrière" (Ritou 2)

ce n'est pas en raison de la construction des verbes "abaisser" ou "dé-

molir", mais en raison du lexique nominal; pour analyser la construction — et pour fournir une forme de compréhension d'ordre "grammatical" — il suffit de la version pronominale de la construction :

"c'est l'abaisser dessus"
"il nous l'a démolie".

Il nous paraît évident qu'on ne pourrait pas partir à la recherche des constructions verbales si l'on avait *a priori* comme limites les vraisemblances ordinaires de relation entre les lexèmes verbaux et les lexèmes nominaux qu'ils construisent. Nous aurons donc recours systématiquement aux équivalents pronominaux pour analyser les faits de valence et de rection.

D'autre part cette possibilité de conversion entre le lexique et les pronoms nous semble être la garantie qu'il y a réellement une construction à analyser. En effet, si l'on prend un "idiomatisme" comme

"mettre la clef sous la porte"

il n'est pas possible de le réduire à son équivalent pronominal :

"la mettre dessous",

pas plus que

"faire des châteaux en Espagne"

ne peut être réduit à

"en faire là-bas".

Lorsque le lexique de la complémentation verbale se met à peser trop lourd, c'est que le fait de construction s'estompe derrière une formule qu'on doit prendre en son entier, comme une citation, en la considérant hors de la syntaxe, au même titre qu'un grand mot lexical. Dans la mesure où "battre le rappel" peut être mis en équivalence pour certains locuteurs avec "le battre", c'est encore une construction verbale; mais il est probable que "battre la chamade" n'en est plus une pour la majorité. Ces idiotismes, dont M. Gross estime qu'ils forment une part fondamentale des emplois de verbes (M. Gross 1980) sont à considérer comme des phénomènes lexicaux, et il est probable que les textes

de français parlé en comportent bien davantage que nous ne le croyons ordinairement ¹.

3. LA DISTINCTION ENTRE ELEMENTS REGIS ET ASSOCIES (régis au sens large)

3.1.1. Les éléments régis peuvent être soumis au jeu des modalités et des contrastes.

Un élément régi, qu'il soit de valence ou de rection, peut être réalisé de telle façon qu'il permette un contraste entre une version positive et une version négative :

*je sors le soir mais pas la nuit
je ne sors pas le soir mais la nuit
il ne ressemble pas à sa tante mais à sa cousine
je sors avec lui mais pas avec elle.*

Certes, il y a des cas où ce jeu de contraste est bloqué, mais on a intérêt à en faire un cas particulier, par exemple pour les verbes dits "de polarité négative" ou "positive",

il n'a pas dormi de la nuit (il a dormi de la nuit)
prendre le moindre prétexte (* ne pas prendre ...)*

Il s'agit justement d'une caractéristique qui montre que, ici, le jeu de la rection n'est pas libre. Dans les cas les plus généraux où la rection est libre, les contrastes de ce type sont possibles.

¹ On peut utiliser la notion de "locution verbale figée", à condition de prévoir plusieurs degrés dans le "figé".
- aucune modification du lexique ni des modalités n'est possible; c'est le cas de "battre la chamade", où l'on ne peut même pas avoir "ne pas battre la chamade".
- le lexique des "compléments" n'est pas convertible en pronoms, mais les modalités sont libres : "faire ou ne pas faire des châteaux en Espagne, cligner ou ne pas cligner des yeux";
- les modalités sont bloquées (cf. plus bas), mais le lexique peut être échangé contre des pronoms : "il n'a pas dormi de toute la nuit dernière, et moi je moi je n'ai pas dormi de celle-ci";
- le lexique des apparents compléments est à considérer comme faisant partie du radical verbal constructeur : dans "faire peur", on prendra l'ensemble comme constructeur : "lui faire + peur".

Les éléments régis peuvent être réalisés sous des formes en *qu-* qui marquent en gros l'interrogation :

tu sors *quand*, *avec qui*, *où*, *comment*
qui ressemble à cette tante
comment va-t-il

Ils peuvent être marqués par la restriction en *ne ... que*,
 il ne sort *que le soir*, (*qu'avec lui*, *qu'ainsi*),
 (sauf quelques cas d'incompatibilité sémantique, comme "** il ne sort qu'avec personne*", et le cas particulier du sujet qui ne peut pas prendre directement cette restriction dans tous les cas).

Les éléments régis ont donc un ensemble de propriétés qui permet de les modaliser, et d'utiliser tout un paradigme de réalisations. On dira qu'il y a des relations d'équivalences (au sens que Z. Harris 1951, 263 donne à ce terme), entre :

il sort le soir / il sort quand
 il ressemble à sa tante / il ressemble à qui,

qui valent pour les éléments régis; on trouve cette équivalence pour un couple comme :

il sort avec son sac / il sort avec quoi

mais on dira qu'il n'y a pas d'équivalence pour "avec le temps qu'il fait" dans :

avec le temps qu'il fait il reste /
 (?) avec quoi, il reste,

qui ne représente pas un rapport de rection ¹.

¹ Un énoncé comme "avec quoi il reste" est possible, mais semble-t-il uniquement dans les cas où l'on reprend "en écho" un énoncé précédent, par exemple

- avec le temps qu'il faisait, il est sorti !
- avec quoi, il est sorti ?

Je n'examinerai pas ces exemples : dans la situation de la reprise en écho, tout semble possible et les règles de syntaxe les plus fondamentales peuvent être enfreintes.

On trouvera la même chose (p.70) à propos des exemples comme :
 c'était midi quand je suis arrivé
 (?) quand était-ce midi ?

La proportionnalité habituelle entre la forme assertive et la forme

3.1.2. Les associés ne sont pas soumis au jeu des modalités et des contrastes.

On prendra pour exemple des cas-types d'éléments qui ne peuvent être qu'associés, "quant à ...", "puisque ...". Il n'est pas possible de les réaliser avec un contraste entre version positive et négative :

quant à lui c'est d'accord
 *quant à lui mais pas quant à moi c'est d'accord
 *pas quant à toi mais quant à moi c'est d'accord
 puisqu'on me le demande je le ferai
 *puisqu'on me le demande mais pas puisque ça me plaît, je le ferai
 *pas puisqu'on me le demande mais puisque ça me plaît.

On ne peut pas davantage introduire une forme en *qu-*

*quant à qui c'est d'accord.

S'ils comportent une négation, c'est une forme de négation particulière qui ne permet pas le contraste avec une version positive; c'est le cas pour "pas de café" dans :

pas de café, je m'en vais,

où il est impossible de contraster :

*pas de café mais de thé, je m'en vais;

le contraste est en revanche possible pour une forme comme "pas du café", lorsqu'elle fonctionne comme élément régi :

pas du café mais du thé je voulais ¹.

questionnante ne semble pas respectée; la question n'est possible que dans un exercice de genre métalinguistique.

¹ On trouve "pas du café mais du thé je voulais" dans un type syntaxique qui est étudié plus loin, avec un effet intonatif parfois marqué. On remarque que "pas de café" ne représente pas la portée d'une modalité verbale sur "café"; dans une construction verbale comme :

je ne veux pas de café,
 on ne peut pas continuer par "mais du thé". L'opposition entre les formes "de" et "du" est reliée à ce statut de modalités.

L'absence de contraste – jointe à d'autres caractéristiques qu'on verra plus loin – permet de distinguer un emploi associé de "une fois", c'est celui qui ne contraste pas avec "deux fois, trois fois ..." :

une fois, il y avait une villa ici et j'y allais ...
*deux fois, il y avait une villa ici ...

En associé, "une fois" a une sorte de valeur d'occurrence indéterminée. En revanche, lorsqu'il s'utilise dans la rection, il contraste avec la série des numéraux (2, 3 fois), et il a valeur d'occurrence déterminée :

une fois je lui ai rendu visite mais pas deux
je ne lui en ai pas parlé une fois mais deux fois.

Un même élément comme "quand je suis arrivé" peut fonctionner dans la rection d'un verbe,

on a découvert ça quand je suis arrivé;

il est alors contrastable,

on a découvert ça quand je suis arrivé pas quand ça s'est produit

et on peut le mettre en équivalence avec une question :

on a découvert ça quand ? quand je suis arrivé.

Il peut aussi fonctionner comme associé

quand je suis arrivé, c'était midi,

et dans cette interprétation il n'est pas contrastable

*quand je suis arrivé mais pas quand tu as appelé c'était midi,

ni en équivalence avec une question

*quand était-ce midi ? quand je suis arrivé ¹.

¹ Cet emploi est possible en "écho" à un autre énoncé, cf. note 1, p. 67. Je prends pour exemple la combinaison de *quand ...* et de *c'était midi* exprès parce que la sémantique habituelle aide ici à faire une démonstration. Il est difficile de mettre une rection temporelle sur "c'était midi" (sans doute parce qu'il est difficile de situer cela par rapport

Contrairement à ce qu'on dit parfois, ces deux statuts d'associé et de rection n'ont rien à voir avec la place de l'élément ni avec sa mobilité; on peut très bien avoir, avec des dispositions différentes (et moyennant une intonation adéquate) :

c'était midi quand je suis arrivé
quand je suis arrivé on a découvert ça ¹.

à un repère autre que "midi", qui fonde à lui seul le repérage ? ...).

On s'en rend compte au fait que la question :

c'était midi quand ? quand était-ce midi ?

est un peu incongrue. Elle le serait moins avec un temps présent, pour des raisons qu'on peut chercher à retracer :

c'est midi quand ? quand les aiguilles sont comme ça.

Après l'imparfait et "midi", les conditions sont réunies pour qu'on répugne à l'interprétation par "quand ..." = rection, et qu'on penche pour celle où "quand ..." = associé.

De ce fait, non seulement le contraste est difficile, mais on peut voir que toutes les variations de modalités sont bloquées; on dira :

quand tu as appelé c'était midi,

mais non :

quand tu n'as pas appelé c'était midi (?)

ni :

ce n'était midi que quand tu as appelé (?)

(alors qu'avec un "midi" dans la rection, les deux sont possibles : "ce n'est midi que quand les deux aiguilles sont comme ça", "quand elles ne sont pas comme ça c'est midi").

On peut dire que l'exemple est de mauvaise foi; certes; mais comme la plupart des exemples courants permettent aussi bien des interprétations par élément rectionnel que par élément associé, et sans que la nuance sémantique entre les deux soit frappante, il est nécessaire de mettre en jeu tout ce qui favorise le blocage d'une des deux interprétations, au bénéfice de l'autre.

¹ Quand on recourt à la mobilité d'un complément pour tester son statut, on oublie souvent de tenir compte des changements intonatifs, et parfois on est un peu encombré par les "différences de sens" qui se manifestent. Par exemple, sur un énoncé comme

il a essayé de toutes les façons,

si on déplace "de toutes les façons", on obtient non pas un résultat mais *deux* :

1) "de toutes les façons" est une rection, en tête du verbe, avec éventuellement une intonation descendante, et sa signification est proche d'un complément de manière :

de toutes les façons (descente) il a essayé,
pas d'une seule

2) "de toutes les façons" est un associé, avec éventuellement une intonation montante, et sa signification est à peu près celle de "quoi qu'il en soit",

de toutes les façons, (montée), il a essayé.

3.2.1. Les éléments régis ont plusieurs modes de relation avec leurs verbes (plusieurs dispositifs).

Nous appelons *dispositifs* (Blanche-Benveniste, Deulofeu et Van den Eynde, à paraître) les différentes organisations que peut prendre une relation entre un verbe et un élément construit. Ainsi on considère que pour

les gosses se battent dans la boue
 c'est dans la boue que les gosses se battent
 il n'y a que dans la boue que les gosses se battent

on a trois dispositifs qui préservent la même relation entre "les gosses se battent" et "dans la boue"; les verbes "c'est" et "il n'y a que..." ne sont pas des verbes constructeurs (ils n'ont aucune valence particulière ¹), ce sont des verbes de dispositifs. Le premier — qui paraît être le plus "neutre" — sera désigné comme le "dispositif direct".

Dans un dispositif direct, les éléments régis par le verbe subissent les modalités du verbe. Si le verbe a une négation, cette négation peut porter sur tous les termes de la rection

le bateau ne suivait pas les nageurs le soir là-bas
 — le bateau ne suivait pas les nageurs mais les pédalos le soir là-bas
 — le bateau ne suivait pas les nageurs le soir mais le matin là-bas
 — le bateau ne suivait pas les nageurs le soir là-bas mais de ce côté.

Aucun des deux résultats n'est équivalent à l'énoncé de départ en ce qui concerne les modalités possibles.

¹ Cela ne veut pas dire que "c'est ... que" et "il n'y a que ..." acceptent n'importe quel élément (cf. article de C. Jeanjean, dans ce numéro). On sait que ces verbes refusent certaines formes de réalisation : on ne peut pas avoir :

*c'est aucun homme qui parle
 *il n'y a que chaque homme qui parle,

mais ce n'est pas en raison d'une relation syntaxique entre *c'est* ou *il y a* et un nom, c'est en raison de la forme que prend ce nom, avec certains traits de quantification, négation ou autres. Ces verbes acceptent aussi bien des éléments du genre le N, du N, au N, préposition quelconque + N, sans qu'ils en régissent eux-mêmes le choix, sous condition qu'ils ne soient pas réalisés avec des traits comme ceux que portent "aucun", "chaque".

Dans un dispositif qui isole un terme, ce terme reçoit ses propres modalités :

c'est le bateau qui ne suivait pas les nageurs
ce n'est pas le bateau qui suivait les nageurs
ce n'est pas le bateau qui ne suivait pas les nageurs.

Il y a entre autres un dispositif particulier (qui n'est pas toujours bien dégagé), c'est celui qui, essentiellement par l'intonation, isole un terme de la réaction en tête du verbe :

à sa tante il ressemble
17 ans il a (AG 47-19)
pour les mêmes ils se prennent (AG 199-27).

Ce dispositif permet les contrastes, indépendamment de la forme positive ou négative du verbe ¹ :

à sa tante il ressemble, pas à sa soeur
pas à sa tante il ressemble mais à sa soeur;

il permet également la restriction :

que des zéros il a récolté (AF 52).

C'est dans ce dispositif que les éléments de réaction sont souvent difficiles à distinguer des éléments associés; la propriété d'avoir ou pas des contrastes est discriminante.

L'intonation peut, dans les cas idéaux, permettre de les opposer. Pour l'associé, par exemple "quant à elle" dans

quant à elle elle lui ressemble,

¹ Cela veut dire que, quelle que soit la modalité du verbe, l'élément de tête est maître de ses contrastes; par exemple, avec un verbe qui a une modalité positive, "il ressemble", l'élément de tête dispose de deux sortes de contrastes qui ne dépendent que de lui :

élément positif	contraste avec	élément négatif	verbe positif
-----		-----	-----
à sa tante	pas à sa soeur	il ressemble	
élément négatif	contraste avec	élément positif	verbe positif
-----		-----	-----
pas à sa tante	à sa soeur	il ressemble	

l'intonation est plate ou montante sur "elle"; elle s'oppose, ou peut s'opposer à celle de la fin d'énoncé (voir sur ce point la thèse de G. Boulakia 1978) :

quant à elle (montée) elle lui ressemble (descente).

Si l'énoncé est interrogatif, avec montée finale, on peut avoir une descente sur l'associé :

quant à elle (descente) elle lui ressemble ? (montée).

Pour le dispositif rectionnel au contraire, le premier morceau ne peut pas contraster avec la fin de l'énoncé. Si l'énoncé est assertif, avec une intonation descendante sur sa fin, le premier morceau est également descendant :

à sa tante (descente) il ressemble (descente)

et si l'énoncé est interrogatif, avec une montée finale, le premier morceau a aussi une montée :

à sa tante (montée) elle ressemble ? (montée).

Autrement dit, le premier morceau, qui contient un élément de rection, n'a pas d'autonomie intonative qui lui permettrait de contraster avec la fin de l'énoncé; il reproduit la direction du contour final, même si ce n'est pas exactement de la même façon (cf. P. Martin 1978).

Nous verrons que l'intonation ne fournit pas un critère de reconnaissance très fiable pour les corpus. Mais ce qui nous importe ici c'est que l'élément rectionnel de tête a des modalités, ce qui l'oppose fondamentalement à l'associé.

On opposera ainsi un emploi d'associé de "sans argent", dans cet exemple :

sans argent (montée) j'étais dehors (descente),

pour lequel on interprète : "si je n'avais pas eu d'argent j'aurais été dehors", à un emploi de rection :

sans argent (descente) j'étais dehors (descente)

pour lequel on interprète : "j'étais dehors et j'étais sans argent".
Dans le premier cas, on ne peut pas faire de contraste :

*sans argent, j'étais dehors, mais pas sans idées

alors qu'on le peut pour le deuxième cas. Pour le deuxième cas, on peut aussi poser une équivalence entre

sans argent j'étais dehors
et : c'est sans argent que j'étais dehors,

alors que ce ne serait pas possible pour la première interprétation (cf. Deulofeu 1977, 44 et Boulakia 1978, 250).

3.2.2. Les éléments associés n'ont pas la gamme des dispositifs.

On ne peut pas avoir

*c'est quant à moi que je suis content
*c'est puisqu'on me le demande que je le fais
*c'est qui que tu choisisses qu'il sera furieux

et l'on n'a pas non plus, avec l'intonation de fin d'énoncé :

quant à moi (descente) je suis content (descente).

Les éléments associés ne sont pas pris dans le jeu des dispositifs de la construction verbale; on doit relier cette caractéristique au fait qu'ils ne peuvent pas être soumis aux modalités, alors qu'un élément pris dans un dispositif verbal est soumis aux modalités qui y circulent¹.

¹ On peut schématiser ainsi les trois zones que l'on dégage :

éléments hors réaction (associés)	éléments dans la réaction	
	dispositifs isolant un terme	dispositif direct
pas de modalités à contraste	modalités à contraste, indépendantes du verbe	modalités du verbe

On doit préciser que les contrastes ne peuvent porter, dans une construction verbale, que sur des "éléments lexicaux"; il n'y a pas de contraste possible pour un clitique,

*le prendre mais pas elle

3.3. Résumé sur les différences entre associés et rection

De nombreuses études ont été consacrées à ce que nous appelons ici associé (proche du "complément de phrase" bien que les deux notions ne se recouvrent pas). L'absence de modalités, l'impossibilité de mettre l'associé sous "c'est ... que" ont été maintes fois relevées (voir sur ce point la bonne bibliographie de L. Melis 1979).

Ce qui nous paraît remarquable c'est que l'associé ne peut pas "moduler" sa relation avec le verbe : pas de contrastes, pas de jeu de modalités, pas d'organisation selon différents dispositifs. En revanche, les éléments rectionnels sont modulables, aussi bien en ce qui concerne leurs modalités de réalisation (négatifs, positifs, interrogatifs) qu'en ce qui concerne leur mode de relation avec le verbe ¹.

est impossible, il faut, pour supporter le contraste, au moins un élément "semi-lexical", comme un démonstratif :

prendre celui-ci mais pas elle.

Dans le verbe, on peut faire contraster le radical, sous forme de participe ou d'infinitif,

il l'a effleuré mais pas touché

il va l'effleurer mais pas la toucher

mais on ne peut pas contraster les auxiliaires :

* ils ont marché mais n'avaient pas.

Cette définition des "éléments lexicaux" n'est pas toujours aisée, d'autant qu'il y a des lexèmes qui refusent certaines modalités auxquelles leur sémantisme semble contraire, comme "nul, chaque ...".

¹ On peut chercher à interpréter sémantiquement cette absence de modulation, caractéristique de l'associé. Quand on regarde les éléments qui sont typiquement associés (i.e. qui ne peuvent pas être des rections), on s'aperçoit qu'ils correspondent assez bien à cette notion de "suspension de toute modalité", qui écarte la question comme la réponse, la négation comme l'assertion, la restriction comme son contraire; on pourrait parler d'un caractère "suspensif" que l'on retrouve par exemple dans :

- les éléments *qui, que, quoi*, suivis de *que* et subjonctif :

quoi que tu choisisses, il refusera

quoi que tu fasses il partira.

On ne peut pas les construire dans un dispositif à modalités :

"*c'est quoi que tu fasses ... que ..."

on ne peut pas envisager de les construire comme éléments de rection :

*il a quoi que tu choisisses (valence de "a")

Il en va de même pour les formules en "quelque que ..."

quelque solution qu'on choisisse, il refusera

*il a quelque solution qu'on choisisse

Ces éléments "qui + que + subjonctif" ou "quelque N que" ont pour caractéristique sémantique de ne pas permettre le contraste entre plu-

C'est sur cet ensemble de modulations qu'on peut bâtir des équivalences, et éventuellement consulter les locuteurs pour voir s'ils les acceptent. Par exemple, sur le modèle de :

pour m'aider, on l'a fait venir
c'est pour m'aider qu'on l'a fait venir,

peut-on proposer

pour finir, on l'a fait venir
c'est pour finir qu'on l'a fait venir,

ou bien est-ce que cela "change trop les choses" ? Si l'équivalence est refusée, ou gênée, c'est qu'il s'agit d'un associé. On peut ainsi recourir aux informateurs pour élargir le corpus, en respectant les consignes que donnait Z. Harris (1951, 38) pour obtenir des "élicitations" :

"[...] nous essayons de fournir au locuteur un contexte dans lequel il pourrait prononcer cet énoncé (pour autant qu'il le fournisse naturellement), sans lui arracher la réponse s'il ne la fournit pas [...]"

La confusion entre associé et réaction peut entraîner de gros contre-sens d'interprétation, comme on a pu le voir pour l'exemple de :

sans argent, j'étais dehors.

La langue française n'a pas de procédé morphologique pour indiquer la différence entre les deux. On pourrait penser qu'une langue comme le portugais contemporain dispose d'un procédé différentiel (cf. Seabra, en cours). Un énoncé comme

comme ça elle tenait son sac

sièurs éléments de paradigme, puisqu'il semble qu'on envisage tous les remplissages de paradigme globalement, sans s'arrêter à aucun; leur sémantisme est donc bien accommodé à celui de cette position d'associé qui refuse toute variation de modalité.

- Les formules faites d'une alternative entre "positif" et "négatif", comme dans :

du café ou pas du café, je m'en vais
trop tard ou pas trop tard, j'y vais.

Il est impossible de les construire en réaction :

(?) je bois du café ou pas du café

"* c'est trop tard ou pas trop tard qu'il part".

L'alternative obligeant à envisager toutes les modalités engagées ne permet plus de jouer sur le choix entre l'une ou l'autre.

est ambigu en français. On peut l'interpréter en prenant "comme ça" pour un élément de rection (avec intonation descendante si l'énoncé est assertif); en ce cas, il constitue une sorte de "complément de manière du verbe" et peut contraster :

comme ça elle tenait son sac, pas comme ça
c'est comme ça qu'elle tenait son sac, pas comme ça.

On peut aussi l'interpréter comme un élément associé, et "comme ça" est paraphrasable par "les choses étant ainsi ... elle tenait son sac".

En portugais (d'après les données de T. Seabra), on aura deux traductions différentes :

— pour l'interprétation avec rection :

assim ela o-segura; (ainsi elle le tient)

assim a une intonation descendante, comme la fin d'énoncé; le pronom clitique *o* (= "le") est placé devant le verbe *segura* : c'est une caractéristique des cas où le verbe est précédé par un élément de rection. La place de *o* oblige à comprendre *assim* comme régi par le verbe.

— pour l'interprétation avec associé :

assim ela segura-o;

assim a une intonation montante; le pronom clitique *o* est placé derrière le verbe *segura* ce qui est caractéristique des cas où le verbe est "libre", sans rection antéposée. La place de *o* oblige à comprendre *assim* comme extérieur à la rection du verbe ¹.

¹ Dans son étude sur "Les premières zones de la proposition en ancien français", P. Skarup montre que l'ancien français avait sans doute une répartition des pronoms "régime conjoints" un peu identique. Je résume quelques-unes de ses hypothèses, en les transcrivant dans le cadre adopté ici (et sans doute en les tirant un peu à moi, mais je crois, sans les dénaturer).

1) La place des pronoms régimes conjoints est après le verbe, type :
V (pro.rég)

si (p. 305) "aucun élément de la proposition ne précède le verbe", c'est-à-dire : s'il n'y a aucun élément régi antéposé au verbe.

Ex. : "(et) torna *s'en* li marchis" (375)
(et s'en retourna le marquis).

Il y a cet ordre si le verbe est précédé d'un élément comme "et", comme précédemment, ou s'il est précédé d'un élément "qui n'est pas dans la proposition" (= qui est associé), comme dans :

"(que que ce soit) dites *le nos*" (383)
(= quoi que ce soit, dites-le nous).

Il serait utile de voir comment en français, sans recourir à une analyse explicite, et sans procéder à des équivalences, on peut, au vu des corpus, avoir des indications qui permettent de s'y retrouver et d'éviter, au moins en partie, les contre-sens.

2) si "un élément de la proposition précède le verbe" (i.e. si un élément de rection se trouve en tête), l'ordre est :

(pro.rég.) V

comme dans :

"trestous les deniers *li* bailla" (342)
(= tous les deniers (il) lui donna).

Les éléments de rection en tête, qui provoquent cet ordre sont soit des compléments, soit certains sujets, soit des formes interrogatives ou indéfinies en *qu-* (314), comme dans :

"*quei li* vulez vus descouverir" (163)
(= que voulez-vous lui révéler).

On peut résumer ainsi cette répartition :

éléments en tête	(pro.rég.) + V	V + (pro.rég.)
rection	+	-
associé	-	+

Sont typiquement associés des éléments comme :

"a ceste fois"
"selonc ..." (402)
"qui que ce soit" (383)

Des éléments qui comportent une alternative,

"ou face bien ou ge foloie ..."
(= que je fasse bien ou que je fasse folie ...) (381)

La répartition qu'envisage Skarup l'oblige à distinguer des "subordonnées qui sont dans la principale, 260", et qui fonctionnent donc comme des rections du verbe principal; elles entraînent l'ordre :

(pro.rég.) + V

C'est le cas du "puis que" à valeur temporelle (384)

"pus ke il vint a moi *l'ai* jeo taunt amé, 283"
(= après qu'il soit venu à moi l'ai je tant aimé)

et c'est le cas du "quant" temporel :

"quant on le voit si ne *le* puet on conoistre, 461"
(= quand on le voit on ne peut le reconnaître).

Il y a par ailleurs "des subordonnées qui sont hors de la principale" (361), ce sont celles qui fonctionnent comme associés, par exemple le "puisque" à valeur "causale" ou le "quant" à valeur "concessive" :

"quant vus l'amez, enveez *i*" (388)
(= puisque vous l'aimez ...)

Elles entraînent l'ordre inverse :

V + (pro.rég.).

4. LA RECONNAISSANCE DES ASSOCIES ET DES RECTIONS DANS LES CORPUS

A la lecture des corpus de français parlé, nous savons que nous mettons en oeuvre un ensemble de procédures, faites d'"intuitions" et de "recours au contexte" qui nous permettent de distinguer assez sûrement entre associés et rectionnels (cela justifie la tendance optimiste que l'on peut adopter sur ce point). Si l'on essaie d'examiner de quoi sont faites ces procédures, dans des exemples réels, on voit qu'on y fait intervenir pour très peu le critère de l'intonation et pour beaucoup les indications de contrastes d'une part et l'appropriation du "sens" d'autre part.

4.1. L'intonation

A la lecture silencieuse, un énoncé comme

"à mourir des discussions entre femmes on avait" (Alison 9-37)

nous invite à prendre "à mourir des discussions entre femmes" comme éléments régis par le verbe "on avait". Pourquoi ? Parce que "on avait" tout seul serait bizarre (il faudrait chercher une interprétation peu usuelle) et que ces deux éléments forment une valence très plausible. Nous attribuons de ce fait une mélodie descendante à tout ce premier morceau qui vient en tête du verbe, avant même d'aller vérifier ce qu'il en est sur la bande enregistrée. La vérification est décevante d'ailleurs : on s'attendrait à une descente intonative spectaculaire sur "femmes", et c'est à peine sensible. C'est l'épreuve inverse qui serait frappante : essayer de donner une intonation montante à "femmes" serait grotesque. Boulakia (1978, 250) a bien relevé cette difficulté à vérifier expérimentalement le premier schéma.

Les différences d'intonation ont été pour nous, jusqu'ici, surtout un recours métalinguistique : en les exagérant pour faire ressortir un phénomène, nous les utilisons comme critères; mais il est extrêmement rare que nous ayons eu recours aux bandes enregistrées des corpus pour y trouver une indication pertinente qui ne nous serait pas venue à l'esprit sans cela.

Il y a là un avantage évident : c'est qu'il est possible, dans une grande mesure, de lire les transcriptions sans faire recours constamment à l'enregistrement.

4.2. Les indications de contrastes

S'il y a un contraste dans le texte, c'est que l'élément en question est rectionnel et non associé; or on a souvent des indications de contrastes, par exemple :

"comme ça elles étaient épaisses [...] pas comme celles-ci" (Ritou, 2)

(il s'agit donc de "être épaisse gros comme ça")

"comme ça elle tenait son sac pas comme tu dis" (AN 3-4).

La proximité d'une question joue le même rôle :

"la Vollane on l'appelle" (Duclaut 5),

cela fait suite à un passage où quelqu'un demande :

"comment on l'appelle".

Une disposition en chiasme autour du verbe également :

"on était à bloc, ras des bancs on était" (Ritou, 9)
(élément régi à droite, élément régi à gauche).

"tandis que maintenant on connaît plus personne plus personne on connaît" (Canadell 11-27).

Parfois c'est la simple possibilité d'un contraste que l'on peut proposer, par exemple pour :

"mon premier mari on avait une voiture puis une moto" (Arvel-Bodet 8-9)

"la première fille que j'ai fréquentée j'avais 16 ans" (AG 1 51-21).

Dans le premier cas, on pourrait accepter :

"c'est pas mon premier mari, c'est mon second qu'on avait une voiture ..."

alors que dans le deuxième cas, c'est plus difficile :

"c'est la première fille que j'ai fréquentée, que j'avais 16 ans, pas la deuxième" (?)

4.3. Le sens prévisible des verbes

Pour

17 ans il a	(AG 47-19)
des disques pour danser tu mets	(AFR 3)
le blé d'hiver ça s'appelle	(d'Oriano 122)

il paraît évident que les éléments de tête sont dans la rection (et même dans la valence) des verbes. Sinon, on devrait interpréter "il a", "tu mets", "ça s'appelle" comme des constructions complètes auxquelles il ne manque pas de valence, ce qui serait peu usuel. Certes, on pourrait dégager une interprétation avec "le blé d'hiver" comme associé; cela nous obligerait à poser :

le blé d'hiver (= s'agissant du blé d'hiver)
ça s'appelle (comme "ça s'arrose, ça se soigne")

et à comprendre "appeler" dans le sens de "interpeler", ce qui est un peu loufoque dans le contexte où une vieille dame décrit le paysage agricole qu'elle a vu au cours d'un voyage.

Voici quelques cas d'ambiguïté réelle que l'on a pu relever, et que rien dans le contexte n'éclaire :

"c'est pas un fromage fait hein pour moi"	(AN 3-2)
"à la télé il passe"	(GR 8a)

S'agit-il de la valence "fait pour moi" ou de l'associé "pour moi" équivalent à "en ce qui me concerne" ? S'agit-il de la valence "passer à la télé", ou de l'associé "à la télé" (quand il est à la télé) et du verbe "passer" au sens de "passer bien" ?

4.4. Les effets d'inclusion sémantique

L'associé se prête à des effets d'inclusion qui lui sont particuliers, et cela est sensible surtout pour les notions de lieu. Dans un exemple comme

à Paris il va au cinéma rue de la Harpe

si le premier élément "à Paris" est associé, alors on ne peut pas l'interchanger avec l'autre, "rue de la Harpe"

(?) rue de la Harpe il va au cinéma à Paris

(cela impliquerait que la rue de la Harpe inclut Paris).

En revanche, si le premier élément est un réactionnel, peu importe la répartition des lexèmes locatifs, il n'y a pas d'effet d'inclusion

rue de la Harpe (descente) il va au cinéma à Paris
à Paris (descente) il va au cinéma rue de la Harpe

S'il y a absence de contraste (associé), alors l'effet d'inclusion peut jouer. A la lecture des textes, nous avons tendance à suivre ces indications d'inclusion, par exemple pour

à Mazargues il habite à la Calade,

dans la mesure où l'on sait que "Mazargues" inclut "la Calade", on a tendance à interpréter "Mazargues" comme associé, hors du champ des modalités et donc hors contraste.

4.5.

Entre le recours au contexte, tel qu'on le pratique à la lecture des corpus — tel que le pratiquent sans doute les locuteurs — et l'analyse grammaticale explicite, il y a une activité commune qui a pour effet de cerner les propriétés syntaxiques de l'associé et du réactionnel. Les différences entre les deux sortes d'éléments sont d'ordre syntaxique, et on peut espérer, par des procédures diverses, en constituer la grammaire.

5. LA DISTINCTION ENTRE VALENCE ET RECTION

5.1. La valence est définie par des exigences et des refus

Dans la présentation traditionnelle qu'on en donne, la valence (sous le nom de "complément essentiel", cf. là-dessus A. Chervel 1977) se définit principalement par une exigence du verbe :

"se comporter" exige "de telle façon"
 "ressembler" exige "lui".

Cette exigence est propre à tel verbe, pas à d'autres. Ainsi, pour trois "compléments" comme "de telle façon", "là-bas", "à sa tante", on peut poser des relations de valence ou de rection :

	de telle façon	là-bas	lui, à sa tante
se comporter	valence	rection	-
aller	rection	valence	?
ressembler	rection	rection	valence

On doit raffiner un peu cette notion d'exigence, en notant que certains "compléments" sont ou non compatibles entre eux ou compatibles avec certains sujets. Ainsi pour un verbe comme

je parle

on a une valence de forme "lui"

je lui parle,

mais pas pour un verbe "ça parle" ("ça parle de quoi, ce film", AG V-12)

de quoi ça parle, *de quoi ça lui parle.

Les verbes ont aussi des valences qui se définissent par des refus; c'est le cas pour les compléments de forme

le, la, les - lui, leur - se - en - (...)

qui sont nécessairement des valences quand ils apparaissent auprès d'un verbe, parce qu'ils ne sont pas acceptés par tous les verbes; on ne peut pas avoir

*elle les existe,

donc ces formes ne peuvent jamais être considérées comme des rections. On peut dire que la langue française marque dans leur forme certains compléments comme des compléments "de la valence" et non "de la rection" ¹.

¹ Les pronoms clitiques forment un domaine particulièrement intéressant

En revanche, pour tous les compléments à préposition,
avec ça, pour lui, vers elle, comme ça ...
qui sont compatibles avec presque tous les verbes, l'hésitation entre
valence et réaction est possible.

Un verbe qui accepterait toutes les constructions avec tous
les compléments possibles, y compris ceux qui sont spécifiques de la

de la valence des verbes parce qu'ils révèlent une organisation à la
fois sémantique et syntaxique, bien plus apparente lorsque les com-
pléments sont réalisés sous cette forme clitique que lorsqu'ils le
sont sous une forme lexicale.

Un exemple simple de cette organisation : avec des compléments
de forme lexicale, on ne voit pas la différence entre :

je parle à *cette personne*
je ressemble à *cette personne*
ça ressemble à *une personne*
je pense à *cette personne*
je pense à *cette personne avec ses ennuis.*

Avec des compléments de forme clitique, on voit les différences sui-
vantes; on a :

je *lui* parle, à cette personne
je *lui* ressemble, à cette personne
ça *y* ressemble, à une personne
* je *lui* pense, à cette personne
j'*y* pense, à cette personne
je pense à elle
(?) je parle à elle
(?) je ressemble à elle.

Les verbes comme *parler* et *ressembler* ont une valence de forme cliti-
que *lui*; les verbes comme *penser* ne l'ont pas. Cela entraîne quanti-
té d'autres caractéristiques différentes (par exemple le fait qu'on
ait "se parler, se ressembler", mais pas "se penser"). Les verbes
qui ont un *lui* clitique ont un trait que nous avons nommé "plus per-
sonnel primaire"; les autres ne l'ont pas; même s'ils peuvent avoir
des compléments qui évoquent "de l'humain", comme "je pense à *lui*",
ils les ont sans cette caractéristique de "personnel primaire"; tous
les verbes comme "penser", qui construisent un complément "à lui" ont
un clitique *y*, "j'*y* pense"; il n'y en a pas qui fasse exception; cela
semble indiquer que le complément non-clitique, "à lui", est en fait
toujours signalé comme étant dans le paradigme *y*, "non personnel".

Toute une hiérarchie de traits est indiquée dans le jeu des
formes clitiques. C'est une zone où l'organisation grammaticale se
voit bien, et à partir de laquelle on peut éclairer les relations syn-
taxiques fondamentales.

Le français possède, dans ce domaine, une sorte de modèle de
"déclinaison" qui permet de voir comment fonctionnent certaines va-
lences verbales.

valence, n'aurait de ce fait pas de sens propre. Imaginons un verbe "présenter" qui, en plus des constructions habituelles comme

je le lui présente, je te présente à lui,
je me présente à lui, à ça, il se le présente,
ça se présente à lui, ça se présente, je m'y présente,
je m'y présente, il présente bien, (...)

aurait

ça lui présente, ça y présente, je présente de lui
je me présente de lui, je l'en présente,
ça s'en présente, je présente, (...).

Ce serait un verbe comme "schtroumpfer", capable de tous les sens et de toutes les constructions. C'est donc bien par le refus de certaines constructions spécifiques de la valence que se définissent les verbes, autant que par leurs exigences.

5.2. Les valences définies par des paradigmes

Les valences ne sont pas définies par une construction, mais par une famille de constructions. Prenons pour exemple le verbe "étonner"; avec un sujet de type "ça" il a deux constructions qui marchent de pair :

ça m'étonne
je m'étonne de ça;

avec un sujet de type "tu", une seule,

tu m'étonnes
*je m'étonne de toi.

Ce sont ces ensembles d'emplois (que nous appelons "groupes de formulations") qui constituent la valeur d'usage de "étonner", et qui le font différent par exemple de "bouleverser" :

ça me bouleverse	tu me bouleverses
*je me bouleverse de ça	*je me bouleverse de toi.

On peut donc "élargir" le sens d'un verbe en rajoutant une construction au paradigme de construction déjà connu. Soit l'exemple des verbes "gonfler" et "affaler". Dans un usage "moyen", on a :

la voile se gonfle - gonfler la voile
 mais la voile s'affale - (?) affaler la voile.

Si l'on rencontre l'usage technique de "affaler une voile", c'est un emploi nouveau, qui par contre-coup change le sens possible de "la voile s'affale". C'est cet apprentissage qui se fait dans un de nos corpus :

"- il faut tomber la voile
 - non une voile ça se tombe pas ça s'affale" (B. 13-6-80).

Sur le modèle de "la tomber", on introduit ici "l'affaler". Reste ensuite le problème de savoir si cela va constituer un seul verbe, qui grouperait :

je me suis affalé par terre
 la voile s'affale
 on affale la voile
 (?) on m'a affalé par terre

ou si l'on va avoir une répartition entre deux unités de verbes :

- 1) je m'affale (et pas *on m'affale)
- 2) ça s'affale, et aussi "on affale ça".

C'est le problème de la formation des paradigmes de constructions verbales, qui ne peut pas recevoir de solution simple ¹.

5.3. Problème de paradigme : la réalisation zéro

Un élément de valence peut, dans certains cas, avoir une forme de réalisation zéro; c'est l'exemple classique du verbe "manger", que l'on peut avoir avec ou sans réalisation de valence

il ne mange pas - il ne mange pas ça.

On a le droit de considérer que dans "il mange" on a une réalisation zéro de la valence et que ce n'est pas la même chose que l'absence de valence; en effet, à partir de "il mange", on peut enchaîner par coordination :

il mange, mais pas ça
 il mange, mais pas n'importe quoi

¹ Cf. BLANCHE-BENVENISTE 1975, "Recherches en vue d'une théorie ...".

il ne mange pas, sauf ça,
alors que ce ne serait pas possible pour un verbe sans valence de ce type :

*elle existe, mais pas n'importe quoi.

On notera la présence "latente" de cet élément de valence par "∅" :

il mange ∅, mais pas ça;

on indique par là qu'il y a une valence à ce verbe, mais qu'elle n'a pas de réalisation lexicale. Cela permet de distinguer plusieurs valences d'un même verbe, par exemple pour "lever", on peut avoir :

tu dois lever ∅ mais pas n'importe quoi

alors que pour : le blé lève, la pâte lève, on posera : "lever", avec aucun complément dans la valence.

Cette réalisation zéro donne un effet de sens "indéterminé", dont Z. Harris (1972) a cherché à rendre compte par l'idée d'"effacement du mot approprié" (cf. Blanche-Benveniste 1976). Le mot approprié est celui que l'on peut d'autant mieux effacer de la réalisation qu'il est plus facile de le rétablir implicitement,

"[...] c'est celui qui, dans une culture donnée, ou pour un type de propos donné — conversation ou science — est accepté comme le mot essentiel qui pouvait apparaître. Il n'a pas son sens plein tel qu'il est défini dans le dictionnaire, mais celui qui apparaît dans la relation à son environnement, dans le discours considéré".

(*Théorie transformationnelle*, 5, 21).

L'interprétation de ce mot approprié effacé est affaire de consensus entre les locuteurs d'un même groupe. Ainsi pour "elle boit", on interprète souvent qu'il ne peut s'agir que d'alcool, mais c'est autre chose s'il s'agit d'un malade à l'hôpital, d'une plante ou d'un bébé. Pour un verbe comme "marquer", une construction

on n'a pas marqué ∅

pourra être interprétée différemment selon qu'il s'agit de joueurs, de pêcheurs,

"l'année dernière on y est allé on a pas marqué dis
presque pas" (Ritou 12),

ou de comptables.

Dans l'exemple cité pour le verbe "recevoir" (cf. p. 59), l'un des interlocuteurs avait compris qu'il s'agissait de l'effacement d'un mot approprié comme "des coups", et l'autre précisait qu'il utilisait en fait le verbe "recevoir" avec absence de valence. Gross (1975) remarquait (p. 149) que les emplois figurés se passent difficilement de la réalisation de leur complément; on dit

Paul a truffé le pâté,

sans avoir besoin de préciser "de truffes de première qualité", alors qu'on ne dirait pas

? Paul a truffé son texte,

en sous-entendant "de fautes d'orthographe".

C'est que dans le cas du pâté le mot approprié est facile à reconstituer, alors que pour le "texte" il ne l'est pas, car il est moins fortement codifié.

Un verbe comme "descendre" a une construction avec un locatif dans sa valence,

on descendait de là, on descend là-bas

et ce locatif peut facilement être réalisé zéro,

on descend \emptyset mais pas n'importe où.

Il a aussi un emploi où l'on ne peut pas réaliser la valence par zéro, c'est celui de :

descendre d'une grande famille
*il descend, mais pas de n'importe quelle famille.

Proust joue sur ces deux valences lorsqu'il utilise une première fois : "descendre" + une valence non effaçable, et une deuxième fois "descendre" + une valence effacée + une réaction de type "tellement" :

"Les Montesquiou descendent d'une ancienne famille. Ils

descendent tellement qu'ils sont dans le quatorzième
dessous" (cité par A. Rey, p. 120).

La délimitation entre rection et valence peut être rendue
très délicate par le fait qu'il existe cette réalisation zéro.

5.4. Délimitation syntaxique de la valence

C'est surtout pour les compléments prépositionnels que se
pose le problème : il s'agit de savoir comment, dans une chaîne de
compléments construits avec le verbe, on peut couper pour répartir
d'un côté la valence et de l'autre la rection.

L'exemple classique est celui du verbe *compter* dans un em-
ploi triplement ambigu :

il compte sur le bateau;

on peut proposer trois analyses :

- valence "compter sur quelque chose"
- valence avec aucun complément, "compter", et une rection "sur le ba-
teau" (= "c'est important sur un bateau", "cela compte".
- valence à réalisation zéro "il compte \emptyset " et rection "sur le bateau".

En fait il s'agit de délimiter la prise plus ou moins large
que le verbe exerce sur les éléments qu'il construit, jusqu'où va sa
valence.

On peut prendre deux exemples de verbes pour lesquels la va-
lence semble avoir varié, à une époque récente, dans le sens de l'élar-
gissement ou dans le sens de la restriction.

Soit le verbe "sortir"; dans un usage récent, attesté par nos
corpus, "sortir avec une fille" est devenu à peu près équivalent à "fré-
quenter une fille" (qui est désuet). Rien dans les propriétés syntaxi-
ques ne permet apparemment de distinguer l'usage 1 :

sortir avec quelqu'un (au sens de "faire une sortie")

de l'usage 2,

sortir avec quelqu'un (au sens de "avoir une fréquentation amoureuse").

Pour les usagers de 1, il paraîtra bizarre de trouver :

"il ne sort plus jamais parce qu'il sort avec elle"

et pour les usagers de 2, il paraîtrait de mauvais goût d'avoir certains lexèmes derrière "avec". C'est que dans l'usage 2, "avec + nom" est passé dans la valence du verbe; le verbe a une prégnance plus grande que dans l'autre usage. Le fait que les ambiguïtés existent réellement sur ce genre d'emploi montre qu'on a peu d'indices linguistiques pour faire la différence.

Le verbe "inviter" a en revanche un emploi récent avec une prégnance plus restreinte de sa valence; dans des emplois comme

"tu viens, je t'invite",

il semble qu'on ne puisse plus rétablir une valence avec réalisation zéro du genre "au restaurant, à tel endroit"; "inviter", sans complément dans sa valence peut être paraphrasé par "je paie pour toi". Du coup dans une construction comme

inviter au restaurant

"au restaurant" peut être compris comme un simple élément de réaction, ("payer pour quelqu'un, au restaurant"), ce qui représente un changement notable.

Il faut remarquer que rien, dans la disposition syntaxique, dans le contexte ou dans l'intonation, ne permet de délimiter cette frontière entre valence et réaction, et que les locuteurs peuvent très bien utiliser les mêmes chaînes de verbes et de compléments tout en ayant des découpages différents.

6. RECONNAISSANCE DES RECTIONS ET DES VALENCES DANS LES CORPUS

Dans les corpus, aucun indice précis ne peut nous mettre en garde contre les faux-sens que nous pouvons faire en interprétant mal

une valence de verbe. Aucun recours aux équivalences ne permet d'éclaircir le problème; pour les deux emplois de "sortir avec elle", l'équivalence avec "c'est avec elle qu'il sort" est aussi bonne. Les propriétés syntaxiques des éléments de valence et de rection sont les mêmes.

Les indices d'un décalage entre notre usage et celui des corpus nous viennent sous forme de "malaises" divers. Par exemple des emplois isolés de verbes sans valence apparente :

"Sainte Marthe essaya, *défia*, arriva"
(N. Koulayan, texte écrit, enfant de 10 ans)

"pourquoi parce que vous pensez qu'en tant que femme si
vous le disiez ça ça *dénotait* - je sais pas"
(Alison 24-18)

On est tenté de penser, à première vue, que "défier" et "dénoter" sont des lapsus; mais on peut aussi se demander si ce ne sont pas des valences nouvelles, peu attestées. Comme ces exemples sont isolés, nous ne pouvons pas conclure.

Parfois, c'est l'impression qu'il y a défaut d'une valence, comme pour certains emplois que font les enfants du verbe "naître", avec un "complément de temps" qui semble être dans la rection pour eux, alors que nous le mettrions dans la valence :

"parce que à Casa quand je suis né je suis resté toujours"
"quand je suis né je suis né en même temps qu'eux alors je
les ai appelés mes frères" (P. Hallier)

(le locuteur précise par ailleurs que "eux" sont beaucoup plus âgés que lui).

Parfois, c'est l'impression que, statistiquement, un élément survient avec un verbe à la façon d'une valence obligée; c'est le cas pour les emplois que font des travailleurs émigrés du verbe "travailler", toujours accompagné d'un locatif ou d'un temporel, dans les enregistrements faits par L. Lévy et B. Cabasse :

je travaille ici à depuis 1957
je travaillais en 1957
j'ai travaillé à Marseille à Lyon Nancy Metz
je travaille à le maçon

j'ai travaillé avec X
 j'ai travaillé chez Madame L
 j'ai travaillé deux mois
 depuis 1964 je travaille à Roanne
 j'ai travaillé deux mois à Limoux
 j'ai travaillé le mois de janvier février

Les deux cas qui font exception : l'un vient après un temporel :

je travaille jusqu'à 1977 je travaille je travaille,

et l'autre se trouve dans le récit parodique que fait l'un de ces ouvriers de la fable de La Fontaine,

travaillez, prenez de la peine.

La tentation est grande de penser que "travailler", dans ce corpus, a une valeur sémantique telle qu'il s'accompagne nécessairement d'une valence qui précise le temps ou le lieu, et que de ce fait il n'est pas réductible à notre emploi "standard".

Pour ces deux verbes, "naître" et "travailler", il est instructif de voir la présentation qu'en donnent les dictionnaires, et comment cette présentation a évolué depuis un siècle environ. On y trouve une confirmation de nos impressions sur la création de valences nouvelles, soit par excès, soit par défaut.

— *Naître*. Pour notre usage standard contemporain, on proposerait deux systèmes de valence :

1) avec un sujet de type "je", "tu" (personne de discours), ce verbe exige un élément locatif ou temporel dans sa valence :

tu es né à tel endroit
 Victor Hugo est né en 1802

Il nous paraîtrait absurde de dire :

Victor Hugo est né
 qui est né ? — êtes-vous né ?

2) avec un sujet différent, "ça, le bébé, l'animal, la chose ...", cette valence n'est pas requise :

le bébé est né — est-ce que les chats sont nés ?
 un nouveau produit est né — une étoile est née,

(c'est aussi le cas avec la tournure impersonnelle, qui ne permet pas de construire directement une "personne de discours" comme "toi" ("il

est né toi"), et qui permet de se passer de la localisation, "il est né bien des gens").

L'emploi n° 1, avec mention de "date ou lieu de naissance", à la façon de l'état-civil, est noté en bonne place par les dictionnaires contemporains. Mais chez Littré, il occupe une place négligeable. On peut penser que la valence de "naître" s'est élargie, pour former l'emploi n° 1, de façon assez récente. Mais les enfants — qui ont par ailleurs de bonnes raisons d'avoir des particularités sémantiques sur un tel verbe — n'ont pas l'air de différencier ces deux systèmes de valence. Quand ils emploient

quand je suis né,

leur temporel *quand* semble jouer le rôle d'une simple rection; le verbe "être né" n'a pas de complément dans sa valence, et semble être l'équivalent de "exister", "avoir commencé à exister".

— *Travailler*. Un dictionnaire contemporain (Dictionnaire Larousse du Français contemporain, par ex.) mentionne en premier lieu des "emplois qui supposent une activité", et, immédiatement après, des activités professionnelles localisées. Un siècle plus tôt, Littré mentionnait en premier lieu des emplois comme

la fièvre le travaillait quand nous partîmes
"un oracle m'assure, un songe me travaille"

puis "par extension" semble-t-il

"Ce grand nombre de citoyens qui travaillaient la république"
(Montesquieu).

Les emplois avec localisation temporelle ou spatiale n'arrivent qu'en dixième position,

"les maçons travaillent très peu l'hiver".

Il est certain que pour les usagers actuels de la langue, la façon dont le locatif pénètre dans la valence de "travailler" est un élément essentiel de sa signification ¹.

¹ Comme me le fait remarquer R.L. Wagner (communication personnelle), il serait utile de rattacher "travailler" aux dérivés sur le même radical; par exemple le mot *travailleur* est un terme qui a dû naître dans "un milieu où *je travaille* appartenait à l'usage indépendamment de toute détermination locale (à Paris, à Lyon), ou relationnelle (pour tel ou tel patron). ./...

Pour tous ces faits de distinction entre valence et rection, on doit remarquer que :

- nos exemples les plus marquants viennent d'usagers "marginiaux", des enfants, des émigrés ..., et que, pour des raisons diverses, nous sommes au départ assez pessimistes sur notre capacité à bien "comprendre" leurs verbes ¹;
- nos remarques sont appuyées sur des considérations d'ordre statistique;
- il est difficile de trouver un consensus sur la délimitation exacte des valences; les dictionnaires n'y aident pas explicitement;
- on n'est jamais sûr d'avoir trouvé une nouvelle valence, ou simplement une valence voisine du même verbe.

Les lexicologues avertis savent que cette matière est faite d'approximation. Alain Rey (1977) écrit :

"La lexicographie décrit habituellement un système lexical qu'elle définit a priori et qui correspond à un modèle élaboré selon des règles non formulées, subjectives et souvent variables : intuition de l'unité lexicale, de son importance fonctionnelle, de sa valeur culturelle[...]

Le modèle est défini par référence à l'idiolecte du lexicographe, en partie par référence aux modèles analogues (les dictionnaires précédents) et en partie par référence à un corpus indéfini de phrases, c'est-à-dire à un ensemble de faits de discours".

"Travailleur" correspondrait à l'emploi sans complément de "travailler"; par ailleurs, il se serait dégagé un verbe "travailler" avec "complément d'objet", "travailler le bois", "ça le travaille", qui est coupé des dérivés comme "travailleur".

¹ A propos des enfants, R.L. Wagner me communique la réflexion suivante, qui comporte le genre de synthèse que nous recherchons :

"Avoir bobo, avoir mal, pour la majorité des enfants, correspond à la conscience d'un état passager, plus ou moins long. L'enfant est-il en état de comprendre que 'être malade' dénote une altération fonctionnelle plus ou moins grave ? J'en doute. Et beaucoup d'enfants de la bourgeoisie à qui le médecin dirait 'soyez sages, votre maman est malade' lui répondront 'Où a-t-elle mal ?' même si la mère est atteinte d'une maladie non douloureuse."

Dans les termes de l'analyse que nous adoptons, je dirais que les enfants ont sans doute des verbes "avoir mal", "être malade" qui nécessitent une valence locative : "avoir mal quelque part", "être malade de quelque part".

7. CONCLUSION

Il y a une grande différence entre les problèmes posés par l'identification des associés et l'identification de la valence. Les associés se laissent définir, grammaticalement, par toute une série de propriétés négatives : ils ne prennent pas de variations de modalités, ils ne sont pas soumis aux dispositifs verbaux; bref, ils échappent à la prise régissante du verbe. A cause de ces propriétés, on peut arriver à les cerner, aussi bien dans l'analyse théorique que dans la lecture cursive des textes, en s'appuyant sur le reflet que ces propriétés laissent dans le contexte. On peut également solliciter les informateurs pour leur demander s'ils acceptent, pour les associés ou pour les rections, des mises en équivalence, qui "ne changent pas le sens" ou "qui changent le sens", sans leur demander pour autant de se prononcer sur l'analyse du sens en question. Autrement dit, les différences entre divers associés et divers rectionnels sont comparables entre elles : un associé diffère toujours d'une rection par le fait qu'on ne peut pas le mettre sous "c'est ... que" ou sous le dispositif à intonation finale sans le modifier. Cette différence de statut fait que l'on peut se prémunir contre les contre-sens importants que l'on pourrait commettre si l'on confondait associés et éléments régis.

On ne peut venir à bout, par des procédés systématiques, de la différence entre valence et rection (sauf, sans doute, s'il s'agit de textes scientifiques, hautement codés dans leur vocabulaire)¹. Le français marque par des procédés morphologiques une partie de la valence des verbes, celle qui se manifeste par des formes *le*, *lui*, mais pas

¹ C'est peut-être en partie une illusion de penser que le domaine scientifique permet une plus grande stabilité dans la valence des verbes. D'après les observations de D. Lacombe, les mathématiciens se plaignent des glissements constants entre les constructions codées et les constructions du langage ordinaire. C'est un problème de savoir dans quelle mesure on a droit à la subversion dans les valences verbales, pour un énoncé de mathématiques. Peut-on passer de :

"Considérons un triangle rectangle ..."

à une valence (voisine mais distincte) du langage ordinaire, comme

"Considérons un triangle rectangle dans toute son étendue ..." ?

ailleurs. Cela laisse une grande zone de flou pour tous les autres cas, où l'on peut constamment être victime de "faux-sens", à l'intérieur de sa propre langue.

Ce flou est sans doute fondamental dans les échanges de signification entre locuteurs, et dans l'évolution des sens à travers les époques et à travers les milieux sociaux. La notion de "complément essentiel du verbe", opposée à celle de "complément accessoire" est une intuition qu'on ne peut pas vérifier par des procédés syntaxiques. Entre les différents locuteurs, essentiel et accessoire ne se laissent pas définir de la même façon; alors que les propriétés syntaxiques sont définissables pour tous les locuteurs de façon homogène.

Pour la différence entre rection et valence, à y regarder de près, on se trouve placé un peu dans la situation du traducteur qui, passant d'une langue à une autre sait qu'il a "trahi" les verbes, et qu'il n'en donne qu'une approximation. Il se peut qu'entre les différences valences de "naître" et de "travailler" chez les différents locuteurs, il ne puisse y avoir que des traductions approximatives, sans même que nous en ayons conscience.

Claire BLANCHE-BENVENISTE

★

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHE-BENVENISTE, Claire,
 1975, *Recherches en vue d'une théorie de la syntaxe; essai d'application aux pronoms*, Paris, Champion.
 1975, "De l'Ellipse", *Mélanges de Linguistique et de stylistique*, en Hommage à Georges Mounin, C.L.O.S., Université de Provence.
 1976, "A propos des traits syntactico-sémantiques : critique du trait '+/- humain'", Colloque de Montréal sur la syntaxe et la sémantique du français, *Cahiers de Linguistique* n° 8, Université du Québec à Montréal.

- 1977, "De la variation en morphologie", Colloque de Luminy sur la phonologie du français, *Publications de la Recherche scientifique*.
- BLANCHE-BENVENISTE Cl., et VAN DEN EYNDE K.,
"Syntaxe et mécanismes descriptifs : présentation de l'approche pronominale", *Cahiers de Lexicologie*, 3, 1979.
- BLANCHE-BENVENISTE Cl., VAN DEN EYNDE K. et DEULOFEU J.,
ouvrage à paraître.
- CHERVEL A.,
Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français, Paris, Payot, 1977.
- DEULOFEU J.,
"Les énoncés à constituant lexical détaché", *Recherches sur le français parlé, Publications du GARS*, n° 2, Aix-en-Provence, 1979.
- BODET M.-Cl.,
"Recherches sur la variation en morphologie", mémoire de maîtrise, Bibliothèque de Linguistique française, Aix-en-Provence, 1980.
- BOULAKIA G.,
Phono-syntaxe, thèse de 3e cycle, Paris VII, 1978.
- GROSS M.,
Méthodes en syntaxe, Paris, Hermann, 1977.
Emission de France-Culture, juillet 1980.
- GUILLAUME G.,
Leçons de Linguistique, séries A, B, C, Paris, Klincksieck, 1971-1975.
- HARRIS Z.,
Structural Linguistics, The University of Chicago Press Phoenix Books, 1951.
Transformationelle Analyse, ed. Senta Plötz, Athenaeum Verlag, Berlin, 1972.
- HALLIER P.,
Recherches sur le vocabulaire des enregistrements faits auprès des enfants de migrants, Aix-en-Provence, 1980.
- KOULAYAN N.,
Enquête sur les productions orales et écrites des enfants de La Busserine, mémoire de maîtrise, Bibliothèque de Linguistique française, Aix-en-Provence, 1980.
- LEVY L. et CABASSE B.,
"Recherches sur le parler des ouvriers émigrés dans la région de l'étang de Berre", mémoire de maîtrise, Bibliothèque de Linguistique française, Aix-en-Provence, 1977.

- MARTIN Ph.,
"Questions de phono-syntaxe et de phono-sémantique en français",
Linguisticae Investigationes II, 93-126 (1978).
- MELIS L.,
"Compléments de phrase et compléments transpropositionnels", *Travaux de Linguistique* n° 6, Publications du Service de Linguistique française de l'Université de l'Etat à Gand, 1979.
- MIGEON A.,
"Qui, pourquoi, comment, des devinettes ?", mémoire de maîtrise,
Bibliothèque de Linguistique française, Aix-en-Provence, 1976.
- REY A.,
Le Lexique : images et modèles; du dictionnaire à la lexicologie,
Paris, Colin, 1977.
- SEABRA Th.,
Etude comparée sur les clitiques du français et du portugais, thèse en cours, Aix-en-Provence.
- SKÅRUP P.,
Les premières zones de la proposition en ancien français, Essai de syntaxe de position, numéro spécial de *Revue romane*, n° 6, Copenhague, 1975.
- WAGNER R.L.,
Les vocabulaires français, Paris, Didier, 1970, 2 vol.

Les exemples de français parlé sont extraits de :

- ALISON LASH, Alison, enquête à Marseille, mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1978.
- A.G. GIACOMI Alain, corpus enregistré à la Maison des Jeunes de La Rose, publié dans la thèse de troisième cycle, Aix-en-Provence, 1979.
- M.F.M. MOUSSET Marie-France, enquête à Aix, mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1976.
- CANADELL CANADELL J., corpus de l'année 1976.
- EF, GR, AN, ARVEL-BODET, DUCLAUT, D'ORIANO,
Corpus collectif de l'année de licence, 1979.
- B.B. Enregistrement de Bernard BOREL.
- RITOU Enquête auprès des pêcheurs, communiquée par B. BOREL.
- COL. Cl., enquêtes personnelles, 1980.

Colette JEANJEAN

L'ORGANISATION DES FORMES SUJETS
EN FRANÇAIS DE CONVERSATION :
ÉTUDE QUANTITATIVE ET GRAMMATICALE
DE DEUX CORPUS*

POSITION DU PROBLEME

L'examen de deux corpus de conversation¹ montre que, pour le sujet, il existe des écarts importants et réguliers dans la fréquence d'emploi des catégories morphologiques. Je voudrais montrer ici que ces données quantitatives sont les indices des propriétés grammaticales qui, d'une manière générale, caractérisent le sujet en français.

Par exemple, la différence de fréquence d'emploi des catégories clitiques et lexicales est de l'ordre de 90 % dans les deux corpus, avec prépondérance massive des clitiques; sur l'ensemble des formes sujets on trouve :

92,1 et 92,2 % de clitiques

2,8 et 2 % de formes lexicales (de type *le N* et *un N*).

• Clitiques :

et en général les femmes *je* leur fais confiance (5-2)

mais si *tu* savais ce qu'*elles* se racontent les femmes entre elles (17-32)

moi ça m'amuserait plutôt moi (16-36)
 non quoi c'est un problème (4-10)
 il faut la voir agir avec Bélier (14-19).

• Formes lexicales :

ça c'est les dans le cadre des accords sociaux du gouvernement qui disent que le *les patrons* ont le droit d'embaucher des jeunes (1-3)
 c'est dégueulasse *les femmes* s'y prêtent à ce jeu (6-6)
ma femme me dit mais ça vous regarde pas (18-20)
 y'en a rarement parce que encore une fois *Lebrun* n'aime pas ça (3-10)
 la réaction à Lebrun c'est une réaction con ... parce que si *un homme et une femme* se plaisent eh ben ils se plaisent (7-11).

En complément "direct" ², les écarts ne sont pas aussi importants et ils sont irréguliers : 16 % dans le corpus I, et 40 % dans le corpus II. De plus, c'est la catégorie lexicale qui ici prédomine : sur l'ensemble des formes sujets, on trouve :

32 et 17 % de clitiques
 48 et 57 % de formes lexicales.

• Clitiques :

je leur donne pas raison mais je *les* comprends aussi (7-6)
 enfin ça m'amuserait je veux dire ça ça ça m'amuse oui ça m'amuse (11-38)
 si elles sentent qu'elles ont du poids vis-à-vis de vous elles *vous* démolissent (15-8)

• Formes lexicales :

elles boivent *le café* et tout c'est super sympa (20-21)
 vous savez elle a elle a écrit *des journaux* (22-7)
 ici on a eu euh au VRD on avait *une fille* qui faisait du VRD (1-38)

Par ailleurs on note que, dans les deux corpus :

— pour le sujet :

64 et 76 % des formes de type *le N* apparaissent en couplage avec un clitique ³, le reste de ces formes apparaissant sans clitique :

• Formes non couplées :

et dans ce cas *le patron* ne paie aucun frais (1-9)
 et elle dit que *les femmes* sont élevées dans le euh pour dissimuler (22-27)
 parce que *ma femme* actuellement travaille avec une femme qui est chef de service (19-23).

• Formes couplées :

ma femme au ministère de l'équipement *elle* me dit ça ça marche que comme ça (5-39)
les types ils savaient plus où ils étaient (9-9)
 oui oui et et *les femmes* ici *elles* sont comme ça (14-36)
les rapports entre les hommes et les femmes au sein du travail ils sont vachement difficiles (18-31).

— pour le complément :

7 et 8 % seulement des formes de type *le N* apparaissent en couplage avec un clitique, contre 93 et 92 % apparaissant sans clitique :

• Formes non couplées :

y'a deux dactylos vous avez vu *les deux petites* là-bas (1-29)
 elle a été obligée d'arrêter *ses études d'architecte* (2-28)
 qu'ils fassent *leurs affaires* entre eux qu'est-ce ça peut me foutre (4-18)
 elles dénaturent *leur propre profession* (6-34).

• Formes couplées :

et *votre mari* on le voit jamais (17-30)
 je parle de trou du cul ça me dérange pas du tout ... *ma femme* ça la dérange (18-11)

ben mais écoutez écoutez-moi *Madame Leblanc* je la prendrais en gifle en ce moment (13-7).

Ces quelques exemples ne peuvent être uniquement interprétés comme phénomènes de discours, par exemple en termes de relation "thème-propos" ou "information ancienne-information nouvelle" : en effet cela ne rendrait pas compte des faits suivants ⁴ :

- à supposer que la forme lexicale couplée avec un clitique soit analysée comme thème, il faudrait dire pourquoi cette thématization affecterait de préférence la forme couplée avec un clitique sujet plutôt que celle qui est couplée avec un clitique complément; autrement dit, il faudrait dire pourquoi une forme comme *ma femme* serait plus fréquemment "thématisée" par couplage avec un clitique sujet que par couplage avec un clitique complément :

ma femme au ministère de l'équipement *elle* me dit ça ça marche que comme ça (5-39)

ma femme ça *la* dérange (18-11).

De toutes façons l'analyse discursive qui traiterait de la relation particulière entre formes lexicales et clitiqes sujets ne pourrait être une analyse uniquement linéaire puisque ces formes figurent aussi bien à droite qu'à gauche du verbe : dans les corpus examinés, un tiers figure à droite :

non voilà comme *il* est *le problème* (18-27)

y avait Chantal petite brune – non non pas elle ya – *elle* est partie *Chantal* (10-37)

alors je me demande comment *elles* font *les femmes* (22-4);

- par ailleurs on ne peut pas poser que c'est le clitique sujet qui, d'une manière générale, requiert plus fréquemment le couplage que le clitique complément, puisque, dans les deux corpus :

- les clitiqes compléments de type *me* sont plutôt plus fréquemment couplés (avec une forme semi-lexicale de type *moi*) que leurs homologues sujets :

9,8 et 10 % le sont en sujet :

moi je sais j'ai travaillé avant de venir ici (5-9)

vous le feriez vous pour de l'avancement (6-25)

14 et 100 %⁵ le sont en complément :

oui *moi* ça *me* surprend parce que j'en ai jamais vu ici (3-8).

Pour le sujet il y a une différence de fréquence entre le couplage des clitiques de type *je* et celui des clitiques de type *il/elle*⁶ :

9,8 et 10 % des clitiques de type *je* sont couplés en sujet,
16 et 21 % des clitiques de type *il/elle* le sont.

Le sujet se caractérise donc par une fréquence particulière du couplage "forme lexicale-clitique" qui est analysable en termes de relation entre catégories morphologiques et positions :

- le clitique *il/elle* se distingue du clitique *je* parce qu'il accepte le couplage avec une forme lexicale :

il est parti *le type*

**je* suis parti *le type*

- la position sujet se distingue de la position complément parce qu'elle requiert un couplage plus fréquent de la forme lexicale.

Dans cet article je montrerai comment, dans tous les cas, les données quantitatives relatives aux formes sujets doivent, comme la forme couplée, être analysées en fonction des catégories morphologiques.

LE CORPUS

Les données sont constituées de deux corpus de conversation entre deux interlocuteurs :

- 1) Dans le premier enregistrement, la conversation porte sur les femmes⁷. Ce corpus a été sélectionné en fonction de l'hypothèse suivante : dans la mesure où le thème de discussion abordé autorise une assez grande variété de genres discursifs (anecdotes, récits, apprés-

ciations des jugements etc.), il devait favoriser l'ouverture de l'éventail des formes sujets,

- 2) dans le deuxième enregistrement il s'agit surtout de relation d'événements que l'un des interlocuteurs porte à la connaissance de l'autre ⁸. Ce corpus a été choisi pour contrôler l'hypothèse précédente : en raison de l'uniformité du genre discursif, l'éventail des formes sujets devait y être plus réduit.

Cette hypothèse n'a pas été vérifiée puisque, dans les deux corpus, l'éventail des formes sujets est pratiquement la même et que la proportion des différentes catégories morphologiques représentées y est constante : c'est là un fait important qui permet de dire que la répartition des catégories en sujet ne dépend pas du genre discursif. Ce même fait permet d'éliminer également l'incidence due à l'origine géographique, au niveau d'instruction, au sexe et à l'âge des locuteurs. La répartition des formes sujets qui caractérise ces deux corpus peut donc être considérée comme typique du français parlé de conversation ⁹.

L'ELABORATION DES DONNEES

- 1) L'identification des formes sujets est fondée sur des principes théoriques qui sont exposés dans Jeanjean C., 1980 : est sujet toute forme qui régit l'accord avec le verbe tensé :

alors *elle* fait deux cents heures d'anglais (2-13)

on s'est jamais engueulé (16-13)

je *peux* lui demander ce que je *veux* (16-11)

il est arrivé des filles ici (8-16).

Si une forme ne régit pas l'accord avec le verbe tensé, elle n'est pas sujet, même si elle est interprétable comme agent, comme les formes soulignées ci-dessous :

il est arrivé *des filles* ici (8-16)

ça fait drôle de voir *une femme* dessiner (2-19)

je l'ai entendu parler avec quelqu'un (11-21).

Tout verbe tensé a un sujet : de ce fait on pose que le sujet peut avoir la forme \emptyset , comme dans la séquence suivante où *y a* est tensé puisqu'il peut recevoir des marques de temps différentes :

le fait qu'*y a* une femme va y avoir des histoires de cul et ça l'emmerde moi je dis que des histoires de cul *y a* pas besoin qu'*y ait* des femmes dans un bureau de dessin pour qu'*y en ait* ... *y en a* six là-bas si *y a* besoin d'avoir des histoires de cul on sait où elles sont hein oui oui pis *y en a eu* des histoires de cul oui et je suis sûr qu'il a jamais été au courant (3-19).

Dans les constructions à "présentatif" je considère qu'il y a deux sujets puisqu'il y a deux verbes tensés :

- la forme clitique (ou la forme \emptyset) sujet du verbe "présentatif" :

il y a beaucoup de femmes qui font du bâtiment (3-4)
un jour (\emptyset) *y a eu* une noire qu'est venue (9-7)
mais c'est le gouvernement qui paie (1-13);

- la forme marquée par *qui/qu'*, sujet du verbe situé à droite et solidaire du complément du "présentatif" ¹⁰ :

il y a beaucoup de femmes *qui font* du bâtiment (3-4)
un jour y a eu une noire *qu'est* venue (9-7)
mais c'est le gouvernement *qui paie* (1-13);

2) compte tenu des propriétés particulières qui caractérisent chaque catégorie morphologique, les différentes formes ont été regroupées comme suit :

• Formes clitiques :

je suis pas le mari de l'autre (4-17)
mais si *tu* savais ce qu'*elles* se racontent ces femmes entre elles (7-32)
moi *ça* m'amuserait plutôt moi (11-36)
mais *il* me semble au contraire que *je* raisonne sainement (3-33).

• Formes lexicales précédées par un article ou un quantifieur et noms propres ¹¹ :

enfin *ma femme* me me dit euh elle me elle me elle me scandalise (17-26)

alors *le pli* est pris (7-2)

c'était un jour que *Monique Caillou* n'était pas là (13-3)

puritain qu'*une femme* le soit je veux bien l'admettre (18-4);

• Formes couplées :

mais *moi je* serais une femme j'accepterais pas (6-24)

remarquez *elle elle* était belle (9-12)

celle-là elle est restée un mois (9-20)

ici je trouve qu'*elles* sont à la fois exploitées *les femmes* oui- et exploitantes (16-18).

• Formes *qui/qu(e)* et lexique solidaire ¹² :

et pis y a une femme *qui* est là de temps en temps *qui* travaille dans un des bureaux *qui* était dans euh les anciens bureaux des services travaux (11-2)

si c'est une fille *qui* est su *qui* a la tête sur les épaules et *qui* est tant soi peu intelligente si y a trop de mecs elle fera rien (4-37)

j'ai jamais rencontré de femmes *qui* parlaient que de ça (17-5).

• Diverses formes de "pronoms indéfinis" ¹³ :

tout le monde y a *persome* (n')est exclu (10-4).

N'ont été prises en compte dans l'analyse ni la catégorie infinitif ni la catégorie *que P* : d'une part, parce que, en complément, l'analyse de ces formes est particulièrement complexe (cf. Blanche-Benveniste et Van Den Eynde 1977), d'autre part, parce qu'aucune forme de ce type n'apparaît en sujet dans les corpus considérés.

De toutes façons la prise en compte de ces catégories n'aurait pas changé la hiérarchisation des formes sujets : elle n'aurait fait qu'accentuer la disparité des distributions entre sujet et complément.

- 3) Les formes qui apparaissent en "subordonnée" n'ont pas été distinguées des autres, cette distinction impliquant une analyse des contextes (notamment une classification des "subordonnées") qui dépasse

largement le cadre de cet article; cependant les données relevées pourraient permettre une approche de ce problème : par exemple, on remarque que toutes les formes sujets de type *un N* apparaissent dans une "subordonnée" :

puritain qu'*une femme* le soit je veux bien l'admettre
(18-4)

ça me fait sourire ces réactions qu'ont *certaines personnes* (11-32).

Quoi qu'il en soit une telle distinction ne remettrait pas non plus en cause la hiérarchisation des formes sujets : par exemple les formes comme *le N* sont toujours plus fréquentes dans ce genre de contextes que les formes comme *un N*.

- 4) Afin de montrer qu'il ne peut y avoir d'équivalence entre les constructions à "présentatif" et les constructions "simples", j'ai décompté à part les formes compléments de *est* et *y a* :

y a *un problème* à mes yeux y en a pas (4-28)

c'est *une connerie* parce que ça dégénère (5-27)

et dans le premier service où elle était c'était *du truc*
d'une bassesse (17-16).

ANALYSE DES DONNEES

Les données quantitatives servant à l'analyse sont regroupées dans les tableaux fournis en annexe; pour en faciliter la lecture les proportions y sont le plus souvent exprimées en pourcentages : dans certains cas qui sont signalés, ceux-ci doivent être interprétés avec réserve (étant donné la faible quantité de formes concernées).

Le premier corpus contient :

661 formes sujets

317 formes compléments dont :

194 compléments de verbes (autres que *y a* et *est*)

71 compléments de *est*

52 compléments de *y a*.

Le deuxième corpus contient :

386 formes sujets

234 formes compléments dont :
 147 compléments de verbes (autres que *y a* et *est*)
 43 compléments de *est*
 44 compléments de *y a*.

Ces premières données montrent que la constance des résultats qui, on va le voir, caractérise le sujet, est indépendante :

- de la quantité totale des formes observées (978 dans le corpus I et 620 dans le corpus II),
- de la proportion relative des formes sujets sur l'ensemble des formes observées (67,5 % des formes dans le corpus I et 62,8 des formes dans le corpus II).

I.- LA REPARTITION DES CATEGORIES EN SUJET ET EN COMPLEMENT

Le sujet se caractérise par une répartition constante des catégories morphologiques qu'il admet, avec très forte proportion de clitiques :

formes sujets	corpus I	corpus II
clitiques	92,1 %	92,2 %
formes <i>qui/qu(e)</i>	4,9 %	5,5 %
formes lexicales non couplées	2,8 %	2 %
"indéfinis"	0,2 %	0,3 %

En opposition au sujet, le complément se caractérise par une proportion relativement forte de formes lexicales, mais aussi par l'hétérogénéité des résultats dans les deux corpus :

formes compléments de verbes autres que <i>y a</i> et <i>c'est</i>	corpus I	corpus II
formes lexicales non couplées	48 %	57 %
clitiques	38 %	17 %
"indéfinis"	12 %	14,5 %
formes <i>qui/qu(e)</i>	2 %	11,5 %

Les formes compléments de *est* et de *y a* se comportent comme les autres formes compléments : la proportion des formes lexicales *y est* même plus forte :

formes lexicales non couplées compléments de :			
<i>est</i>		<i>y a</i>	
corpus I	corpus II	corpus I	corpus II
77,5 %	63 %	69,5 %	80 %

Ces résultats sont confirmés par la répartition des formes lexicales quantifiées non couplées :

1) *En sujet*, la proportion des formes lexicales quantifiées non couplées est très faible ou nulle :

4 formes de ce type dans le corpus I

0 forme de ce type dans le corpus II.

De plus, dans ces quatre occurrences de formes quantifiées, on ne trouve que le quantifieur *un* (5 occurrences dont deux coordinations) et le quantifieur *certaines* (1 occurrence) :

puritain qu'une femme le soit je veux bien l'admettre (18-4)

parce que si un homme et une femme se plaisent eh ben ils se plaisent (7-14)

quand un homme et une femme sont ensemble on risque plus ça que de gagner la loterie (3-36)

ça me fait sourire ces réactions qu'ont certaines personnes (11-32).

2) *En complément*, la proportion des formes lexicales quantifiées et non couplées (calculée sur l'ensemble des formes lexicales non couplées) est généralement beaucoup plus forte :

formes quantifiées non couplées :			
sujet	compléments de		
	Verbes	<i>est</i>	<i>y a</i>
I 22,2 %	45 %	36 %	68 %
II 0	49 %	22 %	60 %

En complément des verbes et de *y a* l'éventail des quantifieurs est très large :

- qu'y ait *dix* mecs ou *un* y aura la merde (4-34)
- si y a *une* belle fille vous êtes sûre qu'elle restera pas (8-13)
- si y a *trop de* mecs elle fera rien (4-38)
- y a *beaucoup de* femmes qui font du bâtiment (3-4)
- y a *tant d'hôtels* qui demandent que ça (10-14)
- y a (\emptyset) *des* trucs qu'on peut pas dire (12-15) (cf. note 8).

En complément de *est* les seuls quantifieurs sont *un* et \emptyset :

- si c'est *une marie-couche-toi-là* de toutes façons y aura la merde (4-31)
- travailler avec les femmes c'est dur surtout si c'est *une femme* qui commande (10-13)
- mais là là c'est (\emptyset) *des* conneries (10-9) (cf. note 8).

On remarque que la répartition des quantifieurs en sujet et complément correspond à une distribution morphologique : dans les deux corpus, le sujet n'admet que des quantifieurs marqués en genre (*un/une* et *certain/certaines*).

Cette distribution doit être mise en relation avec les propriétés grammaticales qui caractérisent chacun des paradigmes : ces propriétés, dont je donnerai quelques exemples ci-après, sont identifiables à partir des formes admises : ainsi, d'une manière générale en français, — les clitiques de type *je* ou *me* peuvent figurer en sujet et en complément des verbes, mais non en complément de *est* ou *y a* ¹⁴ :

- je* parle
- il *me* voit
- *il *m'y* a (qui parle)
- *ça *m'est* (qui parle)

Le clitique *en* n'est admis qu'en complément ¹⁵ :

- **en* parlent
- il *en* voit
- il y *en* a (qui parlent)
- c'*en* est (qui parlent)

— le quantifieur *nul* n'est bien admis qu'en sujet :

nul homme ne parle
 *il ne voit *nul* homme
 *il n'y a *nul* homme (qui parle)
 *ce n'est *nul* homme (qui parle).

Le quantifieur *pas de* ¹⁶ n'est admis ni en complément de *est* ni en sujet :

**pas d'eau* ne coule
 il ne voit *pas d'eau*
 il n'y a *pas d'eau*
 *ce n'est *pas d'eau*

Le sujet et les compléments examinés sont donc caractérisés par l'ensemble des formes admises ou refusées : pour reprendre les exemples donnés ci-dessus on dira que :

le sujet est caractérisé par :

$$\begin{bmatrix} + \text{ je} \\ - \text{ en} \\ + \text{ nul} \\ - \text{ pas de} \end{bmatrix}$$

le complément d'un verbe (autre que *y a* ou *c'est*) est caractérisé par :

$$\begin{bmatrix} + \text{ me} \\ + \text{ en} \\ - \text{ nul} \\ + \text{ pas de} \end{bmatrix}$$

le complément de *y a* est caractérisé par :

$$\begin{bmatrix} - \text{ me} \\ + \text{ en} \\ - \text{ nul} \\ + \text{ pas de} \end{bmatrix}$$

le complément de *c'est* est caractérisé par :

$$\begin{bmatrix} - \text{ me} \\ + \text{ en} \\ - \text{ nul} \\ - \text{ pas de} \end{bmatrix}$$

De ce fait, l'analyse d'une forme ne peut être isolée de celle du paradigme où elle figure. Par exemple, la forme *un homme*, qui peut figurer dans chacun des paradigmes précédents, recevra quatre analyses

différentes, la quantification marquée par *un* étant calculée sur l'ensemble du paradigme 17 :

– *En sujet*, dans :

un homme parle

elle appartient au paradigme $[\begin{smallmatrix} + & je \\ - & en \end{smallmatrix}]$

Cela signifie que *un* y est saisi comme quantité absolue : en effet, contrairement à *en*, le clitique de type *je* (*nous* dans les exemples ci-dessous), accepte le quantifieur *tous* qui exprime la quantité absolue, mais refuse les quantifieurs qui expriment une quantité relative :

il *nous* rassure *tous*

*il *nous* rassure *quelques-uns*

*il *en* rassure *tous*

il *en* rassure *quelques-uns*

Morphologiquement cette valeur absolue est marquée par le genre qui caractérise la catégorie nominale (cf. Jeanjean C., 1980). Dans ce paradigme, *un*, qui est marqué en genre, doit donc lui aussi être considéré comme valeur nominale exprimant une quantité absolue.

Cette analyse est compatible avec la présence de *nul* dans le paradigme, puisque ce quantifieur exprime la quantité nulle absolue et qu'il est également marqué en genre.

– *Dans les trois compléments* :

il voit un homme

il y a un homme

c'est un homme

la forme *un homme* appartient au paradigme $[\begin{smallmatrix} - & je \\ + & en \end{smallmatrix}]$

Cela signifie qu'en ce cas *un* y est saisi comme quantité relative :

il *en* voit *quelques-uns*

il y *en* a *quelques-uns*

c'*en* est *quelques-uns*

• en *complément des verbes*, cette valeur relative n'est pas la seule possible puisque le paradigme est également marqué par [+ *me*] :

il nous voit tous
il en voit quelques-uns.

Le quantifieur *un* y aura donc valeur relative ou absolue,

• en complément de *y a* et de *c'est*, la valeur relative est la seule possible puisque les paradigmes refusent *me* :

*il nous y a tous (pour *il* "impersonnel")
il y en a quelques-uns
*ça nous est tous
c'en est quelques-uns.

Le quantifieur *un* y aura donc obligatoirement valeur relative.

Cependant le complément de *y a* se distingue du complément de *c'est* par le fait qu'il accepte la forme *pas de N* :

il n'y a pas d'eau
*ce n'est pas d'eau¹⁸.

Cela signifie que le complément de *y a* peut exprimer la quantité nulle, mais non le complément de *c'est*, comme le confirme la distribution de *aucun* :

il n'y a aucun homme
*ce n'est aucun homme

En conséquence on pose que :

• en complément de *y a*, le quantifieur *un* exprime une quantité relative à une valeur éventuellement négative :

il y a un homme
il y a un homme qui parle mais aucun qui chante;

• en complément de *c'est*, le quantifieur *un* exprime une quantité relative à une valeur obligatoirement positive :

c'est un homme
*c'est un homme qui parle mais aucun qui chante

Cette analyse montre qu'on ne peut poser qu'il y a équivalence entre les constructions à "présentatifs" et la construction "simple" où la forme lexicale apparaît directement en sujet. C'est pourquoi, même dans le cas où cette forme n'est pas quantifiée, on l'analysera en fonction du paradigme où elle figure :

- en sujet, elle sera analysée comme appartenant à un paradigme à valeur quantitative absolue :

les femmes s'y prêtent à ce jeu (6-6)

Dupont a quand même un impératif c'est de lui donner deux cents heures de formation à son compte (1-19);

- en complément de *y a*, elle sera analysée comme appartenant à un paradigme à valeur quantitative relative à une quantité éventuellement négative :

y a l'atavisme qui ressort chaque fois (23-37)

ben *y a Simone de Beauvoir* qui dit des trucs vachement intéressants là-dessus (22-5);

- en complément de *c'est*, elle sera analysée comme appartenant à un paradigme à valeur quantitative relative à une quantité obligatoirement positive :

oui mais c'est *le gouvernement* qui paie (1-13)

c'est ça c'est *Dupont* qui est obligé de payer (2-15).

Autrement dit, en sujet la forme lexicale n'implique pas de série quantitative, alors que dans la construction à "dispositif" elle en implique une : en complément de *y a*, cette série a un pôle négatif, et en complément de *c'est* elle a un pôle obligatoirement positif ¹⁹.

II.- LES PROPRIETES DES FORMES QUI APPARAISSENT EN SUJET

Les remarques qui précèdent montrent que la distribution des formes lexicales en sujet et complément n'est pas aléatoire mais est analysable en fonction des propriétés des paradigmes. Toutefois, elles ne rendent pas compte des écarts quantitatifs, qui, en sujet, apparaissent entre les différentes catégories de formes, notamment entre les clitiques et les formes lexicales :

et 92,1 et 92,2 % de clitiques
2,8 et 2 % de formes lexicales non couplées.

L'examen des formes couplées permettra d'éclairer ce phénomène.

On a déjà vu que les formes couplées sujets de type *le N* - *il* ne pouvaient être analysées uniquement en termes discursifs et ce, en raison des faits suivants :

- 1) les formes de type *le N* sont plus fréquemment couplées avec un clitique sujet qu'avec un clitique complément :

64 et 76 % le sont en sujet
7 et 8 % seulement le sont en complément;

- 2) parallèlement, en sujet, les clitiques de "troisième personne" *il/elle (s)* sont plus fréquemment couplés que les clitiques de "1ère et 2e personnes" *je/tu/nous/vous* :

16 et 21 % des clitiques de type *il/elle* sont couplés
9,8 et 10 % des clitiques de type *je* le sont.

Cette distinction est à rapporter au type de couplage accepté :

- les clitiques de "3e personne" peuvent être couplés à la fois avec une forme semi-lexicale et avec une forme lexicale :

il parle *lui*
il parle *cet homme*

- les clitiques de "1ère et 2e personnes" ne peuvent être couplés qu'avec une forme semi-lexicale ²⁰ :

je parle *moi*
**je* parle *cet homme*.

En complément, les deux types de clitiques ont une fréquence de couplage qui semble aléatoire (mais en tout cas, le couplage avec une forme lexicale n'y est pas plus fréquent) :

11 et 21 % des clitiques de "3e personne" sont couplés
14 et 100 % des clitiques de "1ère et 2e personnes" le sont ⁵.

Il y a donc un lien privilégié entre la forme lexicale couplée et le sujet.

Par ailleurs, contrairement à ce qui est parfois avancé, la faible fréquence des formes lexicales qui figurent directement en sujet (2,8 et 2 % de l'ensemble des formes sujets), ne peut s'expliquer par le caractère /- défini/ ou /- humain/ de ces formes, puisque :

- le caractère /± défini/ ne joue pas dans la sélection des formes sujets :

- dans le corpus I, les 4 formes lexicales quantifiées (sur les 18 directement insérées en sujet) peuvent être considérées comme "in-définies" :

quand *un homme et une femme* sont ensemble on risque plus
ça que de gagner la loterie (3-36)

ça me fait sourire ces réactions qu'ont *certaines personnes* (11-32);

- inversement le caractère "défini" de la forme ne suffit pas à assurer son insertion directe en sujet (64 et 76 % des formes précédées d'un article "défini" ou des noms propres sont couplés en sujet) :

non voilà comme *il* est *le problème* (18-27)

je trouve qu'*elles* sont à la fois exploitées *les femmes* ...
et exploitantes (16-18)

les femmes elles étaient affolées ici (9-23);

- le caractère /± humain/ ne joue pas non plus :

- les formes qui sont directement introduites en sujet peuvent avoir le caractère /- humain/ :

l'avancement n'est qu'une partie de cul (1-19)

alors *le pli* est pris (7-2);

- inversement, le caractère /+ humain/ ne suffit pas à assurer l'insertion directe en sujet, puisque la grande majorité des formes couplées dans le corpus I ont un référent humain.

En résumé on peut dire que, en sujet : 1) la forte fréquence des formes lexicales couplées tient à une relation spécifique entre sujet et couplage de la forme lexicale, 2) la faible fréquence des formes lexicales non couplées ne tient pas à leur caractère /± défini/ ou /± humain/, mais au fait que cette forme n'est pas couplée. Il reste donc à examiner en quoi la forme couplée est plus compatible avec le sujet que la forme non couplée.

je n'ai vu *que Paul*

— mais, quand elle est couplée, elle ne peut plus y figurer :

*je ne l'ai vu *que Paul*.

Cette construction implique la négation de toute valeur lexicale autre que celle qui figure à droite de *que* : dans

je ne vois *que Paul*

la forme *Paul* implique la négation de tout complémentaire (cf. Jeanjean C., 1980).

On en conclut que si, dans le couplage, la forme lexicale ne peut être précédée de *que* c'est qu'elle ne peut impliquer de négation lexicale.

- 3) Dans un dispositif simple (sans intonation intégrative : cf. Blancher-Benveniste Cl., dans ce numéro du *GARS*), la forme lexicale complément ne peut figurer à gauche du verbe :

j'ai vu *Paul*
**Paul* j'ai vu.

Cette contrainte tient au fait que, dans ce dispositif, la gauche du verbe n'accepte pas une forme nominale niabile (cf. Jeanjean C., 1980).

Cependant, quand la forme lexicale est couplée, elle peut figurer à gauche du verbe (sans intonation intégrative) :

Paul je l'ai vu.

Cette propriété s'explique donc par le fait qu'en ce cas, la forme lexicale n'est pas niabile : comme le clitique non niabile, elle peut figurer à gauche du verbe.

De ces quelques exemples on déduit que le sujet admet mieux les formes clitiqes et les formes lexicales couplées en raison de leur propriété de formes non niabiles.

II.2.— Propriétés des autres formes

Les données quantitatives indiquent que :

— le sujet admet relativement peu de formes lexicales quantifiées :

4 formes lexicales quantifiées dans le corpus I, sur les 18 formes lexicales apparaissant directement en sujet,

0 forme lexicale quantifiée dans le corpus II;

— il admet relativement bien la forme *qui/qu'* :

4,9 et 5,5 % de formes de ce type dans les corpus;

— il admet mal les formes du type "pronom indéfini" :

0,2 et 0,3 % de ces formes dans les deux corpus.

On peut également rendre compte de cette répartition par une analyse de la négation :

1) La forme lexicale non quantifiée de type *le N* peut être niée sur *N* mais non sur l'article (cf. Jeanjean C., 1980) :

je n'ai *pas* vu le *fils* mais ~~le~~ *père*
*je n'ai *pas* vu *le* garçon mais *ce* (garçon)

La forme lexicale quantifiée de type *un N* peut être niée à la fois sur *N* et/ou sur le quantifieur :

je n'ai *pas* vu un *garçon* mais une *fille*
je n'ai *pas* vu *un* garçon mais *deux*.

On peut donc attribuer la plus grande fréquence de la forme lexicale non quantifiée en sujet à un refus de négation : celui de l'article.

2) De la même façon on peut poser que si la forme *qui/qu'* est relativement fréquente en sujet c'est parce qu'elle ne peut pas être niée :

*il n'a *pas* vu *qui* mais *qui*
*il n'a *pas* vu le garçon *qui* chantait mais *qui* parlait

3) Enfin on peut montrer que la forme *personne* ne peut pas non plus être niée là où une forme comme *quelqu'un* peut l'être. Cela explique que, contrairement à cette dernière, elle figure en sujet dans les corpus I et II ²².

II.3.— Le rapport des clitiques sujets à la quantification

Le refus de la négation, qui est pertinent pour l'analyse du sujet, peut être mis en relation avec la quantification, notamment dans ses rapports avec les clitiques.

1) La quantification des clitiques *il/elle(s)* et *en*

On a vu que le clitique *en*, qui n'est pas admis en sujet, implique une quantification relative :

*j'en vois *tous*
 j'en vois *un*
 deux
 quelques-uns
 beaucoup
 etc.

Le clitique *il/elle(s)*, comme le clitique de type *je*, n'admet que le quantifieur exprimant la quantité absolue :

ils parlent *tous*
 **ils* parlent *deux*

Cependant le clitique *en* et le clitique *il/elle(s)* admettent la négation de *tous*, chacun dans une construction spécifique :

ils ne parlent *pas tous*
 il en voit un mais *pas tous*.

Ce qui distingue alors les deux types de clitiques c'est que :

- *il/elle(s)* accepte la négation de *tous* mais ne l'implique pas, puisqu'il accepte *tous* non nié,
- *en* non seulement accepte la négation de *tous* mais l'implique, puisqu'il n'accepte *tous* que s'il est nié.

Autrement dit :

- le clitique *il/elle(s)* accepte la quantification relative exprimée par *pas tous* mais non la négation de celle-ci :

ils ne parlent *pas tous*
 *ils ne parlent *pas pas tous*

- le clitique *en* requiert la quantification relative (marquée par les quantifieurs qu'il admet) et *en* accepte la négation :

il n'en a *pas* vu *un*
 deux
 etc.

On en conclut que le sujet refuse le clitique *en* parce que celui-ci implique une quantification relative niable : cela explique que, en sujet, le quantifieur exprimant une quantité relative ne peut être nié par la négation du verbe ²³ :

*un homme ne parle pas mais deux
je n'ai pas vu un homme mais deux.

Seul peut l'être le quantifieur exprimant la quantité absolue :

Plus les hommes ne sont pas venus mais seulement quelques-uns.

d) La spécificité du clitique sujet *ce/ça*

On peut montrer que, en sujet, le morphème *ce/ça* fonctionne comme clitique et que c'est la seule position où il fonctionne comme tel (cf. Jeanjean C., 1980); dans certains cas c'est d'ailleurs le seul clitique sujet possible :

ça urge
**il* urge

Comme le clitique *il/elle(s)*, le clitique *ça* a la propriété de pouvoir être couplé avec une forme lexicale :

formes non couplées :

alors ici *ça* n'existe pas (7-11)
il a dit *ça* va mettre le bordel (3-13)
et toute la journée *ça* papotait mais vraiment c'était papoter (16-35)

formes couplées :

ça me fait sourire *ces réactions qu'ont certaines personnes* (11-32)

Cependant, en opposition à *il/elle(s)*, le clitique *ça* peut être couplé avec une forme exprimant une quantité relative ²⁴ :

ça ça pardonne pas *ça* c'est le/*une jolie fille* à l'ABC
c'est vraiment le bulletin de sortie hein d'office (8-37)
mais enfin *un homme et une femme* c'est c'est c'est un
homme et une femme et puis c'est tout (11-29).

Ce phénomène peut sembler contradictoire avec l'analyse précédente, mais, à y regarder de plus près, on constate que, dans le couplage avec *ça*, le quantifieur ne se comporte pas de la même façon que dans le couplage avec *en* : en particulier, il ne peut être nié dans la construction *pas A mais B* :

je n'*en* ai pas lu *un*, de livre, mais *deux*
je n'*en* ai pas lu *un* mais *deux*, de livre
?*ça* ne se lit pas *un* livre mais *deux* ²⁵
**ça* ne se lit pas *un* mais *deux* livres.

On en déduit que :

- dans le couplage avec *ça*, la quantification relative n'est pas niable,
- c'est cette propriété qui, entre autres, explique l'acceptabilité de *ça* comme clitique sujet ²⁶.

De manière générale on peut donc poser que, dans les deux corpus examinés, la répartition des formes sujets peut être analysée en fonction d'une propriété commune : le refus de la négation.

CONCLUSION

L'examen de deux corpus de conversation a montré que la répartition des formes sujets n'y est pas aléatoire mais correspond à des tendances dont on peut rendre compte à partir de l'analyse des propriétés qui caractérisent les catégories morphologiques (à partir du refus de la négation notamment). Ces tendances ne sont pas elles-mêmes des règles grammaticales à proprement parler mais elles révèlent une norme de la langue de conversation, que la norme standard ne reconnaît pas.

On explique souvent cette différence de normes par des contraintes discursives : par exemple, dans la langue parlée, l'expressivité, ou l'implication des locuteurs dans la situation, entraîneraient un emploi plus fréquent des formes couplées ou des constructions à "dispositif". Il faut alors souligner que, quel que soit le bien fondé de ce type d'explication, il ne peut être avancé que si l'on prend d'abord en compte les faits grammaticaux : par exemple, avant de rapporter à des phénomènes discursifs l'emploi de *ça*, de *il y a* ou de *c'est*, il est nécessaire d'expliquer pourquoi cet emploi est souvent le seul autorisé par la grammaire de la langue et en quoi cette contrainte grammaticale est liée à un phénomène discursif. Ainsi, les formes soulignées suivantes, qui sont les seules possibles, doivent d'abord être analysées en fonction des propriétés du paradigme où elles apparaissent :

euh non mais les femmes les femmes *les secrétaires* elles
c'est euh je sais pas *c'est* une drôle d'équipe je trouve (12-10)

- *les secrétaires elles sont une drôle d'équipe
- *les secrétaires sont une drôle d'équipe

mais enfin *un homme et une femme c'est c'est c'est un homme et une femme et puis c'est tout* (11-29)

*un homme et une femme ils sont un homme et une femme
?un homme et une femme sont un homme et une femme 27

chaque fois qu'y *en* a eu *une bien* qui est rentrée elle est pas restée (8-26)

?chaque fois qu'une bien est rentrée elle est pas restée 28

oui non c'est *pas la femme* par elle-même qui va mettre le bordel mais c'est la une présence (18-16)

*pas la femme par elle-même va mettre le bordel mais une présence.

On a montré aussi que, même dans le cas où deux constructions pourraient être concurrentes, elles n'en sont pas pour autant équivalentes du point de vue grammatical : par exemple, dans la construction avec *il y a* la forme appartient toujours à un paradigme spécifique défini par *en* (qui implique une quantification relative niabile) et par *pas de* (qui implique une quantification relative à zéro) et ce paradigme n'est pas le même quand la forme figure directement en sujet :

y a *l'atavisme* qui ressort chaque fois (23-37)

l'atavisme ressort chaque fois.

De ce fait on pose que le locuteur ne dit pas la même chose quand il emploie des constructions différentes.

Enfin il est important de souligner que, bien loin de rendre flous les faits grammaticaux, la langue de conversation permet au contraire de les mettre en évidence : c'est ainsi que la haute fréquence des formes couplées de type *le N - il* (qui ne sont pas "obligatoires" du point de vue grammatical) alerte l'attention sur la spécificité de la relation entre la forme lexicale et le sujet et, par là-même, sur l'importance de certaines propriétés grammaticales communes à toutes les formes sujets. A cet égard on peut dire que la norme des corpus examinés ici est plus significative que la norme standard (où les formes couplées sont exceptionnelles).

On doit alors se demander si l'absence des formes non standard dans certains discours, notamment dans le discours écrit, ne relève pas plus de la bienséance que de contraintes proprement discursives (expressivité, énonciation, situation etc.), car, après tout, on peut

écrire comme on parle : c'est ce que montre le passage suivant extrait d'une nouvelle parue dans le journal *Le Monde* ²⁹ :

Mais *mon frère lui* c'est un cerveau, il trouvera jamais qu'il en connaît assez et surtout *la philo ça* le botte ... D'ailleurs je ne sais pas comment ça s'est passé. Mon frère m'a un peu raconté, mais *les intellectuels ils* voient pas toujours les choses exactement comme vous et moi. *Mon frère il* sait que je suis plutôt bouché et quelquefois il s'impatiente ... Comme autrefois quand il m'avait raconté qu'il faut tuer le père et j'avais demandé comment il s'y prendrait. *C'est un bonhomme qui s'appelle Freud qui* un jour a déclaré ça ... Tout de même ça m'arrive d'être fatigué vu qu'*il y a de plus en plus de gens qui* veulent voir clair dans leurs cabanes et tous ces grands immeubles qui ont tellement de vitres.

★

NOTES

- 1 Les deux corpus sont décrits plus loin; dans cet article tous les exemples sont extraits du corpus I : les chiffres entre parenthèses indiquent la page et la ligne de transcription du corpus.
- 2 Par "complément direct" il faut entendre ici le complément qui admet une forme clitique et une forme lexicale (ou semi-lexicale) sans préposition :
 - il m'a vu
 - il m'a vu moi
 - il l'a vu
 - il l'a vu ce tableau
 - il a vu ce tableau
 - etc.
 C'est en raison de cette absence de préposition que la comparaison entre "complément direct" et sujet est intéressante. Dans la suite de l'article, le terme "complément" devra toujours être interprété comme "complément direct".
- 3 Par couplage, il faut entendre la (ou les) forme(s) adjointe(s) à un clitique appartenant à un même paradigme. Ces formes sont identifiables à partir de la distribution des clitiques comme *je* et des formes de même référent :
 - je* parle moi
 - il* parle lui
 - il* parle celui-là
 - il* parle cet homme.

La forme adjointe au clitique a certaines propriétés de la forme associée (cf. article de Cl. BLANCHE-BENVENISTE dans ce numéro du GARS) : comme elle, elle n'est pas niable par *pas* :

forme associée :

toi je m'en vais
**pas toi je m'en vais*

forme couplée :

toi je te vois
**pas toi je te vois*

On verra plus loin en quoi cette propriété est pertinente pour l'analyse du sujet.

La forme couplée peut comprendre deux formes adjointes au clitique comme le montrent d'assez nombreux exemples des corpus observés :

moi ça m'amuse moi
mon frère lui c'est un cerveau.

On distingue les formes semi-lexicales comme *moi* ou *lui* et les formes lexicales comme *le N*. Les formes comme *celui-là* sont assimilables aux formes semi-lexicales dans la mesure où elles ne comportent pas de lexique, mais elles sont également assimilables aux formes lexicales puisqu'elles comportent l'article *ce*.

- ⁴ Une analyse en thème/propos (ou prédicat) devrait de toutes façons expliquer quelles sont les contraintes grammaticales spécifiques qui pèsent sur la relation lexique/clitique dans la forme couplée, celle-ci n'étant qu'un des cas de thématization possible : WAGNER et PINCHON (1964) citent par exemple les types de thématization suivants (p. 494-496) :

Chartres ! jolie ville !
Comment, moi ! un aristocrate
Lui, faire cela ?

L'analyse en information nouvelle/information ancienne devrait, quant à elle, rendre compte de la différence qui existe à cet égard à l'intérieur même du paradigme des formes couplées : par exemple, dans les énoncés suivants, la forme *Paul* peut être considérée comme information ancienne, mais non la forme *un homme* :

Paul il parle
un homme ça parle.

- ⁵ Le pourcentage de 100 % correspond à une seule occurrence du clitique : celle de *me*. Il doit donc être interprété avec réserve.
- ⁶ La différence entre *je* et *il/elle* est analysable en trait /± personnel/ (cf. Cl. BLANCHE-BENVENISTE, 1975) : cette différence se traduit par diverses propriétés, par exemple :
- le clitique *je* ne peut être couplé avec une forme lexicale :
- je partirai moi*
**je partirai l'homme*
il partira lui
il partira l'homme
- il peut apparaître dans certains paradigmes où *il/elle* ne le peut pas :
- moi je suis une femme*
**lui il est un homme*
lui c'est un homme.

- 7 Le corpus I est celui de la maîtrise de A. LASH, *Quelques traces de sexisme dans le français parlé*. Il y a deux interlocuteurs qui se connaissent depuis deux ans :
- un métreur de 38 ans, méridional, qui a quitté l'école à 18 ans (sans baccalauréat),
 - une femme de 27 ans, néo-zélandaise, qui donne des cours d'anglais dans l'entreprise où travaille le métreur.
- Les deux interlocuteurs se vouvoient. L'enregistrement a été fait à Marseille dans l'entreprise et a été présenté comme une enquête linguistique : c'est la femme, A. Lash, qui interviewe le métreur.
- 8 Le corpus II est extrait de la maîtrise de M.F. BONNEFOY-MOUSSET, *Dis-moi comment tu causes*. Il comprend les 24 premières pages de la transcription. Il y a deux interlocutrices qui ont noué des liens d'amitié dans l'entreprise où toutes deux travaillent (ou ont travaillé) :
- la première y travaille depuis 13 ans : c'est une méridionale de 28 ans; elle a un CAP;
 - la deuxième est une étudiante méridionale de 25 ans; elle a travaillé dans l'entreprise comme ouvrière : c'est elle qui enregistre pour ses recherches en maîtrise.
- Les deux interlocutrices se tutoient. L'enregistrement a été fait au domicile de la première interlocutrice : il a également été présenté comme une enquête linguistique. Dans la partie de l'enregistrement observée, la seconde demande à la première des nouvelles des collègues et de la vie de l'entreprise.
- 9 Quelques sondages effectués dans des conversations d'enfants à l'école donnent quasiment les mêmes proportions de formes sujets.
- 10 Pour l'analyse des "relatives" et des "constructions à présentatif" cf. J. DEULOFEU dans ce numéro du *GARS*. On notera simplement ici que le complément du verbe "présentatif" n'est pas la réalisation d'un terme de valence du verbe, mais est quand même marqué par certains traits de celui-ci. Cela est mis en évidence dans les constructions avec préposition : par exemple, dans :
- y a *qu'à lui* qu'il parle
- qu'à lui* ne peut être la réalisation d'un terme de valence de *y a* (il ne peut apparaître sans construction à dispositif) :
- *y a *qu'à lui*.
- Cependant, qu'il apparaisse ou non comme terme de valence, le complément de *y a* est caractérisé par un paradigme commun, par exemple par les formes *en* et *pas de N* (cf. la suite de l'article)
- y *en* a
y *en* a *qui* parlent
y a *pas d'eau*
y a *pas d'eau qui* coule.
- On considère que ces formes traduisent certains traits du verbe et que ceux-ci, dans un autre contexte (le complément prépositionnel par exemple) peuvent se traduire autrement, notamment par la présence de *que* (cf. C. JEANJEAN, 1979) :
- *y a *à lui* qu'il parle
y a *qu'à lui* qu'il parle.

- 11 Dans le corpus, la forme de type *celui-là* n'apparaît qu'en complément quand elle n'est pas couplée; en sujet elle est toujours couplée.
- Pour l'analyse détaillée des articles et quantifieurs, cf. C. JEANJEAN, 1980. On retiendra ici que :
- il existe deux types d'articles :
 - . l'article de type *le* auquel on assimile les articles de type *mon* et *ce* :
 - le/ce/mon livre
- Ces articles peuvent figurer dans des formes quantifiées :
- j'ai lu *tes livres*
 - j'ai lu *plusieurs de tes livres*
- . l'article \emptyset que l'on trouve le plus souvent dans des formes quantifiées mais pas de manière exclusive :
 - forme non quantifiée* :
 - jamais *homme* n'a autant travaillé (\emptyset homme)
 - jamais *cet homme* n'a autant travaillé
 - forme quantifiée* :
 - plusieurs hommes* parleront (plusieurs \emptyset hommes)
 - beaucoup d'hommes* (beaucoup de \emptyset hommes)
- il existe plusieurs catégories de quantifieurs qui se répartissent selon leurs propriétés morpho-syntaxiques (genre, nombre, négation, etc.). Le quantifieur précède toujours l'article, si bien qu'une forme comme *un homme* est analysée comme *un + \emptyset + N*. Il existe un quantifieur \emptyset dont la présence est mise en évidence dans la distribution suivante :

j'en ai pris plusieurs	mais pas tous
j'en ai pris un	mais pas deux
j'en ai pris \emptyset	mais pas beaucoup.
- Une forme comme *de l'eau* est donc analysée comme \emptyset de *l'eau* (au pluriel *des livres* = \emptyset de *les livres*) :
- j'en ai pris de l'eau
 - des livres
 - j'ai pris de l'eau
 - des livres.
- 12 Ici je ne distingue pas les différents emplois de *qui/que*, cette distinction n'étant pas pertinente pour mon propos. On notera simplement que, dans les corpus examinés, il n'y a pas de pronoms interrogatifs de forme *qui* en sujet : la seule forme interrogative de forme *qui* se trouve dans le corpus II où elle apparaît en complément de *est-ce* :
- les films *qui* est-ce qui les fait
 - (c'est *qui* qui les fait).
- 13 Dans cette catégorie on a des formes comme *personne*, *rien*, *quelqu'un*, *quelque chose*, *tout* etc. Dans les corpus examinés, seule la forme *personne* figure en sujet.
- 14 Bien entendu tous les verbes n'acceptent pas le clitique de type *je/me*, mais ce qu'il est important de voir c'est que ce clitique apparaît au moins avec certains verbes autres que *il y a* et *c'est*.
- 15 Dans une formulation comme :

- il en est arrivé (plusieurs)
 c'est *il* qui est sujet et non *en* : ce dernier clitique peut être analysé comme complément du sujet (cf. C. JEANJEAN, 1980).
- 16 On considère que *pas de* est quantifieur parce que, comme d'autres quantifieurs, il autorise la forme $\emptyset N$:
- *je vois d'eau/eau
 - je vois beaucoup d'eau
 - je ne vois pas d'eau.
- 17 En complément, dans le couplage avec *en*, le morphème *de* peut apparaître entre *un* et $\emptyset N$:
- j'en ai vu, un homme
 - j'en ai vu un, d'homme.
- Ce phénomène n'a pas d'incidence sur l'analyse présentée ici.
- 18 On remarquera que, dans la construction suivante :
- ce n'est pas de l'eau
- pas* n'est pas quantifieur mais négation portant sur *eau* :
- ce n'est *pas* de l'eau mais de la bière.
- 19 Cette analyse peut rendre compte des effets de sens produits dans les constructions à dispositifs *y a* et *c'est* :
- dans : c'est Paul qui parle
- la forme *Paul* appartient à une série quantitative obligatoirement positive, ce qui présuppose que quelqu'un parle,
- dans : y a Paul qui parle
- cette forme appartient à une série quantitative qui peut être négative, ce qui présuppose qu'il pourrait n'y avoir personne qui parle.
- Dans la construction sans dispositif :
- Paul parle
- rien de tel n'est présupposé.
- 20 Une forme comme :
- moi Paul je* parle
- qui comporte une forme lexicale, ne peut être considérée comme un couplage à trois termes parce que la forme lexicale a une place contrainte et appartient à un paradigme limité :
- formes couplées* :
- lui mon frère c'est un cerveau
 - mon frère lui c'est un cerveau
 - mon frère c'est un cerveau lui
 - etc.
 - lui cet homme c'est un cerveau
- formes non couplées* :
- moi Paul je parle
 - *Paul moi je parle
 - *Paul je parle moi
 - etc.
 - *moi cet homme je parle
- 21 .1) Le couplage entre forme semi-lexicale et clitique semble possible dans *pas A mais B*, si la forme est du type suivant :

il ne m'a pas vu moi mais toi

Cela confirme que les formes à trait /+ personnel/ primaire (de type *je* ou *moi-je*) doivent être traitées différemment des formes /- personnel/ du type *il/elle* ou *il/elle-le/la N*. Ce n'est pas le seul cas en effet où cette distinction apparaît :

/+ personnel/ :

je t'ai vu
 *j'ai vu toi
 je t'ai vu toi
 tu ne te regardes que toi-même

/- personnel/ :

je l'ai vu
 ?j'ai vu lui
 j'ai vu celui-là
 le tableau
 je l'ai vu lui
 celui-là
 le tableau
 *tu ne le regardes que lui
 lui-même
 celui-là

(cf. aussi note 6).

2) La construction devient acceptable s'il y a une seconde occurrence du verbe ou l'adjonction d'une forme comme *oui* :

je ne l'ai pas vu Paul mais j'ai vu Pierre
 je ne l'ai pas vu Paul mais Pierre oui.

Mais en ce cas la construction *pas A mais B* porte sur le verbe, ou plutôt sur sa modalité affirmative/négative : on pourrait considérer qu'en ce cas le changement de modalité implique celui de la forme lexicale parce qu'on ne peut pas en même temps voir et ne pas voir Paul.

22 Pour l'analyse de cette distinction et de son rapport avec l'analyse des autres types de formes, notamment dans leur relation syntaxique à la négation, cf. C. JEANJEAN, 1980.

23 La démonstration est faite ici dans un dispositif "simple" (sans intonation intégrative). Cependant, même dans ce genre de dispositif, les faits sont beaucoup plus complexes car le quantifieur *un* peut être nié s'il l'est directement : la place de la négation est donc pertinente. On peut montrer toutefois que ce phénomène ne remet pas en cause la distinction entre valeur absolue et valeur relative, puisque :

1) dans :

pas un homme ne parle

le quantifieur *un* est nié par *pas*, mais en ce cas, il ne peut exprimer que la quantité nulle absolue, contrairement à ce qui apparaît en complément (il ne peut avoir de complémentaire "positif") :

je n'en vois pas un mais deux
 je ne vois pas un homme mais deux
 ?pas un homme ne parle mais deux

Autrement dit, la négation de *un* implique, d'une part une valeur obligatoirement absolue (zéro) et d'autre part, une valeur relative

(deux, trois etc.) et le sujet sélectionne exclusivement la valeur absolue (zéro).

Cette analyse rend compte du fait que *pas deux* ne soit pas possible en sujet : la négation de cette forme en effet n'implique pas de valeur obligatoirement absolue (la valeur zéro), puisque *pas deux* vaut aussi bien *un* que zéro quand il est nié dans sa relation à une quantité inférieure :

je n'en vois pas deux mais un.
aucun

**pas deux* ne parlent.

2) *Pas tous* est possible en sujet parce qu'il ne s'agit pas ici de la négation d'une valeur relative, mais de la négation de la valeur absolue *tous* :

pas tous les hommes parlent.

- 24 Dans certains corpus on trouve le clitique *il/elle(s)* couplé avec *un* ou *certain* mais ce sont les seuls quantifieurs à valeur relative à être admis dans ce type de couplage : en ce cas celui-ci est autorisé par la marque du genre portée par le quantifieur (cf. C. JEANJEAN) :

un enfant il pourra dire ça
**quelques livres ils* pourront me plaire
un enfant ça pourra dire ça
quelques livres ça pourra me plaire.

- 25 Si on adjoint *oui*, la construction est possible :
ça ne se lit pas un livre mais deux oui
mais en ce cas *pas A mais B* porte sur la modalité verbale (qui implique un changement lexical du sujet; cf. note 21).
- 26 Pour l'analyse du morphème *ça* et de son emploi en sujet, cf. C. JEANJEAN, 1980.
- 27 Dans ces deux exemples, comme dans d'autres cas, l'obligation du couplage est liée à une construction particulière du verbe; mais cela n'invalide pas l'analyse puisque, précisément, c'est en raison de sa valeur spécifique que *ça/ce* est requis ici par le verbe *être*.
- 28 La construction sans *y a* n'est pas impossible ici, mais elle n'exprime plus la valeur aspectuelle que *y a eu* confère à son complément : ce n'est pas la même chose de dire :
y a une noire qui est rentrée
et *y a eu* une noire qui est rentrée.
Dans le deuxième cas, la valeur aspectuelle acquise par *une noire* est ainsi plus compatible avec le reste de l'énoncé : *elle est pas restée*. C'est donc bien comme forme complément de *y a eu* que *une noire* est plus acceptable dans la construction à dispositif.
- 29 "Moi mon père ..." d'Annie SAUMONT, in *Le Monde du Dimanche* (17.08.1980).

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1975, *Recherches en vue d'une théorie de la grammaire française, essai d'application à la syntaxe des pronoms*, Paris, Champion.
- BLANCHE-BENVENISTE, C. et VAN DEN EYNDE, K., 1977, *L'infinitif dans la syntaxe du verbe*, Preprint Voorlopige publikatie, Katholieke Universiteit Leuven (département Linguïstiek).
- BLANCHE-BENVENISTE, C. et VAN DEN EYNDE, K., 1978, "Syntaxe et mécanismes descriptifs : présentation de l'approche pronominale", *Cahiers de Lexicologie*, vol. XXXII, 1978, 1.
- BONNEFOY-MOUSSET, M.F., 1976, *"Dis-moi comment tu causes"*, Maîtrise de linguistique française, Université de Provence (non publiée).
- JEANJEAN, C., 1979, "Soit il y avait le poisson soit y avait ce rôti farci" : étude de la construction de *il y a* dans la syntaxe du français, *GARS, Recherches sur le français parlé* n° 2, Université de Provence.
- JEANJEAN, C., 1980, *Les Formes sujets de type nominal : étude sur le français contemporain*, Thèse de 3e cycle, Université de Provence (non publiée).
- LASH, A., 1978, *Quelques traces de sexisme dans le français parlé*, Maîtrise de linguistique française, Université de Provence (non publiée).
- WAGNER, R.L. et PINCHON, J., 1964, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.

★

Tableau I

Les différentes catégories sujets et compléments de verbes autres que *est* et *y a* :

formes/contextes	corpus	sujet	complément
clitiques	I	92,1 %	38,0 %
	II	92,2 %	17,0 %
formes qui/qu(e)	I	4,9 %	2,0 %
	II	5,5 %	11,5 %
formes lexicales non couplées (± quantifiées)	I	2,8 %	48,0 %
	II	2,0 %	57,0 %
pronoms indéfinis	I	0,2 %	12,0 %
	II	0,3 %	14,5 %

Remarques :

Dans les pourcentages de formes clitiques, sont incluses les formes couplées (où le clitique apparaît) : si l'on exclut ces formes couplées et que l'on regroupe formes lexicales couplées et non couplées, on obtient les pourcentages suivants :

clitiques (formes couplées exclues)	I	88,9 %	37,0 %
	II	84,7 %	15,2 %
formes lexicales couplées et non couplées	I	6,0 %	49,0 %
	II	9,5 %	58,8 %

Tableau II

Les formes lexicales quantifiées en sujet et compléments de verbes autres que *est* et *y a* :

formes quantifiées	corpus	sujet	complément
formes avec quantifieurs toutes catégories	I	22,0 %	45,0 %
	II	0,0 %	49,0 %
formes avec quantifieurs autres que <i>un</i> (sur l'ensem- ble des formes quantifiées)	I	25,0 %	27,0 %
	II		49,0 %

Remarques :

Le calcul est fait sur l'ensemble des formes lexicales non couplées : les pourcentages "sujet" sont à interpréter en fonction de

la faible quantité des formes en chiffre absolu : 18 formes dans le corpus I et 8 dans le corpus II (quantifiées uniquement par *un* et *certain*s dans le corpus I).

Tableau III

Formes couplées en sujet et complément de verbes autres que *y a* et *est* :

	corpus	sujet	complément
clitiques /+ personnel/ couplés (sur l'ensemble clitiques /+ personnel/)	I	9,8 %	14,0 %
	II	10,0 %	100,0 %
clitiques /- personnel/ couplés (sur l'ensemble clitiques /- personnel/)	I	16,0 %	11,0 %
	II	21,0 %	21,0 %
formes de type <i>le N</i> cou- plées (sur l'ensemble des formes <i>le N</i> : couplées et non couplées)	I	64,0 %	7,0 %
	II	76,0 %	8,0 %

Remarques :

- 1) Par clitique /+ personnel/ il faut entendre ici : clitique de type *je/me* et par clitique /- personnel/ il faut entendre clitique de type *il/elle-* (à l'exclusion de *ça* et *il* "invariable").
- 2) En chiffres absolus, on a :
 - clitiques /+ personnels/ :*
 - 234 et 81 clitiques en sujet
 - 29 et 1 clitiques en complément (le pourcentage de 100 % correspond donc à cette seule occurrence)
 - clitiques /- personnels/ :*
 - 158 et 138 clitiques en sujet
 - 28 et 19 clitiques en complément
 - formes de type le N couplées et non couplées :*
 - 39 et 38 formes sujets
 - 43 et 48 formes compléments.

Tableau IV

Répartition des formes en complément de verbes, de *y a* et de *c'est* :

types de formes	corpus	verbes	<i>est</i>	<i>y a</i>
clitiques	I	38,0 %	0,0 %	24,5 %
	II	17,0 %	0,0 %	11,5 %
formes <i>qui/qu(e)</i>	I	2,0 %	0,0 %	0,0 %
	II	1,5 %	4,5 %	6,5 %
formes lexicales non couplées (± quantifiées)	I	48,0 %	77,5 %	69,5 %
	II	57,0 %	63,0 %	80,0 %
indéfinis	I	12,0 %	21,5 %	6,0 %
	II	14,5 %	32,5 %	2,0 %

formes quantifiées (sur l'ensemble des formes lexicales non couplées)	I	45,0 %	56,0 %	68,0 %
	II	49,0 %	22,0 %	60,0 %
formes avec quantifieur autre que <i>un</i> (sur l'ensemble ci-dessus)	I	27,0 %	16,0 %	35,0 %
	II	49,0 %	66,0 %	46,0 %

Remarques :

- 1) L'absence de clitiques en complément de *est* indique l'absence du clitique *en*. On trouve bien un clitique *le* dans ce contexte mais il est couplé avec un adjectif (la catégorie adjectif n'a pas été prise en compte dans l'analyse parce qu'elle ne peut figurer en sujet) :
puritain qu'une femme *le* soit je veux bien l'admettre
- 2) L'absence de formes *qui* en complément de *y a* signifie qu'il n'y a aucun "pronom interrogatif" dans ce contexte
- 3) le pourcentage de 66,0 % de formes quantifiées par un quantifieur autre que *un*, en complément de *est*, correspond uniquement à des occurrences du quantifieur \emptyset . Dans les autres contextes (en complément de verbes et de *y a*) on trouve de multiples autres quantifieurs : *trop, beaucoup, tant* etc.

JOSE DEULOFEU

PERSPECTIVE LINGUISTIQUE ET SOCIOLINGUISTIQUE
DANS L'ÉTUDE DES RELATIVES EN FRANÇAIS

Les relatives sont un des domaines syntaxiques où l'on oppose traditionnellement le français standard et le français parlé familier ou populaire. Des grammairiens comme Damourette et Pichon, Brunot, et à une date plus récente Guiraud [66] ont fourni des relevés d'exemples et des analyses qui tendaient à montrer la spécificité du système populaire. Les données qui sont présentées sont cependant lacunaires et leur provenance n'est pas contrôlée. On ne sait pas en particulier si les locuteurs au compte desquels on met les formes populaires produisent en même temps des formes standard.

Des linguistes contemporains se sont aussi risqués sur ce terrain, mais ils n'analysent pas les données non standard de façon précise, soit faute de corpus, comme Kayne [75], qui se sert d'exemples donnés comme populaires pour les besoins d'une argumentation essentiellement tournée vers l'analyse du standard; soit en raison d'une attitude non descriptive, comme C. Lefèbvre [78], qui essaye de faire entrer des exemples du corpus Sankoff-Cedergren dans les cadres de l'analyse de Kayne, sans chercher à tirer de son remarquable instrument de référence une description des usages montréalais exempte de préjugés. De plus ces auteurs ne tiennent pas compte de l'histoire des relatives qui est pourtant riche d'enseignement, en particulier parce

qu'elle nous montre que, dans ce domaine, la perspective linguistique peut très difficilement être dissociée de la perspective sociolinguistique, étant donné le poids des facteurs extralinguistiques qui ont joué dans l'établissement de l'usage standard.

Nous disposons pour notre part d'un ensemble de données sur le français parlé et je voudrais reprendre cette question en traitant à la fois les données standard et les données de vernaculaire dans une analyse à objectif essentiellement descriptif.

Les points importants que je voudrais souligner sont les suivants :

- 1) Il est difficile de trouver des locuteurs dont l'usage illustre ce que l'on appelle communément le "système de la relative populaire". Nous discuterons cela dans une première partie consacrée à l'étude des productions d'un locuteur témoin.
- 2) La notion de variation libre en syntaxe telle qu'elle est utilisée dans un certain nombre de théories contemporaines nous paraît sans fondement : un examen scrupuleux des distributions des morphèmes "grammaticaux" met sérieusement en doute la possibilité de poser comme variantes syntaxiques deux constructions qui diffèrent par la présence ou l'absence de tels morphèmes.
- 3) Toute étude des variétés en français doit tenir compte du caractère "bricolé" du français standard et par là-même prendre en considération non seulement les données non standard contemporaines mais aussi les données que l'on peut tirer de l'histoire de la langue.
- 4) Si l'on tient compte de toutes ces données on peut décrire le secteur des relatives en posant un super-système dont toutes les variétés dialectales et sociales, y compris la variété standard, constituent des normes particulières de réalisation, exploitant chacune une partie des possibilités du système.
- 5) On doit distinguer deux types de normes de réalisation, celles du premier type sont descriptibles systématiquement en termes linguistiques et constituent des sous-systèmes en léger décalage les uns par

rapport aux autres; celles du second type ne peuvent pas être décrites systématiquement : elles résultent d'interventions concertées sur la langue.

- 6) Le domaine des relatives confirme les résultats établis par R.L. Wagner [74] sur d'autres secteurs, à savoir qu'il existe deux variétés principales de français descriptibles en termes de normes affectant le super système : la variété que l'on trouve dans les énoncés "informatifs" et celle que l'on trouve dans les énoncés "narratifs" ou "littéraires". Ces variétés sont définissables en termes de types de discours et non pas en termes de classe sociale ni non plus comme une opposition écrit et oral.

Une grande partie du travail que l'on peut faire en sociolinguistique du français consiste à voir comment des interventions explicites de grammairiens, effectuées au nom de critères historiquement liés à une conception de la langue, ont dirigé la constitution de la langue standard.

I. ETUDE DE L'USAGE DU LOCUTEUR

Le corpus a été constitué à partir de notes prises au cours d'une séance de travaux pratiques de secourisme. Le locuteur est un marin-pompier issu d'un milieu populaire de la région de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône). Le locuteur connaît bien son sujet et l'ambiance détendue de la séance est favorable à la production d'un vernaculaire exempt d'hypercorrections. Les seules "relatives" qui n'ont pas été retenues sont celles qui sont construites sur le modèle de A. 5. et de C.2. :

A.5. la personne *qu'on* y met

C.2. une personne *qui* serait électrocutée.

Ces constructions sont exactement celles que l'on rencontre en standard pour la position sujet et objet, elles ne présentent pas de particularités notables; elles constituent d'ailleurs une part importante des relatives produites. On peut donc déjà dire que sur ces positions l'usage standard et l'usage vernaculaire concordent.

Considérons maintenant toutes les formes qui intuitivement pouvaient être analysées comme des relatives; nous les avons rassemblées sous quatre rubriques : A, B, C, D. En C, on a distingué le cas particulier de la position sujet (A.1 est un exemple de construction non relative donné pour référence) :

Corpus Salon, le 21/12/1979 (cours de secourisme) (voir appendice) :

- A.1. il faudra que vous procédiez à la respiration artificielle
 - 2. une vérification qu'on vous demande de procéder ... c'est ...
 - 3. ce sont pas des appareils qu'on se sert
 - 4. c'était lui que tu me faisais allusion
 - 5. la personne qu'on y met
- B.1. il y a beaucoup d'appareils qu'on s'en sert pas tous les jours
 - 2. si vous trouvez une fosse que les gens risquent de tomber à l'intérieur
 - 3. il y a des coins que la fosse est assez importante
 - 4. vous avez des feux qu'il faut appeler les pompiers tout de suite
- C.1. c'est une conséquence de quelqu'un qui se met une corde autour du cou
 - 2. une personne qui serait été électrocutée
 - 3. une personne qui est inconsciente mais qu'elle a la respiration
 - 4. il y a des personnes qu'ils ont de la répugnance à le faire
 - 5. il suffit qu'il vient un docteur qu'il est branché sur le bouche à bouche
- D.1. suivant l'état de la victime dans lequel elle se trouve
 - 2. les trois façons dont on peut se servir de cet appareil.

On remarque alors que A, B, D illustrent les trois types de "relatives" traditionnellement reconnus en français, compte tenu des formes non standard; soit, en utilisant une terminologie provisoire où pourraient se reconnaître les auteurs déjà cités :

D. La construction relative standard des cas obliques avec le *pronom* relatif qui marque à la fois la subordination et la fonction de l'antécédent dans la relative :

l'état dans lequel elle se trouve.

B. La construction à "décumul", selon le terme de Guiraud, où une particule invariable *que* marque la subordination, tandis qu'un clitique ou un adverbe à valeur anaphorique indiquent la fonction de l'antécédent par rapport au verbe de la subordonnée :

- B.1. il y a beaucoup d'appareils qu'on s'en sert pas tous les jours
- B.2. si vous trouvez des fosses que les gens risquent de tomber à l'intérieur.

A. Un type moins souvent relevé, malgré sa grande fréquence dans les corpus, et parfois considéré comme une dégénérescence de la relative ¹ : on retrouve la particule *que*, mais là, la fonction de l'antécédent par rapport au verbe de la subordonnée est notée par une sorte de marque zéro : l'absence significative de complément correspondant. Ainsi la relative correspondant à :

A.1. il faudra que vous procédiez à la respiration artificielle est :

A.2. une vérification qu'on vous demande de procéder.

On trouve enfin des exemples dont le statut fait problème et qui seront discutés plus loin :

B.4. vous avez des feux qu'il faut appeler les pompiers tout de suite.

Ce qui frappe alors, c'est que le locuteur a à sa disposition l'ensemble des constructions "relatives" possibles en français. Si l'on admet qu'il est un bon représentant du milieu "populaire", peu scolarisé, il est intéressant de souligner que son répertoire en constructions relatives ne se caractérise pas par une restriction, par rapport au locuteur standard idéal, mais au contraire par le fait qu'il couvre les constructions standard et en possède en plus qui lui sont propres.

Cette situation peut recevoir deux interprétations différentes.

— On peut considérer que le locuteur est à cheval sur deux usages distincts, donc que l'hétérogénéité du corpus s'expliquerait par un banal phénomène d'interférence linguistique. Le vernaculaire du locuteur, issu de classes populaires, serait à la source des exemples A et B, manifestations du système de la relative "populaire". L'école ou les contacts professionnels auraient, d'un autre côté, confronté le locuteur au système standard, d'où la présence des formes D, com-

portant des pronoms relatifs, auxquels le système "populaire" serait en quelque sorte réfractaire. A l'appui de cette interprétation, on pourrait citer le fait que les relatives standard à pronoms apparaissent dans des contextes limités : l'antécédent pour *lequel* ou *dont* est un mot abstrait classificateur de type : *état, façon*. On pourrait alors dire que, pour ce locuteur, la relative à pronoms n'est pas d'un usage productif, mais de l'ordre de l'expression lexicale figée : *la façon dont il a procédé*. Il y aurait là lexicalisation d'un usage libre dans le système standard, phénomène d'interférence bien attesté ².

- La deuxième interprétation part du principe qu'il y a une unité du système syntaxique pour l'ensemble des variétés du français, de sorte que tout locuteur français dispose théoriquement de l'ensemble des formes et des constructions qu'autorise ce système. Mais cette compétence ne peut s'actualiser complètement dans les performances des divers locuteurs, du fait de l'intervention des normes de réalisation auxquelles les soumettent leur appartenance à telle ou telle sous-communauté. Cette appartenance les fait entrer dans un ensemble d'interdits qui caractérisent le groupe, comme autant de choix qu'il a faits dans l'ensemble des moyens d'expression que lui offrait le système de sa langue, affirmant symboliquement par là son identité face aux autres groupes.

Dans ce cadre, la présence des relatives à pronoms dans la performance d'un locuteur issu de milieux populaires ne serait plus liée à l'interférence. L'unité du système repose sur la présence, pour tous les locuteurs, de la catégorie des pronoms *qui/quoi, lequel*, la norme à laquelle est soumis le locuteur consiste à n'utiliser que de façon limitée ces pronoms dans la construction relative : dans cet usage, les pronoms seraient ainsi réservés à certaines places syntaxiques, voire à un certain lexique de l'antécédent. Tous les locuteurs pourraient donc construire des relatives à pronoms, mais certains sous-groupes ne tireraient qu'un parti limité de cette ressource. Ces différences d'usage, si grandes que certains ont cru pouvoir parler de deux systèmes différents, sont sans doute liées au statut privilégié des constructions relatives dans le repérage socio-culturel des locuteurs.

La relative est un stéréotype au sens de Labov : elle permet de classer rapidement un locuteur. On peut supposer que l'évaluation se fait dans les deux sens : une grande fréquence de constructions de type A. ou B. classe le locuteur comme parlant un français "populaire", voire "vulgaire", aux yeux de locuteurs qui veulent s'identifier au niveau standard. Mais, inversement, un usage trop fréquent de relatives à pronoms doit marquer un locuteur de milieu populaire comme refusant de s'assimiler, au moins sur ce point, mais peut-être de façon plus générale, au "groupe des pairs". Des considérations sociolinguistiques de ce genre peuvent expliquer la différence de fréquence d'utilisation des divers types de relatives selon l'appartenance sociale des locuteurs et les types de situation de parole.

Mais il se peut aussi que certaines différences d'usage doivent être mises au compte d'une norme de réalisation linguistique des constructions à pronoms qui serait différente en vernaculaire et en standard. Tous les locuteurs peuvent construire des relatives à pronoms, mais, en vernaculaire le type d'antécédent se trouverait restreint à des noms "abstraites", comme dans notre corpus ou à des indéfinis tels que : *tous ceux à qui*, *quelqu'un à qui*, comme cela se dégage d'autres corpus (voir ici même, p. 184).

Un modèle système/norme tel que nous le proposons peut aisément accommoder tous ces faits ainsi que l'observation suivante, qui fait problème si l'on veut maintenir deux systèmes distincts ³.

Dans les corpus, on remarque que les locuteurs qui surveillent leur langage font de nombreuses reprises ou des "ratés" dans la construction des relatives. Ces reprises, du type :

les faits que je vous ai parl... mentionnés,
montrent que le système poussait à construire une relative de type A; sous la pression de la norme, le locuteur a substitué un transitif direct au transitif indirect, pour retrouver une construction standard moins marquée sur le plan sociolinguistique.

Il nous faut maintenant expliciter ce que nous entendons par système syntaxique et proposer à partir de là une description des rela-

tives en français. Nous commencerons par critiquer quelques conceptions couramment utilisées dans les études de "variation syntaxique".

II. LES FONDEMENTS LINGUISTIQUES DE LA THEORIE DE LA VARIATION SYNTAXIQUE : EXAMEN CRITIQUE DE QUELQUES POSITIONS

Dans ce qui précède on a supposé que l'on disposait d'une définition de la relative comme unité sous-jacente de langue permettant de rendre compte des relations entre un nom (antécédent) et une construction verbale subordonnée. A partir de là, les divers types d'organisations observées (à place vide, à pronom *qui*, à clitiques ...) étaient considérés comme les diverses réalisations possibles de l'unité sous-jacente, comme les valeurs prises par la "variable" relative.

Cette présentation des données, qui nous convenait pour montrer l'étendue du répertoire de notre locuteur, est précisément ce que nous voulons critiquer. Elle représente la position de beaucoup de grammairiens. Ainsi Gougenheim [63] au chapitre des pronoms relatifs ou conjonctifs :

"la forme unique *que* constitue une variation stylistique avec tous les autres pronoms conjonctifs ..." (p. 181).

Plus loin, p. 182, on remarque qu'il considère aussi comme variantes les diverses constructions en concurrence avec *que* :

"la langue populaire fait un emploi très large de ce *que* : les prépositions qui précéderaient, le cas échéant, les autres formes du conjonctif, *ou bien manquent*, ou bien sont remplacées par des *adverbes*, ou bien sont employées dans la proposition relative devant le *pronom personnel* qui représente l'antécédent."

On aura reconnu les divers types de constructions non standard du corpus dans les sous-rubriques que nous avons soulignées, soit respectivement : A, B.2., B.1. L'analyse de la conception de la variation syntaxique qui se dégage de ces textes est intéressante car elle nous annonce les deux directions principales dans lesquelles sont généralement engagées de telles recherches :

- d'un côté on trouve l'idée de variation syntaxique interprétée comme variation stylistique. Selon la tradition de Bally, dont se réclame

Gougenheim, des variantes stylistiques sont les différentes manières de dire la même chose avec des effets d'évocation de milieu ou de contexte géographique : il y a le style familial, noble, bourgeois, ouvrier, paysan, etc., chacun habillant à sa façon tel ou tel contenu notionnel, par exemple celui qui définit la relative. Cette interprétation pose donc que la variation syntaxique se fait autour d'une unité sémantique posée comme invariante, les différentes constructions étant les variantes stylistiques, variantes libres d'un point de vue structural, qui réalisent l'unité invariante.

Cette conception est explicitée dans tout un courant moderne qui englobe certains états de la pensée de Labov, les études de l'équipe Sankoff-Cedergren à Montréal, les travaux de Keenan et Comrie sur la grammaire universelle.

— Mais d'un autre côté, le deuxième passage de Gougenheim montre que l'on peut construire une théorie de la variation syntaxique, sans poser des invariants sémantiques. On pose comme invariants des relations syntaxiques proprement dites : *fonction* par rapport à un verbe; *représentation de l'antécédent*, et là, les variantes libres sont les divers procédés morphologiques qui marquent ces relations : préposition/adverbe/marque zéro/position des prépositions devant le pronom relatif ou le pronom personnel représentant l'antécédent.

Cette deuxième conception de la variation qui pose non plus des constructions entières ou des stratégies comme variantes, mais seulement des façons différentes de marquer des constructions syntaxiques est aujourd'hui adoptée explicitement ou implicitement par toute une partie de la tradition générative transformationnelle (Chomsky lui-même [76], Kayne [75], Lefebvre [78]). Il ne s'agit pas à proprement parler ici de variation syntaxique, puisque les invariants sont précisément des constructions syntaxiques, mais d'une variation dans la réalisation morphologique de ces constructions.

a) Critique de la conception de la variation syntaxique fondée sur l'idée que les variantes sont :
"des façons différentes de dire la même chose"

Le point de départ de cette position est, à mon sens, une analogie qui présente un attrait intuitif, mais qui aboutit à une po-

sition criticable à la fois sur un plan théorique et sur celui de la méthode.

Ceux qui adoptent cette position partent en fait de l'idée que la variation en syntaxe est un phénomène analogue à ce que l'on connaît sous le nom de variation libre en morphologie ⁴.

Par exemple, on sait que l'on peut définir un morphème de "pronom clitique *sujet, féminin, singulier*", par une série d'oppositions et cela sur l'ensemble des variétés du français. Mais on sait aussi que les réalisations phonologiques de cette unité, que l'on peut désigner sous la forme orthographique standard : *elle*, sont très différentes selon les variétés de langue : /eI/, /e/, /a/, /i/, dans ce cas, puisque ces formes en variation sont définies par les mêmes oppositions de genre et de nombre, on conclut que l'on a affaire à de simples variantes de réalisation d'un même morphème.

Sur ce modèle, on se croit autorisé à dire que l'unité "*relative*" peut être réalisée selon diverses "stratégies" morphosyntaxiques : /que ... clit./, /relatif/, /que ... place vide/. Dans les deux cas, il semble bien en effet que le locuteur dispose de plusieurs façons de dire la même chose, mais cette intuition masque en fait que l'on se trouve dans deux situations linguistiquement très différentes.

Dans le cas de la morphologie, on dispose d'une analyse appuyée sur des critères reconnus proprement linguistiques (étude des distributions, constitution d'un système d'oppositions) pour dégager cette "même chose à dire".

Dans le cas de la variation syntaxique, on se contente le plus souvent de poser l'unité sous-jacente comme le simple résultat d'une intuition sémantique.

Ainsi Keenan et Comrie partent, dans leurs analyses de la relative de la notion de *relative restrictive* définie en termes sémantiques, par opposition sans doute à la *relative descriptive*; puis ils enregistrent les diverses formes que cette notion peut revêtir à travers les langues, formes qui sont dès lors les variantes de la variable "relative". Cette notion de variable est fondée sur une concep-

tion "fonctionnelle" de la morphologie : les morphèmes sont de simples marques qui doivent permettre à l'auditeur de reconstituer l'information sémantique à partir de la chaîne perçue.

On peut résumer la démarche de la manière suivante : la relative est définie sémantiquement, par exemple selon la formulation de Keenan [73], p. 137 :

"la construction relative est un procédé syntaxique *utilisé* par une langue *pour* restreindre les objets auxquels réfère un groupe nominal à ceux pour lesquels une phrase est vraie (cette phrase étant exprimée en surface par la proposition subordonnée. Ainsi une relative en français comme *le garçon qui a volé un cochon*, peut référer à tout objet 1) qui est un garçon, 11) qui est tel que la phrase : *il a volé un cochon* est vraie de lui."

A partir de cette définition, on va déterminer deux fonctions syntaxiques que devront remplir les morphèmes de la langue pour permettre à l'auditeur de reconstituer l'information, résumée ici dans cette formule démarquée de la logique :

le (x), tel que, (x) garçon et (x) a volé un cochon.

a) La morphologie doit indiquer clairement que la construction représentant la proposition *(x) a volé un cochon* est dans la dépendance du nom représentant l'ensemble de référence : il doit y avoir une marque de subordination.

b) La construction doit indiquer à quel argument du prédicat de la proposition correspond la variable liée associée au lexème. Ce que l'on traduit, sans trop de scrupules : la fonction de l'antécédent par rapport au verbe de la subordonnée doit être marquée.

C'est par rapport à cette interprétation fonctionnelle que seront déclarés en variante libre, les clitiques, les relatifs, les places vides : chaque langue ou chaque dialecte d'une langue peut avoir recours à des catégories morphologiques différentes pour marquer les fonctions nécessaires à la reconstruction de la structure logique sous-jacente.

On voit combien une telle approche diffère de celle qui établit des variantes en morphologie.

- sur le plan méthodologique, on n'a plus la garantie que les invariants sont dégagés par des procédures contrôlables; on les pose comme des unités sémantiques "naturelles" que l'on s'attend à trouver dans toute langue.
- sur le plan théorique, on voit que c'est une conception onomasiologique du langage qui la sous-tend : les catégories grammaticales, loin de constituer comme dans les approches sémasiologiques une grille à travers laquelle est saisie et représentée la référence, n'y sont que des moyens de coder les relations sémantiques qui constituent, en dernier ressort, le système de la langue ⁵.

Il est important de remarquer que, pour cette conception, ce ne sont pas seulement des morphèmes individuels qui sont les variantes, mais bien, sous le nom de stratégies, des constructions syntaxiques entières. Les formes y sont donc tenues pour secondes par rapport aux unités conceptuelles qu'elles manifestent.

On peut me semble-t-il faire une critique précise à la position onomasiologique : elle tient à la façon dont sont conçues les relations entre forme et sens. Les formes ayant pour fonction de manifester le sens, on trouvera normal que plusieurs stratégies soient possibles pour "atteindre" un sens donné. Mais la situation inverse, si elle se présentait, créerait de grandes difficultés méthodologiques. Supposons en effet qu'on puisse associer à une construction syntaxique plusieurs interprétations sémantiques différentes, et que ceci soit vrai de la plupart des constructions syntaxiques, comment décider alors de quel côté on doit placer les invariants ? La décision est méthodologiquement impossible à justifier, on ne la prend en fait qu'en fonction de conceptions a priori de ce qui est important dans une langue.

Or il est facile de montrer que les constructions relatives ont des interprétations différentes de celles proposées par K. et C.

Vergnaud [1974, p. 160 sqq.] avait déjà remarqué que l'interprétation ensembliste de la relative restrictive ne couvrait :

- ni les cas de pluriel, quel ensemble en effet représente *hommes* dans les hommes qui habitent dans le parc ?

- ni les cas où la tête de la relative est un nom "non référentiel" :

la manière dont elle a résolu le problème.

Que peut bien représenter l'ensemble des "manières" ?

- ni les relatives bâties à partir d'expressions figées :

le parti qu'il a tiré de la situation

où *parti* n'a tout simplement pas d'interprétation sémantique autonome. L'interprétation sémantique dans ce cas est très éloignée de la forme syntaxique et, dit Vergnaud, serait quelque chose comme :

le tirer parti qu'il a fait de cette situation.

Nous pouvons ajouter que nous voyons mal comment une valeur sémantique calculée en termes de référence peut rendre compte des deux interprétations de la relative déterminative :

celui qui a une belle voiture c'est Paul

celui qui a une belle voiture je l'attends au café Riche

avec dans le deuxième cas la possibilité d'interpréter : "si quelqu'un a une belle voiture".

Toutes ces valeurs montrent qu'il s'agit là d'une unité grammaticale impossible à enfermer dans les limites d'une seule interprétation.

On est donc justifié de proposer une autre version de la variation en syntaxe qui poserait comme invariants des unités syntaxiques et non plus des concepts. Il va de soi que tous ceux qui à la suite de Chomsky défendent l'hypothèse de l'autonomie de la syntaxe adoptent un tel point de vue. Nous allons voir cependant qu'il n'est pas sans poser quelques problèmes.

b) Critique des positions qui posent comme invariants des structures profondes syntaxiques

On trouve une discussion intéressante sur la syntaxe des relatives dans Chomsky [76]. Chomsky prend l'exemple de l'hébreu comme une langue où l'on trouve deux types de relatives distincts sur le plan formel. Chomsky ne précise pas s'il y a des différences d'interpréta-

tion sémantiques entre les deux. Mais on peut noter que les exemples qu'il donne montrent que les deux formes sont compatibles avec l'interprétation ensembliste de la relative déterminative. Nous reprenons ses exemples :

1er type :

ze ha-iž [še (oto) ra' iti etmol]
 c'est l'homme que lui j'ai vu hier = c'est l'homme que
 j'ai vu hier

2e type :

ra'iti et ha-iž še natata li et ha-sefer
 j'ai vu l'homme que vous avez donné moi le livre
 še *mu* katav oto
 que il₁ écrivit lui
 = j'ai vu l'homme que vous m'avez donné le livre qu'il a écrit.

Chomsky rend compte de la différence entre ces deux types de la façon suivante : la grande différence que l'on peut y observer concerne le comportement des pronoms :

- dans le premier type les pronoms qui représentent l'antécédent sont en tête de la relative (se *oto*) et de plus peuvent être omis (nécessairement dans le cas du sujet, signale l'auteur). Ni ces pronoms ni la place vide de construction ne peuvent d'autre part occuper une position quelconque dans la relative, en gros, ils ne peuvent se trouver que dans la construction verbale qui domine dans la relative.
- dans le second type, les pronoms occupent la même position que dans une phrase ordinaire; de plus ils sont obligatoires, et, comme le montre l'exemple choisi, peuvent figurer dans des phrases profondément enchassées de la relative.

Chomsky propose de rendre compte de ces différences en posant deux structures syntaxiques profondes différentes pour chaque type. Leur seul point commun c'est que l'ensemble des éléments de chaque construction est rassemblé dans un groupe nominal.

Pour le deuxième type, ce groupe nominal est lui-même composé d'un groupe nominal associé à une phrase ordinaire pourvue de son

D'autre part, des règles d'épellation vont donner une forme morphologique aux *traces* et à l'élément *-wh* du complémenteur. Soit deux possibilités :

éléments de structure profonde

$$\text{ha-iz} \left[\begin{array}{ccc} [-\text{wh}] & [\text{TRACE}] & \\ \text{COMP} & +\text{wh} & \text{COMP} \end{array} \right] \text{"je" ra'iti TRACE etmol}$$

réalisations :

- | | | | | | | | |
|----|-------|----|-----|---|--------|---|-------|
| 1. | ha-iz | se | oto | ∅ | ra'iti | ∅ | etmol |
| 2. | ha-iz | se | ∅ | ∅ | ra'iti | ∅ | etmol |

Les différences d'organisation entre les deux types de relatives sont donc expliquées par le jeu des contraintes sur les transformations de mouvement ci-dessus. Pour notre part nous partagerions l'idée que l'on peut définir deux structures linguistiques différentes associant des éléments nominaux à des constructions verbales (cf. ma quatrième partie).

Pour l'instant j'insiste sur les points relatifs à l'origine de la variation syntaxique où nous sommes en désaccord avec cette analyse. Ils concernent essentiellement le statut des prétendues règles d'"épellation morphologique". On voit que la présence de ces règles introduit dans cette grammaire la notion de "variation", au sens où une unité syntaxique de base peut se réaliser selon deux ou trois unités de surface.

Considérons en effet les deux "sorties" possibles des règles :

$$\begin{array}{l} \text{hai}\check{\text{z}} \check{\text{s}}\text{e oto ra'iti etmol} \\ \text{hai}\check{\text{z}} \check{\text{s}}\text{e ra'iti etmol} \end{array}$$

On remarque que le pronom *oto* ne figure pas dans la structure de base, il est donné comme la simple manifestation sensible possible de la trace laissée par le *Relative-Raising*. Il semble donc peu important pour la théorie que cette trace soit un pronom (de type semble-t-il démonstratif). Il s'agit là d'un fait idiosyncrasique propre à la grammaire de l'hébreu; en anglais ou en français cette trace serait un pronom *relatif* au lieu d'un *démonstratif*, mais il doit s'agir là de quelque

servitude grammaticale ad hoc dont l'étude n'apprendrait rien d'intéressant sur les mécanismes essentiels de la langue.

D'autres passages du texte montrent que les catégories morphologiques sont traitées systématiquement comme quantités négligeables. Il y est dit que la réalisation morphologique des éléments contenus dans le COMP obéit à des règles capricieuses dans les diverses langues, les deux éléments peuvent être réalisés ensemble, ou un des deux seulement et cela semble évoluer historiquement. Ainsi, pour reprendre une analyse selon ces principes faite en français par Kayne [75], une structure profonde comportant dans le COMP la trace d'un constituant à *N* et le trait *-WH* peut donner lieu aux réalisations suivantes :

$$l'homme \left[\begin{array}{c} \bar{S} \\ \left[\begin{array}{c} \text{COMP} \left[\begin{array}{c} \text{à} \left[\begin{array}{c} t \end{array} \right] \right] \left[\begin{array}{c} +WH \end{array} \right] \right] \left[\begin{array}{c} [-WH] \\ \text{COMP} \end{array} \right] \left[\begin{array}{c} \bar{S} \\ \left[\begin{array}{c} \bar{N} \\ \text{Paul} \end{array} \right] \end{array} \right] \left[\begin{array}{c} \text{VP} \\ \left[\begin{array}{c} \text{a parlé} \left[\begin{array}{c} t \end{array} \right] \right] \\ \text{PP} \end{array} \right] \end{array} \right] \end{array} \right] \end{array} \right]$$

l'homme	à	qui	que	Paul	a parlé (non standard)
l'homme	à	qui	∅	Paul	a parlé (standard)
l'homme	∅		que	Paul	a parlé (non standard).

La dernière forme n'est pas donnée par Kayne, bien qu'elle soit attestée dans les corpus. Si elle est exclue, c'est peut-être par le biais de l'idée que des règles de ce type peuvent être gouvernées par des principes fonctionnels de récupération plus ou moins aisée de l'information (cf. Chomsky, p. 23). Selon ce même principe, on pourrait rendre compte de la présence ou de l'absence de clitique dans la subordonnée :

l'homme que Paul a parlé ∅
 l'homme que Paul *lui* a parlé

le clitique représentant en surface la "trace" [t] laissée par la transformation de *+WH* *mouvnt*, cette manifestation n'étant pas obligatoire (voir les commentaires sur le premier type de relatives en hébreu).

Dans cette conception de la "variation", ce ne sont plus des stratégies entières qui sont déclarées variantes libres, mais des morphèmes individuels. On retrouve cependant l'idée que les catégories morphologiques ont une définition essentiellement fonctionnelle : elles sont là *pour* manifester, *si besoin est*, des éléments profonds et des

relations qui pourraient fort bien s'accommoder d'autres marques : c'est une simple affaire de hasard historique si dans telle langue +WH est réalisé comme un *relatif* et dans telle autre comme un *démonstratif*.

Selon notre point de vue, au contraire, les formes données comme variantes libres de la construction relative à transformation : à *qui*, *que* ... *lui*, *que* ... \emptyset sont des combinaisons de catégories grammaticales de la langue. Or chaque catégorie a sa valeur propre, déterminée par le système des oppositions où elle entre. Il paraît dès lors difficile de considérer comme variantes libres un pronom *clitique* et un pronom *qui* dont les emplois et par là même la valeur linguistique sont différents. On ne peut pas décider que ces formes sont "variantes libres" sous prétexte que, dans une construction particulière, elles jouent un rôle de marqueur comparable : par exemple indiquer la fonction de l'antécédent dans la relative. Qui nous dit que ce rôle de marqueur est celui à partir duquel on doit définir les catégories grammaticales d'une langue ? Cette idée ne vient-elle pas de la façon même dont on a construit la théorie ? En posant des unités abstraites définissant le système sous-jacent on est amené en quelque sorte "par construction" à donner une fonction de marquage aux éléments de surface. Mais cette fonction est peut-être entièrement créée par le modèle. Dans le modèle, le pronom clitique est naturellement interprétable comme marque d'une transformation de mouvement, mais cela ne concerne que cette construction; dans d'autres constructions le clitique n'aura pas de source transformationnelle. On aboutira alors à l'éclatement d'une catégorie dans divers fonctionnements. Rien ne prouve que ce soit là la meilleure description pour l'ensemble des fonctionnements d'un élément grammatical.

Pour être précis, je dirai que la conception fonctionnelle des morphèmes aurait du mal à rendre compte de deux phénomènes :

— qu'en serait-il si des constructions qui sont données comme variantes libres par le système ne l'étaient pas, c'est-à-dire si la valeur sémantique, les possibilités d'emploi de :

l'homme à qui j'ai parlé

l'homme que je lui ai parlé

n'étaient pas les mêmes pour les locuteurs qui peuvent employer les deux, comme notre pompier de Salon ? Ne devrait-on pas être convaincu que clitique et relatifs définissent des structures de langue différentes et ne sont pas simplement des marqueurs vides différents d'une même relation sous-jacente ? (voir sur ce point, ici même, p. 184 sqq.).

— Qu'en serait-il si l'on pouvait donner des règles libellables en termes de traits grammaticaux pour rendre compte de la présence/l'absence de clitique dans :

un gars que je lui ai parlé / *ce que je l'ai vu

sans laisser ces données au hasard d'hypothétiques effets de stratégies de perception ? (cf. plus loin, p. 44).

Il y a bien sûr de sérieux obstacles à l'établissement de tels faits : on ne peut les tirer des données qu'offre le français standard et notre connaissance du vernaculaire est fragile et indirecte. Nous essayerons cependant de travailler dans cette direction, considérant que les chances de rendre compte du système de la langue française sont au moins aussi bonnes si l'on part des données de vernaculaire auxquelles nous pouvons accéder, sans doute fragmentaires, que des données du standard dont on peut être sûr, pour le coup, qu'elles ne représentent qu'un fragment des possibilités de la langue française.

De tels modèles forcent donc à filtrer les données qui ne portent pas en elles-mêmes leur signe de pertinence. Par exemple certains faits qui nous paraissent essentiels seront considérés comme marginaux par la tradition chomskienne. Il est alors intéressant de préciser par quels mécanismes les présupposés d'un modèle peuvent en arriver à faire que leurs utilisateurs écartent de leur analyse des énoncés attestés.

- c) Mise en évidence de certains présupposés courants
qui biaisent l'analyse syntaxique
et par là la notion de système syntaxique

1) Conception étroite des systèmes linguistiques

Si l'on revient à l'analyse de la relative en hébreu, on constate que Chomsky admet très bien que tout locuteur de cette langue ait à sa disposition deux types de relatives. Le système de la langue comporte ces deux possibilités. On ne saurait les affecter à tel ou tel sous-dialecte de la langue et on peut supposer que leur valeur est différente. D'ailleurs, Chomsky lui-même montre que l'on peut dire au moyen des relatives de deuxième type des choses qui sont indicibles dans le premier.

Que se passe-t-il alors pour l'anglais ? Chomsky fait deux remarques sur l'extension des constructions de deuxième type en anglais.

Il note tout d'abord que l'équivalent en anglais standard serait une forme avec *such* :

I saw the man such that you gave me the book he wrote
qu'il trouve marginale ("rather artificial").

Il signale d'autre part dans la note 13 que des constructions telles que celles que nous avons données en français comme traduction de l'exemple du deuxième type sont employées par des locuteurs anglais :

I saw the man that you gave me the book that he wrote it
mais il conclut : "je suppose qu'il s'agit d'un procédé de secours (ancillary process) à ne pas incorporer à strictement parler à la grammaire (de l'anglais). Les seuls arguments qui sont donnés pour cette mise à l'écart ne sont-ils pas des arguments d'autorité ? On ne nous montre pas pourquoi l'introduction de ces données dans le corpus des phrases que doit générer une grammaire de l'anglais est descriptivement impossible. Smith et Wilson [79], p. 29 sqq., dans une discussion du même genre donnent comme franchement agrammaticales des phrases du même genre qu'ils affirment cependant avoir entendues de la bouche de locuteurs anglais :

that's the kind of answer that, when you come to think
about it you find you have forgotten it

l'argument qu'ils donnent pour justifier cette exclusion est que, privée de sa subordonnée en *when*, la phrase devient inacceptable :

*that's the kind of answer that you find you have forgotten
it.

Leur explication pour la présence de ces phrases en anglais est qu'il s'agit de stratégies auxiliaires employées par les locuteurs, en vertu de leur connaissance innée de la grammaire universelle pour parvenir quand même à dire ce qui est grammaticalement indicible en anglais.

En fait, on pourrait très bien, me semble-t-il, rendre compte de ces données en disant que le système anglais, comme le système hébreu comporte deux types de relatives. Que la distribution des pronoms dans le deuxième type de relatives obéit à des règles plus complexes qu'en hébreu, et que si l'usage des relatives du second type en anglais est plus restreint, c'est avant tout parce que des normes extralinguistiques en limitent l'emploi, au premier chef dans l'usage des observateurs universitaires.

Pourquoi cette deuxième description qui est parfaitement compatible avec les données n'est-elle même pas envisagée par les auteurs ? Une des raisons, je pense, est que des préjugés tenaces nous poussent à identifier les langues de culture européenne à leur standard, ce standard devant lui-même répondre à certains critères idéaux. Par exemple qu'une langue bien faite ne comporte qu'un procédé pour rendre une idée, ou tout au moins qu'elle doit comporter un certain degré d'homogénéité. On découpe alors dans les énoncés attestés anglais ou français un secteur qui possède ces propriétés et qui recoupe l'usage standard ou le dialecte "noble" de l'analyste.

Les autres usages sont renvoyés dans le cimetière des dialectes d'où on pense que personne ne s'avisera de les tirer. On voit ainsi des artefacts tels que le "procédé syntaxique majeur" dans une langue servir de base à l'établissement d'une typologie universelle des relatives : Keenan, Comrie [79], proposent de considérer comme acquis que le procédé syntaxique majeur de relativation est pour le français

la construction à pronom. Ce n'est sans doute le cas que dans les grammaires les plus normatives et cela ne correspond en tout cas à aucun usage attesté. Dans tous ces usages il est utilisé plusieurs types syntaxiques de constructions relatives, sans que l'on puisse décider quel pourrait être le "procédé majeur".

Cette conception étroite du système linguistique qui, à vouloir préserver le plus possible d'homogénéité, aboutit à décrire une langue comme une mosaïque de "dialectes", dont on n'envisage que très secondairement de décrire les relations, n'est pas la seule possible. Nous lui opposerons la conception de toute une tradition grammaticale — en fait celle de l'école comparatiste — qui conçoit les systèmes linguistiques comme "permissifs" à l'égard des réalisations possibles qu'en sont les variétés ou les dialectes. Gustave Guillaume en donne une formulation concise en ces termes [64], p. 205 :

"il est impartit à la langue (le système, dans nos termes) d'être faite de conditions en petit nombre, conçues de telle sorte qu'à partir d'elles et dans l'entier respect de ce qu'elles sont, puissent être produites des conséquences de discours des effets de sens dont le nombre très grand tend théoriquement vers l'infini en l'absence de toute limitation assignable".

E. Cosériu en donne une formulation plus accessible, mais aussi plus simpliste dans [59]. C'est à cette conception, qui affirme que les variétés sont reliées les unes aux autres par l'intermédiaire d'un système qui les englobe, que nous rattacherons notre présentation (voir aussi Timberlake [77]).

2) *Le préjugé logiciste dans l'analyse syntaxique*

Il est fondamental dans la version à invariants sémantiques, il joue de manière plus sournoise dans les analyses chomskiennes.

Si nous reprenons la formule logique qu'est censée traduire la relative déterminative, dans la perspective Keenan/Comrie :

le (x), tel que, (x) garçon et (x) a volé un cochon

on s'aperçoit que la présence de la variable (x) dans la forme sous-jacente impose un reflet de cet élément logique dans la forme syntaxique,

compte tenu du principe général de "récupération" de la forme logique qui gouverne les règles de réalisation des formes sous-jacentes. En clair, cette analyse exclut une interprétation "restrictive" pour des phrases comme les suivantes qui ne comportent pas d'éléments interprétables comme représentation de la variable :

B.4. des feux qu'il faut appeler les pompiers tout de suite
soit : les (x), tels que on appelle les pompiers

1. celle que je lui ressemble le plus, de photo (avec l'interprétation : la photo sur laquelle je lui ressemble le plus)
soit : le (x), tel que je ressemble le plus à A.

Pour nous ces relatives peuvent parfaitement avoir une valeur restrictive. Le préjugé logiciste qui exclut a priori de telles formes des cas possibles de relatives déterminatives consiste, on le voit à considérer que les langues doivent rendre l'idée de relative restrictive avec la même syntaxe que les langages logiques dans lesquels on représente l'intuition sémantique sous-jacente. Mais on pourrait parfaitement concevoir qu'une langue fabrique des relatives restrictives sur la base suivante :

le (x), tel que (x) est un feu et { qu'on peut dire de (x) : }
que
il faut appeler les pompiers tout de suite.

Ceci peut ne pas constituer une suite syntaxique bien formée pour un langage logique, mais peut parfaitement être rendu par la syntaxe des langues naturelles au moyen du seul *que*. Pourquoi refuser de telles évidences ?

Dans le cadre proposé par *on wh mouvement*, où est affirmée l'autonomie de la syntaxe, on pourrait croire que l'influence du préjugé logiciste est moins grande. En fait il joue un rôle subtil de guide pour l'analyse et la sélection des données.

Si l'on regarde tous les exemples de relatives qui sont données dans l'article de Chomsky on constate qu'il s'agit

a) de cas mettant en jeu *wh mouw*, c'est-à-dire, d'un point de vue de simple observation, de cas où on trouve un pronom relatif qui joue explicitement un rôle par rapport au verbe de la subordonnée, ou de

cas où l'on peut constater que la construction verbale présente une place vide (la place qui correspond au *wh* déplacé, puis effacé).

b) De cas, comme le deuxième type hébreu, où il y a un pronom coréférent à l'antécédent dans la relative.

Or si nous reprenons les exemples réels de français cités plus haut, il nous semble qu'ils débordent ces cadres :

B.4. des feux qu'il faut appeler les pompiers tout de suite

1. celle que je lui ressemble le plus de photo
2. le faisan que le chien fait l'arrêt.

Il nous semblerait très artificiel d'analyser ces exemples au moyen de *wh* mouvement et d'effacement du mot *wh*. On peut alors se demander pourquoi le modèle les ignore. Un passage du texte montre à notre sens clairement que la description les exclut a priori et cela, nous semblerait-il sur la base de préjugés logicistes.

Après avoir défini les structures syntaxiques des relatives, en apparence indépendamment des interprétations sémantiques qu'on peut en faire, Chomsky montre comment il ferait le lien entre syntaxe et interprétation. Il propose pour cela une règle sémantique de "prédication" qu'il formule ainsi que ses conséquences, p. 14 :

"La règle d'interprétation pour les relatives demande que la relative soit considérée comme une fonction propositionnelle (open sentence) instanciée par l'entité à laquelle réfère le NP dans lequel la relative apparaît. Donc il doit y avoir un NP dans la relative interprétable comme n'ayant pas de référence indépendante, i.e. un pronom avec les inflexions appropriées qui peut être interprété anaphoriquement. Cette exigence est automatiquement remplie quand la relative est formée par une règle de mouvement. Les phrases comportant une dislocation à gauche ont une règle semblable. Dans le cas le plus strict, lorsque l'élément disloqué est un groupe nominal (c'est le cas des relatives du deuxième type en hébreu) la situation est comparable à celle des relatives.

On voit comment les "exigences" de la logique ont des conséquences sur les formes syntaxiques de la langue. Seules les formes qui correspondront à la syntaxe classique des prédicats seront grammaticales. Nous contestons la légitimité de ce filtrage, qui revient à considérer comme

allant de soi que la relation entre sens et syntaxe est la même dans les langues et dans les langages logiques. Supposons en effet que nous adoptions une autre définition sémantique de la relative ou que nous complétions la définition sémantique de Chomsky par une règle d'interprétation pragmatique : une relative peut aussi être interprétée comme suit : l'entité visée par le groupe nominal est telle que "je puis dire d'elle le contenu de la relative". Il y a ainsi une catégorie de feux devant lesquels je puis dire : "il faut appeler les pompiers tout de suite" et ce sont précisément :

les feux qu'il faut appeler les pompiers tout de suite
et qui s'opposent à ceux qui autorisent moins de zèle.

Avec cette extension (qui correspond bien à notre sens à l'usage), on n'est plus autorisé à écarter de l'analyse comme non interprétables les phrases que nous avons citées plus haut.

Comment les y intégrer ? Le modèle proposé pourrait sans doute le faire à moindre frais en étendant les possibilités de construction de type hébreu en français et sans doute en anglais. Mais cette solution ne nous paraît pas aller au fond du problème. Outre les préjugés fonctionalistes et les préjugés logicistes, il nous semble que le descripteur doit écarter aussi ceux qui tiennent à la conception même de la syntaxe qu'il affirme dans son modèle.

3) La sélection des données par les modèles déductifs

Si nous reprenons les exemples de relatives en hébreu, on constate que l'analyse proposée les distingue par le fait qu'un type met en jeu des transformations alors que l'autre constitue la version directe d'une construction engendrée par les règles de base. Or il existe entre les deux types une différence que l'on peut repérer dans la séquence attestée :

Dans le premier cas le nom est construit avec le déictique *ze* alors que dans l'autre on note la présence de l'élément *et*. Cette différence de déterminant est peut-être essentielle dans la définition des deux types : on peut se demander s'il n'y a pas là l'indice de mo-

des différents de dépendance entre la relative et l'antécédent. On aurait alors envie de faire une étude complète de la distribution des déterminants pour chaque type de relatives. Mais une telle étude n'est pas essentielle au traitement des données dès lors qu'elles ne sont qu'une illustration pour une discussion sur la nature transformationnelle ou non des constructions. Il se pourrait donc que le souci de répondre d'abord à des questions propres au modèle choisi soit un obstacle à l'établissement d'une typologie exhaustive des relatives.

Nous ne pouvons nous prononcer sur l'hébreu, mais, pour le français, nous tenons que toute analyse des relatives doit reposer sur une telle étude. Ainsi la présence ou non d'un clitique coréférent à l'antécédent, que ce modèle pense pouvoir régler par des considérations fonctionnelles, apparaît très vite reliée de façon subtile, mais descriptible en termes distributionnels, au type de déterminant de l'antécédent :

*ce que je l'ai vu qu'une fois je m'en rappelle pas
 une fille qu'on la voit qu'une ou deux fois par semaine
 ça vaut pas le coup (cf. p. 44).

III. CADRES POUR L'ETUDE DES RELATIONS SYSTEME NORME DANS LES RELATIVES EN FRANÇAIS

Pour l'ensemble des raisons qui précèdent, il nous semble impossible d'utiliser, aussi bien les modèles qui proposent des invariants sémantiques que des modèles où les invariants sont des structures syntaxiques "abstraites". Bien plus, c'est la notion même de "variante syntaxique" qui est mise en doute par la discussion qui précède. Nous serions ainsi tentés d'opposer à l'idée que des constructions différentes peuvent constituer des variantes syntaxiques, une critique radicale qui affirme que deux constructions qui comportent des unités morphologiques différentes, sont deux entités linguistiquement irréductibles, chacune avec sa valeur sémantique propre, ce qui peut se vérifier par une étude distributionnelle minutieuse.

Cependant cette position radicale doit répondre à certaines objections :

- il semble bien qu'il y ait des cas où des constructions soient vraiment synonymes
- il va y avoir autant de grammaires que d'usages propres aux divers groupes de locuteurs, et donc que cette position aboutit à nier la notion de système linguistique qu'elle dissout dans un insaisissable continuum dialectal.

Sur le premier point nous répondrons qu'à notre sens tous ces cas se rencontrent dans des usages standard où les locuteurs sont en quelque sorte contraints par l'institution à poser la synonymie. Ceci nous amènera à critiquer les données sur lesquelles on travaille, et avant tout le statut du standard.

Nous répondrons à la seconde par une analyse plus fine de la notion de norme.

a) deux types de normes à la source des variétés d'une même langue

1) Norme de réalisation linguistique

Si l'on définit le système syntaxique d'une langue comme l'ensemble des relations que l'on peut poser entre ses catégories grammaticales, on observe sur ce point des décalages entre les divers groupes de locuteurs : il s'agit là à notre sens des diverses manières selon lesquelles sont réalisées par chaque groupe les potentialités du système : les différences entre ces normes de réalisation peuvent toujours recevoir une description systématique.

Ainsi il serait important de revoir la définition syntaxique des relatives de façon à pouvoir dire que les locuteurs français ont à leur disposition un système qui leur permet, entre autres, de construire des relatives où l'antécédent ne figure en aucune façon dans la subordonnée, ni sous forme de pronom coréférent, ni sous forme de place "vide". Nous formons cependant l'hypothèse qu'il existe deux formes

proprement linguistiques de réalisation de cette construction (voir p. 38 sqq.);

— certains locuteurs limitent ces constructions au cas où l'antécédent porte le trait + *locatif* : ils acceptent 4. et refusent 5. :

4. la voiture que j'allais à la mer (interprété :
dans laquelle)

5. le couteau que je tue les poulets

— d'autres locuteurs acceptent 1) et 2) et d'autres énoncés du même type :

6. je payais l'essence que je roulais

7. la serviette que je me suis essuyé.

Comme la différence d'usage repose sur une règle qui mentionne le trait + *locatif*, dont on peut montrer qu'il intervient dans d'autres règles, nous dirons qu'il s'agit là d'une norme de réalisation linguistique du système. Le décalage qui en résulte ne peut en aucun cas être interprété en termes de variation libre : certains locuteurs emploieraient *que*, là où d'autres utiliseraient *avec lequel* ou *que ... avec*; entre les deux usages, il y a un découpage différent du sens. Ainsi un énoncé comme :

la voiture que j'allais à la mer

a deux valeurs différentes : dans un usage il ne porte que l'interprétation locative; dans l'autre sa valeur le rend apte à la fois à l'interprétation instrumentale et à l'interprétation locative. Il y a catégorisation différente dans les deux cas. Il y a là le même type de décalage que celui qu'on observe entre deux locuteurs dont un utilise le surcomposé dans les principales alors que l'autre n'y utilise que les temps composés. Un énoncé comme :

j'ai mangé de l'oie

est interprétable comme un passé ponctuel *ou* un passé révolu par les locuteurs qui n'utilisent pas le surcomposé dans ce contexte, et seulement comme un passé non révolu par les locuteurs qui opposent :

j'ai mangé de l'oie / j'ai eu mangé de l'oie ⁶.

Dans ces deux cas nous disons qu'il y a différence au niveau de la norme et non au niveau du système, car l'ensemble des locuteurs

dispose de la construction relative sans trace de l'antécédent ou de la catégorie de surcomposé. Ce sont seulement les contextes d'emploi de ces unités qui changent, et qui changent selon des sous-catégorisations linguistiquement pertinentes :

+/- locatif, différence principale/subordonnée.

L'hypothèse que l'on peut faire est que le nombre de paramètres qui peuvent intervenir dans la création de ces décalages n'est pas en nombre infini et qu'ainsi la notion de système ne disparaîtra pas. Cette hypothèse peut être vérifiée dans le domaine des "relatives".

2) *Système et norme sociolinguistique*

Nous voudrions opposer le rôle de la norme linguistique que nous venons de définir à celui des normes proprement sociales qui régissent les usages linguistiques. Cette distinction n'est pas facile à établir. Au niveau des données on constate simplement que certaines formes sont bannies de l'usage d'une sous-communauté. Mais dans le second cas, nous avançons que les limitations ne peuvent être décrites systématiquement en termes d'unités linguistiques. Elles relèvent plutôt du type d'exclusion que le "tabou" fait peser sur les productions symboliques d'une société. Le tabou peut être motivé par des raisons fonctionnelles : on ne doit pas prononcer tel mot parce qu'il attire la malédiction, parce qu'il peut rendre l'auditeur malade ... Il peut être aussi arbitraire : on ne fait pas ça, on ne se tient pas ainsi, parce que ça ne se fait pas. Les prescriptions normatives d'origine sociolinguistique sont aussi de ces deux types :

- interdit non justifié fonctionnellement

Vaugelas [1] condamne le tour : *dans la confusion que d'abord ils se présentent à elles* en ces termes : "qui ne voit qu'il faut dire, *dans la confusion avec laquelle ... que* ne se met pas toujours bien pour *avec* ou quelque autre préposition".

La référence indiquée à l'auditoire universel montre qu'il s'agit ici d'une prescription non motivée, cherchant à imposer un usage

au détriment d'un autre. On remarquera que cette condamnation s'appuie inconsciemment sur la différence de normes linguistiques que nous avons signalée plus haut à propos d'exemples contemporains et qui semble donc avoir traversé les siècles (*que* seulement avec une interprétation locative pour certains locuteurs). Vaugelas s'appuie donc sur sa grammaire pour condamner celle des autres. L'exclusion de cette phrase de l'usage de Vaugelas et de ses pairs est parfaitement légitime du point de vue linguistique, mais l'autorité de son interdit va imposer sans raison une norme non linguistique dans l'usage de ceux qui ne connaissent pas la limitation mentionnée plus haut.

— *interdit justifié fonctionnellement*

Parfois on cherche à motiver le tabou. On explique que la forme rejetée est contraire aux règles de la logique ou de la communication entre gens raisonnables. Les grammairiens fabriquent alors un système à fondement fonctionnel : pas de redondance, pas d'ambiguïté, qui vient tailler dans les productions autorisées par l'organisation faite d'oppositions et de catégorisations purement formelles que l'on peut appeler système grammatical. Cette sélection des formes qui paraissent le plus conformes à l'idée que telle classe de telle société se fait de ce que devrait être une langue ne peut être décrite de façon régulière en termes de catégories linguistiques; elle ne peut se comprendre qu'à l'intérieur d'une étude des rapports entre la langue et le mouvement des idées à une époque donnée. On peut se convaincre aisément de cela en suivant l'histoire de l'exclusion de la langue soutenue des formes :

celui que je te parle / un homme que je lui parle

(par exemple dans l'H.L.F. de Brunot).

Le travail social sur la langue ne va pas seulement dans le sens de la réduction des moyens d'expression, il procède aussi à des enrichissements lorsqu'il lui semble que le système grammatical est inapte à exprimer certaines idées; ou simplement lorsque les grammairiens veulent modeler leur langue à l'image d'une plus prestigieuse. On sait qu'il est impossible de montrer qu'un système syntaxique empêche une langue d'exprimer certaines idées ou certains concepts. Cepen-

dant les exemples historiques ne manquent pas de langues qui ont emprunté à d'autres des types de subordination et particulièrement des relatives. S. Kuno [75] indique par exemple que le japonais des traductions, à la différence des autres usages, possède des *pronoms* relatifs. Les divers usages possèdent bien entendu des relatives (p. 234). Des problèmes analogues semblent bien se poser pour les relatives françaises.

On voit donc qu'un des obstacles majeurs à l'étude des variétés d'une langue de culture est le statut de la variété standard : celle dont l'histoire est la plus marquée par l'intervention des normes sociolinguistiques :

- d'un côté les faits de langue qui la constituent sont les seuls qui sont acceptés comme des données irréfutables et l'on vient de voir les manipulations dont ils sont issus.
- de l'autre tous les commentaires qui ont justifié ces choix en viennent à passer pour le système linguistique du français lui-même, sans qu'on se donne le plus souvent la peine de vérifier si cela est conforme aux résultats d'une honnête description.

En résumé, en étudiant le standard, on croit étudier une langue et l'on étudie dans beaucoup de secteurs un bricolage de la langue. La pratique scolaire a si bien intériorisé chez les locuteurs ces données et leurs analyses que les jugements d'acceptabilité en sont pervertis. On en arrive même à parler de système du français standard, à le constituer en référence pour les autres études, alors que tout porte à y voir un bricolage fonctionnel d'un ensemble de normes de réalisation sociolinguistiques.

- b) L'usage standard ne forme pas un système
mais une norme de réalisations

Pour des raisons qui tiennent à la fois au prestige de la langue littéraire et à la méconnaissance du détail des formes vernaculaires, les analyses des relatives en français ont toujours été faites en référence au paradigme des relatifs de français standard, posé comme système. Ceci a eu deux conséquences :

- la première que le plus souvent les productions vernaculaires ont été jugées aberrantes parce qu'elles étaient analysées à travers les catégories qui avaient été établies pour le standard. Même des auteurs comme Damourette et Pichon, dont l'attitude descriptive est irréprochable pour ce qui est des tours comme : *le gars que sa femme est malade*, se laissent aller à dire que la forme : *le truc que je t'ai parlé* est une "dégénéscence" alors qu'elle est attestée depuis la plus ancienne langue ⁷. Si l'on peut en juger ainsi, c'est seulement en partant du principe qu'une construction relative doit exclure le plus possible d'ambiguïté, mais il s'agit là de considérations fonctionnelles et non plus descriptives. De ce dernier point de vue, ces formes sont parfaitement régulières.
- La deuxième conséquence, c'est que même en reconnaissant un système vernaculaire avec ses lois propres, certains auteurs affirment qu'il existe parallèlement un système standard homogène, qui n'a pas besoin pour être décrit d'être replacé à l'intérieur d'un système plus vaste. Pourtant les indices historiques ne manquaient pas pour suggérer le caractère composite des constructions relatives en standard. Par exemple dans ce texte de Brunot :

"aux cas obliques, il était beaucoup plus difficile de classer les formes de relatif, car elles étaient nombreuses, hétérogènes et disparates. Prenons le datif. On avait d'une part un pronom marquant le genre, le nombre et le cas : *auquel*, *à laquelle*, d'autre part un pronom *à qui*, marquant le cas mais ne marquant ni le genre ni le nombre, un pronom à quoi, originairement de genre neutre mais depuis longtemps appliqué aux autres genres, enfin un pronom *où*, ne marquant ni genre ni nombre et s'employant pour d'autres cas. Comment la langue allait-elle se guider ici ? L'instinct populaire, si sûr, et qui produisit dans les formes démonstratives une si admirable classification, n'eût pas suffi, même à une autre époque, parce que le peuple fait peu de phrases relatives compliquées, et en outre parce qu'il avait pour construire celles qui lui sont familières un tour simple, aussi analytique que possible, par suite tout à fait apte à son génie : *la femme que je lui ai donné ma parole* ... Au XVII^e siècle, ce tour vulgaire n'avait plus aucune chance d'être accepté par les lettrés, qui allaient donc avoir, non plus à rédiger, *mais cette fois à créer*, sans guide et *d'après leurs seuls raisonnements*, un chapitre de syntaxe." (Brunot H. LF. III, 2e partie, p. 503).

Il nous semble impossible d'ignorer ces données historiques lorsqu'on aborde l'étude des relatives en français : il y a eu dans ce domaine une intervention raisonnée des grammairiens à partir du XVIIe. A notre sens une étude des relatives doit donc intégrer des données de cette époque pour mesurer le poids de cette intervention. Si on le fait, et si l'on raisonne avec des données de vernaculaire contemporain, il devient impossible de soutenir que le standard constitue un système indépendant; il s'agit bien plutôt d'une norme de réalisation de tout un ensemble de constructions regroupées artificiellement sous le terme de "relatives". On ne peut en donner une description cohérente que si on montre comment elle a été découpée dans l'ensemble des potentialités que le système offrait aux locuteurs.

IV. ESQUISSE D'UNE PRESENTATION DU SYSTEME FRANÇAIS DES RELATIVES ET DE SES RELATIONS AVEC LES NORMES DE REALISATION

Cette présentation reprend des résultats qui sont argumentés en détail dans un ouvrage en préparation sur la morphosyntaxe du français et dans une étude sur le morphème *que* en français⁸. Elle est donnée ici sous forme d'un ensemble d'hypothèses qui constituent en quelque sorte un défi à relever.

Le premier défi est qu'il est légitime d'isoler les deux constructions suivantes d'un ensemble d'autres constructions qu'il serait nécessaire de poser si l'on voulait rendre compte de l'ensemble des énoncés intuitivement analysables comme des relatives (greffes, relatifs de "liaison", relatives "prédicatives" ...).

Nous restreindrons donc notre attention aux deux types de constructions caractérisables de la façon suivante :

a) *construction verbale sous dispositif nominalisateur* :

ce que je te parle / ce dont je te parle

b) *construction nominale régissant une construction verbale* :

un truc qu'on s'en sert pas tous les jours

A.1. Organisation morphologique

La combinatoire entre les éléments pronominaux de tête qui constituent le minimum indispensable à la réalisation de la construction et les éventuels pronoms *qui* nous livre une organisation en traits sémantico-syntaxiques qu'il convient de dégager en premier lieu : elle vaut quelle que soit la place syntaxique construite par le dispositif, et elle constitue la charpente sur laquelle s'appuient les réalisations lexicales, selon l'hypothèse centrale de l'"approche pronominale".

Je réserverai le cas des éléments construits sur la base *lequel*, pour restreindre l'étude aux formes : *qui*, *que*, *quoi*, *dont*, *où*.

A.1.1. Particule

A la suite de divers auteurs ¹⁰ et avec des arguments propres à notre cadre qui seront développés dans Cl. Blanche-Benveniste et alii (à paraître), je considère que *qui*, sujet et *que* dans tous les cas ne sont pas des pronoms relatifs mais des particules de subordination comme dans :

je trouve *qu'*il faut partir
l'idée *que* tu es parti m'est insupportable.

Elles se différencient essentiellement des pronoms en ce qu'elles ne sont marquées d'aucun trait du type +/- *pers.* ou +/- *individ.* de sorte qu'elles sont compatibles avec toute sorte d'antécédent :

ce qui me gêne / celui qui me gêne / le type qui ... / la chaise qui
ce que je vois / celui que ... / le type que ... / la chaise que ...
ce que je te parle / celui que je ... / le type que je ... / la chaise que je

De plus elles ne réalisent aucune place de rection et peuvent donc apparaître dans n'importe quel contexte syntaxique dans ce dispositif. Le pronom, au contraire, réalise toujours une place de rection.

A.1.2. Pronoms : *qui* prépositionnel, *dont*, *où*, *quoi*, sont des pronoms

Du point de vue du système nous posons qu'ils sont affectés
i) du trait +/- *individuel* selon une répartition qui trouve son équivalent dans le domaine clitique :

- lexicque "non humain" avec pronom + *indiv.*

des *bassesses* à *qui* vous devez la clarté (Molière, *Sgan.*, 388)

cf. :

à ce *moteur* il faut jamais *lui* mettre de l'huile comme ça

- lexicque "humain", avec les pronoms - *ind.*

la dame *de quoi* nous parlions (cité par Marchello-Nizia [80],
p. 162)

cf. :

ma *belle-mère* je ne pense plus qu'à ça

il a trois ou quatre *fils où* son coeur s'intéresse (Sévigné, *Lex.*,
article *où*)

cf. :

cette *fille* tu t'y intéresses trop.

Ce système, qui était parfaitement illustré par l'usage des écrivains du XVIIe, a été ensuite bouleversé dans des conditions que j'esquisserai à la rubrique "normes de réalisation". Le parallélisme frappant qu'on y observe, avec la morphologie des pronoms clitiques, me semble déjà prouver qu'au XVIIe la langue n'avait pas besoin de grammairiens pour mettre de l'ordre dans le système de la relative, contrairement à ce qu'affirme Brunot dans le texte cité p. 166 ¹¹.

Le point essentiel sur le plan morphologique est que comme pour les pronoms clitiques, les traits de type "humain", "chose", de l'"antécédent" ... n'interviennent pas dans le choix du pronom, c'est ce dernier, au contraire, qui catégorise les éléments lexicaux en +/- *individuel*. Le choix du pronom est en fait déterminé par son type de relation au verbe, comme il va être montré dans la partie syntaxique :

A.2. Organisation syntaxique de ces deux constructions

A.2.1. Limites comparées de la construction à particule et de la construction à pronoms

valence verbale :

particule	pronom
(sujet) P0 une personne <i>qui</i> serait été électro.	non attesté
(objet) P1 celui <i>qu'</i> on déplace	non attesté
(à N) P2 celle <i>qu'</i> on vous demande de procéder	<i>à qui</i> on vous de- <i>à laquelle</i> mande de <i>à quoi</i> (XVII) procéder
(de N) P3 ceux <i>qu'</i> on se sert	<i>dont</i> on se sert

Rem. 1 : aucun usage ne présentant de pronom en P0, P1, je mets cette limitation au compte du système bien que je ne puisse pas en rendre compte parfaitement.

Rem. 2 : nous revenons plus loin sur la syntaxe des pronoms dans ce cadre.

Rection verbale : nous donnons quelques exemples :

- | | |
|---------------------------------------|------------------------------|
| 8. l'endroit que je vais à la pêche | où je vais à la pêche |
| 9. la façon qu'elles sont accueillies | dont elles sont accueillies |
| 10. la raison qu'elle a fait ça | pour laquelle elle a fait ça |
| 6. l'essence que je roulais | avec laquelle je roulais |

Dans tous les cas, l'élément de tête ne peut être interprété comme un antécédent autonome auquel se raccrocherait la construction verbale. On doit cependant distinguer deux organisations syntaxiques que la disposition ci-dessus pourrait pousser à considérer comme des "variantes".

Dans la construction à pronoms, la catégorisation, le découpage des compléments est le même que celui qu'on observe en dispositif direct :

j' <i>en</i> parle	(dont)
je vais à la pêche <i>là</i>	(où)
on les accueille <i>comme ça</i>	(la façon dont)
je roulais <i>avec ça</i>	(avec laquelle)
elle a fait ça <i>pour cette raison</i>	(pour laquelle)

le jeu des clitiques ou des prépositions indique quel choix a été fait dans la gamme des éléments de rection possibles.

En revanche dans la construction sans pronom, la syntaxe se contente d'indiquer que l'élément de tête est dans la rection *au sens large* de la construction verbale qui suit. Des considérations secondaires précisent l'interprétation à donner :

- lorsqu'il est net que le verbe présente une "place vide" à droite de *que* :

celui que je ressemble / ?je ressemble,

l'élément de tête complète indiscutablement la construction et peut être considéré comme P2 du verbe.

Dans les cas où le verbe peut fonctionner seul deux interprétations restent possibles :

celui que je parle

s'agit-il de quelqu'un dont je parle ou d'un colloque où je prendrai la parole ? Seul le lexique de l'élément de tête nous permettra de préciser, avec des chances d'erreur, puisque la structure grammaticale n'impose rien :

l'*ami* que je te parle (préférentiellement "dont je te parle")
le colloque que j'ai le plus parlé ... (préférentiellement *où*)

- lorsqu'il ne s'impose pas de rattacher l'élément de tête à une place de valence du verbe, la grammaire indique seulement que l'élément de tête est dans la rection du verbe sans autre précision. Le lexique en jeu ou des adverbes ou encore des prépositions permettent de *préciser* l'interprétation selon des principes qui relèvent de la cohérence discursive plus que de la syntaxe :

On trouve ainsi :

7. c'est la serviette que je me suis essuyée
c'est la serviette que je me suis essuyée *avec*
c'est la serviette que je me suis essuyée *dessus*

le tiroir que j'ai mis l'argent
le tiroir que j'ai mis l'argent *dedans*,
le tiroir que j'ai mis l'argent *dessus*, à côté, etc.

C'est la combinatoire sémantique entre les lexèmes et les éventuelles spécifications adverbiales ou prépositionnelles qui permet d'interpréter

sémantiquement la relation syntaxique unique posée par le dispositif dans tous les cas. C'est le même principe qui joue dans des énoncés non relatifs comme :

cette serviette-là, je me suis essuyé
 cette serviette, là, je me suis essuyé avec
 cette serviette, là, je me suis essuyé dessus.

Il serait donc illusoire de poser une équivalence syntaxique, comme on le propose souvent entre :

la serviette que je me suis essuyée
 la serviette que je me suis essuyée avec
 la serviette avec laquelle je me suis essuyée

la valeur grammaticale des trois tours n'est pas la même (pour le statut du pronom, voir p. 184); le premier tour permet ainsi de ne pas préciser le rapport, ce qui peut être une ressource intéressante :

- B.4. les feux qu'il faut appeler les pompiers
- 2. un faisan que le chien il fait l'arrêt
- 10. la fille qu'on va à la mer
- 11. celle que je lui ressemble le plus de photo ...

On dit chaque fois autre chose que si l'on avait utilisé un tour pronominal ou une spécification qui aurait imposé un choix entre *avec*, *sur*, *à propos de* ...

J'ajoute que cette analyse vaut aussi pour le dispositif en *c'est ... que* avec cette différence très intéressante que le découpage prépositionnel de la rection est possible pour la construction à particule comme pour la construction avec pronom :

- 11. c'est pas le foyer que je suis content
 (c'est pas *du* foyer que je suis content)
 (ce n'est pas du foyer dont je suis content)

- 12. c'est pas le gars de la Renaude qu'elle a eu le ballon

(qui aurait comme paraphrase approximative en standard : ce n'est pas avec/par son ami de la Renaude que cette fille s'est trouvée enceinte).

A.2.2. Syntaxe des pronoms *qui*, *quoi*, *où*, *dont*

Je fais l'hypothèse que la syntaxe de ces pronoms est gouvernée par leur rapport au verbe du dispositif selon des principes identi-

ques à ceux qui régissent la syntaxe de *lui, y, en*. Dans le système, donc, les pronoms "relatifs" ont une syntaxe et une morphologie parallèle à celles des clitiques. L'usage qui représente le mieux ce système est celui des écrivains de la période qui va du moyen-français au XVIIe.

i) *valence verbale* :

lorsque les pronoms "relatifs" réalisent une place de valence du verbe leur distribution en fonction du type de verbe suit de près celle des clitiques. Je vais l'établir sur la place P2 (compléments en *à N*), on peut le vérifier aisément sur P3 :

types de verbes ¹³	distribution des clitiques et semi-lex.	distribution des pronoms <i>qu-</i> ("relatifs")
+ pers' parler donner	lui * y * à lui parler * à ça	à qui * où parler * à quoi
+ pers' appartenir ressembler - pers	lui y * à lui appartenir à ça	à qui où appartenir à quoi
- pers consentir remédier réduire	* lui y * à lui réduire à ça	* à qui où réduire * à qui à quoi
- pers penser + pers" attacher	* lui y à lui penser à ça	où penser à qui à quoi

Ces tableaux ont été tirés de l'examen d'un corpus de textes de moyen-français et des *lexiques* de la collection des Grands Ecrivains de la France (Molière, Racine, Sévigné).

Les faits cruciaux sont qu'on y rencontre des exemples comme :

... soulagement où je n'aurais jamais pensé (Sévigné, lexique G.E.F., art. *où*)

mais jamais d'exemples du type :

que l'on trouvait dans les constructions à pronoms. En fait, les constructions à pronoms offrent deux possibilités : à côté du découpage prépositionnel, il existe un "découpage large" à deux termes des compléments réactionnels : où pour tous les compléments qui pourraient être affectés d'un trait *locatif*, avec les nuances de *but*, *destination*; *dont* pour le domaine des valeurs "ablatives", *moyen*, *cause*, *propos*. Ce ne sont là que des indications repères, l'important est de comprendre que l'on peut atteindre n'importe quelle nuance référentielle à travers cette organisation de la réaction, qui trouve son équivalent par *en* et *y* dans le domaine des clitiques.

Ainsi lorsque Rousseau écrit :

"une édition *dont* je ne me soucie point de devenir peut-être un jour responsable au gouvernement de France *de ce qui* peut y déplaire à quelque ministre de mauvaise humeur ..."

je ne pense pas qu'il faille y voir, comme Littré, qui cite ce passage à l'article *dont*, une phrase mal construite où il y aurait redondance entre *dont* et *de ce qui*. Le *dont* peut être compris comme *reactionnel*, interprétable comme *à propos de quoi*, qui ne fait pas double emploi avec *de ce qui*, complément de valence du verbe.

Ainsi, l'organisation morphosyntaxique du dispositif nominalisateur apparaît comme très régulière et tout à fait comparable à celle qu'offrent les "pronoms personnels" dans le dispositif direct. C'est ce parallélisme que devaient bouleverser les grammairiens du XVIIe en imposant des critères de choix des pronoms à partir de l'antécédent, sans doute sur le modèle des pronoms de type *lequel*, qui les a fascinés par ses allures latines.

Remarque 1 : On assimile d'ordinaire un peu vite la construction syntaxique que nous venons de décrire à la notion sémantique de relative restrictive. Nous rappelons que le dispositif nominalisant a d'autres interprétations :

la part qu'il a prise dans cette affaire
la façon dont il a fait ça.

C'est seulement dans le cas où l'élément lexical est de type "discret"

"non abstrait" (homme, chaise, chien) que l'effet de sens est celui d'une intersection d'ensembles : d'une façon générale, il n'y a jamais correspondance point par point entre une construction syntaxique et une interprétation "logique".

Remarque 2 : Cette construction appartient à une "famille" de dispositifs qui partagent un certain nombre de propriétés. Par exemple le fait que la relation entre l'élément construit par le dispositif et le verbe peut recevoir une modalité superlative :

celui que j'aime le mieux
 c'est celui-ci que j'aime le mieux
 celui-ci j'aime le mieux
 ?j'aime le mieux celui-ci.

Une autre propriété qui reste à vérifier sur un plus grand nombre de textes réels et qui intéresse au premier chef notre analyse serait que ces constructions mettent en jeu des pronoms de type interrogatif suspensif : *qui*, *quoi*, ou pas de pronom du tout, mais en tout cas jamais de pronom *clitique* "coréférent" à l'élément de tête; ainsi, si l'on caractérise le dispositif nominalisateur par le morphème *ce*, qui lui est propre, on aurait :

ce que je t'ai parlé c'est de ça que je t'ai parlé
 ce *dont* je t'ai parlé c'est ça dont je t'ai parlé
 *ce que je t'*en* ai parlé *c'est de ça que je t'*en* ai parlé

Cette distribution correspond aux données de nos corpus et vaut pour P1, P2, P3, la position sujet faisant un cas particulier à voir de près.

Ceci est confirmé par les exemples lexicaux du corpus Sankoff-Cedergren. Dans son étude sur les relatives, Cl. Lefebvre, qui semble adopter sans discussion l'idée avancée dans le texte de Brunot cité plus haut, à savoir que la version "populaire" de : *celle à qui j'ai donné ma parole*, est *celle que je lui ai ...*, s'étonne de ne pas avoir rencontré dans tout le corpus :

le garçon que je l'ai vu

et ne donne aucun exemple *attesté* de clitique coréférent sur P2 ou P3. Elle *affirme* seulement que l'on dit à Montréal :

le garçon que je lui ai parlé

Si l'on admet mon hypothèse ceci s'explique aisément : les clitiques ne peuvent apparaître dans cette construction pour constituer la place concernée par le dispositif. Ainsi pour revenir à notre corpus de Salon, seuls les exemples A seraient analysables comme des dispositifs nominalisants, les exemples B :

il y a beaucoup d'appareils qu'on s'*en* sert pas tous les jours

appartiendraient à un des types de construction nominale. Il serait donc abusif de parler d'une relative populaire unique fondée sur la présence des clitiques. Le vernaculaire connaît lui aussi deux constructions, l'une réfractaire au clitique, l'autre qui les admet dans la syntaxe nominale que nous allons maintenant examiner ¹⁴.

*B. Construction nominale
régissant une construction verbale*

Dans le dispositif verbal, on a un constructeur verbal et une place de valence ou de réaction disponible :

1. parler (je) (à toi) ()_{p3}
2. parler (je) (à toi) (de ça). ()_{comment}

La place disponible se réalise selon le dispositif, soit — avec respectivement l'élément *ce* et un lexème comme *façon* :

p₃(ce que) je t'ai parlé
(la façon) que je t'ai parlé de ça
comment

Dans la construction nominale, on part d'un élément nominal minimal :

un truc, le type, celui-là,

et on pose que ce constructeur nominal peut régir divers types d'éléments dont des constructions verbales :

constructeur {un} truc le	régi de Paul comme ça avec des raies qu'on s'accroche qu'on va à la pêche auquel on pense jamais	
---------------------------------	--	--

A la différence du dispositif (voir remarque 2) le système autorise ici n'importe quelle construction verbale avec ou sans clitiques :

3. une fille que tu *la* vois qu'une fois par semaine ça vaut pas le coup

B.1. il y a beaucoup d'appareils qu'on s'*en* sert pas tous les jours.

Le caractère nominal de cette construction apparaît bien lorsqu'on se rend compte qu'un élément nominal minimal est nécessaire pour la réaliser, à savoir au moins *celui-là*

*ce comme ça celui-là comme ça le truc comme ça

*ce de Paul celui-là de Paul le truc de Paul

*ce que je t'en ai parlé

un truc que je t'en ai parlé souvent

C'est à cette construction que je ramènerai tous les exemples de clitiques coréférents réellement attestés ¹⁵.

Remarque 1 : Je pose que *ce* repère morphologiquement de façon non ambiguë la construction par dispositif. Si l'élément de tête est lexical, il est souvent difficile de savoir si l'on a affaire à l'une ou l'autre construction ¹⁶. Dans les textes on dispose cependant de tendances intéressantes pour se repérer :

dispositif :

c'est le gars que je suis le plus content

On note la modalité superlative, l'absence de rupture entre l'élément de tête et la construction verbale, le déterminant défini *le*;

construction nominale :

13. maintenant les gens ils ont de ces expressions là qu'il faut que tu prennes un dictionnaire pour les comprendre.

Clitique coréférent, élément phatique séparant la construction verbale de l'élément de tête, déterminant de type indéfini. La tendance à une telle répartition des déterminants peut recevoir une explication dans notre cadre d'analyse.

Remarque 2 : Les effets de sens que dégage cette construction peuvent apparaître le plus souvent comme "descriptifs" ou "caractérisants", en particulier sous la réalisation :

14. il y a des gars que voyez ça tourne pas rond

Au point qu'on paraphraserait volontiers ces énoncés par :

des gars *TELS QUE*, du genre *que*.

Mais ce n'est là qu'une des possibilités de cette construction liée au type de déterminant, les exemples ne manquent pas où l'on a envie de poser une interprétation déterminative :

15. je prendrai celui de mon fils là qu'il écoute la musique

(dit par un chauffeur de bus qui se plaint du bruit que fait son engin et qui envisage de se protéger par un casque).

Remarque 3 : Une grande question qu'il faut soulever à propos de ces constructions — Damourette et Pichon avaient déjà vu le problème dans leur chapitre sur les relatives "phrasoïdes" ¹⁷ — c'est de savoir les distinguer de constructions comme :

il se trémoussait qu'on s'en apercevait pas

où la construction en *que* enchaîne directement sur la première sans s'appuyer sur un élément nominal. Nous n'en dirons rien ici.

2) Normes de réalisation

Je propose de considérer que le système que l'on vient de décrire vaut pour tout locuteur français et qu'il est resté le même au moins depuis le moyen-français. Je veux dire par là que tout locuteur français en tant que tel est potentiellement en état de produire et de reconnaître, toutes choses égales par ailleurs, l'ensemble des énoncés qu'il autorise.

Les différences d'usage vont alors provenir des normes de réalisation que chaque groupe va suivre pour le réaliser.

★ *Énoncés informatifs / énoncés littéraires*

Je propose de reprendre comme première classification des usages, l'idée de R.L. Wagner, qu'il y a deux normes principales de réalisation du système français, l'une pour le domaine des énoncés informatifs, l'autre pour celui des énoncés "narratifs" ou "littéraires" au sens large. Cette double norme, qui est en partie caractérisable en termes linguistiques, existe sans doute depuis le plus ancien français.

Elle ne correspond pas à l'opposition standard / vernaculaire, car le standard comporte beaucoup trop d'éléments non linguistiques dans sa définition : principes logicistes, tabous sociaux.

Elle ne correspond pas non plus à l'opposition langue populaire / langue bourgeoise : on ne me fera pas croire que Molière et le public de ses tournées constituaient une classe sociologiquement homogène, avec son langage propre. En revanche j'avance que tout spectateur, noble, bourgeois, crocheteur, faisait la différence entre la norme des énoncés informatifs et celle d'une certaine langue littéraire. Il y a, pour tous, une "langue du Dimanche" et une langue de tous les jours¹⁸. Mais il est évident que pour certains c'est plus souvent Dimanche que pour d'autres. Il y a donc des relations, mais plus complexes qu'on ne l'imagine généralement entre ces deux normes et, statistiquement, l'origine sociale des locuteurs.

Enfin cette distinction ne recouvre pas "écrit" et "oral" puisque tout le monde raconte oralement des histoires avec une certaine solennité et écrit pour donner de pures informations.

Cette hypothèse doit permettre de décrire de façon cohérente les usages tels qu'on peut les reconstituer à travers les témoignages écrits, pour la période du moyen français au XVIIe, et de rendre compte de leur lien avec les usages actuels.

★ *Situation au XVIIe*

A) *Dispositif*

L'usage "littéraire", qui utilise le pronom selon les possibi-

lités maximales du système, n'utilise la construction à particule que dans quelques cas : pour la valence, les positions P0 et P1; pour la rection, les éléments temporels, locatifs et "manière" : *de l'humeur que je suis, en l'état qu'ils sont* (Molière).

On pourrait ne voir là qu'une limitation liée à des considérations fonctionnelles souvent invoquées par les "dirigistes" au XVIIIe : il faut éviter les ambiguïtés. Mais on peut aussi en rendre compte en termes purement formels.

Les constructions admises par les auteurs sont des constructions *directes*. On notera que le complément de "manière" suscite des usages contradictoires, les formes en *que* sont évitées par certains auteurs. Or ce complément n'est pas construit directement s'il est lexical (faire ça *d'*une certaine façon) mais il existe un adverbe et un interrogatif construit directement (ainsi, comment).

Avec le complément "instrumental", qui n'a de construction directe dans aucune catégorie, l'usage est beaucoup plus ferme : il n'est jamais employé dans une construction avec *que* dans les textes "littéraires" d'une certaine tenue (voir la remarque de Vaugelas, p. 164).

Il est donc possible de poser que la norme "littéraire", à la différence de la norme informative, tire parti de la distinction : complément direct / complément prépositionnel. La norme informative au contraire traiterait de la même façon tous les compléments de valence du verbe, directs ou non :

ce que je vois / ce que je te parle.

Il s'agit là de deux interprétations possibles, toutes deux cohérentes mais fondées sur des traitements différents du complément de verbe en français ¹⁹ (voir aussi p. 162 pour la rection en style "informatif").

Ce décalage se manifeste dans d'autres domaines. Ainsi Montaigne, qui écrit :

la santé que j'ai jouie jusqu'ici très vigoureuse

(*Essais*, II, chap. XIII)

construit des passifs comme :

l'amitié est jouie à mesure qu'elle est désirée.

s'il survient quelque grand inconvénient qui se puisse remédier.

Mais déjà certains commentateurs l'accusaient de faire des "gasconismes" là où il suivait tout simplement le système des énoncés informatifs du français.

L'usage informatif, de son côté, limite l'emploi des *pronoms*. Sur ce point encore, à côté d'une explication fonctionnelle qui mettrait en avant la "complexité" de ces constructions, on peut proposer une hypothèse formelle.

Nous développerons dans Cl. Blanche-Benveniste et alii (à paraître) une idée que l'on peut résumer ainsi : dans les exemples de français parlé vernaculaire, on observe que les pronoms *qui* sont utilisés dans deux types de contextes essentiellement :

- les mots classifieurs "abstraites" (*façon, manière, raison, état, voir* E dans le corpus de Salon)

- les cas où l'interprétation est celle d'une relative "indéfinie" :

tous ceux à qui, la seule espèce pour laquelle ... etc. ²⁰

mais beaucoup plus rarement :

celui à qui j'ai parlé hier.

Il est alors tentant de proposer que, en français vernaculaire, le pronom dans son usage "relatif" a conservé un lien avec ses usages suspensifs (interrogation, indéfini proprement dit : *qui m'aime, me suive*), ce qui en limiterait l'emploi à des interprétations "relatives indéfinies". On retrouverait sous forme de "cryptotype" la valeur du relatif grec ancien *hostis*, qui s'opposait à *hoste*, lui-même réservé aux emplois de type *celui précisément qui*.

Au contraire le français "littéraire" aurait développé un "relatif" indépendant de l'interrogatif, et par là non attaché à la

valeur indéfinie. Je propose que cette distinction soit posée pour le français du XVIIe comme pour le français du XXe ²¹.

B) Construction nominale

Les possibilités de construction me paraissent à peu près identiques dans les deux usages et voisines du vernaculaire actuel :

13. ils ont de ces expressions qu'il faut un dictionnaire
pour *les* comprendre (Aix, 1979)
- 13'. j'ai une tendresse pour mes chevaux qu'il me semble
que c'est moi-même quand je *les* vois pâtir
(Mol., Av., III, i).

En résumé, les deux constructions exploitent de façon très régulière les possibilités du système. Cet édifice, où G. Guillaume aurait sans doute vu une belle "réussite" de la langue, va être sérieusement ébranlé à partir du XVIIe.

★ Intervention des grammairiens au XVIIe

Pour aller vite, je dirai que le XVIIe voit se constituer une doctrine grammaticale faite de purisme étroit et de dirigisme à base logiciste qui va entrer en conflit avec les tendances descriptivistes dans la ligne de Meigret et les observateurs tolérants comme Ménage.

Ce purisme s'attache à réduire les moyens d'expression offerts par le système en privilégiant un usage; son dirigisme impose des critères de choix déterminés par une certaine idée de la langue.

Contrairement aux héritiers du XVIe qui étaient attachés à respecter l'autonomie de la langue, persuadés qu'ils étaient de son "opacité", ces grammairiens cherchaient visiblement à la rendre la plus transparente possible pour l'expression d'une pensée "logique". Alors, aux équilibres proprement linguistiques qui sous-tendaient le système et qui ne devaient rien, nous l'avons vu, au "bon sens" de l'"honnête homme", ils cherchèrent à substituer une organisation fondée sur l'analyse des référents.

Pour prendre l'exemple le plus frappant, considérons l'emploi des pronoms *qui*, *quoi*, *dont*, *où*.

a) On n'avait pas vu que leur syntaxe dépendait du verbe, on a cherché à la faire dépendre de l'antécédent, sans doute sur le modèle qu'offrait *lequel*.

b) L'opposition +/- *individuel* n'ayant pas d'interprétation référentielle évidente, on la néglige et on lui substitue +/- *humain*. Mais la langue résiste à cette manipulation et il se crée un "trou", comme on le voit ci-dessous :

système		bricolage issu de la réforme dirigiste	
antécédent	pronom	antécédent	pronom
ensemble énumérable de "personnes, choses"	[+ individuel] <i>qui</i>	ensemble énumérable de <i>personnes</i>	<i>qui</i>
		ensemble énumérable de <i>choses</i>	"trou"
ensemble "compact", "collectif" de personnes, choses, <i>ce</i>	[- individuel] <i>quoi</i>	"collectif" <i>ce</i>	<i>quoi</i>

Heureusement, on dispose d'un pronom *lequel*, qui permet de boucher le trou et de masquer la bévue.

c) L'idée s'impose qu'une unité linguistique doit correspondre idéalement à une unité de pensée. Ainsi on admet mal que *où* rende à la fois le complément de *penser* et celui d'*aller*. Que *dont* rende celui de *sortir* et de *parler*. D'où une restriction de leurs emplois guidée par l'opposition sens propre / sens figuré qui va agir en sens contraire pour *où* (réservé au sens propre "locatif") et pour *dont* (réservé aux emplois "abstrait").

Dans le même sens les emplois de *que* jugés trop vagues, vont être condamnés, ce qui va réduire notablement les possibilités de construction des deux types de relatives : les exemples tels que 1, 2, 12, 14, 6 etc. seront corrigés.

Dans une direction pragmatique et non plus sémantique la chasse farouche faite aux prétendus "pléonasmes" et aux amphibologies va réduire en particulier les possibilités d'emploi de la construction nominale, désormais interdite si un clitique "coréférent" apparaît (cf. 13', 14, 3 ...).

Il est évident que de telles interventions n'avaient à ce moment-là aucune influence sur la langue des énoncés informatifs de la majorité de la population. Elles vont cependant affecter assez vite la norme des énoncés informatifs des classes soucieuses de prestige linguistique; en outre elles vont directement accuser la différence entre la langue littéraire reconnue et les usages vernaculaires. Ainsi au terme d'un long processus fait de conflits dont les admonestations des grammairiens portent témoignage, va se constituer une norme littéraire qui sera seulement celle d'une partie de la population, et parallèlement des usages informatifs qui peu à peu pourront être identifiées avec la "parlure bourgeoise".

Les usages littéraires anciens vont survivre longtemps dans les énoncés littéraires et restent encore disponibles avec une saveur d'archaïsme ou de licence poétique.

★ *Et maintenant ?*

Avec l'introduction de l'école obligatoire et le changement d'attitude des grammairiens qui tout au long du XIXe deviennent de moins en moins tolérants, le changement de norme va affecter les énoncés informatifs de tout le monde. Le contact entre les deux normes : celle des énoncés informatifs vernaculaires, qui reste, à notre avis au XXe à peu près la même qu'au XVIIe, et celle du standard véhiculé par l'école, fait de l'intervention des puristes sur la norme littéraire, va produire tout un ensemble d'usages, qui se développent sans doute à la façon d'une interlangue : l'enfant doit apprendre à intégrer à l'école un usage qui ne correspond pas au système qu'il a construit.

On peut dire qu'aujourd'hui tout locuteur français a un usage qui est le résultat de deux tendances :

a) Si l'on accepte de s'intégrer à l'univers scolaire on est amené à reconstituer peu à peu un système qui intègre la norme qu'on y pratique. Si tout le monde allait dans ce sens et si chacun n'avait que cette pente qui le sollicite, on devrait reconnaître que le système de la relative et plus seulement la norme de réalisation littéraire a changé en français. Ce serait le cas si, pour tous les locuteurs le trait +/- *individuel* était vraiment supplanté par le trait +/- *humain*, et si le trait "suspensif" ne jouait plus aucun rôle dans leur distribution. Alors, on pourrait dire que l'intervention sur la syntaxe dans ce domaine aurait réussi aussi bien que celle qui a imposé le système morphologique standard du verbe français.

b) L'autre tendance consiste à rétablir l'opposition entre énoncés informatifs et énoncés "littéraires" sur la base suivante :

- à l'écrit le système standard
- à l'oral un système où des stratégies discursives permettent de résoudre la contradiction que constituent ces deux interdits :
 - . le standard n'est pas utilisable dans les énoncés informatifs
 - . les formes correspondantes non standard sont "tabou".

La solution consiste à ne produire que des relatives qui soient à la fois admises par l'école et formées selon les règles du vernaculaire : on ne fera que des relatives en *qui* sujet et *que* objet.

José DEULOFEU

★

APPENDICE

Corpus de référence des exemples attestés :

Tous les exemples réellement attestés cités dans le papier sont numérotés. On a distingué les exemples du corpus de locuteur de Salon (capitale et chiffre) des exemples de provenances diverses, notés par un simple chiffre. Les exemples littéraires ont leurs références habituelles.

Exemples de provenances diverses :

1. celle que je lui ressemble le plus de photo c'est celle-là
2. le faisan que le chien il fait l'arrêt il s'envole
3. une fille qu'on la voit qu'une fois ou deux par semaine ça vaut pas le coup
4. la voiture que j'allais à la mer
5. le couteau que je tue les poulets
6. je payais l'essence que je roulais
7. c'est la serviette que je me suis essuyé
8. l'endroit que je vais à la pêche
9. la façon qu'on les traite ici les filles elles viendront plus
10. la fille qu'on va à la mer
11. c'est pas le foyer que je suis content
12. c'est pas le gars de la Renaude qu'elle a eu le ballon
13. maintenant les gens ils ont de ces expressions là qu'il faut que tu prennes le dictionnaire pour les comprendre
14. il y a des gars que ça tourne pas rond
15. je prendrai celui de mon fils là qu'il écoute la musique.

★

NOTES

- 1 Voir DAMOURETTE et PICHON, T. IV, § 1280 et sqq.
- 2 Cf. Sonia BRANCA (77).
- 3 Pour une analyse historique appliquée au finnois dans le même esprit, cf. A. TIMBERLAKE (77).
- 4 Une critique analogue a été faite à une analyse de variation syntaxique de N. BARON, par HOOPER (79), p. 544.
- 5 Une telle conception est donnée en détail sous une forme moderne dans R. LANGACKER (77), p. 79 sqq.
- 6 Cf. Cl. BLANCHE-BENVENISTE (77), en particulier 143, § 6.
- 7 Tome
- 8 Cl. BLANCHE-BENVENISTE, K. Van DEN EYNDE, J. DEULOFEU (en prép.), et J. DEULOFEU, thèse en cours.
- 9 Sur le fait que les pronoms révèlent bien les constructions syntaxiques, cf. Cl. BLANCHE-BENVENISTE et K. Van Den EYNDE (78).
- 10 M.L. MOREAU (71) à la suite de GROSS. KAYNE (75). Je ne suis pas du tout convaincu par les critiques formulées à ces analyses par H. Huot (80), qui me semble tomber totalement dans le piège de

l'assimilation du français à la variété standard et biaiser en conséquence ses analyses.

- 11 On ne manquera pas d'être étonné que des grammairiens aussi pénétrants et aussi facilement iconoclastes dans d'autres domaines que Brunot et Gougenheim aient été si désespérément conformistes dans l'analyse des relatives. Il s'agit décidément là d'un domaine piège dans la grammaire du français.
- 12 Cette analyse illustre bien, à mon sens, l'idée qu'il ne saurait y avoir de variation libre en syntaxe. Une différence dans l'organisation morphologique est toujours l'indice d'un découpage différent des significations, d'une autre organisation grammaticale.
- 13 Sur une justification précise de ces classes de verbes, voir Cl. BLANCHE-BENVENISTE et Van Den EYNDE (78), p. 20 sqq., § 3.3.
- 14 Comme on le voit dans les exemples C., la position sujet doit être distinguée des autres : le clitique semble possible dans le dispositif. Une étude plus attentive est nécessaire sur ce point. Cependant, la position sujet est aussi un cas particulier au regard des clitics dans le dispositif direct, cette remarque n'infirmes donc pas ce que nous proposons. Pour les autres positions, il faudrait vérifier de près si dans certains usages l'opposition +/- *individuel*, rendue par *qui/quoi* n'aurait pas un équivalent *lui/Ø*, de sorte que l'on aurait bien alors, dans le dispositif :
- | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| celui que je lui ai parlé | / tous ceux à qui je peux bien parler |
| *ce que j'y pense toujours | ler |
| celui que je travaille avec lui | |
| le truc que je travaille avec Ø | |
- 15 On peut ainsi vérifier qu'aucun des exemples de "relatives" avec clitique coréférent cités par BRUNOT, *H.L.F.*, T. II, p. 424, 425, n'est obligatoirement analysable comme "dispositif".
- On trouve d'une part des exemples où le clitique s'associe à des déterminants indéfinis, le tout donnant une interprétation comme : *un N du genre que ...*, selon une corrélation bien présente dans nos corpus (cf. les exemples B.) :
- il y a *une* fontaine que si les brebis *en* boivent elles muent de couleur (exemple cité par BRUNOT).
- Et d'autre part des exemples où la "relative" est greffée sur un élément nominal construit par un autre verbe :
- ça a été le plus beau siège qui fut, fors les assauts, qu'on en livra jamais.
- 16 Ainsi dans le corpus B.1. relève indiscutablement de cette analyse; les autres B peuvent recevoir les deux, avec cependant des n indices sérieux de construction nominale (voir plus loin).
- 17 Voir la discussion intéressante, mais trop peu nuancée de BRUNOT sur ce point dans le passage cité n. 16.
- 18 Cf. Cl. BLANCHE-BENVENISTE (79).

- 19 Si l'on prend comme référence du système de complémentation verbale la morphologie des pronoms, on peut définir comme compléments du verbe P1, P2, P3, P0; mais si la référence est la catégorie lexicale, alors le complément de verbe (construit sans l'aide d'une préposition) se réduit à P0, P1. C'est sans doute cette double possibilité d'interprétation du système qui est à l'origine du décalage.
- 20 J'ai pu ainsi vérifier que dans un corpus de 2 heures avec des locuteurs peu touchés sur d'autres points par la norme standard les seuls types de relatives à pronoms étaient les suivants :
- toutes les femmes avec qui je discute moi
c'est la seule espèce pour laquelle le choix se pose
(corpus Allison, GARS).
- A. GIACOMI (80), de son côté, n'a relevé, dans le corpus qui lui a servi pour sa thèse que l'exemple suivant, sur 2 heures d'enregistrement :
- des filles intéressantes c'est des filles à peu près
avec qui tu peux parler.
- 21 On remarquera que le dispositif en *c'est .. que*, qui est en quelque sorte "anti-indéfini" dans son interprétation :
- ?c'est quelqu'un qui a fait ça
- n'admet quasiment pas les pronoms dans l'usage contemporain. Je me souviens de la difficulté que j'avais eu à comprendre le passage suivant de F. Hardy (1960)
- c'est l'amour auquel je pense
comme : "c'est à l'amour que je pense".

★

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHE-BENVENISTE, Cl. (75), *Recherches en vue d'une théorie de la grammaire*, Paris, Champion.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl. (77), "L'un chasse l'autre", *Recherches sur le français parlé*, n° 1, Publications de l'Université de Provence.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl. (78), "Le trait +/- *humain*, à propos des traits sémantiques utilisés en syntaxe", *Syntaxe et Sémantique du français*, *Cahiers de linguistique*, n° 8, Université du Québec à Montréal.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl. (79), "La Langue écrite est un objet particulier", Séminaire : "Aprendizaje de la lectura y de la escritura", Universidad Autonoma de Barcelona, juin 1979.

- BLANCHE-BENVENISTE, Cl., DEULOFEU, J. (78), "Variations morphologiques du verbe français", *Etudes de Phonologie française*, éditions du C.N.R.S.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl., VAN DEN EYNDE, K. (78), "Syntaxe et mécanismes descriptifs", *Cahiers de lexicologie*, 1978, vol. I.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl., VAN DEN EYNDE, K., DEULOFEU, J., *Morphosyntaxe du français*, à paraître.
- BRANCA, S. (77), "Quel le quel ? A propos des formes en lequel/laquelle en français de Montréal", *Recherches sur le français parlé*, n° 1.
- BRUNOT, F., *La Pensée et la langue*, Paris, Masson, 1953, p. 180-181.
- BRUNOT, F., *Histoire de la langue française*, Paris, A. Colin.
- CHOMSKY, N. (76), "On wh movement", M.SSB Irvine conference on formal syntax, juin 1976, manuscrit.
- COSERIU, E. (59), "Systema, norma y habla", *Linguística hispánica y lingüística general*, Madrid, Gredos.
- DAMOURETTE et PICHON, *Des mots à la pensée*, T. IV, Paris, d'Artrey 1911-34.
- GIACOMI, A. (80), *Etude de structures d'énoncés dans un corpus relevé à Marseille : la subordination*, thèse de IIIe cycle, Université de Provence, Aix.
- GUILLAUME, G. (64), *Langage et science du langage*, Paris, Nizet, 1964.
- GUIRAUD, P. (66), "Le Système relatif en français populaire", *Langages*, 3.
- GOUGENHEIM, G. (63), *Système grammatical de la langue française*, Paris, d'Artrey.
- HUOT, H. (80), *Recherches sur la subordination en français*, thèse, Université de Paris VIII, 1979, chapitre I.
- HOOPER, J. (79), "Compte rendu de : BARON, N., *Language acquisition and historical change*", *Linguistics*, vol. 17, 5/6.
- KAYNE, R. (75), "French relative *que*", *Recherches linguistiques*, n° 2 et 3, Université de Vincennes.
- KEENAN, E. (75), "Variation in universal grammar", in FASOLD and SHUY, *Analysing variation in language*, Georgetown University Press.
- KEENAN, E., COMRIE, R. (79), "Strategies of relativisation and NP accessibility", *Language*, 55, 3.
- KUNO, S., *The Structure of Japanese Language*, M.I.T. Press, 1975.

- LANGACKER, R. (77), "Syntactic reanalysis", in LI, C.
- LEFEBVRE, C., FOURNIER, R. (78), "Les Relatives en français de Montréal", in *Syntaxe et sémantique du français*, U.Q.M.
- LI, C., *Mechanism of Syntactic Change*, Austin, U. of Texas Press, 1977.
- MOREAU, M.-L. (71), "L'homme que je crois qui est venu, *qui*, *que*, relatifs et conjonctions", *Langue française*, n° 11.
- SANKOFF, D. et CEDERGREN, H., Corpus de français parlé de Montréal, microfiches, Université de Montréal.
- SMITH, N., WILSON, D. (79), *Modern Linguistics*, Penguin Books.
- TIMBERLAKE, A. (77), "Reanalysis and actualisation in syntactic change", in LI.
- VERGNAUD, J.-R. (74), *French relative Clauses*, thèse, M.I.T.
- VAUGELAS, *Remarques sur la langue française*, Chassang Ed., Paris, Léopold Cerf, II, 467.
- WAGNER, R.-L. (74), *L'ancien Français*, Paris, Larousse.

A. VALLI

NOTE SUR LES CONSTRUCTIONS
DITES "PSEUDO-CLIVÉES" EN FRANÇAIS

1. En français de conversation (familiale ou contrôlée), les constructions dites "pseudo-clivées" ¹, que l'on peut caractériser en première approximation par le schéma *A c'est B*, sont très fréquentes; dans nos corpus de français parlé, nous en avons recensé diverses variétés dont nous présentons ci-dessous un premier inventaire :

- Le premier élément peut être une "relative indépendante" ² de la forme *ce que phrase / ce qui phrase* :

(1) *ce qu'il faut savoir d'abord c'est qu'il ne s'agit pas d'une phrase en l'air* (Bonnefoy 19)

avec éventuellement variation dans la construction relative ³ :

(2) *ce qu'on s'est aperçu c'est qu'ils ont vraiment fait le minimum* (Laurette 13 2 80)

Le premier élément peut être une construction à présentatif introduisant un nominal de statut particulier (un nom "classifieur"), non défini, suivi ou non d'un adjectif ou d'une relative ⁴ :

(3) *il y a un truc bizarre c'est qu'il est bleu*
(AF 4 87)

(4) *il y a quelque chose qui est dangereux c'est qu'il n'y a pas de barrière* (Bus E 51)

- (5) *ya un truc c'est que les anciens ils arrivent pas à digérer quoi* (MFM A 71)

Ce peut être plus simplement un "nom phrastique", défini ⁵ :

- (6) *l'ennui c'est qu'elle ne répond pas* (AR 67)

ou un adjectif phrastique nominalisé par un article :

- (7) *l'embêtant c'est qu'ils me prennent tout tout* (AF 2 43)

ou un nom très peu spécifié comme *truc*, *chose*, etc., non défini et suivi ou non d'une relative :

- (8) *maintenant autre chose qu'il faut dire également c'est que nous avons des problèmes* (Bus C 111/12)
 (9) *un autre truc c'était heu ben heu imiter un voisin qui appelle son chien par exemple* (Galoin 6 14-15)

- Le second élément est une construction verbale complète ⁶ introduite par un élément *que* (cf. les énoncés 1-8 ci-dessus); l'élément verbal peut être non tensé (cf. (9) également) ⁷ :

- (10) *ce qu'il faut faire c'est l'amener danser* (AG 1 51-11)

Les énoncés que nous venons de citer ne s'écartent pas (ou guère) de la norme du français (écrit standard), puisqu'aussi bien nous trouvons chez Grevisse ⁸ les exemples littéraires suivants : d'abord, celui-ci, qui est à rapprocher de (4) :

- (11) *Une chose regrettable, c'est qu'il m'a manqué de politesse.*

de même ces derniers :

- (12) *Ce que je crains, c'est d'être surpris.*
 (13) *L'héroïsme du pauvre, c'est d'immoler l'envie.*
 (Michelet)

qui sont à rapprocher de (9) et (10), "modulo" l'apparition de la préposition *de* devant l'infinitif ⁹.

1.1.

La comparaison de ces deux inventaires conduit à un certain nombre de remarques liminaires.

Grevisse présente les énoncés (11-13) comme des cas particuliers d'emploi du pronom *ce*, reprise d'un sujet déjà exprimé (qu'il ne caractérise pas en termes grammaticaux), ce qui revient à considérer que l'on pourrait avoir en alternance en français (standard, écrit) (14) parallèlement à (12) :

(14) *Ce que je crains est d'être surpris.*

Ainsi, (15) ne devrait pas nous surprendre :

(15) *Ce qui m'a frappé est de voir cette insistance presque lassante ...* (J. Guitten)

En réalité, cette observation ne présente guère de validité, et Grevisse est obligé de reconnaître que, quand le second élément de ces constructions est une proposition introduite par *que* ou un infinitif précédé de *de*, on a obligatoirement "reprise du sujet" (ce sont ses propres termes) par *ce*. L'alternance sujet de la forme *ce que / ce qui phrase* repris ou non par *ce* dans une construction à copule ne paraît avoir existé que jusqu'à l'époque classique, témoin l'exemple de Molière qu'il cite :

(16) *Tout ce qu'il y a d'agréable sont effectivement les idées qui sont reprises de Molière.*

Les récents travaux en grammaire distributionnelle du français n'ont pas contribué à éclaircir cette question; ainsi, quand Salkoff [1973, 1979] rend compte de ce qu'il nomme "objets phrastiques de *être*" (i.e. une "que phrase" ou un infinitif par exemple), il pose qu'il existe des phrases contenant *être* dont le sujet peut être de forme *que phrase*, par exemple :

(17) *Ce que nous espérons est que Pierre viendra.*

Pour notre part nous doutons que (17) soit un énoncé représentatif du français standard en 1980; d'ailleurs, Salkoff lui-même paraît partager ce point de vue puisqu'au même paragraphe il cite une phrase comme (18) :

- (18) *Ce que nous craignons, c'est qu'il ne soit déjà trop tard.*

La question posée par ces données, qui fait l'objet de la présente note, est de savoir si les constructions qui sont illustrées par les énoncés (17) et (18) sont données comme équivalentes, "modulo" une transformation d'extraction particulière, ou "pseudo-clivage", ou s'il faut poser pour rendre compte de (18) l'existence d'un schéma de construction qui n'est pas réductible à un schéma de phrase canonique du français.

Une seconde remarque touche à la première par sa résonance "sociolinguistique". Si on compare nos corpus et les relevés de français normatif, on note, quand le second élément est un infinitif, une alternance : préposition \emptyset , préposition *de*; tel est le cas pour (10) et (12), par exemple. Il est difficile d'évaluer la portée de cette variation dans l'état actuel de notre recensement; sur la base de notre propre compétence du français de conversation, nous serions tenté de ne voir qu'une variation libre : pour nous, les énoncés suivants sont équivalents :

- (19) *l'important c'est de trouver une solution*
 (20) *l'important c'est trouver une solution*

La présentation des constructions "pseudo-clivées" dans les grammaires traditionnelles appelle une dernière remarque : à notre avis, le petit paragraphe que leur consacre Grevisse, par exemple, ne rend pas compte de leur productivité en français écrit ou parlé, familier ou contrôlé. Pour l'écrit, une étude sérieuse reste à faire; pour l'oral, en revanche, nous sommes en mesure d'amorcer une typologie plus détaillée :

- Le premier élément des énoncés "pseudo-clivés" peut être une phrase introduite par *si*, *où*, *quand* ... :

(21) *où il m'a plu c'est que tu vois le type pour tuer ce qu'il fait* (AG 215/7)
- Le second élément peut être une phrase introduite par *si*, *quand* ... ¹¹

- (22) *ce qui serait grave c'est s'il y a un accident mortel* (Bus 53) 12
- (23) *moi ce qui m'énerve voilà c'est quand tu descends en ville* (AG 188/12)

à quoi on pourrait sans doute ajouter les expressions suivantes connues de tous les locuteurs français :

- (24) *où il a eu tort/raison c'est quand il a répondu ...*

- Les deux éléments peuvent être des phrases introduites par *quand* :

- (24) *quand ils m'ont énervé c'est quand ils m'ont répondu* (AF 4 6)

- Plus rarement, le premier élément peut être une construction superlative :

- (25) *le plus que j'ai gardé Sophie c'est quand ils sont allés au ski* (M 4 3)
- (26) *le moins que je l'ai gardée c'est quand sa grand-mère était là* (M 4 27)

Bien entendu, cet inventaire est à poursuivre, ainsi que l'analyse des formes recensées; pour l'instant, nous nous bornons à fournir quelques exemples de la productivité de ces constructions et de la complexité des combinaisons entre les catégories grammaticales qui apparaissent de part et d'autre de *c'est*. L'état actuel de notre recensement nous interdit en outre de porter un jugement de normativité sur les énoncés relevés, puisqu'aussi bien, il n'existe à notre connaissance aucun relevé normatif sérieux de ces constructions. Tout au plus, peut-on parler de variations dans le choix des noms (phrastiques, classifieurs) qui peuvent figurer dans le premier élément, soit en fonction du locuteur, soit en fonction du type de discours. Ainsi à côté de noms comme *chance*, *ennui*, *problème*, *question*, etc., qui appartiennent au lexique du français standard, peut-on rencontrer des noms comme *pépin*, *truc*, *hic*, *os*, *merde*, etc. qui appartiennent à des registres plus familiers (cf. les énoncés 3, 5, 9).

2.

Il est intéressant de noter que Grevisse étudie ces constructions au chapitre des "pronoms démonstratifs" : *ce* y apparaît, à juste titre selon nous, comme un véritable sujet grammatical, et non comme l'un des éléments marqueurs d'un dispositif semblable à celui de l'extraction en *c'est ... que/qui* ¹³.

Au contraire, les grammaires transformationnelles du français ont introduit cette notion de "pseudo-clivage", à la suite d'études anglo-saxonnes sur des constructions de l'anglais, assez proches ¹⁴. Pour Gross [1977], par exemple, dans une note marginale, il faut voir dans une phrase comme :

(27) *Ce que je sais, c'est que Pierre viendra.*

une complétive extraite; la "source" de (27) serait donc :

(28) *Je sais que Pierre viendra.*

En comparant les énoncés "pseudo-clivés" et les énoncés ayant subi une extraction en *c'est ... que/qui*, on peut dégager un argument pour montrer que les premiers sont des constructions "de base", et non des constructions dérivées. En effet, une des caractéristiques du dispositif extraction *c'est* qu'on peut repérer la permutation, le mouvement de l'élément qui est extrait, et qui apparaît entre les marqueurs; dans l'énoncé suivant, par exemple :

(29) *c'est cela que je veux faire*

on observe que la construction (le régime) du verbe *faire* est vide à droite : *je veux faire ()*. La place vide de ce complément apparaît comme l'indice de sa permutation en tête d'énoncé. Au contraire, dans :

(30) *ce que je crois c'est que Jean a menti*

on observe la juxtaposition de deux constructions verbales également complètes sur le plan syntaxique.

Higgins [1973] a développé pour l'anglais une autre argumentation : tout en se situant sur le plan de la "théorie standard étendue", il a montré que l'hypothèse d'une transformation de "pseudo-clivage" ne permet pas de rendre compte de la dérivation d'énoncés pour

lesquels il n'est pas possible de poser un énoncé "source" correspondant; tel est le cas en français pour :

(31) *ce que j'aime (préfère) c'est qu'il y a un jardin*

On n'admet pas, avec les formes verbales mises en jeu, que (31) puisse être dérivé de :

(32) *j'aime (préfère) qu'il ya ait un jardin*

La "source" de (31), si source il y a, devrait être (33), qui est inacceptable :

(33) **J'aime (préfère) qu'il y a un jardin.*

Parmi les exemples tirés de nos corpus, (1) et (2) pourraient être ainsi dérivés, sous réserve que les énoncés suivants soient recensés :

(34) *il faut savoir d'abord qu'il ne s'agit pas d'une phrase en l'air*

(35) *on s'est aperçu qu'ils ont vraiment fait le minimum*

En revanche, la recherche d'une "source" possible de (4) est plus problématique. Il en va ainsi des énoncés dont le premier élément est un adjectif nominalisé (7), ou bien une construction superlative (25), (26), ou bien un nom classifieur très peu spécifié comme *chose* (8), (9) 15.

Dans le cas des énoncés (3), (5), (6), on pourrait argumenter ainsi que le fait Higgins pour des constructions similaires de l'anglais, c'est-à-dire, en prévenant qu'on décrit son propre "dialecte", se borner à observer que les noms phrastiques et classifieurs qui figurent dans le premier élément des énoncés "pseudo-clivés" ne peuvent apparaître en position sujet d'une phrase à copule; par là, les énoncés suivants, jugés par nous inacceptables ne sauraient constituer de source, respectivement pour (3), (5), (6) :

(36) **un truc de bizarre est qu'elle est bleue*

(37) **un truc est que les anciens ils arrivent pas à digérer quoi*

(38) **L'ennui est qu'elle ne répond pas*

En réalité, une telle position n'est pas tenable; l'acceptabilité de ces énoncés dépend de trois facteurs, au moins, qui interviennent de façon croisée : le type de nom phrastique ou classifieur pris en compte, la nature de son déterminant (défini ou non), le registre du français que l'on décrit. Le fait est, par exemple que (38), pour certains locuteurs est acceptable, même s'il paraît "littéraire".

Ainsi, on admettra que dans l'ensemble des noms phrastiques qui peuvent figurer dans le premier élément d'un énoncé "pseudo-clivé" se découpe un sous-ensemble de noms, tels *crime*, *erreur*, *force*, *honte*, *réaction*, *souhait*, *surprise*, *tâche*, *travail*, etc., qui peuvent apparaître, en français écrit ou en français de conversation contrôlée, comme sujet d'une phrase à copule prenant un complément que phrase ou infinitif; dans ce cas, il peut paraître conforme à l'intuition d'établir entre les deux constructions de ces noms, une relation de paraphrase. On admettra une telle relation pour (39) et (40), (41) et (42) :

- (39) *mon erreur a été de faire appel à un ami*
 (40) *mon erreur ç'a été de faire appel à un ami*
 (41) *mon souhait est que tu réussisses*
 (42) *mon souhait c'est que tu réussisses*

L'acceptabilité de (39) et (41) est conditionnée par le déterminant du nom du premier élément : avec un déterminant indéfini, ces énoncés seront refusés, quel que soit le "dialecte" pris en compte, semble-t-il :

- (43) *?une erreur a été de faire appel à un ami*
 (44) *?un souhait est que tu réussisses.*

A l'inverse, on sera tenté de poser l'existence d'une seconde sous-classe de noms phrastiques, aux contours assez flous, complémentaire de la première, qui rassemble des noms comme *anxiété*, *angoisse*, *espoir*, *doute*, *peine*, etc.¹⁶ que l'on ne rencontre que dans des énoncés pseudo-clivés ou dans des groupes nominaux où ils figurent suivis d'un complément de nom de forme phrastique. Ainsi, si un énoncé comme (45) est acceptable, quel que soit le français que l'on décrit :

- (45) *mon espoir c'est qu'on découvre cette trahison.*

en revanche (46), dans lequel le même nom figure comme sujet est plus douteux :

(46) *?mon espoir est qu'on découvre cette trahison*

avec un déterminant indéfini devant le nom, l'énoncé est refusé :

(47) **un espoir est qu'on découvre cette trahison*

et si l'on veut construire ce nom avec un tel déterminant, on aura recours à une construction "pseudo-clivée", avec pour premier terme, éventuellement, un présentatif, par exemple :

(48) *(il existe) un espoir c'est qu'on découvre cette trahison.*

D'où il ressort que l'existence d'une relation de paraphrase entre les deux constructions d'un nom phrastique :

- construction "pseudo-clivée"

- phrase à copule

n'est pas vérifiée pour tous les noms phrastiques, n'est pas établie, en tous cas en français de conversation familière.

3.

Les quelques remarques qui précèdent permettent de comprendre dans quel ensemble systématique viennent se placer les énoncés "pseudo-clivés"; si on compare les usages différents, si on essaie de les situer, on est conduit à distinguer deux "stratégies syntaxiques" pour produire des énoncés dans lesquels un nom phrastique (ou classifieur), une séquence *ce qui / ce que phrase* constituent soit le sujet, soit le "thème".

En français standard, sous certaines conditions, deux usages apparaissent en concurrence : un nom phrastique ou classifieur, une séquence *ce qui / ce que phrase* peuvent apparaître comme sujet d'une phrase à copule, et comme premier élément d'un énoncé "pseudo-clivé". Au contraire, si on s'en tient à la description de l'usage en français parlé (de conversation familière), et pour cela nos corpus nous paraissent constituer de bons témoins, on observe que seule la seconde construction est utilisée : nous n'avons pas rencontré un seul exemple d'énoncé dont le sujet serait un nom phrastique classi-

fieur ou une séquence *ce qui / ce que phrase*. Les énoncés "pseudo-clivés" peuvent donc être présentés comme des constructions de "base" du français, qu'il convient de décrire en tant que telles.

3.1.

Nous sommes de l'avis de Higgins quant à la nature de la relation qui s'établit entre les deux éléments d'un énoncé "pseudo-clivé", de part et d'autre de *c'est* : on n'observe pas une relation de prédication (comme on pourrait s'y attendre puisque le second élément a la forme d'un objet de être), mais une relation de spécification : le complément dans le second élément spécifie le contenu de ce qui est référé dans le premier. La relation est ainsi orientée :

élément classifieur (peu spécifié)	→	construction verbale spécifiante
---------------------------------------	---	-------------------------------------

Le premier élément, nominal ou phrastique, est interprété, grâce à *c'est* comme équivalent de la construction verbale qui suit, dont le sémantisme apporte la spécification. Tel est bien le cas dans les énoncés (3-9), par exemple, avec des noms comme *truc*, *chose*, etc.; plus généralement, dans tous les exemples recensés, tant dans nos corpus que dans les relevés de français standard, nous avons vérifié que le premier élément des énoncés "pseudo-clivés" est un nom classifieur ou une construction en *ce qui / ce que phrase* qui appelle une spécification. Parmi les noms phrastiques, nous avons vérifié que seuls ceux qui sont peu spécifiés figurent dans des énoncés "pseudo-clivés" : on peut prédire, par exemple, qu'un nom comme *impuissance* n'a pas cette propriété; si on a bien la construction :

(49) *L'impuissance de Jean à résoudre ces problèmes est bien connue*

nous sommes à peu près assuré de ne pas rencontrer ce nom dans un énoncé "pseudo-clivé" :

(50) *??L'impuissance de Jean c'est de résoudre ces problèmes.*

3.2.

Le mode d'organisation de ces énoncés pourrait donc être ramené à un schéma de la forme *A c'est B* qui les apparente aux énoncés à

constituant lexical juxtaposé (Deulofeu 1979) ¹⁷, en particulier, ceux de ces énoncés qui se présentent comme l'association d'un élément lexical et d'une construction verbale et pour lesquels une relation anaphorique s'établit entre les deux éléments associés. En réalité ce rapprochement n'est pas fondé : il existe entre les deux constructions des différences sensibles.

Dans les énoncés "pseudo-clivés", la séquence qui suit le verbe *être* ne peut être pronominalisée; au contraire, dans les énoncés à juxtaposition lexicale elle peut l'être; ainsi, à partir de :

(51) *ce qu'il dit B... c'est pas bête du tout* (1 42 3/4)

on pourrait avoir, avec l'intonation appropriée :

(52) *ce qu'il dit B... ça ne l'est pas du tout, bête*

En outre, pour (51), énoncé à juxtaposition lexicale, on peut montrer qu'il existe entre les éléments associés la même relation qu'entre un sujet et un attribut ¹⁸, témoin cette paraphrase de (51) qui est acceptable :

(53) *ce qu'il dit n'est pas bête du tout*

au contraire, nous venons de voir (cf. *supra*, § 2) que pour les énoncés "pseudo-clivés" comme :

(54) *ce qu'il dit c'est que c'est pas bête du tout*

une telle relation n'est pas vérifiée; la paraphrase de (54) par une phrase à copule ne constitue pas un énoncé acceptable :

(55) **ce qu'il dit est que c'est pas bête du tout.*

Si l'on compare l'un quelconque des énoncés "pseudo-clivés" (1-9) aux énoncés à juxtaposition lexicale suivants, on peut dégager une différence entre les deux constructions qui apparaît capitale :

(56) *moi ce que j'ai avec une fille je vais pas le raconter à tout le monde* (AG 4 17/18)

(57) *Paul c'est un ami*

(58) *ce truc c'est pas mal du tout*

On observe pour chacun de ces énoncés, entre les deux éléments de la

construction, une relation anaphorique. En (56), *le* est anaphorique de la séquence *ce que phrase*; pour (57), si on substitue le pronom *lui* à *Paul*, *ce* peut commuter avec le pronom *il* :

(59) *lui* ^{c'}/_{il} *est un ami*

Pour (58), si on fait commuter *truc* avec un nom féminin comme *voiture*, *ce* peut alterner avec le pronom *elle* :

(60) *cette voiture* ^{c'}/_{elle} *est pas mal du tout*

Au contraire, dans le cas des énoncés "pseudo-clivés" on peut montrer que *c'* n'a pas le statut d'un pronom anaphorique; pour la commodité de l'exposé, reprenons les énoncés (51) et (54) :

(51) *ce qu'il dit B... c'est pas mal du tout*

(54) *ce qu'il dit c'est que c'est pas mal du tout*

Si on fait commuter la séquence *ce que phrase* de (54) avec un nom phrasique classifieur comme *remarque*, par exemple, on note que *c'* ne peut commuter avec un autre pronom :

(61) *sa remarque* ^{c'}/_{elle} *est que c'est pas mal du tout*

En revanche, pour (51), dans les mêmes conditions, le pronom *c'* commute avec le pronom *elle* :

(62) *sa remarque* ^{c'}/_{elle} *est pas mal du tout.*

A partir de ces mêmes exemples, on peut montrer que dans l'énoncé à lexique juxtaposé (51), l'élément juxtaposé peut être repris par un pronom plein, *ça* par exemple; on pourra avoir :

(63) *ça, c'est pas mal du tout*

Au contraire, le premier élément de l'énoncé "pseudo-clivé" (54) n'a pas cette propriété; en effet, il ne semble pas qu'on ait :

(64) *?ça, c'est que c'est pas mal du tout.*

Enfin, on observe que les deux constructions n'obéissent pas aux mêmes règles d'ordre. A partir de (56), on peut obtenir (65), après post-position de l'élément lexical juxtaposé :

(65) *moi je vais pas le raconter à tout le monde ce que j'ai eu avec une fille.*

Le premier membre d'un énoncé "pseudo-clivé" n'a pas cette propriété; à partir de (2), par exemple, si on effectue cette opération, on aboutit à un énoncé inacceptable :

- (66) **c'est qu'ils ont vraiment fait le minimum ce qu'on s'est aperçu.*

Toutefois, il nous faut reconnaître que l'existence de cette règle d'ordre n'est pas évidente quand le premier élément est un nom phrasique ou classifieur; ainsi, à partir de (6), il ne paraît pas impossible d'avoir, avec une intonation appropriée :

- (67) ?*c'est qu'elle répond pas l'ennui.*

4.

L'ensemble de ces remarques montrent qu'il est difficile de poser que les énoncés dits "pseudo-clivés" présentent une organisation de l'énoncé qui repose uniquement sur des relations morphosyntaxiques; on préférera parler, à leur sujet, de configuration discursive¹⁹, de schéma de discours, plutôt que de construction grammaticale.

En tant que tels, ces énoncés sont à rapprocher d'autres schémas de discours qui traduisent également une relation de spécification. Par exemple :

- (68) *elle a rencontré quelqu'un c'était un prisonnier*
(AG 209/17).

Dans cet exemple on observe une rupture d'énoncé entre les éléments mis en relation; le phénomène est encore plus net dans :

- (69) *il y a quelque chose de bizarre dans ce projet Jean*
a omis de citer les besoins en matériel.

Dans d'autres cas la relation est marquée par un terme comme *voilà* :

- (70) *voilà le problème on a oublié de prévenir les étudiants.*

Higgins cite un autre exemple que nous adoptons de l'anglais; il existe un parallèle entre l'énoncé "pseudo-clivé" suivant :

- (71) *ce que je te demande de faire c'est de parler à Paul*
et me rapporter sa réponse

et cet autre, où rien, sinon l'apparition d'un nom très peu spécifié, ne vient marquer la relation :

- (72) *je te demande de faire les choses suivantes parler à Paul et me rapporter sa réponse.*

Pour l'essentiel donc, l'étude des énoncés "pseudo-clivés" reste à faire; dans cette petite note, nous nous sommes borné à ouvrir une piste pour une recherche qui devra être conduite à partir d'un examen approfondi des corpus de français parlé.

André VALLI

★

NOTES

- ¹ Nous utilisons ce terme pour la commodité de l'exposé; le développement qui suit indique clairement que nous ne croyons pas qu'il existe en français un dispositif ou une transformation de "pseudo-clivage". Nous aurions pu éviter de faire référence à une catégorie de la grammaire générative en ayant recours à la formule *A c'est B* pour désigner les énoncés que nous avons décrits : l'inconvénient de cette formule est qu'elle convient également pour désigner certains des énoncés à lexique juxtaposé.
- ² Pour désigner les séquences *ce que / qui phrase* le vocabulaire varie suivant les approches linguistiques. Higgins parle de *relatives sans antécédent*, mais cette dénomination n'est pas correcte en français. Des grammaires classent ces séquences au chapitre des interrogatives indirectes (Wagner et Pinchon, par exemple); Sal-koff [1973] a proposé de les analyser comme "chaînes phrastiques de remplacement du nom". Nous avons repris cette dénomination dans notre étude des verbes français (VALLI 1980).
- ³ Cf. sur ce point l'article de José DEULOFEU dans ce recueil.
- ⁴ Cet élément particulier (nom classifieur, très peu spécifié) peut apparaître également comme sujet ou comme complément dans des énoncés de la forme :
je sais une chose c'est que ...
une chose m'embête c'est que ...
il arrive une chose c'est que ...

- 5 Salkoff [1979] a donné une définition distributionnelle des "noms phrastiques". Ce sont les noms qui ont les environnements suivants :
- a) *Det. N préposition . V infinitif*
 - b) *Det. N que phrase*
 - c) *Det. N est de V infinitif / Det. N c'est de V infinitif*
 - d) *Det. N est que phrase / Det. N c'est que phrase*
- ces deux derniers éléments rendent la définition des N_{phr} circulaire pour notre propos, puisque nous caractérisons en partie les énoncés "pseudo-clivés" par les classes de noms qui peuvent apparaître dans leur premier membre.
- 6 N'ayant pas rencontré dans nos corpus un nombre suffisant d'énoncés "pseudo-clivés" dont le second élément est un nom de nominalisation, par exemple, des énoncés comme :
- mon problème c'est l'arrivée d'essence*
il y a un problème c'est l'arrivée d'essence
- nous les avons écartés de ce premier inventaire.
- 7 A une contrainte près : quand le second élément est un infinitif, le premier doit être une séquence *ce qui / ce que phrase* ou un nom phrastique classifieur.
- 8 Cf. GREVISSE, § 522 et sv.
- 9 Cf. *infra*, 1.1.
- 10 Dans cet exemple tiré du journal *Le Monde* du 12/10/80 :
- "Et ce qui frappe dans les discours qui dominent le concert des voix sur la santé *est* qu'ils traitent essentiellement des problèmes économiques ..."
- nous voyons la volonté de réécrire une construction qui apparaît typique du français parlé afin de se conformer à un modèle plus grammaticalisé de la prose standard.
- 11 Un examen plus approfondi des corpus montrera si on peut rencontrer des énoncés "pseudo-clivés" comportant des phrases introduites par *comment*, *pourquoi*, etc.
- 12 Il semble que dans cet exemple l'apparition de *si phrase* à droite de *c'est* est liée au temps du verbe dans le premier élément; si ce verbe est au présent, l'apparition de *si phrase* est impossible :
- **ce qui est grave c'est s'il y a un accident mortel.*
- 13 A notre connaissance, les énoncés "pseudo-clivés" n'ont jamais été classés parmi les "gallicismes".
- 14 Pour l'anglais, HIGGINS 1973 donne une bibliographie complète. Pour le français, on citera essentiellement M.L. MOREAU, 1976.
- 15 Avec l'exemple (22) (*supra*), la démonstration est encore plus nette; on n'a pas en français une phrase comme :
- **il serait grave s'il a (avait) un accident mortel*

- 16 Ce point, à lui seul, mériterait une étude détaillée.
- 17 DEULOFEU (1979) emploie la notion de "détachement lexical"; nous lui avons préféré la notion de "juxtaposition lexicale", plus neutre, davantage distributionnelle, ne reposant sur aucune hypothèse transformationnelle.
- 18 Nos remarques recourent en partie l'observation de M.L. MOREAU à propos de la non-symétrie des phrases à copule comme :
 (a) *Paris (c')est la capitale de la France.*
 Cette absence de symétrie entre les deux éléments situés de part et d'autre de *être* traduit l'existence de deux types de relation à travers la copule : une relation d'attribution ou de prédication, une relation de spécification (selon le terme de Higgins), cette dernière sensible dans :
 (b) *la capitale de la France (c')est Paris.*
 M.L. Moreau propose un test pour identifier les deux relations; elle fait observer que l'on peut extraire le sujet en (a) :
 (c) *c'est Paris qui est la capitale de la France*
 mais on ne peut le faire en (b) :
 (d) **c'est la capitale de la France qui est Paris.*
- 19 Au sens où DEULOFEU (1979) emploie ce terme.

★

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- DEULOFEU, J., "Les énoncés à constituant lexical détaché; les limites de l'organisation grammaticale et de l'organisation discursive dans les énoncés", *Recherches sur le français parlé*, n° 2, février 1979, publication du Groupe Aixoise de Recherche en Syntaxe, Université de Provence.
- GREVISSE, M., *Le bon Usage*, 8e édition, Duculot, Gembloux, Paris, 1964.
- GROSS, M., *Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du nom*, Larousse, Paris, 1977.
- HIGGINS, F.R., *The pseudo-cleft construction in English*, thèse M.I.T., 1973, photocopié.
- MOREAU, M.-L., *C'est. Etude de syntaxe transformationnelle*, Edit. universitaires de Mons, 1976.
- SALKOFF, M., *Une Grammaire en chaîne du français. Analyse distributionnelle*, Dunod, Paris, 1973.
- *Analyse syntaxique du français : grammaire en chaîne*, Benjamins, Amsterdam, 1979.

VALLI, A., *Etablissement d'un lexique automatique de verbes français*,
thèse L.A.D.L., Paris, 1980.



TEXTES

★

Claude LOUFRANI

LOCUTEUR COLLECTIF
OU LOCUTEUR TOUT COURT ¹

I.- QUE VALENT LES CRITERES DE PARTAGE
ENTRE UN ET PLUSIEURS LOCUTEURS ?

Nous possédons dans nos archives un grand nombre de corpus transcrits dans lesquels un ou plusieurs locuteurs prennent la parole. A plusieurs reprises nous avons constaté à la lecture de ces corpus un parfait emboîtement des interventions au point que les prises de parole successives ne sont ressenties

- ni comme des composantes individuelles avec des marques de début et de fin
- ni comme des éléments marginaux ou disparates de discours.

Ces interventions nous sont apparues sous la forme d'une unité en continuité dans laquelle tous les éléments sont liés syntaxiquement et discursivement à ce qui précède et à ce qui suit, d'où notre appellation pour ces configurations de discours de "*locuteur collectif*".

En voici un exemple :

MFMA 36 ligne 2 - ligne 3

Qu'est-ce qu'il y a à Berrot il y a pas grand-chose
il y a rien comme usine tout ça il y a rien rien rien

- Est-il possible de découvrir le nombre de locuteurs qui sont intervenus dans cet exemple : un ou plus d'un ?
- En supposant qu'au moins deux locuteurs aient pris la parole, est-il possible de repérer les interventions de chacun ?

Si l'on ne se contente pas de son intuition, répondre à ces questions supposerait qu'on ait recours à des critères d'analyse solides pour absorber le plus grand nombre de discours.

En effet, lorsque ce phénomène se produit, les différents locuteurs s'y prennent tellement bien pour produire leur discours qu'il apparaît difficile de repérer les indices qui marqueraient les interventions de chacun et aléatoire de chercher à s'y fier.

C'est au point que ce discours pourrait apparaître comme le projet d'un seul locuteur : "*le locuteur collectif*".

La réponse à nos deux précédentes questions illustre bien la complexité de ce phénomène : deux locuteurs ont pris la parole selon le découpage suivant :

<i>locuteur 1</i> :	qu'est-ce qu'il y a à Berrot
	il y a pas grand-chose
<i>locuteur 2</i> :	il y a rien comme usine tout ça
	il y a rien
	rien
	rien

Ce "locuteur collectif" soulève beaucoup de questions :

- Quels sont les indices qui permettent de repérer, lorsque c'est possible, les interventions de chaque locuteur ?
- Jusqu'à quel point l'enchaînement syntaxique est-il possible entre plusieurs locuteurs ?
- Si on parle de locuteur collectif, est-ce qu'on suppose une compréhension collective ?
Les locuteurs sont-ils dociles ou réfractaires à cette forme de "pouvoir de la parole" ?

Comment expriment-ils leur refus ou leur désaccord ?

- Tous les discours à locuteur collectif sont-ils réussis ou bien pourrait-on relever des différences de réussite ?

Pour pouvoir répondre à ces questions et pour illustrer notre analyse nous nous appuierons sur divers exemples de corpus.

II.- ANALYSE DE DIVERS EXEMPLES DE CORPUS

Nous présenterons d'abord les textes tels qu'ils ont été transcrits, ensuite nous les présenterons en "grille" afin de mettre en évidence un certain nombre de phénomènes, entre autres les places vides de construction dans le cas de "textes à bribes".

1. Les bribes

On parlera de place vide de construction lorsque la même place syntaxique se présente vide une fois ou plusieurs fois ou remplit par du lexique une fois ou plusieurs fois : deux cas de figures pouvant se présenter au niveau du lexique :

- l'effet d'anticipation du lexique
- l'effet de rétroaction du lexique.

a. Voici un exemple de "bribe" telle qu'elle a été transcrite :

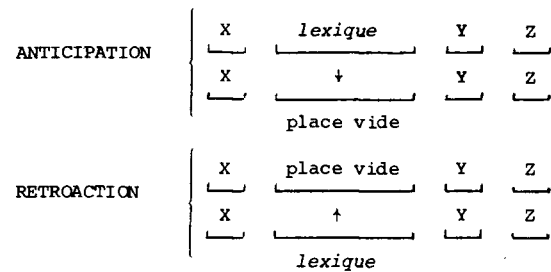
Disdero/Argentino 5-6

"De mon temps moi peut-être on était peut-être quinze à vingt jeunes".

b. Voici la même "bribe" présentée en grille avec place vide de construction :

De mon temps moi _____ peut-être _____
_____ on était peut-être quinze à vingt jeunes

c. Mise en évidence des effets du lexique : anticipation ou rétroaction :



d. Applications des effets du lexique à cet exemple de "bribe" :

De mon temps moi — ① — peut-être — ② —
 — ③ — on était peut-être quinze à vingt jeunes

①, ②, ③ marquent les places vides de construction que le lexique remplira :

par *anticipation* : ③ : (de mon temps moi)

ou par *rétroaction* : ①; ② : (on était); (quinze à vingt jeunes).

2. Présentations de textes

Nous allons maintenant présenter des textes que nous avons classés :

- textes avec effet de retouche
- textes avec effet d'énumération
- textes avec effet d'anticipation/rétroaction.

Et nous allons constater une étrange similitude entre ces textes puisque ces effets se retrouveront aussi bien dans les textes à locuteur collectif que dans les textes à un seul locuteur.

a. Présentation de textes tels qu'ils ont été transcrits

Textes à locuteur collectif

Disdero/Argentino 8

loc 3 : et pourtant c'est vrai
loc 1 : et pourtant ça a ça a été vrai
loc 3 : on s'amusait plus que maintenant
loc 2 : on s'amusait plus que la jeunesse de
[maintenant

Disdero/Argentino 8

loc 2 : on appelait ça le hôtel des touristes
loc 1 : c'est hôtel restaurant des touristes
loc 2 : oui

Disdero/Argentino 11

loc 1 : quand on en boit trop après c'est pas bien
loc 2 : non c'est pas bienfaisant

Disdero/Argentino 4

loc 2 : avant c'était plus tranquille avant c'était plus familial c'était
loc 1 : tout le monde y allait pour s'amuser
loc 2 : le père la mère tout ça avec les filles tout ça tout ça hé allait au bal
loc 1 : maintenant non
loc 2 : (il) y avait le coin des des vieilles qui badaient
loc 3 : oh oh qui blagait aussi
loc 2 : qui blagait surtout

Disdero/Argentino 5-6

loc 1 : de mon temps moi peut-être on était peut-être quinze à vingt jeunes
loc 2 : eh hé tous restaient le soir après souper après souper
loc 1 : c'était les plus ceux qui étaient un peu plus vieux quoi qui restaient
loc 2 : oh les plus vieux
loc 1 : un peu plus vieux quoi

Textes à un seul locuteur

Louis Labour 12/2-5

loc 1 : enfin elle nous fait des plats des des enfin plus comme avant elle nous fait des plats vite faits

Louis Labour 10/1-4

loc 1 : (il) y a (il) y a que ma mère ah oui ils font des bringues ma mère elle apporte pas d'argent chez eux

Louis Labour 8/7-9

loc 1 : ouais mais ta mère elle a une pension alimentaire elle a sa paye elle elle a la caisse

Louis Labour 16/12-14

loc 1 : mais regarde hé là là ta mère là ta mère elle a augmenté qu'elle a augmenté la dose là

b. Mêmes textes présentés en grilles

Textes à locuteur collectif

Disdero/Argentino 8

loc 3 et pourtant c'— est vrai

loc 1 et pourtant ça a ———

————— ça a été vrai

loc 3 on s'amusait plus que ——— maintenant

loc 2 on s'amusait plus que la jeunesse de maintenant

Disdero/Argentino 10

loc 2 on appelait ça le hôtel ——— des touristes

loc 1 ——— c'est — hôtel restaurant des touristes

loc 2 oui ———

Disdero/Argentino 11

loc 1 quand on en boit trop après c'est pas bien

loc 2 non ——— c'est pas bienfaisant

Disdero/Argentino 4

loc 2 avant ——— c' ——— était plus tranquille

avant ——— c' ——— était plus familial

c' ——— était ———

loc 1 tout le monde y allait ——— pour s'amuser

loc 2 le père ———

la mère ———

tout ça avec les filles ———

tout ça ———

tout ça eh allait au bal ———

loc 1 maintenant non

loc 2 (il) y avait le coin des ———

————— des vieilles qui badaient

loc 3 ——— oh oh qui blaguaient aussi

loc 2 ——— qui blaguaient surtout

Textes à un seul locuteur

Louis Labour 12/2-5

enfin elle nous fait des plats
_____ des _____
_____ des _____
enfin _____ plus comme avant
elle nous fait des plats vite faits

Louis Labour 10/1-4

il y a _____
il y a que _____ ma mère _____
_____ ah oui _____ ils font des bringues
_____ ma mère elle apporte pas d'argent chez eux

Louis Labour 8/7-9

ouais mais ta mère elle a une pension alimentaire
_____ elle a sa paye
_____ elle _____
_____ elle a la caisse

Texte à locuteur collectif

Diadéro/Argentino 5-6

Loc 1 de mon temps moi _____ peut-être
_____ on était peut-être quinze à vingt jeunes
Loc 2 hé hé _____ tous _____ restaient _____ le soir après souper
Loc 1 _____ c'était _____ les plus _____ après souper
_____ ceux qui étaient un peu plus vieux quoi qu-i restaient
Loc 2 oh _____ les plus vieux
_____ un peu plus vieux quoi

Texte d un seul locuteur

Louis Labour 16/12-14

mais regarde hé là là ta mère
_____ là ta mère elle a augmenté
_____ qu'elle a augmenté la dose là.

A l'analyse de ces exemples, on peut s'interroger sur ce qui produit la régularité ou au contraire la variété des constructions.

La régularité est-elle produite par un seul locuteur et la variété par plusieurs ? ou à l'inverse la régularité est-elle produite par plusieurs locuteurs et la variété par un seul ?

Les possibilités d'identifier des constructions variées dans un discours sont si nombreuses qu'il s'agisse d'un seul et a fortiori de plusieurs locuteurs que l'on a une tendance spontanée lorsqu'on rencontre un discours sans régularité syntaxique à penser qu'il s'agit là justement du modèle de discours construit par plusieurs locuteurs et lorsqu'on rencontre un discours à régularités syntaxiques à penser qu'il s'agit d'un seul.

Or très souvent cette intuition est erronée !

3. Le déroulement syntaxique

Voici deux exemples réels à propos desquels nous reposons nos deux questions :

- combien de locuteurs sont intervenus : un ou plus d'un ?
- dans le cas de plusieurs locuteurs est-il possible de repérer les interventions de chacun ?

exemple n° 1 (A.6.7.3)

Nous allons d'abord présenter le texte dans sa densité :

"et pourquoi vous les embêtez hé parce qu'elles sont en sous-nombre on domine c'est pour ça et là on en revient à la question pourquoi elles viennent pas dans le club les filles parce qu'il y a plus de garçons et pourquoi elles s'amuse pas pareil parce que les garçons enfin enfin ils prennent plaisir à se réunir je sais pas comment dire".

Voici le même texte avec les retours à la ligne qui peuvent signaler les prises de parole des différents locuteurs :

ligne 9 et pourquoi vous les embêtez
ligne 10 hé
ligne 11 parce qu'elles sont en sous-nombre

ligne 12 on domine c'est pour ça
ligne 13 et là on en revient à la question
ligne 14 pourquoi elles viennent pas dans le club les filles
ligne 15 parce qu'il y a plus de garçons
ligne 16 et pourquoi elles s'amuse pas pareil
ligne 17 parce que les garçons enfin enfin ils prennent plaisir à se réunir
ligne 18 je sais pas comment dire

Voici les réponses aux deux précédentes questions :

Dans cet exemple n° 1, cinq locuteurs interviennent selon le découpage suivant :

ligne 9 → locuteur 1
 ligne 10 → locuteur 2
 ligne 11 → locuteur 3
 ligne 12 → locuteur 2
 lignes 13-14 → locuteur 1
 ligne 15 → locuteur 4
 lignes 16-17-18 → locuteur 5

exemple n° 2 (Disdero/Argentino 8)

Nous allons d'abord présenter le texte dans sa densité :

"puis il venait aussi les comment ça s'appelle ça les les voitures euh les landaux l'été c'était les voitures avec des petites choses dessus là des genres de qu'est-ce que"

Voici le même texte mis en grille :

l. 1	puis il venait aussi	les comment ça s'appelle ça
l. 2	_____	les
l. 3	_____	les voitures
l. 4	_____	euh les landaux
l. 5	l'été — c'était —	les voitures avec des petites choses dessus là
l. 6	_____	des genres de
l. 7	_____	qu'est-ce que

Voici les réponses aux deux questions précédentes :

Dans cet exemple n° 2 un seul locuteur intervient de la ligne 1 à la ligne 7 !

4. La construction syntaxique amorcée par un locuteur peut contraindre le discours d'un autre locuteur

a. Le prix d'une infraction !

Voici un exemple de locuteur collectif dans lequel le locuteur 2 conserve la construction syntaxique du locuteur 1 quitte à commettre apparemment une infraction pour le prix de l'enchaînement, c'est du moins dans ce sens que nous avons tranché ².

M F M 8 A 8 lignes 13 et 14

Nous présentons cet exemple directement mis en grille :

<i>locuteur 1</i>	et après ça va ——— où
	c'est ——— où
	c'est destiné
<i>locuteur 2</i>	c'est destiné dans les autres labos

"C'est destiné" marque un effet de bribe à cheval sur les deux locuteurs. Si on effaçait les marques d'intervention, il serait très difficile de couper, tant la syntaxe s'imprime du locuteur 1 sur le locuteur 2 qui la reprend à son compte.

b. Une pratique scolaire !

Les deux exemples suivants nous font penser à une pratique scolaire où le maître donne le début de la construction d'une phrase qu'il laisse à la classe le soin de terminer ³.

Louis Labour 8-9

<i>loc. 1</i>	on n'aura plus besoin de demander à quelqu'un parce que
<i>loc. 2</i>	————— tu y seras déjà allé

Louis Labour 27-29

<i>loc. 1</i>	j'aurai moins de choses à demander à quelqu'un
<i>loc. 2</i>	—————
	pour aller de la demande d'information à l'information elle-même

Dans ces deux derniers exemples, c'est le deuxième locuteur qui termine les phrases du locuteur 1.

5. Comment les locuteurs s'y prennent-ils
pour exprimer leur refus ou leur désaccord

Tous les discours ne traduisent pas une adhésion exprimée ou implicite entre les locuteurs. Ils peuvent aussi refléter des oppositions entre locuteurs. C'est ce qui se passe dans l'exemple de "locuteur collectif" suivant :

AG 11 lignes 22 et suivantes

ligne 15	locuteur I	qui c'est qui est au chômage là
— 16	— D	moi
— 17	— I	deux trois
— 18	— F	sans compter tout le monde qui est pas là hé
— 19	— G	ah mais c'est une agence intérim c'est pareil hé
— 20	— D	intérim c'est pareil
— 21	— N	non attention je dis pas ça pour ... spécialement qu'ils
— 22	—	viennent se caser je dis que c'est mieux qu'il y ait ça
— 23	— G	que rien
— 24	— N	que ... <i>pas que rien</i> parce qu'un jeune sans boulot si en
— 25	—	plus il a pas de boulot il a pas d'endroit où ...
— 26	— G	s'amuser
— 27	— N	<i>s'amuser pas pas s'amuser</i> se détendre puis communiquer
— 28	—	avec d'autres personnes savoir un peu ... connaître un
— 29	—	un peu ce qui se passe et tout ...

A la ligne 24, le locuteur N refuse les termes du locuteur G : "pas que rien" au prix d'un enchaînement sur la construction. L'enchaînement (lignes 22-23-24) entre les deux locuteurs N et G se fait bien parce que le poids de la construction collective semble plus fort que l'initiative individuelle et le désaccord du locuteur N ne pourra apparaître et être formulé qu'au niveau du lexique "pas que rien".

On pourrait appliquer la même démonstration au désaccord qui apparaît à la ligne 27 entre les locuteurs N et G : "s'amuser pas pas s'amuser" ⁴.

Pourtant ce refus de la forme d'expression n'est pas une caractéristique du locuteur collectif puisque un locuteur peut aussi refuser son propre discours. Nous le constatons dans l'exemple suivant :

le locuteur 2 va refuser ses propres termes :

"pas ça dépend".

A G PS - 7/8

locuteur 1 allez vas-y ho parle

locuteur 2 ça dépend pas ça dépend mais enfin disons que je te dis pas que c'est pareil d'être dehors au contraire

6. A quoi se fier pour repérer les interventions des locuteurs ?

Notre réflexion précédente nous permet de dire que faire appel à sa seule intuition ou à l'inverse à une stricte analyse syntaxique ne permet pas toujours d'isoler dans un discours les paroles des locuteurs, aussi peut-il être souvent hasardeux de pronostiquer un découpage. Quels sont dans le discours les repères sur lesquels on pourrait s'appuyer ?

a. On peut se demander si les questions/réponses donnent des indices de prises de parole dans les exemples suivants :

Bus M.R. et U.L. C1L1.3

loc. 1 monsieur P. monsieur P. lui-même il a pris note

loc. 2 qu'est-ce qu'il a dit monsieur B.

loc. 1 monsieur B. pareil il a pris note ...

MEF A7 L14-L16

loc. 1 mais qu'est-ce qu'ils font dans ce laboratoire
ils fabriquent quoi

loc. 2 ben on fait des plaques ...

Pour contraster avec ces exemples, voici des textes avec questions/réponses rapportées par un seul locuteur :

AG. 1.45.17

loc. 1 il se sent complexé qu'est-ce qu'il fait il sait plus quoi faire

AG. 3.2.17

loc. 1 ça choque qui ça te choque toi ou les autres

Giansetto 7/13

Loc. 1 parce que si tu regardes à la cantine à la cantine tu regardes la fenêtre là-haut et puis qu'est-ce que tu vois tu vois le petit bonhomme qui

Giansetto 9/15

Loc. 1 vous avez qu'à faire comme moi avec ma deuxième femme qu'est-ce que je fais je lui écris et puis je prends mon courrier à la poste.

Les marques des questions/réponses ne sont pas pertinentes – les exemples le prouvent – et ne peuvent être tenues pour des indices de prises de parole puisqu'un seul locuteur peut les produire.

b. Les repères déictiques peuvent-ils jouer le rôle d'indices de prises de parole ?

Voici un texte où le discours est rapporté par un seul locuteur qui va en mimer plusieurs et dans lequel les repères déictiques seront marqués :

M F M A1 ligne 3 à ligne 8

ligne 3 ... alors il a tout envoyé en l'air et
ligne 4 il a dit à Jocelyne moi des films j'en fais plus
ligne 5 et y avait pas Dupont ça s'est passé hier matin
ligne 6 et moi des films j'en fais plus moi elle lui a dit
ligne 7 moi boudiou vous faites un peu ce que vous voulez
ligne 8 ça me regarde pas elle lui a dit l'autre ...

On constate lors de la mise en grille que les repères déictiques ne sont pas des critères pertinents :

sujet	verbe recteur + valence complément + associé				
	verbe recteur	associé	valence complément à réalisation lexicale		
			P2	P1	
			associé à verbe régi	verbe régi	
il	a dit		à Jocelyne	moi des films	j'en fais plus
elle	lui a dit	l'autre			

Voici un autre exemple où le discours est rapporté par un seul locuteur sans utilisation de verbes déclaratifs :

A.G. 4.37.28

"moi je vois plein d'hommes quand ils rentrent de travailler je suis fatigué"

Nous avons essayé de nous appuyer sur l'intonation mais elle est peu utilisable ici.

On peut donc estimer, sur ces exemples, que les repères déictiques ne sont pas plus que les questions/réponses des indices suffisants pour marquer les prises de parole et les interventions des locuteurs.

7. Les dérapages entre locuteurs

Identifier à l'analyse un phénomène de locuteur collectif n'implique pas que l'on croie que les locuteurs se sont compris; souvent l'incompréhension peut se manifester entre les locuteurs, ce qui se signale éventuellement par des dérapages.

a. Il faut se méfier des apparences

Voici une symétrie de construction entre deux locuteurs qui pourrait passer pour du "mimétisme" si on n'y prenait pas garde :

MEM A2 ligne 1 à ligne 3

ligne 1 loc. 1 et alors les films qui est-ce qui les fait

ligne 2 loc. 2 et alors les films c'est Car ... c'est Jocelyne

ligne 3 loc. 2 mais c'est pas ça

On peut proposer, pour ce texte, deux grilles qui traduisent deux interprétations tout aussi légitimes :

rupture entre les énoncés 2 et 3

et alors	les films (5) c'est qui qui les fait
	les films c'est Car c'est Jocelyne _____
mais	c'est pas ça

rupture entre les énoncés 1 et 2

et alors	les films	(5) c'est qui	qui les fait
mais	les films	c'est	Car
		c'est	Jocelyne
		c'est pas ça	

Ces pseudo-similitudes de construction ne rentrent pas dans les mêmes visées puisque chaque locuteur développe son propre projet à partir de "et alors les films". Il faut donc se méfier d'apparences identiques qui peuvent conduire à des interprétations très différentes.

*b. Plusieurs locuteurs, une construction commune
mais pas de locuteur collectif !*

Dans l'exemple qui va suivre, les trois locuteurs :

- locuteur D
- locuteur C
- locuteur H

dans le cadre du "locuteur collectif", vont utiliser avec quelques écarts une construction commune avec "les types à pognon/les types" en distinguant :

- "les types à pognon"
- "les types" en général (à pognon ou sans pognon).

Cette distinction est importante car chaque locuteur va choisir la sienne et s'y appuyer pour construire son argumentation et développer son discours.

Pour rendre cette explication plus compréhensible nous joignons le texte analysé avec au début de chaque ligne les marques d'intervention des locuteurs.

Notre analyse porte sur les lignes 0 à 17. Nous n'avons pas tenu compte du quatrième locuteur, le locuteur A qui n'intervient pas dans cette partie.

A.G. 13 1 0 1 28

- 0 D Les types à pognon pour eux le cheval bon bé c'est comme
1 e ...
2 C ho ... du moment où ils en font c'est qu'il y a quelque

- 3 chose ... il y a des types qu'ils y vont tous les dimanches
 4 D il y a des types à pognon qui vraiment le cheval pour eux
 5 c'est rien hé ... une fois qu'il est cassé bé on le
 6 change hé ... c'est une monture comme rien d'autre
 7 comme une cent vingt cinq comme un cyclo hé
 8 A XXX
 9 D ouais pour eux c'est ça hé
 10 H ho à ce compte-là tu as des types qui
 11 s'achètent des voitures puis qui montent jamais aussi
 12 C non là tu dis des bêtises ... non là tu dis de des bêtises
 13 ... du moment que le type
 14 D non
 15 C écoute-moi qui soit riche ou pauvre le type ça lui plaît
 16 s'il y va c'est que ça lui plaît
 17 D ouais ... il peut il peut aimer monter à cheval sans aimer
 18 le sans aimer la bête même ... sans essayer de la comprendre
 19 sans ci sans là
 20 C ah non c'est c'est impossible ... c'est impossible
 21 A c'est pas possible
 22 D comment c'est impossible
 23 A pas un cheval
 24 C si tu fais du karaté que tu aimes pas tu en fais pas
 25 longtemps c'est pas vrai
 26 D non pas ça c'est pas ce que je veux te dire
 27 C si tu montes sur une bête c'est que tu l'aimes ... c'est
 28 pas c'est pas c'est peu seulement

Nous allons décrire dans un premier temps les constructions utilisées par chacun des trois locuteurs : D - C - H.

Etude des constructions du locuteur D

Ce locuteur utilise deux types de constructions :

- il y a des types que + A c'est B

il y a des types à pognon qui vraiment le cheval pour eux c'est rien
 A c'est B

- des corrélations :

une fois qu'il est cassé le cheval / on le change

Etude des constructions du locuteur C

Ce locuteur utilise aussi deux types de constructions :

- des corrélations :

faciles à analyser : il y a des types ho du moment où ils en font /
c'est qu'il y a quelque chose

difficiles à analyser : du moment que le type qu'il soit riche ou
pauvre le type s'il y va / c'est que ça lui
plaît.

- des constructions en "il y a — que" :

il y a des types qu'ils y vont tous les dimanches.

Etude des constructions du locuteur H

Ce locuteur utilise des constructions en "tu as — qui" :

tu as des types | qui s'achètent des voitures
| qui montent jamais aussi

Nous pouvons synthétiser l'ensemble de ces résultats dans le
tableau suivant à partir de la construction commune "les types à pognon
/ les types" :

	Locuteurs			N		A c'est B	corré- lation	il y a - que tu as - qui
	D	C	H	Type	type à pognon			
il y a des types à pognon qui vraiment	+				+			+
le cheval pour eux c'est rien	+				+	+		
il y a des types		+		+			+	
du moment que le type qu'il soit riche ou pauvre le type		+		+			+	
il y a des types que		+		+				+
tu as des types qui			+		+			+

En observant de près ce texte, nous constatons que le phénomène de locuteur collectif qui est très fort influence apparemment la compréhension ou l'incompréhension du texte.

On peut se poser la question de savoir si le *locuteur C* arrive à se faire comprendre et à réussir tout à fait sa corrélation puisqu'il semble s'y prendre à plusieurs fois :

du moment que le type				
	qu'il soit riche ou pauvre	le type		ça lui plaît
			s'il y va	c'est que ça lui plaît

en s'opposant au *locuteur D*

les types à pognon
pour eux bon bê le cheval c'est rien
c'est une monture comme rien d'autre
une fois qu'il est cassé / on le change.

Nous proposons maintenant la mise en grille de ce texte dans lequel ne fonctionne pas le phénomène de "locuteur collectif".

8. Les configurations en "quadrille"

a. Les figures du "quadrille"

Nous avons trouvé dans nos corpus des configurations d'un type particulier que nous avons décrites comme des "quadrilles" avec deux pôles positifs et deux pôles négatifs.

Ces configurations qui ont toujours quatre éléments sont construites sur le modèle suivant :

(Nelly E 12)

loc. 1 alors si je leur dis non ils commencent à pleurer
si je leur dis oui ils commencent à s'amuser

On peut présenter cette configuration comme une égalité entre deux fractions :

$$\text{alors } \left\{ \begin{array}{l} \text{si je leur dis non} \\ \text{si je leur dis oui} \end{array} \right. = \frac{\text{ils commencent à pleurer}}{\text{ils commencent à s'amuser}}$$

dans lesquelles s'opposent les formes positives et négatives :

$$\frac{\text{non}}{\text{oui}} = \frac{\text{pleurer}}{\text{s'amuser}}$$

En supposant que dans cet exemple s'amuser s'oppose à pleurer on peut écrire :

$$\frac{-}{+} = \frac{+}{-} \text{ et donc } \frac{-A}{+A} = \frac{+B}{-B}$$

Nous avons choisi comme modèle de ce type de configuration un exemple où les quatre formes sont exprimées, mais dans nos corpus nous trouvons parfois seulement deux formes exprimées sur quatre : ce sont alors les deux formes positives ou les deux formes négatives. Cela signifie donc que cette configuration se prête bien à divers cas de figures et que sa signification sera toujours conservée par le moyen de sa structure, on pourra alors situer la place des formes non exprimées.

Etudions ces diverses possibilités d'après notre exemple :

$$\frac{-A}{X} = \frac{+B}{X} \qquad \frac{X}{+A} = \frac{X}{-B}$$

comme cas limite on pourra rencontrer :

$$\frac{X}{+A} = \frac{+B}{b\acute{e} \dots}$$

Ce cas limite sera compréhensible uniquement si une place non marquée est amorcée ici par l'interjection "bé", sinon il serait impossible de réinterpréter. Nous acceptons une interjection comme corrélat du deuxième terme d'une corrélation parce que nous en avons déjà des exemples :

(*corpus J.D.*)

X / *hop* de suite j'avais la migraine

Pour illustrer notre démonstration sur les quadrilles, voici une configuration dans laquelle

- les deux termes de la corrélation sont marqués par : autant / autant
- les places vides sont reconstruites à partir des places pleines,
 - o soit dans le sens positif + négatif
 - o soit dans le sens négatif + positif.

(*Galloin 16-13/15; 17-1*)

et ça c'était dingue comme c'était dur parce qu'autant c'était improvisé et naturel et ça passait autant quand on voulait le refaire c'était plus improvisé et heu on s'écoutait parler.

Mise en place du quadrille :

et ça c'était dingue comme c'était dur parce qu' {

	+	-	
{	autant	c'était — improvisé et naturel	et ça passait
	autant quand on voulait le refaire	c'était plus improvisé —	et heu on s'écoutait parler
	-	+	

b. Quadrille mis en place par un seul locuteur

Nous trouvons dans nos corpus des configurations en "quadrille" dans lesquelles les formes positives sont exprimées et les formes négatives correspondantes non exprimées. Voici un exemple :

(MFM A6 L17 L18)

Loc. 1 avant il y avait un agent technique
maintenant elle a la paye d'une O.S.

En s'appuyant seulement sur la syntaxe présente ce discours serait complètement incompréhensible si l'on ne reconstruisait pas dans une configuration à quatre places les formes négatives non exprimées, ce qui donne :

avant	=	il y avait un agent technique	=	IL AVAIT LA PAYE
maintenant	=	IL N'Y A PLUS D'AGENT TECHNIQUE	=	D'UN AGENT TECHNIQUE
		MAIS IL Y A ELLE		elle a la paye
				d'une O.S.

schéma que nous pouvons synthétiser par l'absence des formes négatives :

avant	il y avait un agent technique	_____
maintenant	_____	elle a la paye d'une O.S.

On retrouve d'ailleurs dans le même corpus une configuration identique, mais avec redistribution du lexique,

(MFM A6 L2 L4)

Loc. 1 elle a la paye de d'une O.S. presque
elle est à la place d'un agent technique

Voici, tirée d'un autre corpus, une configuration en quadrille construite sur le même cadre :

(Nelly 12/3 A 19.80)

avant	il y avait la diligence	_____
maintenant	_____	on a le courrier à midi ⁶

c. *Quadrille mis en place par le "locuteur collectif"*

Ces configurations en quadrilles que nous savons maintenant reconnaître et décrire peuvent être aussi mises en place par plusieurs locuteurs avec phénomène de locuteur collectif.

(MEM A35 L11 L14)

Loc. 1 tu sais on a beau regarder heu comme débouchés d'abord à Berrot
il y a rien

Loc. 2 et prendre un petit commerce il y a pas moyen

Loc. 1 non non c'est de la folie à l'heure actuelle

A première lecture on ressent une gêne si on doit enchaîner
"débouchés" et "petit commerce" car il manque un élément.

débouchés exprimé par le locuteur 1 pourrait se paraphraser
par :

"à Berrot, il n'y a pas d'usines, pas de travail pour une
femme salariée".

En s'appuyant sur cette idée qu'il va forcer (nous y revien-
drons par la suite), le locuteur 2 va supposer :

"à Berrot, on ne peut pas travailler pour les autres"

et puisque "travailler pour les autres = ne pas travailler à son compte"
le locuteur 2 va nier également cette deuxième possibilité en conservant
le même cadre syntaxique que le locuteur 1 : *et prendre un petit com-
merce il y a pas moyen.*

A partir de ces éléments, on peut disposer les quatre termes
du quadrille selon les schémas suivants :

	+	-
comme débouchés d'abord		à Berrot y a rien
et prendre un petit commerce	il y a pas moyen	
	-	+

$$\text{et } \left\{ \begin{array}{l} \text{comme débouchés d'abord à Berrot} \\ \text{travailler pour les autres} \\ \text{ne pas travailler pour soi} \end{array} \right. = \frac{\text{travailler pour soi}}{\text{ne pas travailler pour les autres}} = \frac{\text{il y a rien}}{\text{il y a pas moyen}}$$

Malgré son apparence d'illogisme, le locuteur 1 va accepter cette configuration puisqu'il va l'intégrer au moyen d'une explicitation du "non" par le lexique qui suit,

- comme la deuxième partie d'une alternative dont il n'a construit que le premier membre puisqu'il va répondre négativement sur cette deuxième partie justement :

1ère partie de l'alternative		2e partie de l'alternative
Comme débouchés d'abord à Berrot il y a rien	et	prendre un petit commerce il y a pas moyen
		↑ non non

- en exprimant son expérience économique, comme le montre la suite du corpus :

ligne 14 locuteur 1 : non non c'est de la folie à l'heure actuelle
 — 15 ——— 2 : ouais c'est vrai
 — 16 ——— 1 : tu sais les magasins à grande surface ils cou-
 lent tout
 — 17 ——— 2 : eh c'est vrai hein

d. Remarques sur le "quadrille"

On pourra exprimer *trois remarques* à propos du quadrille

- un locuteur a toujours la possibilité discursive de former une configuration à partir de l'énoncé d'un autre locuteur à la condition de s'intégrer dans une structure syntaxique fournie par le premier locuteur grâce à cette syntaxe qui autorisera l'insertion du lexique.
- devant certaines configurations discursives, une pure analyse syntaxique peut paraître insuffisante : la succession syntaxique à l'état pur fournit peu d'indices de compréhension et le texte reste opaque si on ne le réinterprète pas. On ne se donnera le droit de réinterpréter qu'à la condition de respecter des règles strictes. Par exemple, réinterpréter un élément négatif que si l'élément positif a été préalablement exprimé.

- Nous avons analysé jusqu'à maintenant ces configurations en "quadrille" comme des structures du type :

$\frac{\text{un pôle}}{\text{et son contraire}} \quad \text{par ex.} \quad \frac{\text{pleurer}}{\text{s'amuser}}$

mais on pourrait aussi comprendre différemment et proposer une analyse du type : "généralité + exemple"

généralité	=	comme débouchés d'abord à Berrot il y a rien
+		↓
exemple		prendre un petit commerce il y a pas moyen

Dans le texte, il n'y a pas d'indices qui dirigent vers l'analyse en "généralité + exemple", aussi nous semble-t-il qu'en poussant à fond le schéma de la configuration en quadrille on éclaircit davantage le texte.

En effet par une extension de l'analyse, en s'appuyant sur le cadre d'une configuration en "quadrille", on aurait au moins trois cas de figure exprimés par des oppositions de pôles :

- *opposition de pôles marquée : par °/pas*

Ex. = $\frac{\text{pleurer}}{\text{ne pas pleurer}}$

- *opposition de pôles marquée : par +/-*

Ex. = $\frac{\text{pleurer}}{\text{s'amuser}}$

Ici l'opposition n'est pas marquée par une négation mais par le lexique.

- *opposition de pôles marquée par : l'expérience de chacun*

Nous avons trouvé dans notre texte l'opposition $\frac{\text{débouchés}}{\text{petit commerce}}$, or aucun dictionnaire ne donne cette opposition (DFC Larousse 1971, p. 337, *débouché* : carrière accessible à quelqu'un en fonction de ses études : un diplôme d'ingénieur qui offre des débouchés variés), ni le sens de "débouchés" dans notre corpus : *débouché* : travail à l'usine réservé aux hommes et excluant les femmes. La suite du corpus semble vérifier cette hypothèse :

tués à une certaine image du dialogue et cette image que l'on se fait du dialogue à plusieurs ne semble exister sous cette forme que dans les paroles rapportées.

Pour illustrer ce point, prenons un exemple de dialogue direct :

(*Alis Chour ?*)

locuteur S mais elle a un goût trop de choux
locuteur C ah ben oui ça un goût de choux heu
locuteur R la choucroute
locuteur A c'est normal
locuteur R ça a pas le goût de radis

Comment, selon ce que nous savons par ailleurs, s'y prendrait un locuteur pour rapporter le dialogue de ces quatre locuteurs qui se sont complétés l'un l'autre ?

Ce locuteur aurait au moins trois stratégies disponibles

— en marquant des changements d'interlocuteurs au moyen de :

"il a dit ..."
"il a fait ..."

Mais il lui serait impossible d'enchaîner :

... il a dit ah ben oui ça un goût de choux heu
il a dit la choucroute
il a dit c'est normal ...

— en complétant par une intervention métalinguistique :

"deux locuteurs se sont complétés pour dire ..."

— en procédant à un filtrage des paroles et en perdant les paroles de certains locuteurs, c'est la normalisation du discours.

C'est ce phénomène que nous tenions à souligner parce que l'image que nous nous faisons du dialogue est celle du dialogue rapporté, purifié et distancié.

3. Le locuteur collectif n'est-il qu'un locuteur qui parle à plusieurs voix ?

Le locuteur collectif n'implique pas une compréhension collective et il peut paraître trivial de vouloir parler de communication réus-

sie dans bien des cas. Ces échecs de communication ne semblent pas imputables au locuteur collectif car l'incompréhension existe et relève des situations de communication.

Une analyse de ces situations de communication qui utilise les termes d'émetteur et de récepteur nous paraît difficile à manier; en effet qui pourrait retrouver émetteur(s) et récepteur(s) dans les exemples suivants :

Gallorin 12.5/8

Mais le mec qui dit heu alors la nana qui dit heu
ouais ouais tu sais j'ai été chez le toubib heu ben voilà.

Riton 4

Et des thons vous en avez pris alors j'y dis
qu'est-ce que vous avez fait j'y fais.

Alisson 24.14

Je suis pas d'accord avec ça même même sur un niveau très
simple genre de truc euh une idée quelqu'un qui me dit moi
je pense euh je pense ça pour moi j'ai mis vachement long-
temps à pouvoir dire moi je pense pas ça.

En définitive, on retiendra que dans les discours réels, qu'il y ait un seul locuteur ou phénomène de locuteur collectif, l'effet produit est le même : il n'est pas possible de retrouver les interventions de chacun. On peut donc se demander si dans l'analyse de discours le locuteur collectif ne se confond pas avec le locuteur tout court.

★

NOTES

- ¹ Nous renvoyons au n° 2 de "Recherches sur le français parlé", *GARS*, février 1979, Université de Provence.
- ² L'interprétation de cette construction a suscité de nombreuses controverses. Pour éviter ce jugement normatif, une autre analyse pour-

rait être que, infraction ou pas, le locuteur 2, sous la pression discursive, s'est engagé dans la construction introduite par le locuteur 1.

- ³ Dans notre analyse, bien sûr, l'intonation est absente alors qu'elle joue un si grand rôle dans cette pratique pédagogique.
- ⁴ Dans les deux cas de désaccord, nous constatons que le locuteur G termine les phrases du locuteur N, aux lignes 23 et 26. Chaque fois le locuteur N refuse le lexique mis en place par le locuteur G. Aussi avons-nous interprété ces désaccords dans le sens d'un refus du lexique marqué par "pas". Mais cette interprétation peut être nuancée dans le sens d'une recherche de précision, d'une réserve sur le lexique plutôt que ressentie comme l'expression d'une intransigeance.
- ⁵ Nous nous sommes permis de modifier :
qui est-ce qui les fait en → c'est qui qui les fait
(modification que nous ne faisons jamais en étude de syntaxe) pour ne pas alourdir la présentation.
- ⁶ il y a le courrier à midi
Dans cet exemple, nous interprétons "courrier" comme "correspondance", et non comme "moyen de transport".

Bernard BOREL

GRILLES - CONFIGURATIONS

"L'ACNÉ"

Rappelons très brièvement ce que nous appelons "analyse en grille" et "configurations".

- "l'analyse en grille" est une tentative qui permet d'analyser et de représenter l'organisation d'un discours à partir de critères syntaxiques.
- par "configurations", nous entendons les différentes organisations très régulières, utilisant les structures syntaxiques et discursives, que nous avons rencontrées dans le discours parlé.

Les textes que nous avons utilisés sont tirés de divers corpus, tous sont transcrits selon les mêmes règles :

- respect maximum de ce que nous avons entendu
- transcription de type orthographique et linéaire
- absence de toute ponctuation.

Pour l'analyse de détail des conventions que nous avons utilisées pour les grilles, nous renvoyons le lecteur à la publication n° 2 du Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe parue en février 1979, p. 167. Disons simplement que nous mettons dans un même paradigme les

blocs syntaxiques qui sont du même type et qui ont les mêmes relations avec l'environnement, le lexique étant identique ou différent ¹.

A ce point de la méthode, nous tenons à insister sur le fait qu'à aucun moment nous ne recourons à une quelconque transformation opérée sur le texte afin de le régulariser. En cela nous nous démarquons nettement de ce qui a été proposé par Harris ². Ce que nous voudrions essayer de montrer c'est qu'il existe au-delà des organisations syntaxiques qui régissent des séquences brèves (quelques lignes) des organisations plus vastes qui portent sur tout un discours. Ces dernières apparaissent après l'analyse en grille. Il s'agirait en quelque sorte de dispositions formelles de nature rythmique fournissant une scansion du texte. Cela constituerait une "rhétorique" propre à l'oral. C'est ce que nous faisons apparaître prudemment dans le n° 2 de février 1979, à la page 204.

Cette année, nous sommes allés plus loin dans cette tentative en travaillant sur des textes plus longs. L'exemple que nous proposons ici concerne un récit qui dure environ cinq minutes et constitue un tout. Le locuteur est un instituteur âgé de 31 ans, il n'est pas méridional, il raconte un souvenir de jeunesse.

L'ACNE - texte de la transcription

et à dix huit ou dix neuf ans elle était pleine d'acné juvénile elle en avait partout même sur la poitrine et moi j'avais à cet âge-là j'avais à cette époque-là j'avais onze ou douze ans à peu près je m'éveillais à la sexualité si tu veux alors cette voisine qui était pleine d'acné juvénile ça pas été mon premier amour non j'exagère mais elle m'attirait elle avait quelque chose c'était une femme quoi et puis un jour son acné est devenu tellement purulent qu'il a fallu qu'elle passe entre les mains d'un toubib et le toubib il a

¹ Voir l'analyse syntaxique fondée sur les notions de "valence" et "rection", et non sur une relation "sujet/verbe" comme dans l'analyse traditionnelle dans l'article de Cl. BLANCHE-BENVENISTE, dans ce volume.

² *Discourse Analysis, Reprints*, Mouton 1964.

rien trouvé de mieux que de lui filer une espèce de clef à molette qu'il fallait appuyer sur le sur le bouton et tourner tu vois un petit mouvement de rotation pour en éjecter tout ce qui avait de dégueulasse dedans alors euh mais nous on n'en savait rien ils s'en sont pas vantés hé mais on était très liés on avait un grillage qui séparait nos deux jardins et à un endroit le grillage était assez bas pour qu'on le franchisse d'un pas et eux avaient la télé et nous on l'avait pas mes parents avaient pas la télé de temps en temps on allait chez eux voir la télé on allait voir les émissions intéressantes intéressantes mais y avait quand même une résistance parce que dans ma famille on s'invitait pas tu vois il fallait qu'on nous demande qu'on nous dise viens venez parce qu'on ne s'est jamais tutoyé mon père il a tutoyé ce gars-là quand quand ils ont été à la retraite parce qu'avant la retraite mon père étant cadre et lui étant ouvrier il était pas question de se tutoyer mais le jour de la retraite ils se sont tutoyés venez venez y a une belle émission ce soir et je sais pas des variétés ou une pièce de théâtre alors quand c'était intéressant ils nous invitaient mais moi y a des fois où j'avais des trucs j'étais j'étais gosse mais y avait des trucs que j'avais envie de voir et que eux ils avaient pas envie de voir y devait pas y avoir deux chaînes à cette époque-là y en avait qu'une sans doute alors avant de s'inviter euh avant d'y aller on allait jeter un coup d'oeil pour voir s'ils étaient pas occupés s'ils avaient rien à faire de spécial et un soir je passe le grillage en ciseaux je m'avance de leur petit chemin et y avait de la lumière dans la cuisine que dans la cuisine alors je m'approche un peu voyeur et je regarde par les volets les volets étaient fermés je regarde dans les volets ce qui se passait et au milieu de la cuisine y avait la fille elle s'appelait Michèle maintenant elle est mariée elle doit avoir cinq ou six gosses et elle est militante communiste elle était à poil jusqu'à la ceinture et y avait son père en face d'elle assis sur un tabouret avec la clef à molette qui était en train de lui sortir le pus des boutons entre les roberts évidemment puisqu'ils étaient occupés je suis rentré chez moi mais c'est une image qui m'a marqué parce que chez moi y aurait pas été question du tout de tripoter les les morceaux privilégiés du corps elle s'est mariée avec un mec qui s'appelait Fulano Louis et lui il est militant communiste maintenant.

¹ Je remercie Nelly PAZERY qui m'a communiqué la transcription de cet enregistrement.

Différentes étapes du travail d'analyse en grille

1) Dans un premier temps, nous avons produit une grille qui recouvre l'ensemble de ce texte. Cette première grille nous a permis de faire apparaître 6 structures discursives différentes. A présent le texte peut donc être découpé en 6 paragraphes qui possèdent chacun une structure syntaxique propre. Ce sont ces 6 organisations discursives que nous présentons maintenant :

2) Quelques remarques à propos de chacune de ces six grilles :

• structure n° 1 : nous avons ici une construction simple du type :

détachés	verbes centraux	rection
et à 18 ou 19 ans	elle était pleine d'acné elle en avait	partout même sur la poitrine à cet âge-la

• structure n° 2 :

a) ici, la structure est nettement plus complexe, elle est double, organisée suivant un système de comparatif articulé sur *que*.

son acné est devenu tellement purulent	qu'il a fallu qu'elle passe entre les mains d'un toubib
1	2
le toubib il a rien trouvé de mieux	que de lui filer une clef à molette
1	2

b) nous devons faire une autre remarque sur la suite qui se développe à droite de "une clef à molette" — une espèce de clef à molette qu'il fallait appuyer sur le bouton —, nous l'interprétons comme une relative à partir de qu'il ..., mais nous sommes conscients qu'il y a une ambiguïté :

- ou bien : "qu'il fallait appuyer sur le bouton" est une conséquence
- ou bien : cela fait partie de la définition de la "clef à molette", laquelle pourrait être remplacée par un mot vide comme "truc". Une fois de plus, nous renvoyons à la publication du G.A.R.S. n° 2 de février 1979, article de José Deulofeu, p. 75.

• structures n° 3 : nous retrouvons ici une construction simple qui revient au schéma du premier paragraphe :

détachés	verbe central	rection
et à un endroit	le grillage était assez bas	pour qu'on le franchisse d'un pas

● *structure n° 4 :*

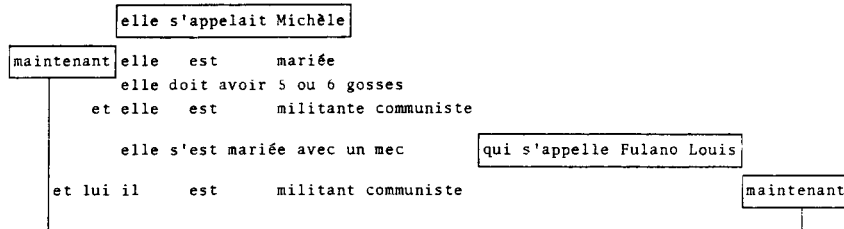
- a) pourquoi avons-nous décidé de mettre : "mon père il a tutoyé" dans les verbes centraux ? Parce qu'il n'y a rien à sa gauche et que l'on ne peut rien y mettre. "Mon père il a tutoyé" est maintenu comme verbe central par rapport aux verbes qui sont dans la rection et qui commencent par "quand" et par "parce que";
- b) à droite le "parce que" est directement branché sur la rection du verbe. A partir de ce "parce que" nous avons une partie purement métalinguistique qui justifie la reprise viens/venez. Cette partie-là n'est pas dans la chaîne du récit lui-même.
- c) "mon père était cadre
lui étant ouvrier"
- On aurait pu considérer cela comme une corrélation, mais il faut remarquer que l'on peut syntaxiquement très bien supprimer l'un des termes (ex. : "mon père étant cadre il était pas question de se tutoyer" ou "lui étant ouvrier il était pas question de se tutoyer", ça ne change rien). De plus, il n'y a pas de marque explicite de corrélation.

● *structure n° 5 :* nous retrouvons ici, une fois de plus, la structure simple rencontrée dans les paragraphes 1 et 3.

● *structure n° 6 :* à nouveau, structure complexe avec développement à droite :

et y avait son père en face d'elle assis sur un tabouret avec la clef à molette	qu'était en train de lui sortir le pus des boutons entre les roberts
---	--

Une remarque particulière s'impose tout de même ici; elle montre bien la grande cohérence d'une production orale. Si nous observons les deux "encadrés" de ce passage :



Nous ne pouvons qu'admirer la belle symétrie de la fin de ce récit. Ne perdons pas de vue que cette symétrie existe malgré une coupure de quatre lignes, ce qui prouve la faculté de mémorisation d'une structure syntaxique dans son ensemble.

Dernière étape de notre travail : "la mise en strophe"

Il s'agit ici d'un essai qui tendrait à présenter graphiquement un texte transcrit de l'oral de façon telle qu'il devienne lisible sans rien perdre de son oralité. Nous nous sommes aperçus qu'après la mise en grille, non seulement le sens du texte s'éclaire [aussi complexe soit-il au départ, cf. "Le Vent du Nord", publication du GARS n° 2, février 1979, p. 203], mais qu'il s'anime d'une sorte de souffle ou de rythme. A partir de la grille donc, nous récrivons le texte en autant de "strophes" que nous avons rencontré de structures syntaxiques et discursives différentes et en respectant rigoureusement les "retours à la ligne". Le texte devient alors lisible, plus aisé à appréhender que dans la disposition linéaire habituelle, moins encombrant et plus conforme à nos habitudes de lecture que dans les grilles. Peut-être serait-ce un moyen intéressant pour éditer de l'oral sans le trahir par un "toiletage" abusif ? Nous proposons ici les six strophes constituant le récit de l'Acné.

- I.
 et à 18
 ou 19 ans elle était pleine d'acné juvénile
 elle en avait partout même sur la poitrine
 et moi j'avais à cet âge-là
 j'avais à cette époque-là
 j'avais !!
 ou 12 ans à peu près
 je m'éveillais à la sexualité si tu veux
 alors cette voisine qui était pleine d'acné juvénile ça pas été mon premier amour non j'exagère
 mais elle m'attirait
 elle avait quelque chose
 c'était une femme quoi
- II.
 Et puis un jour son acné est devenu tellement purulent qu'il a fallu qu'elle passe entre les mains d'un toubib
 et le toubib il a rien trouvé de mieux que de lui filer une espèce de cief à molette qu'il fallait appuyer sur
 et tourner tu vois un petit mouvement de rotation pour en éjecter tout ce qui avait de dégueulasse dedans
 sur le bouton
- III.
 alors euh nous on n'en savait rien
 ils s'en sont pas vantés hé
 mais on était très liés
 on avait un grillage qui séparait nos deux jardins
 et à un endroit le grillage était assez bas pour qu'on le franchisse d'un pas
 et eux avaient la télé
 et nous on l'avait pas
 mes parents avaient pas la télé
 on allait voir la télé
 de temps en temps on allait voir la télé
 on allait voir les émissions intéressantes
 intéressantes
- IV.
 mais y avait quand même une résistance parce que dans ma famille on s'invitait pas tu vois
 il fallait qu'on nous demande
 qu'on nous dise viens
 venez
 venez parce qu'on s'est jamais tutoyés
 mon père il a tutoyé ce gars-là quand ils ont été à la retraite parce que avant la retraite mon père étant cadre
 et lui étant ouvrier il était pas question de se tutoyer
 mais le jour de la retraite ils se sont tutoyés venez
 venez y a une belle émission ce soir
 et je sais pas de variétés
 une pièce de théâtre

V.

alors quand c'était intéressant ils nous invitaient
mais moi y a des fois où j'avais des trucs
j'étais
j'étais gosse
mais y avait des trucs que j'avais envie de voir
et que eux ils avaient pas envie de voir
y devait pas y avoir deux chaînes à cette époque-là
y en avait qu'une sans doute
alors avant de s'inviter heu
avant d'y aller on allait jeter un coup d'oeil pour voir s'ils étaient pas occupés
s'ils avaient rien à faire de spécial
et un soir je passe le grillage en ciseaux
je m'avance de leur petit chemin
et y avait de la lumière dans la cuisine
que dans la cuisine
alors je m'approche un peu voyeur
et je regarde par les volets
les volets étaient fermés
je regarde dans les volets ce qui se passait

VI.

et au milieu de la cuisine y avait la fille elle s'appelait Michèle
maintenant elle est mariée
elle doit avoir cinq ou six gosses
et elle est militante communiste
elle était à poil jusqu'à la ceinture
et y avait son père en face d'elle assis sur un tabouret
avec la clef à molette qui était en train de lui sortir le pus des boutons entre les Roberts
évidemment puisqu'ils étaient occupés je suis rentré chez moi
c'est une image qui m'a marqué parce que chez moi y aurait pas été question de tripoter les
les morceaux privilégiés du corps
elle s'est mariée avec un mec qui s'appelle Fulano Louis
et lui il est militant communiste maintenant

Imprimerie Université de Provence, centre d'Aix
Achévé d'imprimer Février 1981
Dépot légal 2ème trimestre 1981

I S B N 2 - 85399-041-9

